Persee

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 109, Juillet-décembre 1996. pp. 548-677.

Citer ce document / Cite this document :

Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 109, Juillet-décembre 1996. pp. 548-677.

doi : 10.3406/reg.1996.2698

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1996_num_109_2_2698

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

CORPUS, RECUEILS, VARIA (Ph. Gauthier)

1. **Corpus par cité ou par région.** — J.-Cl. Decourt, *Inscriptions de Thessalie* I. *Les cités de la vallée de l'Énipeus*. École française d'Athènes, *Études épigraphiques* 3 (1995), XXI-196 pp. in-4° et 15 planches. Faisant suite aux « Études de topographie et de géographie antiques » consacrées par D. à la vallée de l'Énipeus (cf. *Bull.* 1993, 300), voici le corpus des inscriptions des cités, classées du nord-ouest au sud-est, en remontant la vallée de l'Énipeus depuis le confluent avec le Pénée jusqu'à l'Othrys : Limnaion, Kiérion, Phyllos, Euhydrion, Pharsale, Érétrie de Phthiotide et Peuma (Skotoussa sera rattachée aux cités de la Pélasgiotide). Ce volume est le premier d'une série qui vise à refondre le corpus d'Otto Kern, *IG*, IX 2 (1908). Pour la région envisagée, D. signale qu'on est passé de 54 à 134 n^os^. L'accroissement est indéniable (D. lui-même ajoute quelques inédits, mais de maigre contenu, n°s 3, 9, 10, 11, 38, 89). Cependant, il faut retrancher du total 17 n^os^ sans inscription. C'est ainsi que le recueil s'ouvre par la mention d'une « dédicace à Poséidon » (Limnaion), signalée dès 1940 mais encore inédite. Font également l'objet d'une mention une dizaine de stèles funéraires dont on ne lit plus le texte, soit parce qu'il avait été seulement peint et a donc disparu, soit parce que le monument est mutilé (n°s 6, 8, 22, 31, 36, 46, 83, 84, 86, auxquels on peut ajouter le n° 65). D. s'est expliqué sur ce parti (p. XIX), qui demeure à mon avis discutable, s'agissant d'un corpus d'inscriptions et non de monuments. Enfin sont mentionnées des inscriptions autrefois signalées, mais non publiées et maintenant perdues (n°s 46, 116, 117, 118, 119, 130). Si l'on déduit encore une dizaine de débris inintelligibles, il reste une centaine d'inscriptions, d'importance très inégale. C'est seulement à propos de Pharsale que les textes, assez nombreux et variés, permettent d'entrevoir la vie politique, religieuse et sociale de la cité. Ailleurs, on n'a que quelques coups de projecteurs, grâce à des dédicaces et à des stèles funéraires. Une difficulté, que je ne ferai qu'évoquer, concerne l'attribution des inscriptions à telle ou telle cité (le problème se pose notamment pour Limnaion, Euhydrion, Érétrie). Depuis 1908, en particulier grâce à D., la localisation des villes thessaliennes antiques a fait de grands progrès ; mais sur l'organisation des cités et sur l'extension de leur territoire, il subsiste des lacunes. L'attribution des inscriptions, quand le lieu de trouvaille

Persée creative commons

est connu, à la cité considérée comme étant, d'après son «territoire théorique», la plus proche, n'est pas toujours évidente. Le lecteur est désarmé, faute de cartes détaillées montrant les sites antiques et les localités modernes. Le minuscule croquis de la pl. XV est inutilisable à cet égard et lorsque D. écrit (p. 44) à propos d'Euhydrion : «L'examen de la carte me paraît tout à fait éclairant», le lecteur ne peut que le suivre les yeux fermés. Il y a là, dans une étude nourrie de géographie, une lacune très regrettable. La carte des *IG*, IX 2, maintenant périmée, avait du moins le mérite d'exister. Cela étant, la publication de D. est de qualité. Lemmes et apparats critiques sont détaillés, les textes sont traduits, les commentaires sont précis et pondérés. A la fin de chaque chapitre (sauf pour Pharsale, qui fera l'objet d'un travail à part), D. a rassemblé, traduit et commenté les *testimonia*. L'illustration est aussi complète que possible. Enfin, les *indices* et les tables de concordance contribuent à faire de ce recueil un instrument de travail très utile. — Quelques notes. N° 16, décret honorifique mutilé de Kiérion : D. a raison d'y voir un décret pour un bienfaiteur citoyen (et non étranger, O. Kern *et alii*). Il semble y avoir été surtout question de dons et de largesses. A la l. 25, la συναγωγή des *néoi* est la réunion pour un sacrifice suivi d'un banquet (cf. L. Robert, *Opera Minora* II, 753), pour lequel le personnage honoré a dû faire quelque générosité. A propos de l'expression classique τὰς χρείας παρέχεσθαι, D. aurait dû renvoyer à M. Holleaux, *Études* III, 226-227. — N° 52 (Pharsale), la fondation de Léonidès d'Halicarnasse pour le (et non pour «un») gymnase : je veux bien admettre que διὰ βίου soit à entendre ici «à perpétuité», ce qui donne un sens satisfaisant à la proposition, mais D. n'explique pas comment une expression aussi banale (au sens de «à vie») a pu être employée pour δι' αἰῶνος *(uel sim.)*. — N° 53 (Pharsale), décret de proxénie accordant aussi le droit d'acquérir terre, maison et vignes, [καὶ] ἀμπέλων, mention intéressante et sans parallèle. Dans le commentaire, D. rapproche *SGDI* 3198, attribué à Corcyre. En fait, l'inscription est de Kydonia en Crète, cf. *Syll.*³ 940 et *I. Cret.* II, p. 116 n° 1. Dans mes *Symbola*, j'avais commis la même bévue, qu'avaient aussitôt relevée J. et L. Robert, *Bull.* 1973, 62 *in fine*. — N° 73 (Pharsale), poème célébrant les Nymphes, Pan, Hermès, Apollon et Héraclès (on ne peut intituler ce texte «dédicace aux Nymphes et à d'autres divinités») : la réédition et le commentaire de D. sont également et justement prudents, par comparaison avec les hypothèses de Comparetti et de Peek. — N°s 74 et 75 (Pharsale), deux dédicaces mentionnant les Ἀγυιᾶται, qui seraient des groupes de voisins (bon et prudent commentaire de D. sur ce point). Le n° 75 est bien une «dédicace des Agyiatai» sans précision (ἀνέ[θη]καν, comme souvent, est sans complément) : ils ont «consacré (ce monument, que tout le monde voit), leurs chefs étant Sosandros et Asandros, ἀρχόντων Σοσ[άν]δρῳ, Ἀσάνδρῳ. Le n° 74, lui, est intitulé par D. «dédicace aux Agyiatai». Or on lit : Τροχίλος ἀνέθηκεν ἄρχων τοῖς Ἀγυιάταις εὐξάμενος κτλ. Je croirais que le participe ἄρχων régit ici le datif, comme il arrive (par exemple en Béotie dans les intitulés τοῦ δεῖνος ἄρχοντος Βοιωτοῖς). S'il en est ainsi, on comprendra : «Trochilos a consacré (ce monument), alors qu'il était chef des Agyiatai, à la suite d'un vœu», etc. — N° 131, décret mutilé de Peuma gravé à Larisa. Les considérants, avec la succession de participes, dont certains sont entièrement restitués, ne me paraissent pas bien en ordre (certaines lignes sont d'ailleurs restituées trop courtes). Quoi qu'il en soit, la mention de κακοπαθία, «fatigue», ne suggère nullement un contexte militaire (D.). Le fait d'avoir affronté ou enduré dangers, peines et fatigues est motif d'éloge aussi bien pour des ambassadeurs (*e.g. I. Priene* 121, 8) que pour des juges (*I. Magnesia* 105, 30-31), des agoranomes (*IG*, XII 5, 129, 22-23), des gymnasiarques (cf. *Rev. Phil.*

1993, 54 et n. 69) ou des médecins (*IG*, XII 1, 1032, 10). — Sur l'onomastique, voir les observations d'O. Masson n° 153.

2. P. Cabanes et F. Drini, avec le concours de M. Hatzopoulos et O. Masson, *Corpus des inscr. gr. d'Illyrie méridionale et d'Épire* I. *Inscr. d'Épidamne-Dyrrhachion et d'Apollonia*. 1. *Inscr. d'Épidamne-Dyrrhachion* (École franç. d'Athènes, *Études épigraphiques* 2), 1995, 177 pp. in-4° et 49 pp. de planches. Après Épidamne, sont annoncés un volume sur Apollonia, puis un autre sur Bouthrotos, un autre encore rassemblant les inscr. de l'Albanie centrale (du côté de l'Épire grecque, on attend les inscr. de la Molossie et surtout le recueil des lamelles oraculaires de Dodone). On a ici une utile introduction sur le site d'Épidamne et celui d'Apollonia, avec les citations des voyageurs, puis, pour les deux cités également, le recueil des *testimonia* littéraires, traduits et classés par thème : le double nom Épidamne-Dyrrhachion, la fondation de la colonie, ses institutions et ses cultes. Un détail : Plutarque, *Quaest. gr.* 29 (cité p. 25), rapporte que les Épidamniens choisissaient chaque année un de leurs concitoyens pour faire le négoce avec les Illyriens voisins, ἕνα τῶν δεδοκιμασμένων παρ' αὐτοῖς, «pris parmi ceux qui étaient soumis à la dokimasie chez eux» (C.). La *dokimasia* comme institution n'a rien à faire ici. Comme en d'autres passages, il s'agit d'un citoyen choisi parmi ceux dont les Épidamniens «avaient éprouvé la valeur», d'une manière générale. — Quant aux inscriptions, le présent volume ne contient, à de rares exceptions près, que des épitaphes très nues, du type Κριτοδάμου (n° 9) ou Διονύσιος Λεωνίδα χαῖρε (n° 172). Les n°s 455-511 sont des fragments de quelques lettres de telles épitaphes. On se réjouira de voir ces minces témoignages commodément regroupés, illustrés et indexés. Et les spécialistes de l'onomastique en feront leur profit (voir *infra* O. Masson n° 154). Mais ce volume, splendidement présenté, coûte 900 F. Si les volumes suivants sont aussi onéreux, l'ensemble ne sera disponible que dans les bibliothèques bien pourvues en crédits. En d'autres temps, ces 80 pages d'épitaphes eussent formé une partie d'un ouvrage plus ample (n'aurait-on pu regrouper au moins Épidamne et Apollonia ?) ou eussent trouvé place dans un fascicule de revue. — Voir n°s 67, 228.

3. Sur le corpus d'Arykanda (*Bull.* 1995, 3), voir n° 421 ; corpus d'Héraclée du Pont (*Bull.* 1995, 5) n° 436.

4. Corpus de Naples t. II n° 558. Inscr. grecques dialectales de Grande Grèce n° 553.

5. **Recueils par matière**. — Textes magiques n°s 91, 465. Recueil des testimonia sur les dons des rois hellénistiques aux cités et aux sanctuaires n°s 40, 141, 142. Catalogue commenté des grand-prêtres du koinon d'Asie n° 338.

6. O. Curty, *Les Parentés légendaires entre cités grecques* (École Pratique des Hautes Études, IVe Section, série III, n° 20), Genève (Droz), 1995, XVI-284 pp. in-8°. Le corps de l'ouvrage est constitué par le catalogue des mentions de «parenté», συγγένεια, dans les documents officiels, décrets, lettres ou dédicaces, des cités grecques à l'époque hellénistique et sous l'Empire. Sont ainsi reproduits, traduits et commentés des extraits de 135 inscriptions émanant des cités les plus diverses. Ces textes sont classés dans l'ordre géographique du *Bull. épigr.*, en fonction du lieu de publication. Ce choix est justifié par le fait qu'il «permet de regrouper sous une seule rubrique les décrets votés par différentes cités mais concernant un même objet» (p. XIV). Ainsi, à la rubrique Magnésie du Méandre, se trouvent réunies «toutes les mentions de parenté figurant dans les différentes réponses d'acceptation des cités grecques à l'invitation qui leur avait été adressée par les théores magnètes de participer au concours et à la fête des *Leucophryena*». Base indispensable pour l'étude d'un phénomène dont L. Robert

avait à plusieurs reprises souligné l'intérêt, ce recueil sera très utile. L'établissement des textes, la traduction (souvent ardue à propos de termes ayant pour les Grecs une valeur prégnante) et le commentaire (avec l'analyse des traditions mythiques et de leurs différentes versions) sont dignes d'éloge. Rares sont les textes développés qui, comme l'inscription de Xanthos relative aux Kyténiens (n° 75), sont reproduits *in extenso*. Aussi pourra-t-on regretter (C. s'explique là-dessus dans l'avant-propos p. XV) que parfois les extraits transcrits soient trop brefs. Certains passages d'inscriptions, en effet, lors même que le terme συγγένεια n'y figure pas, intéressent plus ou moins directement le sujet traité par C. Ainsi, au n° 41 (Pergame-Tégée), mieux eût valu ajouter au texte reproduit les ll. 23-24 du décret de Pergame, plutôt que de les citer séparément en note (87 n. 38). A propos du n° 50 (Priène-Iasos), il eût été bon d'avoir sous les yeux le début du décret des Iasiens (*I. Iasos* 74), qui avaient sollicité (pour l'envoi d'un juge) le peuple de Priène, simplement qualifié par eux d'εὔνους ὢν καὶ φίλος (l. 6), alors que les Priéniens dans leur réponse parlent des Iasiens [συ]γγενεῖς καὶ φίλοι (ce cas énigmatique est discuté p. 234 — et non 236). La seconde partie (213-267) offre un essai de synthèse. D'abord sur le vocabulaire de la parenté, συγγενής, ὁμόφυλος, ἀδελφός (cf. *infra* n° 321, Histiée), πατήρ, dont C. souligne l'utilisation rigoureuse et limitée aux parentés légendaires (métropoles et colonies usent d'un vocabulaire différent). Un développement particulier est consacré à l'οἰκειότης, terme qui, dans les documents officiels de l'époque hellénistique (il en va autrement dans les plaidoyers du IVe s.), est souvent joint à συγγένεια et qui ajoute alors à l'idée de parenté celle de rapports étroits, donc de familiarité ou d'intimité. En principe, οἰκεῖος est plus compréhensif et d'un emploi plus large que συγγενῆς. Invoquons par exemple le discours de Gylippe dans Diodore XIII, 30, 4-7. Parmi les communautés ayant eu à subir la cruauté des Athéniens, l'orateur cite les Mytiléniens, les Méliens, les Skioniens (ces derniers avec la précision συγγενεῖς ὄντες) et il pose la question : s'ils s'étaient emparés de Syracuse, quel sort vous auraient réservé les Athéniens, eux qui en ont usé si durement avec leurs proches, οἱ γὰρ τοῖς οἰκείοις οὕτως χρησάμενοι ? Les Skioniens συγγενεῖς sont inclus parmi les οἰκεῖοι. De même, le décret de Xanthos pour le rhéteur d'Ilion Thémistoklès (n° 76) fait état, en 196 *a.C.*, de la συγγένεια (mythique) entre les deux cités. Quelques années plus tard, selon Polybe XXII, 5, 3, les Iliens interviennent auprès des Romains en faveur des Lyciens (et non des seuls Xanthiens), ἀξιοῦντες διὰ τὴν πρὸς αὑτοὺς οἰκειότητα συγγνώμην δοθῆναι Λυκίοις τῶν ἡμαρτημένων. Les Xanthiens συγγενεῖς sont inclus parmi les Lyciens οἰκεῖοι (cf. C., 193). A propos du décret des Xanthiens répondant à l'ambassade et à la requête des Kyténiens (n° 75), C. explique de manière analogue les ll. 65-67, ἵνα δ'ᾖι καὶ τοῖς ἐπιγινομένοις ὑπόμνημα τῆς πρὸς Δωριεῖς ὑπαρχούσης οἰκειότητος καὶ τῆς ἡμετέρας εἰς ἐκείνους διὰ τὴν συγγένειαν ἐκτενείας. Il souligne justement que le pronom ἐκείνους (et non αὐτούς) ne renvoie pas aux Doriens (ainsi l'éditeur, J. Bousquet), mais aux Kyténiens évoqués un peu plus haut ll. 60-61. Seuls les Kyténiens sont συγγενεῖς, les Doriens dans leur ensemble sont οἰκεῖοι (cependant, les indications mythologiques données dans l'inscription ne permettent pas de rendre compte de cette différence). Dans d'autres cas, les nuances de sens entre les deux termes sont difficilement saisissables, cf. n° 41 (Pergame-Tégée, ll. 10-11 et 17-19), 43 *b* (Téos-Kydonia, ll. 2-3 et 16), 43 *f* (Téos-Éleutherne, ll. 2 et 20), 43 *h* (Téos-Allaria, ll. 2-3 et 19). C. analyse ensuite les modes d'élaboration des mythes de parenté, dont il souligne la cohérence, mais aussi l'élasticité : parfois, en effet, l'homonymie permettait de rapprocher deux toponymes ou deux héros distincts ; d'autre part, la notion d'*épiktisis* «était bien commode pour multiplier

les fondateurs» (L. Robert). Enfin, C. s'interroge sur les mobiles qui poussaient les cités à s'insérer dans des réseaux de parenté et il distingue judicieusement à ce sujet deux périodes. A l'âge hellénistique, l'affirmation de la parenté permet d'appuyer une demande présentée à une autre cité, pour l'envoi de juges (plus de 20 exemples), pour la reconnaissance de l'asylie de la ville et du territoire ou bien du caractère stéphanite et panhellénique de tels concours (Akraiphia, Kos, Magnésie du Méandre, etc.). La cité sollicitée, estime C., «avait l'obligation, morale du moins, d'y répondre avec un empressement particulier» (254). Sans doute. Mais peut-être ne faudrait-il pas négliger le point de vue des demandeurs. Appelés lorsque les tribunaux civiques ne remplissaient plus leur office, donc en période de difficultés, les juges venus d'autres cités n'étaient-ils pas d'autant mieux accueillis par les plaideurs qu'ils étaient réputés appartenir à une cité «parente», qu'ils étaient donc étrangers tout en étant de la famille ? Dans le monde hellénique de l'époque impériale, surtout après la création du Panhellénion par Hadrien, les parentés «ne servent plus à établir des relations horizontales entre cités égales, appartenant à la même race, mais plutôt à marquer des relations verticales, c'est-à-dire la filiation dans laquelle s'inscrit une cité qui cherche à prouver son hellénisme» (263). Cette brève analyse montre la richesse du thème de la parenté, traité ici par C. à partir des inscriptions, mais pour lequel la numismatique aussi apporte beaucoup. — N° 37 (Pharos-Athènes) : C. ne mentionne pas la réédition due à P. Derow, *ZPE* 88 (1991), 261-270, qui apporte peu pour l'établissement du texte, mais qui défend avec de bons arguments la date *ca* 219/8 (et non IIe s. *a.C.*). Sur le n° 81 (Kibyra), voir n° 195.

7. **Mélanges, colloques.** — *Rom und der griechische Osten. Festschrift für Hatto H. Schmitt* (Ch. Schubert et K. Brodersen edd.), Stuttgart (Frank Steiner Verlag), 1995. Voir n°s 207, 323, 346, 368.

8. *L'Afrique, la Gaule, la religion à l'époque romaine. Mélanges... Marcel Le Glay* (Coll. Latomus 226), Bruxelles, 1994. Voir n°s 39, 358.

9. *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus* (M. Wörrle et P. Zanker edd.), Munich, Beck (*Vestigia* vol. 47), 1995. Fruit d'un colloque ayant réuni des archéologues et des historiens, ce volume aborde divers aspects de la vie politique, religieuse et sociale dans les cités hellénistiques. Voir n°s 41, 42, 73, 77, 123, 128, 129, 130, 135, 142.

10. **Projets.** — G. H. R. Horsley et John A. L. Lee, *Epigraphica* 56 (1994), 129-169 : *A Preliminary Checklist of Abbreviations of Greek Epigraphical Volumes*. Déplorant justement la multiplicité et, parfois, l'opacité des abréviations dont usent les épigraphistes pour citer les recueils d'inscriptions, H. et L. nous invitent à suivre l'exemple des papyrologues et à nous mettre d'accord sur une liste commune d'abréviations. Ils en proposent une ici, attendent les critiques et espèrent obtenir peu à peu une acceptation unanime. — Comme toujours en pareil cas, la principale difficulté est de concilier la brièveté, prisée par les spécialistes, et la clarté ou la «lisibilité», indispensable aux étudiants ainsi qu'aux savants travaillant dans des domaines voisins. A titre personnel, j'estime qu'il y a encore, dans la liste de H. et de L., trop de *sigles*, sûrement incompréhensibles pour les profanes, et je préfère les *abréviations*. Mieux vaut *Bull.* que *BE*, *Syll.*^3^ que *SIG*, *C. Cybelae* est plus clair que *CCCA*, etc. Peut-être le prochain congrès (Rome, 1997) se saisira-t-il de cette question.

11. Projet de banque de textes d'Asie Mineure n° 378.

12. **Méthode.** — « Mains» de graveurs à Athènes n° 172.

RAPPORTS AVEC LA LITTÉRATURE (S. Follet)

13. *Odyssée.* — R. Biering, *Die Odysseefresken von Esquilin*, 1995. Un chapitre (123-128) est consacré aux «Namenbeischriften», dues à deux mains, A et B : noms de personnages (Antiloque, Eurybate, Phèdre, Tirésias, Elpénor, Ulysse, Circè), de groupes (Lestrygons, Sirènes), d'éléments de paysage (pâturages, grèves, source, tombeau). — E. Thomas, *Antiquity. Papers of the Netherlands Inst. to Rome*, 54 (1995), 110-123 : *Zum Zeugniswert griechischer Beischriften auf römischen Wandgemälden der Späten Republik und frühen Kaiserzeit*, à partir d'un corpus plus large, dresse une typologie de ces inscriptions, fréquentes surtout dans des tableaux à sujet mythologique ou culturel.

14. *Nostoi.* — L. Dubois, *Poésie et lyrique antique. Actes du Colloque organisé par Claude Meillier à l'Université Charles de Gaulle - Lille III du 2 au 4 juin 1993*, Lille 1995, 149-160 : *Oiseaux de* Nostoi, rapproche *SEG*, 30, 869 d'autres dédicaces archaïques attestant le culte d'Achille à Leukè et voit dans la seconde partie une réponse oraculaire formée d'un dimètre trochaïque catalectique : Γλαῦκος, αἶδεο ἐσπλῖν (=ἐσπλεῖν), «Glaucos, prends garde de prendre la mer». Il retrouve dans le mythe des «compagnons-oiseaux» une structure archaïque commune aux mythes d'Achille, Memnon et Diomède. — Voir nº 295.

15. *Gigantomachie.* — Dans notre analyse *Bull.* 1995, 33, nous avons donné à penser que tous les noms de géants étaient nouveaux ; seul le nom de Porphyrion a été déchiffré récemment, comme nous l'a fait observer amicalement F. Vian.

16. *Hippocrate.* — G. Pugliese Carratelli, *Storia, poesia e pensiero nel mondo antico. Studi in onore di Marcello Gigante*, Napoli 1994, 543-547, met en rapport une inscription de Cos (M. Segre, EV 224), honorant un homme qui est le 35e descendant d'Asclèpios et le 50e descendant d'Héraclès, avec les traditions biographiques relatives à Hippocrate, 17e, 18e ou 19e depuis Asclèpios, 20e depuis Héraclès. Le comput est fait sur la base de trois générations par siècle.

17. *Tablettes orphiques.* — J.-C. Decourt (nº 1), 129 n. 94, dresse la liste des tablettes orphiques connues.

18. *Isée et Démosthène.* — Ch. A. Cox, *ZPE* 107 (1995), 249-254 : *The Names of Adoptees : Some Prosopographical Afterthoughts*, étudie, pour quelques cas de personnages adoptés connus par des plaidoyers privés et des inscriptions, les liens plus ou moins étroits, manifestés notamment par l'onomastique, entre les familles de l'adoptant et de l'adopté. — Voir aussi nº 162.

19. *Eschine.* — H. Wankel, *ZPE* 109 (1995), 42-44 : *Zu Nausikles* PA *10552*, explicite le sens de l'allusion à Nausiclès (fils de Cléarchos) dans Eschine, III, 159 : Démosthène devait se servir de lui comme homme de paille. On ne peut rapporter à ce Ctésiclès le décret *Ath. Mitt.* 104 (1989), 92-96, publié par H. R. Goette.

20. D. Gilula, *ZPE* 109 (1995), 5-10 : *The* Choregoi *Vase — Comic Yes, but Angels?*, discute l'interprétation par D. Taplin (*Bull.*, 1995, 40) du cratère apulien de *ca* 380 *a.C.* (New York, Fleischman Coll. F 93) portant les noms de personnages χορηγός (deux fois), Αἴγισθος et Πυρρία[ς].

21. *«Musique».* — A. Bélis, *Ateliers* 4 (1995) : *Instruments, musiques et musiciens de l'Antiquité. Études réunies par Arthur Müller, 13-54 : La musique grecque antique*, donne une présentation synthétique, bien illustrée, des différentes sources sur la musique antique, notamment la stèle de Seikilos, comportant une épigramme funéraire et une chanson avec notation musicale double (signes mélodiques et signes rythmiques), les textes du Trésor des Athéniens, les péans à

Apollon Pythien d'Athènaios et Liménios, les traités théoriques, les tables de notation musicale, les documents archéologiques.

22. *Hymnes*. — W. D. Furley, *JHS* 115 (1995), 29-46 : *Praise and Persuasion in Greek Hymns*, après avoir précisé la définition de l'hymne (qui inclut préludes en hexamètres, péans, dithyrambes, thrènes, nomes, *prosodia*, *enkomia*), analyse les exemplaires conservés, en particulier ceux des grands sanctuaires comme Delphes ou Épidaure. Ils comportent tous une invocation, un éloge du dieu, visant à obtenir sa χάρις, et souvent commentent des mythes associés à divers éléments du rituel. On ne semble pas les avoir gravés sur pierre avant le IVe siècle *a.C.* — Voir n° 322.

23. *Dithyrambe et pyrrhique*. — Voir n° 313.

24. *Théâtre hellénistique*. — B. Le Guen, *REG* 108 (1995), 59-90 : *Théâtre et cités à l'époque hellénistique : « Mort de la cité » — « Mort du théâtre ? »* sur la base d'une documentation surtout épigraphique, montre que le théâtre reste bien vivant à l'époque hellénistique, s'introduit dans de nombreux concours, qu'on produit et joue des pièces nouvelles et que le lien avec la religion demeure essentiel.

25. *Théocrite*, 28, 4, et une dédicace archaïque de Milet : voir n° 369.

26. *Posidippe de Pella*. — M. W. Dickie, *GRBS* 35 (1994), 373-383 et pl. 4 : *Which Posidippus ?*, à propos d'une statue du Vatican portant le nom ΠΟΣΕΙΔΙΠΠΟΣ, rassemble les documents sur l'épigrammatiste de ce nom, qui espérait être statufié dans sa patrie en train de dérouler un livre. Il rapproche un décret de proxénie, *IG* IX, 1², 17, 24, de la ligue étolienne, un autre de Delphes (*FD* III, 192, 9), où il est nommé avec un autre poète alexandrin, Asclèpiade. La statue pouvait se trouver sur l'agora de Pella, d'où nombre de statues furent emportées à Rome pour le triomphe de Paul-Émile. — *Id.*, *ZPE* 109 (1995), 81-86 : *The Dionysiac Mysteries in Pella*, rapproche une lamelle d'or trouvée à Pella, dans un contexte de la fin du IVe siècle, attirant l'attention de Perséphone sur le « myste pieux » Poseidippos (*SEG*, 34, 338) — vraisemblablement le poète. La feuille devait être de myrte plutôt que de laurier ou de lierre.

27. *Grammairiens*. — S. Agusta-Boularot, *MEFRA* 106 (1994), 653-746 : *Les références épigraphiques aux grammatici et γραμματικοί de l'empire romain (1er s. av. J.-C.)*, préparant la publication de l'épitaphe inédite de Volusia Tertullina, qualifiée de *grammat(ica)*, apparentée à Iunior Volusius, grammaticus Latinus, rassemble les inscriptions grecques et latines où sont nommés des *grammatici*, maîtres prenant en charge les enfants dès qu'ils ont appris à lire et écrire. Les références sont parfois vieillies : pour le n° 13, il faudrait renvoyer à L. Moretti, *IGUR* III, 1261 ; pour *CIL*, III, 406, bilingue de Thyatire, à P. Herrmann, *TAM* V 2, 1119 ; *passim*, pour Éphèse et Smyrne, aux *IK*.

28. *Flavius Josèphe*. — D. M. Jacobson, *Bull. Anglo-Isr. Arch. Soc.* 13 (1993-94), 31-35 : *King Herod, Roman Citizen and Benefactor of Kos*, commentant une dédicace de Cos récemment publiée (maintenant *EV* 247b Segre), montre que les largesses d'Hérode le Grand évoquées par Flavius Josèphe sont confirmées par des dédicaces de Cos, d'Athènes, de Syros (ou plutôt de Délos). Les *tria nomina* sont attestés pour lui dès 40 *a.C.*, comme pour ses descendants Julius Agrippa et Julia Berenice (*OGI* 428, 429).

29. *Plutarque*. — A. M. Scarcella, *Seconda miscellanea filologica, Univ. degli studi di Salerno*, 17 (1995), 121-130 : *L'efebia di Plutarco*, rassemblant les passages sur le philosophe et stratège Ammonios et son fils Thrasyllos, rend plausible l'hypothèse d'une éphébie de Plutarque à Athènes. — Le fait qu'Ammonios soit inscrit dans le dème des Cholléides n'exclut pas une origine égyptienne, qui

est attestée par Eunape, *V. philos.* 454. Sur ces personnages, voir aussi C. P. Jones, *HSCP* 71 (1966), 205-213 ; S. Follet, *Athènes*, 165-166 ; B. Puech, *ANRW* II, 33, 6 (1992), 4835-4836.

30. F. Perpillou-Thomas, *ZPE* 108 (1995), 225-251 : *Artistes et athlètes dans les papyrus grecs d'Égypte*, après avoir défini le sens de termes rares ou désignant des spécialités propres à l'Égypte, dresse la liste (436 n^os^) des artistes et athlètes attestés dans les documents grecs d'Égypte, papyrus et inscriptions. Cette liste a été établie indépendamment de celle d'I. E. Stéphanis (*Bull.* 1990, 46).

31. *Dion Chrysostome et Aelius Aristide.* — D. Kienast, *ZPE* 109 (1995), 267-282 et pl. VI : *Zu den Homonoia-Vereinbarungen in der römischen Kaiserzeit*, pour éclairer le contenu des émissions monétaires évoquant une ὁμόνοια entre cités ou entre cité et κοινά, examine les discours qui portent sur ce thème (*homonoia* Pruse/Apamée, Nicée/Nicomédie, Pergame/Smyrne/Éphèse) : aucun ne fait allusion à des fêtes. Les inscriptions évoquent plutôt des relations d'isopolitie, de parenté ou d'amitié ; mais il ne semble pas y avoir de traités établissant une ὁμόνοια.

32. *Seconde sophistique.* — P. A. Brunt, *BICS* 39 (1994), 25-52 : *The Bubble of the Second Sophistic*, essaie de préciser le sens du mot « sophiste » (orateur épideictique et professeur, le plus souvent, mais aussi expert et charlatan), pense que Philostrate nous porte à surestimer l'importance culturelle et sociale des sophistes, exclut Galien du cercle des sophistes et juge que le philosophe Hermocrate (*Pergamon*, VIII 3, n° 34) doit être distingué du sophiste homonyme (Philostrate, *V. Soph.* II 23), gendre d'Antipater (p. 39 n. 57).

33. P. Weiss, *Chiron* 25 (1995), 213-224 : *Hadrian in Lydien*, apporte des précisions nouvelles sur la date, l'itinéraire et les conditions de voyage maritime d'Hadrien et du sophiste Antonius Polémon, à la lumière de deux inscriptions d'Éphèse.

34. H. Engelmann, *ZPE* 109 (1995), 77-87 : *Philostrat und Ephesos*, étudie les passages de Philostrate mis à l'épreuve de l'archéologie et des inscriptions d'Éphèse (portique de Damianos, tombeau de T. Cl. Flavianos Dionysios) et tend à faire crédit à Philostrate, même si son texte est parfois légèrement altéré.

35. *Pausanias.* — D. Knoepfler, *Pausanias historien (Fondation Hardt, Entretiens sur l'antiquité classique*, 41), Vandœuvres-Genève 1994, 277-311 et discussion 312-319 : *Sur une interprétation historique de Pausanias dans sa description du* dèmosion sèma *athénien*, montre que le périégète, en I 29, commente précisément une épigramme qu'il rapporte aux morts de Sicile, mais que celle-ci devait viser plutôt des expéditions relativement mineures de 424 *a.C.* Le monument originel n'existait certainement plus au IIe s. *p.C.* et Pausanias a dû s'inspirer du Περὶ μνημάτων de Diodoros.

36. *Philosophe Clèsiphon, fils de Nemonios, de Thasos.* — Voir *Bull.* 1995, 455 (rectifier la date : IIe-IIIe s. *p.C.*).

37. *Diogène Laërce.* — O. Masson, *Mus. Helv.* 52 (1995), 225-230 : *La patrie de Diogène Laërce est-elle inconnue?*, rappelle les deux interprétations proposées : allusion au père d'Ulysse ou à la patrie de Diogène. Cette seconde interprétation est confirmée : la ville de Laertès, en Cilicie Trachée, au lieu-dit Cebelireç, est attestée par un monnayage continu de Trajan à Gallien, des inscriptions grecques (*SEG*, 20, 69-86), une inscription phénicienne (*Épigr. anat.* 9, 1987, 1-28) et un diplôme militaire romain (*AJA* 95, 1991, 469-488, d'où *A.ép.* 1991, 1538). Il faudrait donc écrire : Diogène de Laërte. Voir n° 151.

38. *Dion Cassius.* — K. Buraselis, *ZPE* 108 (1995), 166-188 : *Zu Caracallas Strafmassnahmen in Alexandrien (215/6). Die Frage der Leinenweber in P. Giss. 40*

II und der syssitia *in Cass. Dio 77 (78).23.3*, rassemblant d'assez nombreux documents littéraires, papyrologiques et épigraphiques, étudie les fauteurs de troubles potentiels que Caracalla a voulu écarter d'Alexandrie : « Égyptiens », notamment paysans, guildes professionnelles, associations culturelles, y compris les célèbres σύσσιτοι du Musée. — L'inscription honorant le rhéteur Ailios Dèmètrios (*OGI* 712) a été republiée avec photographie et commentée par F. Kayser (*Bull.* 1994, 680), n° 98 p. 285-290 et pl. XLVII.

39. *L. Egnatius Victor Lollianus.* — J. Reynolds (n° 8), 675-680 et pl. C : *L. Egnatius Victor Lollianus and Carian Aphrodisias*, publie une inscription d'Aphrodisias honorant ce personnage comme gouverneur d'Asie (sous Philippe l'Arabe ou peu avant) ; il était connu déjà comme orateur et homme politique à Rome, Athènes et Smyrne.

RAPPORTS AVEC L'ARCHÉOLOGIE (M. Sève)

40. **Architecture.** — *Architecture et société.* W. Ameling, Kl. Bringmann et B. Schmidt-Dounas, *Schenkungen hellenistischer Herrscher an griechische Städte und Heiligtümer. I. Zeugnisse und Kommentare*, Berlin, Akademie Verlag, 1995, XI-592 p. Ce gros livre présente le recueil des témoignages littéraires (Kl. Bringmann), épigraphiques (W. Ameling) et archéologiques (B. Schmidt-Dounas) sur 460 dons faits par les souverains hellénistiques (dont 52 cas douteux ou faux), qui ne se limitent évidemment pas à l'architecture. Le classement est géographique et, dans chaque cité, chronologique ; les attestations purement archéologiques attribuées à des souverains sont traitées à part à la fin du recueil (nos 372-460). Index des bénéficiaires, des donateurs et des principales notions. Chaque exemple est commenté, et un volume de synthèse est prévu. Cet énorme travail permet déjà quelques constatations. Si les donations se répartissent dans l'ensemble du mondre grec, on constate l'absence de la Grande Grèce et de la Sicile (2 mentions), et des régions hellénisées après la conquête d'Alexandre : est-ce un problème de sources ou de définition ? on ne nous l'indique pas dans l'introduction. Telle qu'elle est, cette collection éclaire les relations des souverains avec le monde grec traditionnel à peine élargi : on ne sera pas surpris d'y constater la place importante qu'y tiennent Athènes (56 attestations, dont 7 fausses), Délos (85 attestations), à un degré sensiblement moindre Delphes (19 mentions) et Olympie (13 mentions). La place de Rhodes, avec 32 mentions, reflète l'importance grandissante de l'île dans le monde hellénistique. D'autres comptages seraient faciles et fructueux. Même s'il est certain que des biais systématiques s'y sont glissés (le travail archéologique est beaucoup plus avancé à Athènes, Delphes ou Délos que dans bien des sites de l'Asie Mineure), on pourra mieux apprécier ce qu'a été cette politique de relations des rois avec les cités. Attendons avec intérêt la synthèse promise. Voir nos 141, 142.

41. Ph. Gauthier, *Stadtbild...* (n° 9), 1-11. Observations sur les gymnases hellénistiques d'après les inscriptions. Sur les installations matérielles (le plus ancien exemple connu est le gymnase de Delphes, 337-327), les seuls textes susceptibles de nous instruire sont les décrets pour les gymnasiarques, les dédicaces de gymnasiarques, les comptes et inventaires comme à Delphes ou Délos. Il en ressort que le gymnase hellénistique est essentiellement « le domaine des éphèbes et des *neoi* », le lieu de l'entraînement physique, plus qu'un lieu d'éducation ; les « garçons » ne s'y entraînent qu'exceptionnellement. Ce n'est que dans le courant de l'époque hellénistique, et pour des raisons différentes selon les

endroits, que les cités ont pris en main l'administration des gymnases et institué la fonction de gymnasiarque, généralisée à la basse époque hellénistique.

42. L. Migeotte, *Stadtbild*... (n° 9), 79-86, donne une vue d'ensemble du financement des travaux publics à l'époque hellénistique en insistant sur le fait que la construction des édifices importants s'est toujours étalée sur une longue période, ce qui en rendait le coût supportable pour les cités. Les dépenses devaient être supportées, pour l'essentiel, par les fonds publics des cités ou des sanctuaires ; le recours à des souscriptions publiques, bien documenté, ne semble avoir joué qu'un rôle d'appoint — parfois principalement symbolique ; le recours à l'emprunt est plus rare. Les cités ont plutôt multiplié les sources de financement pour une même opération, et sauf exception ont pratiqué une politique raisonnable de travaux publics, proportionnée à leurs ressources.

43. *Types monumentaux*. — S. von Thüngen, *Die frei stehende griechische Exedra*. Mayence, 1994 ; IX-183 p., 95 pl., 75 Beil. Première étude d'ensemble de ces petits monuments typiques de l'époque hellénistique — bancs monumentaux ornés de statues — où T. voit un développement de la base de statue. A partir de la fin du IVe siècle, le succès a duré jusqu'à l'époque impériale, avec parfois remploi d'exèdres plus anciennes, en particulier aux Ier s. *a.C.* et *p.C.* On les rencontre surtout dans les sanctuaires, servant soit de places privilégiées pour assister aux cérémonies (à ce propos, la discussion sur la différence avec la proédrie est assez confuse), soit pour la consommation des viandes de sacrifice ; mais il y en a aussi sur les agoras. Elles étaient normalement inscrites, mais les inscriptions liées à leur premier emploi, les seules qui aident à la compréhension, ont souvent disparu, et les surfaces lisses qu'elles offraient ont pu recevoir secondairement des textes qui n'avaient rien à voir avec elles. T. consacre son ch. IV, p. 32-36, à l'étude des inscriptions : au début, il s'agit de la dédicace à la divinité de la statue d'un particulier, faite par la cité ; on passe peu à peu aux exèdres familiales, où les membres d'une même famille font des dédicaces les uns pour les autres ; au IIe s., il existe des exemples où l'on ne fait qu'indiquer au nominatif le nom des personnes représentées, signe selon T. de l'importance grandissante des personnes privées dans la vie des cités. Les notices reproduisent quand c'est possible les inscriptions (T. en tient compte pour la datation), mais on regrette que T., auteur de nombreux dessins, n'ait jamais eu l'idée de montrer la disposition des inscriptions sur le monument, alors qu'elle consacre un chapitre (p. 39-43) à la disposition des statues. Certains textes en deviennent presque incompréhensibles, ainsi le n° 7 (Épidaure *IG* IV^2^ 1, 336 + 620 + 631 + 694, avec les corrections de W. Peek, *Abh. Leipzig* 60 [1969] 2, n° 145, 270 et 303), ou le n° 106 (Lindos, Blinkenberg 414), où il aurait fallu accentuer les textes et tenter une restitution de la dédicace en grandes lettres. Les références ne sont pas systématiquement faites aux recueils usuels : ainsi, pour Délos, T. renvoie tantôt à la publication princeps du *BCH*, tantôt au corpus (n° 54 : *ID* 1543 et 1702, avec un texte différent de celui que reproduit T. ; n° 70 ; *ID* 1555-1556 ; n° 71 : *ID* 1975, etc.). La division des lignes n'est pas toujours respectée, et il ne faut pas introduire une numérotation personnelle différente de celle qui correspond à la disposition sur la pierre. Enfin, l'on s'étonne de voir dans le catalogue, au n° 87, un monument entièrement inédit de Claros, architecture et inscription. Aucune concordance épigraphique ne permet au lecteur intéressé de passer de l'inscription à ce que T. dit du monument qui la porte. Bref, les compétences épigraphiques de T. ne sont pas à la hauteur de ses capacités d'architecte, et malgré ce qui est dit en introduction, l'épigraphie joue dans ce volume un rôle secondaire, sinon postiche.

44. *Monuments et topographie*. Travaux aux remparts d'Athènes n° 164.

45. D. Harris, *The Treasures of the Parthenon and Erechteion*. Oxford, 1995, XIV-306 p. Étude d'ensemble des inventaires de ces différents trésors dressés entre 434/3 et la fin du IVe s. date à laquelle on a cessé de les publier sur la pierre. Rapide évocation de l'histoire de ces trésors et des trésoriers sacrés d'Athènes, répartis entre les Trésoriers d'Athéna et les Trésoriers des autres dieux de 434/3 à 406/5 et de 386/5 à 346/5, formant un organisme unique autrement. Étude de l'emplacement où ces trésors étaient déposés : le pronaos, l'hécatompédon, le parthénon correspondent aux principales divisions du monument que nous appelons Parthénon ; la question controversée de l'opisthodome est abordée au passage sans être discutée au fond : H. préfère y voir une construction provisoire derrière l'Erechtheion, sur les ruines du Vieux Temple d'Athéna. Enfin, le trésor du Vieux Temple, ἀρχαῖος νεώς, est à situer dans ce que nous appelons l'Erechtheion, à cause de la présence dans les inventaires d'éléments d'ornements de la statute d'Athéna Polias. Dans tous ces endroits, les objets devaient être placés sur des rayonnages, le cas échéant fixés aux murs ou recueillis dans des corbeilles. Le cœur de l'ouvrage est formé par l'étude des inventaires eux-mêmes, où H. suit les divers objets répertoriés d'inscription en inscription, ce qui permet de se faire une idée de l'importance et de l'encombrement de ce matériel : à l'opisthodome, surtout des objets de métal précieux, mais aucune couronne ; au pronaos, où un trésor n'est déposé que jusqu'en 408/7, surtout des phiales ; celui du Parthénon est beaucoup plus varié, avec des armes, de l'orfèvrerie, du mobilier (lits et chaises), des vases, des couronnes. Le principal est celui de l'Hécatompédon, avec 36 lits, 10 chaises, 9 trônes, 5 diphroi (pour la procession des Panathénées ?), une table, beaucoup de vases dont une centaine de scaphai (pour la procession ?), beaucoup de couronnes aussi. Ce classement est assez pratique, mais on regrette que H. n'ait pas distingué plus nettement ce qui, selon elle, relève du matériel de culte et ce qui est plus proprement une offrande sans usage précis : ce n'est pas de même nature, même si tout appartient à la déesse. Les dernières pages, qui s'interrogent sur la « piété du Parthénon », étonnent : le culte ne se déroulait pas là ; la statue d'Athéna Parthénos n'était associée à aucun autel, ce n'était pas une statue de culte ; et l'entassement d'objets de toute sorte révélé par les inventaires tendrait plutôt à confirmer l'idée exprimée par plusieurs savants que le Parthénon, plutôt qu'un temple, est un trésor d'une dimension exceptionnelle.

46. V. Petrakos, *Prakt. Arch. Het.* 146 (1991) [1994], 43 n° 16 ; découverte à Rhamnonte d'une borne de la cour du sanctuaire du héros Archégétès : [δ]ρος αὐλῆς | ἱερᾶς Ἥρωο[ς] | Ἀρχηγέτου (fin IVe - début IIIe s. *a.C.*). La présence d'une cour est nécessaire pour les sanctuaires situés dans un quartier d'habitation. Si la pierre provient bien du gymnase (ce n'est pas certain), il s'agirait alors du gymnase lui-même.

47. V. Petrakos, Ο Μαραθών, Athènes, 1995 (Βιβλιοθήκη της ἐν Αθήναις αρχαιολογικής Εταιρείας, 146. Αρχαίοι τόποι και μουσεία της Ελλάδας, 6), [VI]-198 p. Précieux guide historique et topographique de la région de Marathon, où l'accent est mis d'une part sur la bataille de 490 *a.C.* et ses suites, d'autre part sur les propriétés d'Hérode Atticus. Guide-catalogue du musée de Marathon, suivant la disposition des salles. Dans tout cela, les inscriptions sont largement reproduites et illustrées, ainsi pour l'épigramme de la dédicace du stratège Callimachos dont P. donne une photo et cinq versions, de *IG* I^2^ 609 à *IG* I^3^ 784 (p. 48-49), ou pour le texte *IG* II^2^ 3606, rapportant l'accueil fait par les Athéniens à Hérode Atticus en 175 *p.C.* probablement.

48. Pilier de Persée à Delphes n° 214.

49. Cl. Vatin, *Numismatica e antichità classiche. Quaderni ticinesi* 24 (1995), 113-132 : Le monument cnidien de Triopas à Delphes. La pierre étudiée par V. appartient bien au monument cnidien, comme A. Jacquemin et D. Laroche le démontrent par d'autres moyens. Pour les textes épigraphiques établis et interprétés par V. selon sa «méthode» habituelle, voir *Bull. ép.* 1994, 349.

50. N. O. Leipunskaya, *Échos du monde classique / Classical Views* 39 (1995), 36-37. Dans une maison d'Olbia (Crimée), dédicace datée par L. du IIe s. *a.C.* (d'après l'écriture ; mais le style «corde à linge» la ferait dater un peu plus haut) : Ποσίδεος | Διονυσίου | τὸ τεῖχος | Δήμητρι | καὶ Κόρηι | καὶ Πλούτωνι | καὶ τῶι δήμωι | ἀνέθηκεν. Le dédicant est membre d'une famille bien connue d'Olbia. La dédicace de remparts était ordinairement faite à l'occasion de leur construction ou de réparations importantes : la situation d'Olbia au IIe s. *a.C.* était extrêmement tendue, en particulier avec les Scythes.

51. L'Artémision ἐν Νήσωι à Délos n° 309.

52. Ph. Bruneau, *BCH* 119 (1995), 35-41, rassemble le dossier de l'hippodrome de Délos. Le concours des Délia comportait des épreuves hippiques sûrement attestées, mais les documents épigraphiques ne permettent pas d'en localiser l'emplacement. Si les comptes de location des propriétés du dieu mentionnent le nom de l'hippodrome en connexion avec un jardin et la ligne de départ *(aphésis)*, on ne saurait tirer de ce fait aucune indication topographique : M. Brunet a souligné qu'il s'agit de documents purement administratifs qui peuvent réunir en un même lot des biens éloignés les uns des autres, et les recherches sur le terrain se sont jusqu'ici révélé vaines.

53. Ph. Bruneau, *BCH* 119 (1995), 45-54, revient sur l'agora des Italiens pour combattre l'hypothèse de N. K. Rauh qui voulait y voir un établissement de sport ayant pu servir aussi d'arène pour des spectacles de gladiateurs et de bains. Selon B., le terrain appartenant aux Italiens a d'abord été aménagé en une cour entourée de portiques, auxquels ont été progressivement adjointes diverses constructions destinées aux monuments honorifiques qu'ils pouvaient installer plus commodément chez eux que sur des emplacements publics.

54. Th. Mavrojannis, *BCH* 119 (1995), 89-123. Étude de la place de Délos dite agora des Hermaïstes ou des Compétaliastes (*GD* 2) qui comporte au centre un édifice carré dédié à Hermès et à Maia (*ID* 1731) et une rotonde dans un enclos qui devait être un temple d'Hercule (dédicace mutilée *ID* 1738) et, adossé au Nord contre le portique de Philippe, un naïskos ionique avec deux bases de statues. La comparaison avec plusieurs monuments analogues de Rome permet d'y reconnaître un temple des *Lares compitales* — ce sont deux jumeaux dont le relief portant l'inscription *ID* 1745 donne l'image — et d'en restituer ainsi la dédicace : Οἱ Ἑρμαιισ[ταὶ οἱ] | καὶ τὰς πα[στάδας | καὶ τὸν ναὸν | Θεοῖς ἀνέθηκαν]. L'autel inscrit *ID* 1749 situé devant le temple doit être lu Οἱ αὐτοὶ οἱ καὶ τ[οὺς Θεούς] : l'ensemble représenterait un *compitum* latin où le culte des Lares était géré par les Hermaïstes.

55. A. Barattolo, *Ist. Mitt.* 45 (1995), 57-08 et pl. 27-41. Étude détaillée du temple d'Hadrien Zeus à Cyzique, en attendant le résultat de fouilles nouvelles en cours. La célébration des Hadrianeia Olympia est mise en rapport avec le temple par Aelius Aristide, qui assista à leur célébration en septembre 166, et l'on sait par les textes *IGR* IV 160 et 162 qu'ils tombaient en même temps que le concours du κοινόν Ἀσίας. Ce dernier a été fondé en 138, puisque l'athlète M. Aurelios Koros fut vainqueur comme παῖς à sa septième célébration, avant de remporter la même année comme ἀγένειος les Epinicia de Rome célébrés en août

166 pour la victoire parthique de Marc Aurèle et Lucius Verus. Le temple de Cyzique aurait donc été inauguré en 138, peu après la mort d'Hadrien, mais il aurait pu être fondé en 123, au moment de la visite de l'empereur. D'autre part, B. revient sur l'épigramme copiée sur le temple par Cyriaque d'Ancône qu'il écrit ainsi : Ἐκ δαπέδου μ' ὤρθωσεν ὅλης Ἀσίας [μέγα θαῦμα?] ἀφθονίῃ χειρῶν Διὸς Ἀριστέν(ε)τος (plutôt que Ἀριστ[έ]νετος ; la copie porte Ἀριστένοτος). Comme déjà Th. Reinach, B. pense qu'il est fait référence à la participation du κοινὸν Ἀσίας, qui serait en rapport avec les grands travaux de restauration rendus nécessaires par le séisme de 161 ; ainsi s'explique la mention d'Aristide selon qui les travaux du temple approchaient de leur fin au moment de sa visite en 166.

56. Sanctuaire d'Aphrodite d'Oikous à Milet n° 369.

57. P. Herrmann, *Ist. Mitt.* 44 (1994), 203-236, revient sur deux inscriptions de Milet d'époque augustéenne qu'il restitue ainsi : *Milet* I 2, n° 15 : [Ὁ δῆμος | Γαίωι Ἰου]λίωι Ἐπι[κράτους | υἱῶι Ἀπο]λλων[ίωι ἥρωι | καθι]έρωσ[εν], et *Milet* I 2, 6 : Ὁ δῆμ[ος] | Γαίωι Ἰουλίωι Ἰου[λίου Ἀπολ]|λωνίο[υ] ἥρωος [υἱῶι?] | Ἐπικράτ[ει φιλο]πά[τριδι]| τῶι δι[ὰ βί]ου ἀρχιερεῖ | [κ]αθιέρωσεν. Les deux inscriptions sont gravées sur des blocs provenant d'un monument consacré au personnage. L. Robert pensait à la construction monumentale dans la cour du bouleutérion, que K. Tuchelt interprète comme un autel du culte impérial ; d'autres emplacements sont possibles entre le bouleutérion et l'agora Nord. On peut verser au dossier l'extrémité droite d'une architrave portant la fin d'une ligne qui en laisse attendre une autre au-dessous : Ἰουλίου Ἀπολλωνίου. Dans sa contribution à *Stadtbild und Bürgerbild* (n° 9), p. 197, n. 39. H. prend parti plus nettement pour le monument dans la cour du bouleutérion. — Voir n° 78.

58. W. Luppe, *Panchaia, Festschrift für Klaus Thraede*, Münster (Westfalen), 1995 (*Jahrbuch für Antike und Christentum, Ergänzungsheft* 22), 156-160. Choqué par plusieurs fautes de métrique dans l'épigramme pour l'architecte Périclès de Mylasa (*Bull. ép.* 1994, 82), L. propose plusieurs corrections. Au vers 3, L. suppose que le lapicide a bouleversé le vers et, au lieu de la lecture originale μυρίων ἀνθ[ρώ]|πων (πέμπτον) συντελέσαντα νάον, il restitue la versification primitive ainsi : μυρίων συντελέσαντ' ἀνθ[ρώ]πων νάον ἄμεμπτον. C'est une correction violente, puisque le remplacement de πέμπτον par ἄμεμπτον ne peut trouver aucune justification paléographique. C'est par idée préconçue de ce qu'était l'épigramme — éloge de la grandeur, de la qualité de la construction — que L. rejette l'idée simple, qu'il évoque aussi, d'une construction qui serait la dernière et la plus achevée de cinq (cf. Nollé, n° 59). Selon L., le temple pour dix mille hommes ne peut être un temple antique, qui n'accueillait pas le public ; ce serait une église chrétienne. Mais cette conclusion, pas plus que la correction qui la justifie, ne peut être acceptée.

59. J. Nollé, *Chiron* 25 (1995), 299-303, revient aussi sur *Bull. ép.* 1994, 82. Contre l'interprétation proposée par W. Burkert, il comprend que Périclès avait achevé son cinquième temple, qu'il avait construit à Rome, et que sa patrie avait tardé à le reconnaître : l'architecte était encore moins considéré dans le monde romain que dans le monde grec, malgré l'admiration que Périclès avait pour son art. N. comprend ainsi le V. 6 ἀρχιτεκτοσύνῃ ἀρετῇ ζήσαντα μεγίστῃ : « il a vécu pour l'architecture, le plus grand art », explication qui fait perdre au texte ses problèmes de langues et son caractère sensationnel. Le texte est à dater du début du IIIe s., d'après le nom complet du personnage : Μᾶρ. Αὐ[ρ]. Περικλῆς ὁὸς Περικλέους, et tout rapport avec l'incendie du temple de Vénus et Rome en 307 est exclu.

60. Défense de la ville à Stratonicée de Carie n° 401.

61. M. Wörrle, *Chiron* 25 (1995), 63-68, retrouve la personnalité du fondateur du temple d'Artémis à Aizanoi d'arès la dédicace du temple et une inscription honorifique posthume. La dédicace, en partie martelée, se lit ainsi : [*vac.* [Ἀρ]τέμιδι ἁγιωτάτηι καὶ τοῖς Σεβαστοῖς καὶ τῶι δήμωι Ἀσκληπιάδης Ἀσκληπιάδου τοῦ [Ἀρτέμωνος Χάραξ ἱερεὺς διὰ βίο]υ‖ τὸν ναὸν ἐκ τῶν ἰδίων ὑπαρχόντων κατεσκεύα[σεν *vac.*] (sur ce texte, voir aussi *Arch. Anz.* 1995); l'inscription honorifique : [Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτ]ίμησαν Ἀσκληπιάδην | [Ἀσκληπιάδου τοῦ Ἀρ]τέμωνος Χάρακα ἱερέα | τῆς Ἀρτέμιδος διὰ βί]ου, ποιήσαντα τὸν ναὸν | [τῆς Ἀρτέμιδος ἐκ τῶν] ἰδίων ὑπαρχόντων, ἐπιμελη|[θέντος Ἀσκληπιάδου Βλάσ]του κληρονόμου αὐτοῦ. Le personnage avait aussi veillé à une émission monétaire de la cité en l'honneur du Sénat. La date de la mort d'Asclépiadès Charax, connue par l'épitaphe *MAMA* IX, 270, est l'année 166 de l'ère d'Aizanoi, qui doit être celle de Sylla, et correspond à l'année 81/2 *p.C.*, plutôt que 135/6 selon l'ère d'Actium.

62. Monument funéraire à Ancyre n° 445.

63. *Tuiles.* P. Themelis, *Prakt. Arch. Het.* 146 (1991) [1994], 103-104 et pl. 67a : découverte au Sebasteion de Messène de plusieurs tuiles timbrées Δαμόσιος.

64. K. Preka-Alexandri, *Arch. Delt* 45 (1990), *Chron.* [1995], 288 : à Figaretto (Corfou), découverte de tuiles timbrées fragmentaires.

65. Tuiles timbrées en Macédoine n°s 244, 245, 270.

66. F. Tatari, H. Hidri, *Iliria* 1992, 149-175 (en albanais, résumé français; index, photos), donnent une étude d'ensemble du timbrage des matériaux de construction employés à Dyrrachium au IIIe-IIe s. *a.C.*

67. P. Cabanes, F. Drini (n° 2) ont rassemblé les timbres sur tuile, p. 159-163, n°s 530-587. Il s'agit d'estampilles avec des noms de prytanes (cas de loin le plus fréquent, 65 n^os^), d'estampilles de particuliers (15 n^os^), rarement de noms de mois ou d'abréviations ou de lettres isolées.

68. H. P. Isler, *Antike Kunst* 38 (1995), 26-27 et 30-31 : découverte à Iatè de tuiles timbrées ἐπὶ Ζωπύρου, ἐπὶ Διονυσίου Διονυσίου (jamais de timbre marqué ἐπὶ Διονυσίου tout court), ἐπὶ Ταμμάρου, ἐπὶ Φίλωνος, ἱεραί, Θεάτρου, Τρίτου, Ἰαιτον (comprendre Ἰαιτῶν?).

69. M. I. Gulletta, *Ann. Sc. Norm. Pisa* 24 (1994), 279-288 : à Entella, découverte de plusieurs tuiles timbrées : ἐπὶ Λάκωνος, Ῥηγίνου, [ἱ]εραί et un monogramme énigmatique.

70. **Sculpture.** — *Généralités.* Cl. Rolley, *La sculpture grecque.* 1. *Des origines au milieu du Ve s.* Paris, 1994, 438 p. Dans ce livre d'un grand intérêt on trouvera des mises au point commodes, faisant largement appel à la documentation épigraphique, sur les différentes façons de désigner les œuvres de plastique, les usages de la sculpture, le statut du sculpteur vu par lui-même et par les autres, et le peu d'informations dont on dispose sur les salaires et les prix.

71. *Sculpteurs.* Signature d'Alkaménès à Éphèse n° 363.

72. Signature de sculpteur à Cnide n° 406.

73. *Statues.* K. Fittschen, *Stadtbild* ... (n° 9), 55-77. Commentant un passage relatif aux spectacles dans la description d'Athènes faite par Héracleidès vers le milieu du IIIe s. *a.C.*, F. invoque la documentation épigraphique et réunit les portraits de poètes tragiques et comiques connus par la sculpture comme par les inscriptions.

74. V. Petrakos, *Prakt. Arch. Het.* 146 (1991) [1994], 41-42 n° 15 : à Rhamnonte, découverte du fragment gauche d'une dédicace de statue au Héros Archégétès (Pouilloux, *Rhamnonte* 26; deuxième moitié du VIe s.), avec le nom du

dédicant : Ἀντιφάνῆς. P. 43-44 no 17, dédicace d'une statue au Héros Archégétès (deuxième moitié du ve s.).

75. Date de la dédicace lacédémonienne au Zeus d'Olympie n° 209.

76. Statue de l'épigrammatiste Posidippos de Pella : voir n° 26.

77. W. Raeck, *Stadbild*... (n° 9), 231-241. A partir de l'exemple de Priène, dont les dédicaces de statues honorifiques d'époque hellénistique font l'objet d'une analyse topographique précise, R. montre comment la multiplication des statues pour une même personnalité à partir du IIe s. *a.C.* avait pour effet de rendre lisible la forêt des statues-portraits placées aux endroits les plus en vue. La gravure des décrets à proximité des statues, sur les parois du portique de l'agora, en facilitait la lecture, et l'adjonction progressive de nouvelles statues du même personnage contribuait à organiser pour le citoyen l'ensemble des portraits honorifiques.

78. P. Herrmann (n° 57), 206-208. A une dédicace de statue pour C. Julius Épicratès, est adjointe l'intéressante mention de sa rénovation après un incendie : Γάιος Ἰούλιος Διαδούμενος | τὸν ἀνδριάντα ἐμπρησμῷ διαφορη|θέντα ἐν τῷ γυμνασίῳ ἐπισκευάσας | ἀποκατέστησε | αἰτησάμενος ἀπὸ τῆς βουλῆς ψήφισμα | περὶ τούτου. L'ensemble du monument, base comprise, a dû être rénové, comme le montre la cohérence de l'écriture entre la dédicace pour Épicratès et la mention de la rénovation. C. Julius Diadumenos, autrement inconnu, ne pourrait-il être l'un des descendants d'Épicratès? On notera la mention d'un décret du conseil à propos de cette rénovation — parce qu'il s'agissait d'une dédicace publique dans un lieu public?

79. P. J. Sijpesteijn, *ZPE* 107 (1995), 104 et pl. X a-b. Un fragment de cheval en marbre des IIe-IIIe s. *p.C.* dans une collection privée d'Amsterdam porte sur le poitrail l'inscription Εὐδερίου. Le nom «au beau poitrail» convient bien pour un cheval; le génitif marquerait ici l'appartenance, «statue d'Eudérios», pour une statue élevée peut-être à l'occasion d'une victoire ou de la mort de l'animal.

80. J. Herrmann, A. van den Hoek, *A Passion for Antiquities. Ancient Art from the Collection of Barbara and Lawrence Fleischman*, Malibu, 1994. P. 316-318 n° 164, statuette de bronze représentant un jeune homme dansant tenant un rhyton et une phiale, du IIIe s. *p.C.* d'après l'écriture, mais d'un style nettement plus ancien (un exemplaire presque identique à Pompéi). Sur la base, inscription : Γενίῳ Αὐρ. | Φαλέρου στρα|τιώτης πραι|τωριανός. Il n'y a pas de raison de penser que le nom Φάλερος soit une transcription maladroite du gentilice Valerius.

81. *Relief*. J. Dolata, *Klio* 77 (1995), 255-265, revient sur le monument funéraire de T. Flavius Mikkalos à Périnthe (*SEG* 35, 828) : le relief serait le commentaire iconographique du texte et représenterait la promotion du défunt du grade de tribun de légion à celui de préfet d'aile.

82. V. Kästner, *Ist. Mitt.* 44 (1994), 125-134 et pl. 21. Découverte à Pergame d'un fragment inscrit de la moulure inférieure de la frise du grand autel qui, joint au fragment *l.v. P.* VIII, 1216, donne au complet le nom du géant Πορφυρίων, l'adversaire de Zeus, ce qui confirme l'identification généralement admise. — Essai de restitution des différents fragments de cette moulure (le géant casqué du groupe d'Apollon où l'on reconnaît généralement Éphialtès serait en fait Οὐδαῖος). Cf. déjà *Bull.* 1995, 33.

83. *Bases*. Datation des dédicaces de l'Acropole d'Athènes n° 159.

84. C. Içten, H. Engelmann (n° 363), 90-91, publient la plaque de gauche d'une base inscrite d'Éphèse pour les statues de plusieurs membres de la famille impériale : [Φαυστεῖναν] θεὰν Αὐτο|[κράτορος Καί]σαρος T. Αἰ|[λίου Ἀδριαν]οῦ

'Αντωνείνου | [Σεβαστοῦ Ε]ὐσεβοῦς γυναῖκα | [τῆς πρώ]της μ[ητροπόλεως τῆς 'Ασίας καὶ δὶς νεωκόρου τῶν Σεβαστῶν ἡ φιλοσέβαστος 'Εφεσίων βουλὴ καὶ δῆμος, ψηφισαμένων καὶ ἐπιμεληθέντων - - -]. La largeur initiale de la plaque devait être à peu près équivalente à sa hauteur, soit 1,05 m. La restitution proposée conduirait à une longueur totale d'au moins 7 m pour la base entière, ce qui n'est pas sans exemple, mais supposerait un nombre important de statues : un formulaire plus court de la titulature d'Éphèse serait probablement préférable.

85. **Mosaïque et peinture.** — G. Gounaris et G. Velenis, *Egnatia* 3 (1991-1992), 262 et fig. 9 p. 277 : découverte à Philippes d'une mosaïque portant une inscription très ruinée dans une *tabula ansata* (2e moitié du IVe s. *p.C.*).

86. B. Poulsen, *Hecatomnid Caria and the Ionian Renaissance*. Odense, 1994 (*Halicarnassian Studies*, 1), 118-120. Une mosaïque découverte en fouille à Halicarnasse représentait dans un écoinçon une femme tenant une grappe de raisin avec l'inscription φθινόπ|ωρον.

87. L. A. Roussin, *Fifth International Colloquium on Ancient Mosaics held at Bath on September 5-12, 1987*, Ann Arbor, 1995 (*J. Rom. Arch. Suppl.* 9,2) 33-35. Dans la villa d'Ein Yael (Jerusalem), construite au début du IIIe s., une mosaïque représentant un satyre tenant des fleurs et un ruban porte une inscription mutilée et défigurée par une réparation antique, allusion peut-être aux guirlandes que tenait le satyre.

88. L. Bacchielli, M. R. Falivene, *Quaderni archeologici della Libya* 17 (1995), 93-107. Une tombe de la fin du IVe s. *p.C.* à Asgafa el Abiar (à 40 km au Sud de Barkè) est décorée de scènes de l'épopée, avec l'épisode des Sirènes. F. rapporte à cette scène un fragment inscrit a fresco avec les paroles du chant des sirènes sous la forme d'un pastiche de formules homériques traditionnelles non métriques qu'elle restitue ainsi : [Εἰσαφίκ]αν[ε] | καὶ ἄκουσον, | 'Οδυσσε[ῦ]· ὁ Σ[ει]|ρήνω[ν ὅδε] | φθ<ό>γγ[ος τῶν] | ἀδιν[άων]. | Τίς ἀ[οιδῆς] | ἀκού[σας παρ]|έπλευ[σε τὸν] | λειμῶν[α].

89. **Objets inscrits.** *Magie*. D. Jordan, in *Ancient Greek Cult Practice from the Epigraphical Evidence*, Stockholm, 1994 (*Acta Instituti Atheniensis Regni Sueciae*, series in-8°, 13, éd. R. Hägg), 131-143. Pour le centenaire de la publication de 16 tablettes de plomb d'Amathonte, évocation du matériel inédit de même provenance : environ 200 fragments de plomb, et des centaines d'autres répartis entre Londres et Paris, gravés sur des plaques de sélénite (appelée parfois talc ou gypse), appartenant à 30 textes différents dont l'un, du IIIe s. *p.C.*, est publié en appendice : il s'agit d'une invocation formulaire très semblable à ce qu'on trouve dans un charme d'amour connu par un papyrus, suivi du vœu qu'une femme, Aristion, ne dise rien contre Artemidôros fils de Timô et qu'un homme, Artemidôros Melasios (ou Menasios) soit réduit au silence à propos de vêtements. Il s'agit bien de defixiones d'Amathonte (135, n. 17) et non pas comme on l'a cru longtemps, de Kourion (encore T. B. Mitford, *I. Kourion*, 1971, nos 127-142). Voir désormais P. Aupert (dir.), *Guide d'Amathonte*, Paris, 1996, 61.

90. H. Versnel (n° 89), 145-154. Les tablettes de plomb du IIe-Ier s. *a.C.* découvertes au temple de Démétèr et Corè à Cnide (Audollent 1-13, *Syll.*³ 1178-1180), souvent prises pour des *defixiones*, sont plutôt des appels à la justice divine. On peut les rapprocher des stèles de confession bien connues dans la Lydie du Nord-Est (cf. n° 379) : elles représenteraient le genre de textes désigné en Lydie par les mots πιττάκιον (*TAM* V, 1,251) ou ἀραί (*TAM* V, 1,318). Dans ces conditions, le mot πεπρημένος qui y indique la condition qui pousse le coupable à l'aveu ne peut être compris, comme on le fait d'ordinaire, comme une forme ionienne de πεπραμένος : outre le fait que ces textes sont en dorien, le mot

ne conviendrait pas pour désigner l'action divine. Il faut lui donner son sens obvie «brûlé», qu'il s'agisse de la fièvre (sens probable quand il s'agit d'une personne inconnue) ou d'une allusion à une ordalie par le feu, pour laquelle V. réunit des exemples qui en montrent la diffusion.

91. R. Kotansky, *Greek Magical Amulets. The Inscribed Gold, Silver, Copper and Bronze Lamellae. I. Published Texts of Known Provenance.* Opladen, 1994 (*Papyrologica Coloniensia* 22, 1), xxx-446 p. K. republie 68 textes, pour la plupart en grec, gravés sur de fines lamelles de métal précieux, des amulettes, parfois improprement appelées phylactères, réservant pour un volume suivant la publication des textes inédits ou de provenance inconnue, que devrait suivre une étude d'ensemble. On en connaît de l'Égypte à la Sicile et à l'Angleterre, depuis le début du Ier s. *a.C.* jusqu'à l'antiquité tardive (V^e^-VIe s. *p.C.*). Les premiers semblent être apparus en Égypte à la fin de l'époque ptolémaïque ; mais c'est aux IIIe et IVe s. que ces amulettes ont connu leur plus grande vogue. Chaque texte est accompagné quand c'est possible d'une photographie et d'un fac-similé, conçu pour aider la lecture de la photo plutôt que pour se substituer à elle. Les textes sont traduits quand c'est possible, et munis d'un commentaire détaillé. Ces textes difficiles ne sont pas toujours édités avec l'attention nécessaire, et le souci de normaliser, probablement destiné à faciliter la compréhension, est parfois poussé trop loin. Ainsi pour le n° 61, de Ballana en Nubie (IIIe-IVe s.), pour lequel K. donne photo, fac-similé, transcription et texte normalisé, des divergences apparaissent entre ces différentes notations du texte : aux l. 4-6, je lis sur la photo et le fac-similé ταυτα τα υδατα α | σοι προσφαιρω : υ|δρω αιστι ιαιρακος, mais le pronom σοι a disparu de la transcription normalisée ; aux l. 15-16, le texte το σπαραι|ν εν σου υδρω devient τὸ σπαρὲ|ν ἐν σοὶ ὕδωρ, effaçant la faiblesse du datif à cette époque ; l. 3, la forme ἀδαιρφός annonce le grec moderne ἀδερφός, qu'on entend plus souvent que la forme ancienne, et je doute que le phénomène soit uniquement égyptien.

92. W. M. Brashear, *ANRW* II, 18, 5 (1995), 3380-3684 : «The Greek Magical Papyri : an Introduction and Survey. Annotated Bibliography (1928-1994)». Dans ce travail dont l'objet est surtout papyrologique, signalons pour leur intérêt général l'introduction (p. 3398-3446) sur la magie grecque en Égypte et surtout, p. 3576-3603, la liste alphabétique des *voces magicae*, avec la revue de toutes les étymologies proposées, y compris les moins fondées, et éventuellement une traduction.

93. *Objets de métal.* M. True, K. Hamma (n° 80), 61-63 n° 20 : une olpè de bronze de provenance inconnue porte sur l'épaule et l'anse une dédicace gravée en alphabet qui paraît érétrien (au jugement de A. Raubitschek) : Ἀλκίμαχος ἱππαρχῶν (sur la panse) |τοῖν Διοσκόροιν (sur l'anse).

94. D. Knoepfler, *CRAI* 1994, 337-379, publie avec une étude très complète un haltère de bronze de la collection Ortiz à Genève, probablement du deuxième quart du Ve s., de provenance inconnue. Il porte sur la tranche l'inscription ηευμέλειός ἐμι «je suis l'haltère d'Eumélos», et sur le flanc un coq incisé et l'inscription κἄμ' ἀνέθεκ' Εὔμηλος ἑκαβόλοι Ἀπόλλωνι, «et c'est moi qu'Eumélos consacra à l'infaillible archer Apollon», deuxième élément d'une dédicace en deux hexamètres dont l'autre devait figurer sur la pièce perdue qui faisait la paire avec celle-ci. Il est donc probable que la victoire d'Eumélos ait eu lieu à Delphes, malgré le caractère thessalien de l'écriture et du formulaire.

95. V. Jolivet, *Sur les pas des Grecs en Occident. Hommages à André Nickels. Études Massaliètes* 4 (1995), 445-457. Étude raisonnée de la production et de la diffusion des strigiles inscrits en grec en Italie centrale. Le centre de production

paraît avoir été Préneste à partir de la fin du IVe s. *a.C.* L'estampille est celle du fabricant, mais elle a une valeur d'usage, et marque l'hellénisme de son propriétaire : les plus beaux strigiles, à manche plastique représentant Aphrodite, ne sont pas signés. La diffusion de ces pièces se fait dans le monde étrusque, non à Rome ni dans le Latium : la conquête de l'Étrurie par Rome et la première guerre punique interrompent la diffusion des strigiles prénestins estampillés. En appendice, catalogue de 95 strigiles inscrits où on relève les marques suivantes : Αι, Ἀπολλοώρω (*sic* ; 61 ex.), Εὔτιχος, Ἡρακλίδα, Μυρτίχου, παρ' Ἄνδρωνος, παρ' Ἀπολλωνίδα, παρ' Δαμοθάλεος, παρ' Συμμάχου, παρ' Χρησίμου εἰμί, Σωγένες, Σωιζούσα, Σώτειρα (11 ex.) Ὑγιεανικη *(sic.)*.

96. *Monnaies* : voir n° 243.

97. *Orfèvrerie*. A. Oliver, Jr (n° 80), 227-230 n° 115 : vases à boire en orfèvrerie (inscriptions publiées avec l'aide de G. Bowersock). A-B. Paire de bols inscrits (175-75 *a.C.* environ) : Κτασιμοτου Μαμοτου <ρμ' Αρτειμου <ρμ' Σαμωτος. Selon G. Bowersock, le nom Αρτειμας est plutôt lycien, les autres sont difficiles mais plutôt pisidiens ; la marque <ρμ' serait à comprendre ἔτους ρμ' = 140, ce qui dans l'ère séleucide donnerait 172/1 *a.C.* Le nom Σαμωτος doit plutôt être un génitif (d'un nominatif Σαμυς ? cf. *Bull.* 1949, 197a). C-D. Bols coniques en argent portant à l'extérieur l'inscription Κοτεους Ἡλίου pour l'un, Κοτεους Μητρὸς Ὀρέας pour l'autre. Le nom Κοτης est pisidien (L. Robert, *Hellenica* VI, 12). La mention de la Mère de la Montagne (connue à Oenoanda, *Bull.* 1940, 156) indique qu'Hélios est aussi la divinité de ce nom, et non un patronyme et que Kotès doit en être le prêtre. La date proposée, 175-75 *a.C.*, paraît un peu basse au vu de l'écriture en style « corde à linge ».

98. Objets d'orfèvrerie à l'acropole d'Athènes : voir n° 45.

99. *Bagues, gemmes, sceaux*. I. Popović, *Les bagues. Les bijoux romains du musée de Belgrade*, Belgrade, 1992 (en serbe et en français). Dans cette collection de 127 objets, deux seulement, de Kostolac (Viminacium), de la deuxième moitié du IIIe s. *p.C.*, portent des inscriptions grecques : n° 34, Εὐτύχ(ι) | Ζήσαις ; n° 64, un chien qui dort au-dessous duquel est gravé Γρηγόρ[ι].

100. K. Vandorpe, *Sagalassos* III, Leuven, 1995 (*Acta archaeologica Lovaniensia, Monographiae* 7), 299-305, publie une empreinte de sceau trouvée à Sagalassos dans un bâtiment romain, dans un contexte du IVe s. *p.C.* Il s'agit d'un sceau public montrant un éléphant avec l'inscription Σαγαλασσέω[ν] (lettres lunaires). Sagalassos a dû adopter le symbole de l'éléphant quand elle appartenait au royaume séleucide.

101. H. Cotton, J. Geiger, *Israel Expl. Journal* 45 (1995), 52-55 ; bague inscrite trouvée à Massada, d'époque byzantine (fin Ve-début VIe s.), Ὑγία | ΑΒΥΣ|ΟΒ. La formule — apotropaïque — se rencontre ailleurs ; le nom rappelle celui gravé sur une bague d'Apollonia, ΒΑΒΟ|ΣΑ. Le désordre du nom sur la bague de Massada serait dû à l'inculture du graveur plutôt qu'au désir de brouiller les choses.

102. Bague inscrite à Eauze, voir n° 156.

103. U. Pannuti, *Museo archeologico nazionale di Napoli. La collezione glittica*, II, Rome, 1994, 359 p. Catalogue de 311 gemmes, du XIVe s. *a.C.* à la fin de l'antiquité, dont plusieurs sont inscrites en grec (l'entrée *iscrizioni* de l'index ne permet pas de les retrouver toutes). On y relève des signatures d'artistes comme Ἀθηνίων (n° 71, milieu du IIe s. *a.C.*), Ἀπολλωνίου (n° 72), Κου(α)δράτου (n° 254), des gemmes magiques (nos 268-298), des gemmes qui ne portent qu'une inscription assez longue : Λέγουσιν ἃ θέλουσιν, λεγέτωσαν. Οὐ μέλι μοί. Σύ φίλι με· συνφέρι σοί (n° 299 ; 301 ; la première partie seulement n° 300) ; Εὐτύχι πανοικ(ί) ὁ φορῶν

(n° 303), Σωφρονῖ εὐσεβῖ ἐν εἰρήνῃ (n° 304), Εὐτύχι Ἀκάκιν (n° 305), Εὐτύχι Εὐστόργι (n° 306), ou encore trois gemmes inscrites avec figure, par exemple Νικᾷ Διοκλῆς ΟΙΝ Πονπειανῷ (n° 198) ou Αὐρ. Παπιανὴ εὐτυχείαν πέλι (n° 216).

104. M.-L. Vollenweider, avec la collaboration de M. Avisseau-Broustet, *Camées et intailles*. I. *Les portraits grecs du cabinet des Médailles*. Paris, Bibliothèque nationale de France, 1995. Premier volume d'un catalogue très attendu. Quelques exemplaires sont inscrits (index des inscriptions, p. 260), avec le nom de l'artiste : Αὔλου (probablement authentique, n°s 117 et 220), celui du personnage représenté : Ἐπίκουρος (n° 253), Ἀλέ(ξανδρος) Ἡπε(ιρωτῶν βασιλεύς) (n° 43) ou celui d'un propriétaire : Ἀπίων (n° 117), Πυθόναξ (n° 20, vers 480-470 *a.C.)*. Une inscription thrace lue par V. Velkov, n° 26 : ΤΟΥΚ.ΔΕΝΤΟΖΙΑΗ

105. *Poids*. M. Amandry, *L'art grec au Musée Saint-Raymond*, Toulouse, 1993, p. 133-138, publie 27 poids grecs de la collection Edward Barry acquise par ce musée en 1889 et restés inédits depuis lors : 24 poids attiques (séries à l'amphore, à la tortue, au bouclier, au dauphin et au croissant, deux hexadrachmes au croissant et quatre poids dont la valeur en drachmes est indiquée numéralement), 1 poids d'Asie Mineure et 2 poids d'origine indéterminée.

106. A. Kushnir-Stein, *Israel Expl. Journal* 45 (1995), 48-51, publie deux poids inscrits trouvés à Banyas (ancienne Caesarea Paneas). Le premier, en plomb (188 g), peut-être d'un agoranome, est inscrit Τὸ τρί|τον τ|ῆς λ|ίτρ|ης ἐντο|πίας et, sur une excroissance, Μαρ|ίνου. L'autre est marqué LH. Bien que le signe L indique normalement les années dans le royaume lagide, la fréquence de H sur les poids peut faire penser à un rapport avec l'unité pondérale.

107. A. Kushnir-Stein, *ZPE* 105 (1995) 105 (1995), 81-84 et pl. X, revient sur les poids d'Ashdod *Bull. ép.* 1976, 43 (*SEG* 26, 1665) dont la lecture doit être modifiée : Βασιλε[ύ]ο|ντος Ἡρώ|δου Εὐσε|βοῦς καὶ Φ|ιλοκ(αίσαρος). Il doit s'agir d'Hérode le Grand, qui a régné à Ashdod de 30 *a.C.* à sa mort en 4 *p.C.* Il en résulte aussi, 1, que le poids de calcaire de provenance inconnue *Isr. Expl. J.* 1970, 97-98 d'Hérode le Grand doit être compris ainsi : Λλβ' βασ(ιλέως) Ἡρ(ώδου) Εὐ(σεβοῦς) Φιλο(καίσαρος) ἀγορ(ανόμου) μνα(ῖ) τρ(εῖς), et 2, que l'inscription d'Athènes *OGI* 427 se rapporte bien à Hérode le Grand et non à son petit-fils Hérode de Chalcis.

108. L. Mildenberg (n° 80) publie plusieurs poids de cette collection. P. 70 n° 25, tritèmorion attique de la deuxième moitié du ve s., à l'amphore ; n° 26, poids anépigraphe avec cratère à volute. P. 200-205, n° 93-99, poids inédits d'époque hellénistique : n° 93, anépigraphe, à la tête masculine ; n°s 94-96, cf. *Bull. ép.* 1995, 611 ; n° 97, demi-mine de plomb carrée à l'ancre flanquée de dauphins, un troisième dauphin à droite, inscrite [Σελε]υκεῖον | βξρ' ἐπὶ | Εὐδώρου | ἡμιμναῖον (de Séleucie de Piérie, année 151/150 *a.C.*) ; n° 98, cf. *Bull. ép.* 1995, 612 ; n° 99, poids de bronze anépigraphe au masque de théâtre. P. 278-279 n° 141, poids de bronze carré à la tête de lion, inscrit en pointillé Ἀπόλλωνος, mine d'étalon léger utilisé en Méditerranée orientale, Ier s. *a.C.* ou *p.C.* ; le poids aurait été conservé dans un sanctuaire d'Apollon. P. 307 n° 160 : = *Syria* 1991, 435. P. 319-320 n° 166, poids de plomb hexagonal inscrit sur les deux faces. A. Ἔτους ζ' αὐ|τοκράτορο|ς Καίσαρος Μ. | Ἀντωνίου Γο|ρδιανοῦ Εὐσ|εβοῦς Εὐτ|υχοῦς Σ|εβαστοῦ ; sur le bord : Σεκουνδινοῦ Γαύρου. B. Ὑπατεύοντος | τῆς ἐπαρχείας | Τιβε. Κλαυδίου | Ἀττάλου Πατερκλι|ανοῦ καὶ λογιστεύοντος Κοίντου Τινηίου | Σευήρου Πετρωνιανοῦ, | ἀγορανομοῦ[ν]το(ς) Ἰ|ουβεντίου Σεκουνι|δείνου Γαύρου ; sur le bord : Λείτρα. Le gouverneur est connu comme celui de Bithynie. An 7 de Gordien III, commençant en 244.

109. *Objets de pierre.* — J. Scheid, *MEFRA* 107 (1995) 1, 301-314, explique lumineusement la plaque inscrite trouvée dans le sanctuaire des dieux Syriens à Rome, *IGUR* 109. Il s'agit d'une dalle couverte de concrétions avec en son centre un trou pour une pièce circulaire, avec des traces d'oxydation, inscrite de deux pentamètres : Δεσμὸς ὅπως κρατε|ρὸς θῦμα θεοῖς παρέχοι, | ὃν δὴ Γαιωνᾶς δειπνο-|κρίτης ἔθετο. Revue des différentes interprétations proposées, qui supposent toutes un lien entre ce texte et l'utilisation hydraulique de la pierre. Mais cette dernière est le fait d'un remploi : pour S., la pierre était à l'origine destinée à attacher une victime de sacrifice au moyen d'un anneau et le texte se traduit ainsi : « Attache puissante que Gaionas le *deipnokritès* a fixée afin qu'elle procure une victime aux dieux. »

110. *Pesons.* Chr. Tsigounaki, *Eleutherna* II, 2, Rhethymno, 1994, p. 109 et 166, pl. 36. Découverte dans la maison hellénistique de deux pesons inscrits portant l'un les lettres ΞΕ, l'autre la lettre Α, dont la signification n'est pas claire (fin IIIe - début IIe s. *a.C.*).

111. *Inscriptions vasculaires.* En Macédoine n° 256.

112. J. Reynolds, dans A. Poulter, *Nicopolis ad Istrum : a Roman, Late Roman and Early Byzantine City. Excavations 1985-1992.* P. 320 n° 8, mortier d'argile incisé avant cuisson : [Τρ]οφίμου (IIe s. *p.C.*?) ; n° 9-11, anses d'amphores timbrées ; n° 12, cinq fragments très mutilés d'amphores portant des textes peints ; n° 15, seize tessons portant des graffiti, dans un dépôt des années 250-275, ainsi Δίων ; nos 16 et 17, autres séries de tessons inscrits très mutilés.

113. M. Heinz et R. Senf, *Arch. Anz.* 1995, 224 : découverte à Milet (Zeytintepe) d'une amphore portant une dédicace peinte avant cuisson : Ἀφρ[οδείτῃ].

114. M. Vallerin, *Syria* 71 (1994), 171-204 : *Pelves* estampillés de Bassit. Ces bassins d'argile grossière de la fin du IIe s. *p.C.*, répandus dans toute la Méditerranée orientale mais produits probablement à Bassit, portent tous une estampille sur la lèvre, le plus souvent en grec (quelques-unes en latin), normalement, mais non exclusivement, un nom propre ; en appendice, liste des timbres connus.

115. D. Nonnis, *Rend. Pont. Acad. di archeologia* 64 (1991-1992) [1994], 225-234. Un vase du type de Gnathia (fin IVe s. - début IIIe s. *a.C.*) découvert à Satricum (Latium) porte au milieu de la panse une inscription peinte en lettres blanches : Ματρ[ι] Μα[τ]υται ? *ca* 6 δ]ῶρον δίδωτ<ι>. Le formulaire de la dédicace peut-être un écho du latin *donum dat.* La forme ματρί, plutôt que dorienne, est peut-être une pure et simple transcription du latin. La dédicace a probablement été peinte avant cuisson et le potier serait d'origine méridionale ; mais le dédicant devait être latin.

116. M. P. Lavizzari Pedrazzini, *Splendida Civitas Nostra* (Mélanges Antonio Frova), Rome, 1995 *(Studi e ricerche sulla Gallia Cisalpina)* 405 : découverte à Vérone dans un contexte du Ier *a.C.* d'un fragment de bol mégarien inscrit Νικ[-ος]τράτ[ου].

117. L. Gasperini, *Quaderni archeologici della Libia* 17 (1995), 5-13, publie une dizaine de dédicaces à Apollon inscrites sur des vases au musée épigraphique de Shabat (VIe-IVe s. *a.C.*). N° 1. Sur le bord supérieur d'un cratère archaïque, [- - Ἀπόλ̄ω]νι φόρακί με ἀνέ[θ- - -]. C'est le premier exemple d'un Apollon Korax, mais selon la légende Battos avait été guidé par Apollon sous la forme d'un corbeau. La date proposée (milieu du VIe s.), paraît haute. Les autres dédicaces mentionnent simplement le nom d'Apollon.

118. *Lampes.* — D. Alicu, *Die römischen Lampen. Ulpia Traiana. Sarmizegetusa.* Bucarest, 1994 (*Bibliotheca Musei Napocensis* 7). Une seule lampe est signée

en grec : p. 103 et 186, fig. 18, lampe corinthienne de la deuxième moitié du IIIe s., Πρείμ|ου.

119. D. Kassab-Tezgör, T. Sezer, *Catalogue des lampes en terre cuite du musée archéologique d'Istanbul. I. Époques protohistorique, archaïque, classique et hellénistique*. Paris, 1995 (*Varia anatolica*, VI, 1). Parmi les 467 lampes publiées dans ce catalogue, 13 portent une inscription : lettres isolées (nos 304, 360, 421, 422, 425) ou groupes de lettres (nos 369, 467). N° 106, graffite Σόσου (Rhodes, fin VIe-début Ve s. *a.C.*) ; n° 137, graffite Θέμισστος (Rhodes, fin VIe - début Ve s. *a.C.*) ; n° 157, Ἀ[θ]ανᾶαι τὸ λύχνο[ν] (Rhodes, IVe s. ; Blinkenberg, *Lindos* I, c. 32) ; n° 168, Sermylia (près de Thessalonique) ; graffite Φιλίστης ; (au féminin, plutôt que le masculin Φιλιστῆς ; atelier attique, deuxième quart du IIe s. *a.C.*) ; n° 280, Ἀρίστωνος (attique, fin IIe s.-86 *a.C.*) ; n° 282 Πτο|λεμ|αίου (attique, rétrograde, même date).

120. *Verre*. — E. M. Stern, *The Toledo Museum of Art, Roman Mold-Blown Glass. The First through Sixth Centuries*. Toledo (Ohio) - Rome, 1995, 388 p. Catalogue précédé, p. 69-74, d'une étude sur les inscriptions ; sur les 130 fabricants connus (uniquement par l'épigraphie), 5 étaient spécialisés dans la vaisselle de table soufflée dans un moule. Étude sur Enniôn de Sidon, le plus ancien. Son atelier devait être à Sidon, ce qui expliquerait la dispersion de sa production dans l'ensemble du bassin méditerranéen. L'adjonction fréquente à sa signature de la formule μνησθῇ ὁ ἀγοράζων, même si elle fait écho à des formules sémitiques, ne peut être expliquée uniquement par là, cf. *Bull. ép.* 1993, 150 : on trouve aux Ier et IIe s. des graffites en μνησθῇ dans d'autres contextes, et il est imprudent d'en conclure que les vases à boire sur lesquels elle figure, dont beaucoup ont été trouvés en Italie du Nord et en Méditerranée occidentale, étaient destinés à des communautés sémitiques. De même, les noms des verriers Nikais et Iason, répandus en milieu juif, n'en sont pas spécifiques, et la fréquence sur leurs vases d'une formule de bénédiction d'origine sémitique ne suffit pas à démontrer que ce sont des Juifs, ce qui est simplement possible.

INSTITUTIONS (Ph. G.)

121. **Assemblées**. — R. M. Errington, *Chiron* 25 (1995), 19-42 : *Ἐκκλησίας κυρίας γενομένης*, étudie en détail cette formule, présente dans l'intitulé d'assez nombreux décrets gravés au IVe et au IIIe s. *a.C.* dans des cités d'Asie, essentiellement en Carie et en Lycie. Il écarte le rapprochement avec Athènes, où il s'agit d'assemblée « principale », opposée aux assemblées « ordinaires ». Il estime que κύριος, « souverain », « habilité à », a une valeur plus précise que νόμαιος ou ἔννομος, « légal ». L'exemple de Magnésie du Méandre, avec l'addition ὑπὲρ ἑξακοσίων, persuade E. que le caractère κύριος de l'assemblée se constatait par l'obtention du quorum, laquelle l'autorisait à délibérer sur tel ou tel sujet. Il en aurait été de même pour les décrets des autres cités où apparaît la même formule. — Certes, je crois que dans la plupart des cités (en Grèce péninsulaire comme en Asie) et peut-être dans toutes, il existait un « quorum », dont le chiffre et l'usage étaient traditionnels, en particulier (mais pas seulement) dans les assemblées politiques. Mais je doute que la formule ἐκκλησίας κυρίας γενομένης en ait été, dans tous les cas, la traduction. L'exemple même de Magnésie du Méandre conduit à s'interroger : si κυρία suffisait à indiquer l'exigence et l'obser-

vance du quorum, pourquoi ajouter ὑπὲρ ἑξακοσίων? Il me semble que, dans certains cas au moins, la précision κυρία signifiait d'une manière générale que l'assemblée était «habilitée» à délibérer sur le sujet en question, soit parce que le quorum avait été vérifié, soit parce que des «délais légaux» avaient été respectés (ainsi à propos de l'octroi de la *politeia*), soit plus simplement parce qu'il s'agissait de l'assemblée régulière et «souveraine» du mois, par opposition avec les assemblées «convoquées» pour traiter d'un sujet particulier. Dès lors, κύριος aurait été proche de νόμαιος ou de τέλειος. E. omet de citer, dans sa liste d'exemples (39-42), celui de Paros, connu par la loi sur les archives, W. Lambrinudakis et M. Wörrle, *Chiron* 13 (1983), 285-287, l. 70 (ἐν κυρίαι ἐκκλησίαι), cf. *SEG* 33.679. Or le contexte montre que cette assemblée *kyria* se tenait à Paros le 4 de chaque mois, que c'était l'assemblée régulière, légale (à laquelle pouvaient éventuellement s'ajouter telle et telle assemblées convoquées), cf. le commentaire des éditeurs pp. 347-8. Pourtant, les deux textes gravés de Paros mentionnant dans l'intitulé la date du 4 ne précisent pas qu'il s'agit de l'assemblée κυρία. Tous les Pariens le savaient. — Plus douteuses encore me paraissent les considérations historiques (en particulier l'influence supposée des diadoques et des rois) qui expliqueraient, selon E., l'adoption puis l'abandon de l'usage du quorum (eux-mêmes déduits de l'évolution du formulaire). Indiquons seulement, au sujet de Priène (26-7), que la formule κυρίου συλλόγου γενομένου n'apparaît pas seulement dans les décrets des années 334-321 (la chronologie admise pour les décrets considérés comme les plus anciens sera sérieusement modifiée par Ch. Crowther). Plus généralement, la disparition progressive de la formule ἐκκλησίας κυρίας γενομένης à la fin du IIIe ou au début du IIe s. (mais pas partout, car le décret d'Hippoukômè, *TAM* I, 1687 ; L. Migeotte, *Souscriptions* n° 80, date sans doute du Ier s. *a.C.*) n'implique pas que l'usage du quorum disparaisse lui aussi. Les mentions du nombre de votants (par *psèphoi*) dans les décrets de la basse époque hellénistique (Magnésie du Méandre, Colophon, Iasos, Kéramos, Alabanda) le montrent, à mon avis, de façon certaine (je reviendrai sur ces textes, dont plusieurs ont été publiés récemment, afin de compléter ma précédente étude, mentionnée par E., 24 n. 1). Enfin, les décrets gravés ne laissent pas toujours reconnaître la procédure législative et il faut donc être très prudent lorsqu'on propose une explication historique. Ainsi, dans son commentaire du décret de Kildara, *I. Mylasa* 961, E. semble méconnaître (31-2) la catégorie pourtant bien représentée des décrets abrégés (il ne s'agit nullement d'«inscription(s) privée(s) mise(s) en place par la personne honorée»), dont on a maints exemples, en particulier en Asie (Zéleia, Kymè, Priène, Éphèse, Iasos, etc.), cf. brièvement mes *Bienfaiteurs* (1985), 15-16.

122. L'assemblée *kyria* à Athènes n° 157.

123. **Conseil et magistrats.** — H. Müller (n° 9), 41-54 : *Bemerkungen zu Funktion und Bedeutung des Rats in den hellenistische Städten*, constate que les données fragmentaires dont nous disposons, grâce aux inscriptions, ne permettent pas de brosser un tableau valable pour l'ensemble des cités (mode de recrutement, attributions). Il rappelle quelques cas relativement privilégiés : Milet, Iasos, Délos, et s'exprime avec prudence sur le rôle du Conseil dans l'élaboration des décisions soumises à l'assemblée : le contrôle qu'il semble exercer en ce domaine s'accommode de l'intervention de particuliers par le biais de la *prographè* (j'étudierai ailleurs la relation entre «intervenant» et «proposant»). L'évolution, qui conduisit à faire du Conseil un *ordo* à l'époque impériale, commence-t-elle à la basse époque hellénistique? M. pose la question, est tenté de répondre par l'affirmative (53), mais les témoignages sont maigres.

124. L'archonte à Salamine n° 179. *Eisagògeis*, *probouloi* et *proaisimnòn* à Kallatis n°s 283, 284. *Laukélarchos* à Naples n° 559. Pas de phrourarque éponyme à Cnide n° 563.

125. **Subdivisions civiques.** — Activités des tribus à Athènes n° 158. Tribus à Béroia n°s 246, 247 ; à Chersonèsos n° 290. Tribus, districts et dèmes à Érétrie n° 320. — *Politeumata* en Égypte n°s 516, 519.

126. **Privilèges civiques.** — Démosthène et les décrets honorifiques gravés à Athènes n° 162. *Politeia* potentielle : le décret de Myonte publié par W. Günther (n° 368) contient la formule εἶναι δὲ αὐτὸν καὶ πολίτην τῆς πόλεως τῆς Μυη[σί]ω[ν] ὅταμ [β]ούληται. Aux exemples analogues cités dans mes *Bienfaiteurs*, p. 150, ajouter *Bull.* 1988, 387 (nouveau témoignage à Érythrées) ; 1990, 276 (Iasos) ; cf. L. Robert, *Hellenica* VIII, 44 (Kildara).

127. **Cités et notables.** — L'ostracisme à Cyrène n° 551.

128. Chr. Habicht (n° 9), 87-92 : *Ist ein Honoratiorenregime das Kennzeichnen der Stadt im späteren Hellenismus?*, répond par la négative. Selon H., du ve s. (d'après l'exemple d'Athènes) au Ier s. *a.C.* (H. invoque des témoignages relatifs à Nysa, Tralles, Mylasa, Laodicée du Lykos, etc.), il y eut dans toutes les cités démocratiques une élite dirigeante, plus ou moins restreinte, riche et cultivée (importance de l'éloquence), à laquelle la masse civique accordait sa confiance, mais une confiance toujours précaire. Ce qui changea à partir des années 350-300, ce fut l'environnement international, avec la puissance croissante de la Macédoine, puis des monarchies hellénistiques, puis de Rome. Les cités eurent moins besoin de généraux et d'amiraux compétents que de diplomates et de conseillers avisés. Le style des décrets honorifiques changea en conséquence. H. reconnaît que l'accumulation des mêmes honneurs (statues, couronnes «perpétuelles») et l'attribution d'honneurs funèbres, voire cultuels (ces derniers limités à un petit nombre de grands évergètes) constituent des phénomènes nouveaux, mais il revient en conclusion sur le maintien de la démocratie dans les cités. — Stimulante, cette étude pourra conduire à réfléchir à l'importance respective des continuités et des ruptures lors de l'établissement du principat (cf., dans un sens assez différent, H. Müller à propos du Conseil, n° 123).

129. M. Wörrle (n° 9), 241-250 : *Von tugendsamen Jüngling zum 'gestressten' Euergeten. Überlegungen zum Bürgerbild hellenistischer Ehrendekrete*, propose une réflexion originale, non dépourvue d'humour, sur les stéréotypes des décrets honorifiques : d'un côté, l'image presque toujours identique (peu de couleur locale) de citoyens dévoués, qui se fatiguent et se ruinent pour le bien-être et le bon renom de la communauté, sorte de professionnels du bienfait péniblement accompli ; d'un autre côté, la terne évocation des citoyens «normaux», destinataires des bienfaits mais figurants passifs, qui sortent seulement de leur léthargie pour décerner les honneurs appropriés et inciter ainsi à l'effort d'autres évergètes potentiels. W. relie cette représentation au système d'éducation : à l'école puis au gymnase, la méthode était fondée sur la répétition et la coercition, l'idéal proposé était celui de la compétition et de l'effort — méthode et idéal qui laissaient peu de place aux dons particuliers, à l'originalité, à l'esprit critique. W. n'ignore pas qu'entre l'image idéale et la réalité il y avait une marge (tous les jeunes citoyens ne fréquentaient pas le gymnase), mais il insiste à bon droit sur ce que le vocabulaire officiel nous révèle d'une société fortement «intégrée» et fidèle à ses valeurs traditionnelles.

130. P. Herrmann (n° 9), 189-197 : *Γέρας θανόντων. Totenruhm und Totenehrung im städtischen Leben der hellenistischen Zeit*, commente d'abord l'image idéalisée du mort telle qu'elle ressort des épigrammes, avec le catalogue des

vertus consacrées : ἀρετή, σωφροσύνη (pour les femmes *et* pour les hommes, cf. 191 n. 15), δικαιοσύνη (au sens général de « droiture »), εὐσέβεια, etc. ; puis les honneurs funèbres publics, ἐκφορά, ταφὴ δημοσία, ἐνταφὴ κατὰ πόλιν. Il souligne, en invoquant notamment *I. Priene* 108, 370 sq. et 111, 307-312, que ces honneurs sont décidés aussi bien du vivant qu'après la mort des bienfaiteurs et qu'ils font corps avec les autres privilèges décernés aux évergètes. Voir n° 57.

131. **Justice, documents juridiques.** — *Horoi* hypothécaires à Athènes nos 166, 167. Acte d'affranchissement à Delphes n° 216 ; consécration d'esclaves en Macédoine nos 238, 240. Convention judiciaire Stymphale-Démétrias n° 207. Jugement à Élis n° 208. *Defixio* judiciaire à Olbia n° 294. Lois de Gortyne nos 328, 329. Juges étrangers à Iasos n° 389.

132. D. Hennig, *Chiron* 25 (1995), 235-282 : *Staatliche Ansprüche an privaten Immobilienbesitz in der klass. und hellen. Polis*, donne une suite à l'étude signalée *Bull.* 1995, 156. H. analyse ici les obligations et les servitudes que devaient respecter ou accepter les propriétaires de maisons urbaines. Il commente longuement les règlements de voirie ou d'urbanisme (clauses interdisant telle ou telle construction, réglementant l'entretien des rues, etc.), en particulier celui de Thasos, *Bull.* 1993, 395, dont il éclaire plusieurs clauses et discute certaines restitutions (H. note [240] qu'à la l. 25 la mention de κα[πηλεί]ων, au lieu du κα[τοικι]ῶν de l'éditeur, faciliterait la compréhension du passage) ; aussi et surtout le règlement des astynomes de Pergame, réédité par G. Klaffenbach en 1954, cf. *Bull.* 1955, 188 (il fait connaître [249] et adopte, ll. 31-32, le suplément proposé par M. Wörrle παρὰ τὰς ὁ[δοὺς κατὰ] τὴν γειτνίασιν, qui donne un sens satisfaisant à la clause sur l'entretien des rues). H. aborde, à partir des inscriptions, bien d'autres sujets difficiles. Notons les commentaires sur l'indemnisation des expropriés (262-263, Élatée, Tanagra), sur l'hypothèque consentie (sur des biens publics et privés) à des créanciers étrangers (263-265, Amorgos, Thessalie), sur la réquisition, partielle ou totale, des maisons pour le logement des troupes (267-282). Comme la précédente, cette étude sera très utile.

133. **Archivage et gravure.** — Laura Boffo, *Athenaeum* 1995, 91-130 : *Ancora una volta sugli archivi nel mondo greco : « conservazione » e « pubblicazione » epigrafica*, revient sur les notions d'« original » et de « copie », sur la valeur respective du texte conservé dans les archives et de la stèle que tous pouvaient voir, sinon lire. Elle soumet judicieusement à des analyses distinctes les décrets honorifiques, les traités (commentaire de l'expression ἐμμενεῖν ἐν τᾶι στάλαι), les lois (en particulier la loi gymn. de Béroia), les *horoi*, les comptes et les inventaires (y compris ceux de biens vendus à l'encan, dont la fonction est « commémorative des valeurs de la cité »), les listes de magistrats, de proxènes, etc. Cette mise au point sera utile. Chemin faisant, B. discute certaines propositions de St. Georgoudi, *Bull.* 1989, 256, et critique surtout R. Thomas, *Oral Tradition and Written Record in Class. Athens* (1989).

134. **Gymnase et concours.** — Gymnase et cité à l'époque hellénistique n° 41. Ptolémaion et Diogéneion à Athènes n° 192. Hérauts et trompettes n° 187. Dithyrambe et pyrrhique n° 313. Courses aux flambeaux n° 314. Artistes et athlètes en Égypte n° 30. Plutarque éphèbe à Athènes (?) n° 29. Éphèbes à Iasos n° 391. Haltère de bronze, instrument pour sauter n° 94. Strigiles en Italie n° 95. Liste d'épreuves et de vainqueurs à Cnide n° 408.

135. **Fêtes civiques.** — A. Chaniotis (n° 9), 147-172 : *Sich selbst feiern ? Städtische Feste des Hellenismus im Spannungsfeld von Religion und Politik*, utilise abondamment, presque exclusivement, les inscriptions pour tenter de découvrir les caractéristiques, le sens et la portée des fêtes civiques à l'époque hellénis-

tique. Selon Ch., les anciennes fêtes liées au calendrier agraire, sans disparaître, auraient cédé la première place aux fêtes «de contenu politique», dont le nombre se multiplie (fêtes en l'honneur des rois et des membres de leur famille, à partir du IIe s. fêtes de la déesse Rome et du Peuple romain, fêtes commémoratives du renversement d'un tyran, du départ d'une garnison symbole de servitude, d'une victoire, fêtes créées grâce à des fondations royales, etc.). D'autre part, les «lois sacrées», au lieu de réglementer, comme au Ve et au IVe s., les sacrifices (nombre, prix, couleur, âge des victimes), mettraient désormais l'accent sur l'organisation de la procession (et du banquet suivant le sacrifice). Destinée à renforcer la solidarité civique, alors «menacée de tous côtés, voire minée» (161), l'autoreprésentation de la cité, avec le défilé des magistrats en habits de fête, des jeunes gens, des éphèbes et des enfants, aurait été alors minutieusement codifiée. «Au lieu de la spontanéité et de la liberté de mouvement, qui caractérisaient bien des fêtes de l'époque archaïque et classique, on trouve dans la fête hellénistique (même dans une fête de femmes comme les *Eisiteria* de Magnésie du Méandre) réglementation, soigneuse mise en scène et stricte ordonnance» (157). — Notons que la dernière proposition pourrait servir de commentaire pour la frise des Panathénées, ce qui est troublant. Il me semble que la nature et l'inégal éventail de la documentation seraient à prendre en compte. Les fêtes rurales liées au calendrier agraire ont laissé peu de traces par comparaison avec les fêtes urbaines et, d'autre part, les *règlements* gravés de l'âge hellénistique donnent naturellement l'impression de processions solennelles, alors que les *auteurs* de l'époque classique évoquent, non moins naturellement, des fêtes d'allure plus libre et spontanée. Enfin, la catégorie dite des «lois sacrées» est un fourre-tout trompeur ; la nature et l'objet de ces textes doivent toujours être précisés. Un décret réglementant une fête fera une large place à l'organisation de la procession, qui est du ressort et de la responsabilité des magistrats, alors qu'un règlement sur la vente d'une prêtrise détaillera, encore à l'époque hellénistique (cf. les nombreux textes publiés dans le recueil posthume de M. Segre, *I. Cos*, *Bull.* 1995, 448), la qualité, le prix et l'âge des victimes à sacrifier.

136. Les *Epidauria* d'Éleusis n° 188. Les *Délia* n° 183. Les *Hadrianeia Olympia* à Cyzique n° 35.

137. **Relations entre cités.** — *Arbitrage*. Sheila L. Ager, *Interstate Arbitrations in the Greek World 337-90 B.C.* (Univ. of California Press), Berkeley-Londres, 1995. *Non uidimus*.

138. *Sympolitie*. — H. H. Schmitt, *Symposion 1993* (1994), 35-44 : *Überlegungen zur Sympolitie*, présente d'utiles observations sur le vocabulaire, συμπολιτεία, συνοικία, συνοικισμός, et évoque la diversité des unions entre cités auxquelles était — ou aurait pu être — appliqué le vocable *sympoliteia*. Il s'intéresse en particulier aux cas où l'union ne faisait pas disparaître l'identité civique des partenaires. C'est pourquoi il reproduit, traduit et commente la convention entre Myania et Hypnia, *Bull.* 1967, 307 (aux deux éditions signalées par S. ajouter *F. Delphes* III, 4, 352), où il verrait une sorte d'adaptation, à échelle réduite, du système propre à la Confédération étolienne.

139. *Homonoia* entre cités n° 31.

140. **Rois, philoi et cités.** — M. H. Hansen, *Studies in Ancient Greek Poleis* (M. H. Hansen et K. Raaflaub edd.), *Historia Einzelschr.* 95 (1995), 21-43 : *The autonomous City-State. Ancient Fact or modern Fiction?*, traite surtout du Ve et du IVe s., en commentant auteurs et inscriptions. Il souligne, contre une opinion répandue, que l'*autonomia* (à la période classique) n'est pas consubstantielle à la notion de *polis* et ne permet donc pas de la définir en tant que telle. Il analyse la

notion d'*autonomia*, proche d'«indépendance» au Ve s. (mais entendue le plus souvent de manière négative, par référence à ce qui la diminue ou la détruit), puis progressivement, à partir du IVe s., plus proche de «self-government». H. écrit (41) : «Au Ve s. et au début du IVe, tout le monde admettait que pour une cité le fait d'être sous l'autorité (to be ruled by) du roi Perse ou d'une cité hégémonique était incompatible avec le fait d'être *autonomos* ... Quelques générations plus tard, tout le monde semble avoir admis que le fait d'être sous l'autorité de monarques hellénistiques ou d'être dominé par une cité hégémonique était parfaitement compatible avec le fait d'être *autonomos*». — En fait, l'«autorité» des rois hellénistiques s'exerçait de manière très variable d'une cité à l'autre. Il y aurait donc à distinguer aussi, à propos des cités hellénistiques, entre cités autonomes et cités sujettes et à analyser, au sujet des premières, le contenu de l'*autonomia*.

141. Le monumental recueil des sources relatives aux dons des rois hellénistiques aux cités et aux sanctuaires est présenté par M. Sève n° 40. Dans un c.r. pour l'*Ant. Class.* je marque quelques réserves sur la valeur des témoignages ainsi rassemblés. Voir aussi n° suivant.

142. Kl. Bringmann (n° 9), 93-102 : *Die Ehre des Königs und der Ruhm der Stadt. Bemerkungen zu königl. Bau- und Feststiftungen*, expose brièvement comment il se représente l'évolution de l'évergétisme royal vis-à-vis des cités hellénistiques. A un évergétisme clairement «politique», destiné, aux yeux du roi, à «soutenir les ennemis de ses ennemis» (dons d'argent, de grain, d'armes, de bois de construction) ou à asseoir sa domination (refondation ou regroupement de cités), aurait succédé, à partir des années 200, en liaison avec l'essor de la puissance romaine en Orient, un évergétisme de prestige, se traduisant par la construction de monuments ou par des fondations destinées aux gymnases, aux écoles, aux fêtes. — On ne mettra pas en doute l'importance du facteur politique souligné par B., ni l'ampleur des changements survenus peu à peu du fait de la conquête romaine. Cependant, la distinction établie entre deux périodes me paraît trop rigide. Dès le règne d'Alexandre, l'évergétisme était reconnu et senti comme une composante essentielle de la nature royale et il visait à la gloire et au prestige du roi en même temps qu'à la reconnaissance des obligés, cf. les fragments d'Aristote Rose 646 (cf. mes *Bienfaiteurs*, 40) et 656 (cf. *Opus* 1987-1989, 194 et n. 35). Dès la fin du IVe s., certains dons royaux, comme ceux du IIe s., favorisent le relèvement ou l'entretien de cités indépendantes, ainsi les dons d'huile pour les gymnases (les exemples dans mes *Inscr. de Sardes II*, 93-4). En fait, il aurait fallu sérier les témoignages en fonction du statut politique et de la situation géographique des cités faisant l'objet de dons royaux. A propos de cités sujettes, ce que B. baptise «don» n'était souvent que décision arbitraire des rois (transplantation de villes, synoecismes), ne répondant nullement aux vœux des cités en cause ; ou bien c'était l'équivalent de moyens d'administration (ainsi l'huile nécessaire au gymnase à Sardes ou à Héraclès du Latmos au temps d'Antiochos III, ou l'attribution régulière de fonds royaux à Téos «pour l'administration de la cité» au temps d'Eumène II). Faute d'avoir analysé cette distinction, B. a regroupé dans son recueil (n° 40) des témoignages de nature et de portée très différentes.

143. A. Pierce Gregory, *Historia* 44 (1995), 11-28 : *A Macedonian Dynastès : Evidence for Life and Career of Pleistarchos Antipatrou*, rassemble et analyse les sources qui permettent d'entrevoir la carrière de ce frère de Cassandre, constamment soutenu par lui en dépit des échecs. Il utilise en particulier les deux décrets d'Athènes de 304/3, *Bull.* 1988, 430 (en l'honneur de Médôn) et

1984, 176 (après les succès du Poliorcète dans le Péloponnèse) ; il scrute longuement les données relatives à la domination de Pleistarchos en Cilicie (301-299/8 ?) puis en Carie. Une inscription de Sinuri mentionnant la « 7e année de Pleistarchos », P. G. suppose que le dynaste a pu se maintenir au pouvoir en Carie de 298 à 290 (donc assez longtemps après la mort de Cassandre et la mainmise du Poliorcète sur la Macédoine), avant d'être évincé par son lieutenant Eupolémos (cf. R. A. Billows, *Bull.* 1990, 303).

144. Philippe II et ses réformes n° 232 ; dans la lettre d'Olévéni n° 242. Antigone Gonatas et les cités eubéennes n° 211. Zeuxis à Amyzon n° 387. Les rois lagides et le clergé n° 509. Rois scythes et sarmates n° 306, 307. Mithridate et Diophantos à Chersonèsos n° 302. Hérode le Grand à Kos n° 28 ; poids à son nom n° 107. Titre aulique en Égypte n° 531.

145. **Grèce et Rome.** — Rome et la Crète n° 323. Patron de Myra n° 357. Le culte d'Auguste à Athènes et à Delphes n° 190. Lettre de Claude à Sparte n° 204 ; de Claude (?) à Hiérocésarée n° 375. Hadrien en Lydie n° 33, à Nikopolis n° 223. Autour du Panhellénion ; nos 193, 194, 195. Lettre de Marc Aurèle et de Lucius Verus à Béroia n° 248. Grand-prêtres du *koinon* d'Asie n° 338. Culte impérial en Asie (lettre d'Antonin aux Éphésiens) n° 364.

ONOMASTISQUE (O. Masson)

146. J. B. Curbera, *ZPE* 108 (1995), 101-102, étudie des noms nouveaux en -ᾶς. Dans une épitaphe juive de Soffiana (Sicile), *Riv. Arch. Christ.* 40 (1964), 206 sq. pour un Ιουδας Σαβανας, C. montre que le second mot doit être un appellatif plutôt qu'un anthroponyme : σαβανᾶς « fabricant de tissus de lin » (pour σάβανον voir Chantraine, *Dict. étym.*, s.v.). En revanche, pour un certain *L. Aurelius Panniculus qui et Sabanas*, Rome, *CIL* VI, 10117, il s'agit du nom propre, ici second nom traduisant le cognomen *Panniculus* (ceci déjà chez Lambertz, *Glotta* 4, 1913, 122). — Par contre, dans une épitaphe chrétienne du sud du Portugal, *Ficheiro epigrafico* 42 (1992) 185, le terme « Εσταμινιας » ne serait pas un nom propre mais encore un nom de métier, ici nouveau, ἑσταμινιᾶς « fileur » (lat. *staminarius*).

147. V. Kontorini, *Dôdônê* [Jannina] 21/1 (1992), paru en 1995, 543-548 : *Deux fantômes rhodiens :* Ἀκακαλλις *et* Ἰσιμιλίων. On connaît le nom mythique Akakallis, qui signifie « fleur de narcisse », et on a cru le retrouver dans une ou deux inscriptions rhodiennes, *IG* XII 1, 936 et 663. Comme le montre K. le second exemple ne serait obtenu que par une correction violente et n'a pas été retenu. Mais le premier figure chez Bechtel, *HPN* 578 et *Lexikon* I ; il faudrait l'éliminer et couper autrement, avec le début d'un nom plus banal en Καλλ-. La seconde démonstration est moins évidente. Dans la liste de proxènes rhodiens à Olonte, *I. Cret.* I, 245 sq., 4, A, 7, figure un nom bizarre, accus. Ἰσιμιλίωνα. Dans *Lexicon* I s.v. on a proposé un nom Σιμιλίων et K. a vérifié sur estampage que cette lecture est correcte. K. suggère alors d'y voir un nom de la même famille que Σιμαλίων et Σιμυλίων, etc. Mais le second iota du radical ne peut être authentique et il faudrait supposer une faute d'iotacisme pour Σιμυλίων.

148. O. Masson, dans : *Namenforschung, Name Studies, Les noms propres, ein internationales Handbuch zur Onomastik*, éd. par E. Eichler et autres, Berlin-New York, 1 (1995), 706-710 : *Les noms propres d'homme en grec ancien*. Généralités sur les anthroponymes du grec ancien.

149. O. Masson, *Studi Micenei ed Egeo-anatolici* [Rome], 34 (1994), 137-140 : *La grande inscription grecque d'Abou-Simbel et le nom probablement carien Peleqos*. Plutôt qu'un nom grec en rapport avec πέλεκυς «hache», Πελεqος dans la grande inscription des mercenaires de Psammétique II (Meiggs-Lewis 7A, etc.) doit être la transcription d'un nom carien tel que Πελ(λ)εκως.

150. O. Masson, dans *Hellenika Symmikta* II = *Ét. Arch. Class.* VIII, 1995, 83-87 : *Notes d'onomastique béotienne (Thespies)*. Étude détaillée de la liste de mobilisables thespiens, *SEG* 37, 385. Plusieurs noms rares ou difficiles comme Σιττάρων, Δάτυννος, Fάρταλος. En particulier deux exemples du nom Νόννος invitent à un réexamen de l'histoire de ce nom ; plaidoyer en faveur d'une origine grecque (cf. dans le lexique les termes familiers de parenté νόννος et νέννος), en écartant les diverses théories pour une provenance exotique (origine égyptienne, micrasiatique ou même celtique).

151. O. Masson (n° 37) montre en appendice *(Des philosophes « carthaginois » chez Jamblique ?)* que plusieurs noms tout à fait helléniques sont plutôt à rapporter à des «Chalcédoniens», la confusion entre les deux ethniques de Carthage et de Chalcédoine étant banale.

152. O. Masson, *ZPE* 110 (1996), 87-99 : *Nouvelles notes d'anthroponymie grecque*. VIII. Noms en Φαο- et -φάης ; IX. Noms en -φαος et -φοος ; X. Noms en Φαυσι- ; XI. Un nom grec rare, Μόλυκος ou Μόλυκκος.

153. *Onomastique thessalienne*. Le premier corpus partiel de Thessalie (n° 1) est consacré à sept cités antiques de la vallée de l'Énipeus, au sud de Larissa (petite fig. 93). J.-Cl. Decourt a apporté une grande attention à l'onomatique et l'on peut revenir sur quelques formes. N° 9, une femme Αἰχναρέτα. Pour ce composé nouveau en Thessalie, D. a raison de ne pas corriger le premier radical en Αἰχμ- et d'alléguer Αἴχνουν = Αἴχμων en *SEG* 35, 584 : il y a un changement sporadique de l'articulation de la nasale comme dans δαρκνά, etc. 12, le féminin Πιθακού est certainement la bonne leçon (= Πιθακώ «guenon»), mais avant d'évoquer le grec moderne -οῦ il faut signaler que -ού est ici la forme dialectale habituelle du thessalien. 15 : au début le génitif Πείσσα d'un nom Πείσσας valant Πεισίας est très probable, mais accentuer comme ici ; de même l. 3 et 4 pour Μνάσσα (gén. du nom valant Μνασίας), cf. Νικάσσας en 17 A, 5 et 50. 17, B 9 je proposerais de lire Ν{ε}όστιμος (ici même en 50, 179) ; l. 10-11, nom rare Βυκίνης bien rapproché (p. 27) de Βύκα à Atrax ; avec M. Casevitz, cette revue 1981, 158, on peut penser à un radical disparu et à une glose thessalienne d'Hésychius ; en revanche, 13, Λάτταμος ne semble pas explicable (cf. étolien Λάτταβος, etc.). 38, épitaphe (I^{P}) pour une femme Λείτη ; ce nom, sans commentaire, est λίτη ou la «prière» personnifiée, bien attesté à Rome comme *Lite* (Solin, *GPN Rom* 857 (17 ex.). 50, décret de Pharsale avec longue liste de noms. D. renvoie à son article *ZPE* 81, 163-184, pour les discussions, ce qui n'est pas pratique s'agissant d'un corpus. Nombreux noms intéressants, dont plusieurs avaient été élucidés par Bechtel, e.g. Πέρρας 151 = Πείρας, *HP* 367. Détail de graphie, 151, lire Αὐτο- avec un seul tau. En 17, Γάλιος est curieux. 36 sq., un nom *Μίνδυς à tirer du patronymique. L. 139, Βούδουν (= -ων) également curieux. L. 153, j'aurais peine à accepter le patronyme Μελαντορειος (trois lettres pointées) proposé ici, ne croyant nullement à un nom *Μελάντωρ ; je propose un retour au Μελάνκρειος du Corpus, patronymique sur un Μελάνκρος, cf. Bechtel *HPN* 303 et surtout *Kl. On. St.* 116 (le K aurait été lu IO par Heuzey). 60, dans cette dédicace fragmentaire, 4 et 6, les deux génitifs en -αος font toujours difficulté, et je ne puis, avec D., les comparer à des formes chypriotes (mon article cité de 1958) ; la référence inexacte à Schwyzer est à corriger en *Exempla* n° 568 (et n'apporte rien, pas

davantage celle à Björck). En 53, noter le génitif inédit Μαρικᾶνος du nom apparemment exotique Μαρικᾶς (sur lequel v. surtout mes *OGS* 317 sq.). 67, dédicace de Δάϝον à Aphrodite : le nom initial demeure difficile ; Schwyzer *o.c.* 563 rappelait Bechtel, *GD* I, 138, «nomen thracicum», songeant assurément à Δᾶος, bien peu plausible. D. a raison de signaler (tacitement d'après Pape-Benseler) un Δάων chez Galien, lequel demeure un hapax, mais je ne crois pas à sa bizarre tentative (p. 84) d'y voir un *nom de femme*, en évoquant πλαγγών et Πλαγγών «poupée». 80, dédicace inédite. L. 1-2, après le nom initial disparu, restes du patronyme, que D. transcrit Δρου[ταλ]ίδαιος, «fils de Droutalidas». Cependant, il mentionne les noms en Δρουπ- avec *pi* et mon article de 1987 sur ce radical, bien attesté en Thessalie et Béotie notamment. Il est évident qu'il faut écrire Δρου[πακ]ίδαιος «fils de Droupakidas», dérivé de Δρούπακος. D. s'est laissé entraîner par un nom Δρούτταλις à Atrax (*Bull.* 1991 = *SEG* 34, 524), tout en ne cautionnant pas cette lecture... 82, une femme Ἀγάπα en Thessalie, ce qui est intéressant au V^{a} ; si Bechtel *HPN* 10 n'a pas ce nom, c'est à cause de son caractère ordinairement récent. 85, assez long commentaire de la dédicace connue d'un Simôn pour sa mère, datif Μυλλίδι. Cette dernière forme ne peut pas être le datif d'un nom de femme «Myllidès» et la mère se nommait Μυλλίς. Quant à l'adjectif de filiation pour Simôn, ὁ Μυλ(λ)ίδε(ι)ος, on admet généralement qu'il s'agit d'une formulation rare de métronymique, donc sur Μυλλίς (un masculin en -ίδας donnerait -ίδαιος) ; morphologie normale, cf. Βενδίς, Βενδίδειος. 120, la graphie Μεθίστας pour le nom connu Μεθύστας «ivrogne» (*HPN* 506) est curieuse, sauf s'il s'agit d'une bévue de l'éditeur grec. 121, commentaire : le second nom attique cité n'est pas «Μικρίος» mais le plus normal Μικρίας (*Lexicon* II). 93, commentaire : lire Kretschmer.

154. *Onomastique à Épidamnos-Dyrrhachion.* Le récent corpus de cette ville (n° 2) permet de voir plus clair dans l'anthroponymie locale. Les noms grecs sont naturellement majoritaires, à côté de nombreux noms romains et d'une série de noms illyriens (assurés ou supposés tels). Pour les noms grecs on notera tout d'abord qu'un doublet (décelé trop tard par les edd.) doit être éliminé, 85 étant une lecture incomplète de 136, Βαδύλα Γοργῆνος ; la forme rare en B- (valant Ϝαδύλα, groupe de ἡδύς) est donc confirmée, l'autre est à supprimer. Signalons (outre ce féminin) quelques noms grecs rares : Ἀνθρωπίων (101, patronyme difficile) ; Κικκώ (f.), cf. HPN 487 ; Κλεβέτα (f.) et -ος (m.), noms nouveaux (notation du *digamma* par *bêta* comme plus haut) ; Νεσσύλος, 548, doit appartenir au groupe de νεοσσός «oiselet», avec simplification phonétique à l'initiale ; Στράβαινος 411 est un curieux parent de Στράβων (refait sur un féminin en -αινα ?) ; Φάλιος ; 97 et 293, est le nom du fondateur mythique de la ville, du groupe signifiant «blanc», *HPN* 496. Comme à Apollonia d'Illyrie, on trouve de nombreux noms avec le suffixe corinthien -ήν, une vingtaine différents. Plus ou moins rares sont Βοικήν 533 (ancien digamma), Γοργήν 136, Ἐθελήν 176 (nouveau), Ναυσήν 322, Πατερήν 341, 553, Σωσιλήν 448 (nouveau, sur un composé) ; la variété est plus grande qu'à Apollonia. Une étude spéciale des noms latins (parfois mêlés aux grecs ou illyriens) pourrait être utile. Enfin les noms illyriens (ou supposés tels) auraient pu être davantage commentés. Relevons parmi les noms de femme (en gardant pour la commodité l'accentuation à la grecque) : Ἀνδήνα, Βατούνα, Κορέτα, Μαδήνα, Τεμιτεύτα, Τευταία. Masculin : Βέρσαντος et Βέρσας, noms en Γενθ comme Γένθιος, noms en Δαζ- comme Δάζιος (groupe bien attesté en messapien), Ἐννεάτωρ, Ἐπίκαδος, Λαιδίας, Πλάτωρ, Πρευρᾶτος, Τεύτιος, Τρίτος. Il existe en outre un résidu de noms qui sont difficiles à caractériser et pour lesquels l'étiquette illyrienne (généreusement distribuée par les chercheurs albanais) n'est qu'une

commodité, tels Ἀβοζίκα, Ἀμένταν (?), Ἀμμίκα, Ἀννίκα, Ζαιμίνα, Κλεβέριος, Μαλλίκα. Le tableau anthroponymique de la région sera complété par la publication prochaine des inscriptions d'Apollonia, puis par celle qui est prévue ultérieurement pour la ville de Bouthrôtos.

155. *Génitifs grecs et formes lydiennes?* Dans un article «A Greek Genitive from Lydia», *Glotta* 72 (1995) 5-14, le linguiste américain J. M. Kearns propose une solution inattendue afin d'expliquer la flexion en dentale de certains anthroponymes grecs, en Ionie et ailleurs (mais non en Attique), type de génitif Σωκρᾶδος, Ζωγᾶδος, etc., à diverses époques. Selon K. ceci correspondrait à l'adaptation par des Grecs de Lydie de formes indigènes en *-lis*, où il s'agit d'un suffixe possessif servant de génitif (nomin. *Atas*, possessif *Atalis* «Atalien» ou «d'Atas»); il y aurait une prononciation dentale du *-l-* lydien (attestée par quelques exemples) et l'avatar d'un *Ἀταδις en Ἀταδος (?). Tout ceci est bien compliqué et n'a rien de plausible. K. est parti, pour sa tentative, d'un texte exceptionnel, la liste des condamnés à mort de Sardes (*Bull.* 1988, 524) où figurent de nombreux noms *indigènes* pourvus d'un génitif en dentale. Mais ces noms locaux transcrits, venant du lydien ou du carien, comportent une flexion en dentale qui n'est qu'un sous-produit de la flexion ionienne ancienne des noms grecs en -ᾶς, gén. -ᾶδος, déjà connue des grammairiens anciens. K. ignore tranquillement tout ce qui a été écrit sur cette flexion, p. ex. Bechtel, *Griech. Dial.* III, 129, où figurent les plus anciens exemples grecs comme Σωκρᾶδος (VI[a]), dans la liste des molpes de Milet; il ignore aussi la grande liste des souscriptions de Colophon (Meritt, *AJA* 1935; fin IV[a]) où les exemples de cette flexion sont nombreux, Μητρᾶδος, Ἀπολλᾶδος, etc. La théorie de K. n'est qu'un mirage.

156. *Trois noms de femme sur une bague.* Dans *Le Trésor d'Eauze* (Gers), D. Schaad éd., Toulouse, 1992, figure une bague (camée) portant sur quatre lignes l'inscription Εἰκονίς, Λακωνίς, Γοργονίς εὐτυχοῦσιν (belles lettres du III[p]). Cette pièce est longuement commentée par Hélène Guiraud (76, bague n° 3), J.-M. Pailler (77-83), le regretté J. Schwartz (85). Le dernier cité a donné l'explication obvie : trois noms de femme au nominatif, suivis du verbe εὐτυχοῦσιν «sont heureuses», avec le sens d'un souhait. Je récuse seulement l'hypothèse d'une «origine égyptienne du camée», à cause du second nom (voir plus loin) et surtout le petit roman proposé par S. : les trois femmes seraient des *meretrices* et le propriétaire de la bague leur protecteur ou *leno* (!). Par contre, l'étude beaucoup trop longue de J.-M. P., avec un panorama méritoire mais souvent aberrant des inscriptions de bagues du type Εὐτύχι et nom propre, aboutit (85) à une interprétation étrange du texte si simple de la bague : on n'aurait pas affaire ici à des noms de femme, mais à des espèces d'*abstractions*, comme le montre la traduction finalement proposée : «belle apparence, réserve laconienne, protection de la Gorgone sont source de bonheur». Il est inutile d'insister sur ces fantaisies. Les trois noms de femme en *-ίς* sont connus ou bien analysables : Εἰκονίς qui semble nouveau, «Image» (on connaît à Rome *Icone*, *Iconium*, etc.; Solin, *GPN Rom* 1174); Λακωνίς «Laconienne», nom répondant à l'ethnique, est attesté en tout cas en Égypte (d'où une hypothèse inutile de Schwartz); Γοργονίς «Gorgone», est un nom sans idée péjorative avec la valeur apotropaïque des noms de ce groupe, comme Γοργόνιος, etc. La forme féminine en *-ίς* n'est pas du tout inconnue : par exemple dans deux épitaphes de Phrygie, *MAMA* VII, 429 et 42; sur une bague de Corinthe (pour une femme?) *Corinth* XII, n° 1810, la légende Εὐτύχι Γοργονί peut fort bien fournir le vocatif féminin (plutôt qu'un vocatif masculin possible de Γοργόνιος); même légende sur un camée d'une col-

lection anglaise (M. Henig, *The Content Family Coll. of Ancient Cameos*, Oxford, 1990, n° 34).

ATTIQUE jusqu'au IIe s. *a.C.* (Ph. G.)

157. *Institutions.* — P. J. Rhodes, *Chiron* 25 (1995), 187-198 : *Ekklesia kyria and the Schedules of Assemblies in Athens*, révoque en doute les conclusions de R. M. Errington récemment présentées dans la même revue, cf. *Bull.* 1995, 212. L'adoption d'un nouveau formulaire, en l'occurrence, dans l'intitulé des décrets, la précision ἐκκλησία κυρία ou seulement ἐκκλησία, ne prouve pas que soit nouvelle la distinction entre les deux catégories d'assemblées. R. évoque justement, à titre de comparaison, la discussion, rouverte en 1972, sur la date de création des proèdres. Il cite *IG*, I³, 49 pour affirmer qu'il y avait des ἐκκλησίαι κυρίαι dès le milieu du Ve s., tout en convenant que κυρία signifiait peut-être alors «souveraine» ou «légale», et non «principale» (voir aussi n° 121). Analysant l'agenda des assemblées tel qu'il est décrit dans *Ath. Pol.* 43, R. d'un côté y relève des lacunes et des imprécisions et d'un autre côté montre que certaines indications de l'auteur sont valables pour des époques nettement antérieures — comme pourraient l'être aussi celles qui se rapportent aux assemblées. Gageons qu'un nouveau document viendra un jour trancher la question. — R. réfute au passage l'opinion erronée d'Errington, suivant E. M. Harris, selon laquelle l'expression μετὰ τὰ ἱερά signifierait «après les cérémonies religieuses» (célébrées au début de l'Assemblée), et non «après les affaires sacrées», comme Ad. Wilhelm l'a depuis longtemps établi, exemples à l'appui, cf. *BCH* 16 (1892), 100; *Jahreshefte* 8 (1905), 281-2. Mais cette erreur a la vie dure.

158. N. Jones, *Hesperia* 64 (1995), 503-542 : *The Athenian Phylai as Associations. Disposition, Function and Purpose.* Étudiées surtout en tant que rouages indispensables au bon fonctionnement de la démocratie athénienne, les tribus sont ici considérées en tant que groupes civiques, ayant leur organisation et leurs activités propres — mais de faibles liens de solidarité, vu le caractère artificiel du découpage clisthénien. Comme pour les dèmes, la documentation ne permet guère de traiter que du IVe s. *a.C.* J. étudie d'abord la localisation des sanctuaires des héros de tribu, tous situés dans la ville, sauf celui de l'Hippothontis (à Éleusis), le lieu et la périodicité des assemblées (on a peine à suivre, 512-3, les considérations sur le sens d'ἀνειπεῖν et sur la distinction, fort naturelle et bien marquée dans d'innombrables décrets, entre l'adoption [ce que J. appelle la *stéphanôsis*] d'un décret honorifique [ici de l'Hippothontis] dans une assemblée tenue en ville et d'autre part la proclamation [«the announcement»] plus tard dans l'*Hippothontion* à Éleusis), les revenus des tribus (location de domaines), les sacrifices accomplis en commun. Puis il scrute le peu qu'on entrevoit (grâce aux inscriptions) des fonctions des épimélètes annuels, au nombre de trois (un par *trittus*), et d'autres responsables, secrétaire, trésorier ou héraut. Enfin il constate le fait suivant (533) : les décrets (de tribu) honorent des membres dont il est dit qu'ils ont bien mérité de la tribu, cependant non pas en tant que titulaires d'une fonction dans le cadre de la tribu, mais en tant que représentants de la tribu dans le cadre civique, chorèges, responsables des éphèbes, éphèbes eux-mêmes (une seule fois), prytanes, thesmothète, prêtres, etc. J. écrit alors (534) : «L'impression laissée par les décrets dans leur ensemble est que la tribu honore un (ou plusieurs) membre qui, dans l'exercice d'une fonction (ou d'une liturgie) civique... a néanmoins en quelque façon fait du bien à sa tribu, à l'exclusion,

nécessairement, des 9/10 restants de l'État ». Je ne souscrirais pas à la dernière partie de la proposition. La tribu, en tant qu'instance de décision, ne pouvait se substituer à la *polis* ni parler en son nom lorsqu'elle honorait ses représentants. La conclusion de J. serait aussi à discuter. Selon lui, ne servant ni de cadres pour une administration « régionale » (ceci à la différence des dèmes), ni de lieux où de jeunes citoyens auraient pu se faire un nom en politique, les tribus auraient fonctionné « as instruments of representation ». Les magistrats et les liturges désignés par tribu auraient eu le sentiment (et le devoir) de « représenter » leur groupe d'appartenance dans l'exercice de leurs fonctions. On peut le supposer (il faudrait alors réévaluer la force des liens de solidarité au sein des tribus, cf. *supra*). En tout cas, cette « représentation » a peu à voir avec le « gouvernement représentatif » (comme le suggère J., 539), lequel implique que les représentants du peuple, élus et rééligibles, aient un pouvoir de décision. A Athènes, l'Assemblée populaire était seule souveraine.

159. T. F. Winters, *ZPE* 107 (1995), 282-288 : *The Dates of the Dedications from the Athenian Akropolis*, discute des critères de datation (fondés surtout sur la forme des lettres) qu'avait utilisés A. Raubitschek, dans son ouvrage de 1949 (*Bull.* 1950, 63), pour les inscr. du VIe et du début du Ve s. *a.C.* Il montre sans peine que leur apparente précision est illusoire et que l'on doit se contenter d'approximations à quelques décennies près. Notons que les éditeurs des *IG*, I^3^ (cf. *Bull.* 1994, 268), volume que ne connaissait pas encore W., se sont montrés à cet égard beaucoup plus prudents que Raubitschek.

160. *Habron ou Antiphon?* A. S. Henry, *Cl. Quart.* 45 (1995), 237-240, revient sur la « démonstration » technique de M. Chambers (voir les *Bull.* précédents), qu'il estime non concluante (les observations critiques sur l'utilité du bombardement par laser, qui ne fait pas de distinction entre les rides du marbre et les traces du ciseau du graveur, m'ont paru judicieuses). Le silence de Thucydide en VI, 6, 2 se comprendrait mieux si l'alliance entre Athènes et Égeste remontait à 458/7 (Habron), plutôt qu'à 418/7 (Antiphon).

161. Inventaire des trésors du Parthénon et de l'Érechtheion n° 45. — Pausanias et le *Dèmosion Sèma* n° 35.

162. W. C. West, *ZPE* 107 (1995), 237-247 et pl. V : *The Decrees of Demosthenes' Against Leptines*, relève dans ce discours ce qui transparaît du formulaire des considérants de décrets athéniens (V^e^-IVe s.) aujourd'hui partiellement ou totalement disparus. — Cela n'est pas nouveau. Par exemple, au sujet du décret honorant Épikerdès, *IG*, I^3^, 125 et *C. Leptine* 41-46, les rapprochements nécessaires sont indiqués dans l'ouvrage d'Anne Bielman, *Retour à la liberté* (*Bull.* 1993, 10), 5 et n. 8. Le décret *IG*, II^2^, 657 honore Philippidès de Képhalè, et non Philippidès de Paiania (p. 240). — Voir aussi n°s 18, 19.

163. A. S. Henry, *ZPE* 108 (1995), 72-76 : *Miscellanea epigraphica*. En marge d'une étude d'ensemble sur la « formule hortative » dans les décrets honorifiques, H. apporte des rectifications de détail au texte restitué dans 4 inscr. : *SEG* 28, 52 (ll. 29-31) ; *IG*, II^2^, 652 (l. 14) ; 570 (ll. 10-11) ; *SEG* 21, 419 (ll. 5-8).

164. M. B. Walbank, *Hesperia* 64 (1995), 315-324 et pl. 63-64 : *Greek Inscriptions from the Athenian Agora : Building Records*, publie six petits fragments gravés sur des tuiles de marbre, qui, d'après les observations matérielles, appartiendraient à la série des inscr. relatives à la reconstruction des remparts à partir de 394 *a.C.*, cf. *IG*, II^2^, 1656-1664. A moins de découvertes et de raccords ultérieurs, la publication de ces fragments ne nous apprend rien.

165. M. B. Walbank, *Hesperia* 64 (1995), 61-65 et pl. 16 : *An Inscription from the Athenian Agora. Thasian Exiles at Athens*. Le titre est alléchant. Mais on ne

peut rien tirer, pour l'instant, de ce maigre débris (quelques lettres d'une dizaine de lignes). Mention des Thasiens à Athènes (?), l. 6 [τὸ]ς δὲ Θασίος Ἀθήν[η-σιν?---]. Il était question de biens confisqués, l. 4 τὰ δημιόπρατ[α] (restitués aux Thasiens partisans d'Athènes après le rétablissement de la démocratie?). W. rappelle les vicissitudes de l'histoire de Thasos au ve et au IVe s. et il situerait ce fragment, d'après la gravure, dans la première moitié du IVe s., peut-être vers 389-385 ou *ca* 375.

166. J. Sickinger, *Hesperia* 64 (1995), 333-336 et pl. 67 : *A Security Horos in the Collection of the American School*, publie un nouvel exemplaire (de provenance inconnue) de cette série de documents : ὅρος χωρίου πεπραμένου ἐπὶ λύσει X (1 000 dr.) Ἀριστογένει. Il recense les Aristogénès athéniens attestés au IVe et au IIIe s. (période où de tels *horoi* sont gravés) et pencherait pour Aristogénès de Philaidai, connu comme triérarque en 325/4. — En fait, on lit nettement sur la photographie χωρίο et πεπραμένο. Cela conduit à écarter les Antigénès postérieurs au milieu du IVe s., cf. L. Threatte, *Grammar Attic Inscr.* I (1980), 256 sqq.

167. Maria Salliora-Oikonomakou, *Arch. Delt.* 45 (1990) [1995], 77-78 et pl. 32 *a*, publie une « borne » d'hypothèque dotale, provenant du dème Thorai (à l'ouest du Laurion) et datée de Glaukippos (d'après la forme des lettres, l'archonte du IIIe s., 273/2 Meritt), Πυθύππει (pour Πυθίππει) Μνησάρχου Ἀλαέως, d'une famille connue (cf. J. K. Davies, *Ath. Prop. Families*, 393).

168. D. Knoepfler *in Les Relations internationales* (Colloque de Strasbourg 1993, E. Frézouls et Anne Jacquemin edd.), Strasbourg, 1993, 309-364 : *Une paix de cent ans et un conflit en permanence : étude sur les relations diplomatiques d'Athènes avec Érétrie et les autres cités de l'Eubée au* IVe s. a.C. Il n'est pas possible de résumer ici cette minutieuse étude critique, qui formera la référence obligée pour quiconque aura à aborder le sujet annoncé par le titre. Je signale seulement les principaux points touchant à l'épigraphie. — *IG*, II², 16 (*Staatsv.* II, 229), alliance entre Athènes et Érétrie : K. (314-319) maintient (contre P. Krentz) la date de 394/3 et l'hypothèse d'un traité conclu pour cent ans (cf. déjà *Bull.* 1981, 221). — Au sujet d'*IG*, II², 43 (*Staatsv.* II, 257), 1, 82, pas de cité Arethousa en Eubée (322-3, contre J. Cargill). — K. rapporte *IG*, II², 149 (décret relatif à une alliance avec Histiée) à l'adhésion d'Histiée à la 2e Confédération athénienne, vers 375, et non aux événements de 357 (*IG*, etc.) ou de 342-340 (G. Cawkwell, P. Brunt). Il propose (327) d'écrire aux ll. 11-13 ἐπαινέσαι [δὲ τοὺς πρέσβεις τ]ῶν Ἀθηναίων τὸς πεμφθέντας [εἰς Ἑστιαίαν καὶ τὸ]ς ἐκ τῶν συνμάχων κτλ. — Dans le traité d'alliance avec Karystos (357/6), *Staatsv.* II, 304, K. modifie heureusement (325-6) les ll. 3-4 (prescriptions sur la gravure) et 6 (il supprime l'article avant [Καρυστίων], puis écrit [δμόσαι δὲ το]ύτοις). — Il reprend (338-346) l'exégèse du décret d'Hégésippos, *IG*, II², 125 (Tod II, 154), dont il maintient que le contexte est celui de l'expédition de 348, la date du décret étant l'automne 343 (cf. *Bull.* 1987, 246) ; il rend compte du délai de cinq ans par les vicissitudes de l'histoire politique d'Érétrie. — K. revient (346 sqq.) sur le traité entre Athènes et Érétrie, *Staatsv.* II, 340, rapporté à l'année 341 (cf. *Bull.* 1987, 274) ; il défend le supplément ἐμμενῶ τῆι συμ[μαχίαι καὶ συντάξει πρὸς τὸν δῆμ]ον τὸν Ἀθηναίων (ll. 6-7), qui m'avait paru (et me paraît encore) douteux. En appendice (362-4), K. publie, avec ses restitutions, un mince fragment donnant des débris de serments prêtés par les Érétriens et par les Athéniens, donc relatifs à un traité d'alliance, dont la date, dans le cours du IVe s., reste difficile à préciser.

169. Julia L. Shear, *Hesperia* 64 (1995), 179-224 et pl. 42-44 : *Fragments of Naval Inventories from the Athenian Agora*, réédite avec diverses observations les fragments publiés par E. Schweigert, *Hesperia* 1939, 17-25 (*Bull.* 1939, 54) et

ajoute deux inédits trouvés en 1971 et 1973. Tous ces fragments se rapportent aux inventaires des années 358-352, comme *IG*, II², 1611-1619. Le commentaire est fouillé et intéressant : noms de navires, dont douze sont nouveaux, ainsi Ἀκρυπτάτη et Ἄκρυπτος, Γοργοφόνος, Ἔρις, Ἰφιγένεια, Παγκράτιον (à restituer désormais dans *IG*, I³, 500, 6 et II², 1612, 294), Πάνδημος, Ῥαμνουσιάς ; discussion de termes désignant certains équipements ou agrès, ainsi ταρρός, ensemble de rames assigné à un navire, ὑποζώματα, τόνοι, παραρύματα ; prosopographie des triérarques : le frg. Agora I 7316, Col. III, 38, mentionne Περικλέα Χο[λαργέα], qui est sans doute l'arrière-petit-fils du grand Périclès (cf. 214-5) ; Agora I 7450, 25 : Χάρητα Ἀγγελῆθεν, attestation d'une troisième triérarchie assumée par ce personnage, bien connu comme stratège.

170. L. Casson, *Trans. Am. Phil. Assoc.* 125 (1995), 261-269 : *The Feeding of the Trireme Crews and an Entry in IG, II². 1631.* Passant en revue les textes relatifs à la nourriture des équipages en campagne, C. relève dans les inventaires de la marine les ll. 404-409 d'*IG*, II², 1631, où l'on voit que des triérarques, contre versement d'argent (75 dr.), ont reçu divers ustensiles, vases, jattes, cruches, etc., puis des haches et des piques, enfin ὀβελείας ἕξ : C. y verrait des grills. — Notons que Philon de Byzance, *Synt. Méc.* V, C 23, mentionne des « broches à bœuf », βουπόροι ὀβελίσκοι, cf. Y. Garlan, *Rech. Poliorc. gr.* (1974), 383.

171. M. B. Walbank, *ZPE* 107 (1995), 69-72 : *Sales of Property in Attica : New Readings in IG II² 1593*, republie après révision (gain de quelques lettres) cette liste mutilée d'Athéniens, acheteurs et garants, du IVe s., dont le contexte reste énigmatique.

172. St. V. Tracy, *Athenian Democracy in Transition, Attic Letter-Cutters of 340 to 290 B.C.*, Berkeley-Oxford (Univ. of California Press), 1995, 206 pp. in-8°. Comme le précédent, consacré aux graveurs de la période 229-86 *a.C.* (*Bull.* 1992, 16), cet ouvrage sera très utile. La tâche était cette fois plus difficile. Les différences de « mains » sont moins marquées au IVe s. que dans les inscriptions du IIe s. (voir notamment, à propos de la période de Lycurgue, les réflexions sur le style commun à un certain nombre de graveurs, 76-81). D'autre part, les comptes, les inventaires et les baux s'avèrent inutilisables, étant gravés en lettres très petites qui ne permettent pas d'observer et d'isoler des « styles » individuels. Fidèle à ses principes de prudence, T. ne prétend donc pas recenser tous les graveurs de cette période. Il parvient à en repérer 14, d'après la forme de certaines lettres caractéristiques, que le lecteur peut contrôler sur les photographies. Le principal gain est dans le rapprochement assuré de fragments jusqu'ici isolés (en revanche, T. se montre fort sceptique devant certains des rapprochements qu'a proposés M. B. Walbank en se fondant sur d'autres critères, cf. 94, 106 n. 1, 115, 148-9) : ainsi *IG*, II², 272 et 274 (pp. 71-72), décret mutilé en l'honneur de Sestiens, vers 345 *a.C.* ; *IG*, II², 545 (Ad. Wilhelm, *Abh. Berlin* 1939, 17-24) et 2406 (pp. 87-88), qui donne une partie de la liste des Thessaliens honorés par le décret (321/0 ?) ; le fragment *IG*, II², 752 *a* se rattache au décret II², 684 en l'honneur des Ténédiens en 276/5 (pp. 167-8). La date du décret d'Acharnes (L. Robert, *Ét. épigr. phil.*, 293-296), vers 325-320, est confirmée (pp. 125-6). Dans *IG*, II², 416, le fragment *a*, qui doit être séparé de *b* (différence de main et de marbre), constitue l'en-tête d'un décret de proxénie, sans doute pour un Delphien : [Π]ροξενία Πραξίαι Δ[ελφῶι ?] (p. 123). Dans la première partie, T. rassemble et discute les témoignages sur la Guerre Lamiaque, sur les crises frumentaires des années 330-326 et 323-322, enfin sur Démétrios de Phalère, au sujet duquel il développe notamment les conséquences de sa récente étude, *Bull.*

1995, 229, attribuant *IG*, II², 2971 au petit-fils du législateur. Au total, un ouvrage indispensable aux historiens d'Athènes.

173. Chr. Habicht, *Athen. Die Geschichte der Stadt in hellenistischer Zeit*, Munich (Verlag C. H. Beck), 1995, 406 pp. in-8°. Après les *Untersuchungen* (1979), consacrées à la première moitié du IIIe s. (analyse détaillée *Bull.* 1981, 189 et 227 sqq.), les *Studien* (1982), qui forment la suite (*Bull.* 1983, 160 sqq.), puis le volume rassemblant une trentaine d'études particulières (*Bull.* 1995, 228), H. a eu le courage de rédiger une claire synthèse, qui forme le couronnement de ses recherches sur Athènes. Si l'histoire de la cité, au Ve et au IVe s., repose encore, pour une bonne part, sur l'examen des sources littéraires, ce sont les inscriptions qui, pour la période suivante, constituent la source d'informations la plus riche. Depuis 1931, les fouilles de l'agora ont apporté beaucoup de nouveautés, sans parler des inscriptions découvertes en d'autres points de la ville moderne et en dehors d'Athènes. Aussi, que ce soit pour la chronologie et pour l'histoire politique, pour le culte des souverains ou pour l'histoire des écoles philosophiques, la synthèse de H. n'a plus grand-chose de commun avec celle qu'avait autrefois publiée W. S. Ferguson (1911). L'exposé de H. est pondéré et prudent, comme il sied dans un ouvrage de synthèse, néanmoins très vivant. Pour les étudiants, une traduction en français serait la bienvenue.

174. G. Steinhauer, *Ὁ Μέντωρ* 36 (1995), 134-149 : *[La chronologie du IIIe s. a.C. et la liste des archontes athéniens]*. Il s'agit encore et toujours de la période 265-230, celle dont la chronologie suscite les difficultés les plus graves. Comme M. J. Osborne (*Bull.* 1990, 236), S. admet des ruptures dans le cycle des secrétaires, mais il aboutit à un schéma un peu différent (voir le tableau p. 149). Il place Mnéseidès, récemment connu par une inscr. de Rhamnonte (*Bull.* 1994, 301), en 232/1. — La discussion est loin d'être close. Ainsi, S. place Antipatros en 262/1 et Polyeuktos en 246/5, alors qu'on a proposé de remonter le premier en 263/2 (T. Dorandi, *ZPE* 42 [1981], 217-219 ; 81[1990], 36) et qu'il est question de remonter le second en 247/6 (cf. F. Lefèvre, n° 212).

175. Gabriella Bevilacqua, *Rend. Accad. Lincei* 1995, 757-766 : *Eisiteteria-Eisagôgeia : Considerazioni sul decreto onorario per Timokrite, sacerdotessa di Aglauro*, reconsidère le décret de 247/6 ou 246/5 (Polyeuktos), qui a permis de localiser l'Aglaurion, *Bull.* 1983, 157 ; *SEG* 33, 115. Ce décret honore la prêtresse d'Aglauros, Timokritè, mais il est introduit par le rapport de son fils Aristophanès, ll. 9-14, ὑπὲρ ὧν ἀπαγγέλλει Ἀριστοφάνης ὁ ὑὸς τῆς ἱερείας τῆς Ἀγλαύρου ὑπὲρ τῶν ἱερῶν ὧν ἔθυεν τοῖς εἰσιτητηρίοις τῆι Ἀγλαύρωι καὶ τῶι Ἄρει κτλ. Puis, après la formule probouleumatique, viennent les décisions : le Conseil et le peuple agréent d'abord l'heureux accomplissement des sacrifices susmentionnés et décernent ensuite l'éloge et une couronne de feuillage à la prêtresse, qui a présidé comme il convenait aux *eisagôgeia* et à la *pannuchis*. B. croit constater un « manque d'unité et de continuité » entre les différentes parties du texte gravé et elle déclare que « normalement dans ce type de formulaire l'auteur du rapport (ἀπαγγέλλει) est le même personnage qui reçoit les honneurs dans le décret ». Cela dénote une méconnaissance certaine de cette catégorie de décrets, qui est abondamment représentée, avec en particulier les rapports d'ambassadeurs, de stratèges ou de simples citoyens en faveurs d'étrangers méritants. B. suppose qu'Aristophanès est le sujet de ἔθυεν et qu'il était alors lui-même éphèbe : les *eisitètèria* seraient ici les sacrifices d'entrée dans l'éphébie, en particulier les sacrifices à Aglauros, dont Timokritè était la prêtresse — d'où l'association du rapport du fils éphèbe et des honneurs décernés à sa mère. — Il y a confusion. Rappelons quelques banalités. Un éphèbe ne sacrifie pas seul aux divinités protectrices, mais avec ses camarades,

sous la présidence du cosmète et en présence des exégètes. Les *eisitètèria* des éphèbes ont lieu au prytanée (aux références indiquées par Chr. Pelekidis, *Éphébie*, 217 et n. 3, ajouter le décret de 204/3, *SEG* 26, 98, ll. 7-8). Un éphèbe, n'étant pas encore citoyen de plein droit, ne peut être l'auteur d'un rapport devant le Conseil et le peuple. Enfin, le décret est adopté le 11 Métageitniôn (2e mois de l'année). Or l'année éphébique commence en Boédromiôn (3e mois), mois des *eisitètèria* éphébiques : on ne saurait «annoncer» au Conseil et au peuple l'heureux accomplissement de sacrifices célébrés onze mois auparavant. Il faut donc revenir à l'interprétation évidente de l'éditeur (G. Dontas). Le sujet de ἔθυεν (l'imparfait — et non l'aoriste — pour les sacrifices régulièrement célébrés par la prêtresse) se tire naturellement du génitif qui précède : Timokritè a elle-même accompli les *eisitètèria*, comme d'usage, au début de l'année. Il n'est pas question ici d'éphèbes. La prêtresse n'ayant pas accès au Conseil et au peuple, c'est son fils (un citoyen adulte) qui se présente et qui fait le rapport en son nom.

176. Portraits de poètes tragiques et comiques n° 73.

177. *Attique*. — Inscr. de *Rhamnonte* nos 46, 74 ; Guide de *Marathon* n° 47.

178. *Éleusis*. — W. T. Loomis, *Hesperia* 64 (1995), 131-134, apporte, après révision des pierres, de menues corrections portant sur les chiffres transcrits 1) dans *IG*, II², 140, 37 (les frais de gravure seraient bien de 20 drachmes, mais le *stoichos* du second Δ, sans doute peint, serait resté vierge [toutefois, une distraction du graveur, s'agissant d'une précision pour lui capitale, paraît surprenante]) ; 2) dans les comptes de 329/8, *IG*, II², 1672, ll. 7 et 298.

179. *Salamine*. — Martha C. Taylor, *ZPE* 107 (1995), 289-295 : *A Fourth-Century Honorary Decree of the Athenian Demos on Salamis*. Ayant rédigé une dissertation (Stanford, 1993) sur l'histoire de Salamine du VIe au IIIe s., T. revient sur la stèle à relief *Bull.* 1955, 94, dont D. Harris et C. Lawton, *ZPE* 80 (1990), 109-115 avaient estimé qu'elle portait un décret du *génos* des Salaminiens (cf. *SEG* 40, 130), datant de *ca* 320 *a.C.* T., avec de bons arguments, écarte cette hypothèse et opte pour un décret de la communauté des Salaminiens, Ἀθηναίων ὁ δῆμος ὁ ἐν Σαλαμῖνι, cf. *IG*, II², 3206, antérieur à 318 (au sujet du IIIe s., voir les décrets pour Euthios, L. Moretti, *Iscr. st. ellen.* 14 *in fine*, puis pour Hérakleitos, *IG*, II², 1225). L'archonte nommé à la l. 2 serait celui qu'évoque *Ath. Pol.* 54, 7-8. Le petit personnage couronné par Ajax serait le *dèmos* des Salaminiens.

ATTIQUE

Ier siècle *a.C.* et époque impériale (S. Follet)

180. G. E. Malouchou-Daïliana, *Archeion ton mnemeion ton Athenon kai tès Attikès*, II, Athènes 1993, comme pour le tome I (*Bull.* 1995, 240), analyse L. Ross, *Die Demen von Attika*, Halle 1846, l'Ἐφημερὶς τῶν φιλομαθῶν (1855-1876, 1879-1880) et Ὥρα (1875-1889), pour rassembler, en particulier, toutes les indications données sur le lieu de trouvaille des inscriptions dans ces anciennes publications. Bibliographie et *indices*. Un volume semblable est en préparation pour K. S. Pittakis, *L'Ancienne Athènes*.

181. F. T. Van Straten, *Hiera kala. Images of Animal Sacrifice in Archaic and Classical Greece* («Religions in the Graeco-Roman World», 127), Leiden 1995, 109-113, en rapprochant des textes littéraires, une inscription archaïque, *IG* I³ 82 et plusieurs monuments figurés, montre que la coutume de soulever les

bœufs, bien attestée pour les éphèbes à Éleusis à la basse époque hellénistique (*IG* II² 1006, 1008, 1011, 1028, 1029) remonte au moins jusqu'au VIe siècle *a.C.*

182. P. Themelis, *Praktika Ath. Arch. Et.* 1992 (1995), 63-65 et pl. II fig. 22 α : [Fouille de Messène], publie une dédicace de la fin du IIe siècle *a.C.* portant le nom d'un sculpteur athénien (déjà connu, du dème de Préléa) : Δημήτριος Φί<λ>ωνος (Δ *lapis*) Ἀθηναῖος *(H supra lineam)*.

183. S. Byrne, *ZPE* 109 (1995), 55-61 : IG *II² 1095 and the Delia of 98/7 B. C. A Document about the Athenian Politician Medeios*, étudiant les documents publics d'Athènes postérieurs à Sylla, republie un document négligé (EM 7789) et corrige une mélecture manifeste l. 12. D'après la pierre, nous proposerions quelques compléments à ses lectures. L. 2 : plutôt κα]ὶ δικαίῳ[ς que -δικαιω-. L. 7 : peut-être παρασκε]υὴν πεποίη[νται au lieu de -υ ἣν πεποίη[νται ἐπιμέλειαν. — L. 12 : ἀρχιθέ[ωρος est précédé non d'une mystérieuse « curling ligature », mais de l'article ὁ. L. 14 : plutôt συντελε[σθεῖσαν que συντελ[ουμένην. L. 17 : peut-être χανᾶ μὲν ἀρωμ[άτων πλήρη *vel sim.* plutôt que -αναμενα Ῥωμ[αίοις, Köhler, Kirchner, Byrne. L. 18 : sans doute ἐ]σ̣τίας καὶ τ̣ὴ[ν-]. B. a raison d'attribuer ce texte au début du Ier siècle (voir ses remarques sur le seul autre personnage nommé dans le texte, [Dio]n̤ysios fils d'Athènobios). La fête dont le nom a disparu comportait au moins un sacrifice et un concours, comme les Erotideia de Thespies, où Medeios fut aussi archithéore (*IG* II² 1054, l. 10-11, 20 et 24-25, passages que nous avons revus sur la pierre). Le détail que nous avons ajouté ne contredit pas l'hypothèse des Dèlia, mais il vaut mieux laisser le point d'interrogation que B. a mis dans son texte mais non dans son titre. P. 59 n. 16, S. Byrne corrige aussi, d'après la pierre, la l. 28 d'*IG* II² 1054 (EM 7622) : πρὸς au lieu de περὶ.

184. G. C. Nordquist (n° 89), 81-94 : *Some Notes on Musicians in Greek Cult*, soulignant la place importante de la musique dans le culte, examine le statut social des musiciens (assez modeste), la durée de leurs fonctions, leurs rémunérations, leurs privilèges. Il rassemble notamment la documentation d'Athènes sur les aulètes associés aux sacrifices (titre αὐλητής puis ἱεραύλης), employés par les archontes et le Conseil (donc cités dans les listes d'archontes et de prytanes) et sur les trompettes, dépendant du stratège des hoplites, cités notamment dans les listes de pylores (liste, incomplète et parfois erronée, p. 85 n. 33).

185. M. Christopoulos (n° 89), 123-130 : *Poseidon Erechtheus and ΕΡΕΧΘΗΙΣ ΘΑΛΑΣΣΑ*, rassemble les témoignages littéraires et épigraphiques sur les mythes et les rites liés au culte de Poseidon Érechthée, notamment *IG* II² 3538, 4071, 5058 (rectifier la date : IIe s. *p.C.*, non *a.C.*). Medeios, au début du Ier s. *a.C.* (non *p.C.*), fut prêtre de Poseidon Érechthée (sur ce personnage voir n° 183).

186. V. Pirenne-Delforge, *L'Aphrodite grecque. Contribution à l'étude de ses cultes et de sa personnalité dans le panthéon archaïque et classique* (« Kernos », Suppl. 4), Athènes-Liège, 1994, 15-82, se fonde sur des documents de toutes époques pour étudier de façon nuancée le culte d'Aphrodite à Athènes et ailleurs en Attique, ses lieux de culte et ses épiclèses notamment.

187. N. B. Crowther, *Nikephoros* 7 (1994), 135-155 : *The Role of Heralds and Trumpeteers at Greek Athletic Festival*, étudie la date d'introduction de ces compétitions, la place de ces épreuves dans les concours, dresse la liste des vainqueurs connus. Il affirme qu'aucun Athénien n'a été vainqueur dans ces spécialités à de grands concours stéphanites ; pourtant, même si l'on exclut de sa liste les trompettes de l'Acropole nommés dans les catalogues de pylores et les champions internationaux ayant reçu le droit de cité à Athènes, il reste plusieurs contre-exemples (n°s 1462, 2137, 2573, 2869, 2904, 358, 852, 2197, 2755, 2955). Le héraut d'*IG* II² 2286 est un héraut (de l'Aréopage)-éphèbe, donc à exclure.

188. K. Clinton (n° 89), 17-34 : *The Epidauria and the Arrival of Asclepius in Athens*, rassemble et commente les principaux documents sur les Epidauria, célébrés pendant les mystères d'Éleusis, sans doute le 17 Boédromion, pour commémorer l'arrivée d'Asclèpios à Athènes en 420 : Philostrate, *V. Ap.* IV 17 ; *IG* II² 4961 et 4960, réunis par L. Beschi ; *IG* IV² 40 et 41 ; Pausanias, II 26, 8 ; *Etym. M.*, *s.v.* Dexion (surnom de Sophocle qui reçut Asclèpios chez lui et lui consacra un autel). *IG* II² 3195, dédicace de l'Asclèpieion complétée au Musée épigraphique (Ier s. *p.C.*), évoque « l'accueil et l'initiation » du dieu par [Dèm]ètrios fils de Charès de Gargettos (famille connue). Selon Aristote, *Const. d'Ath.* 56, 4, c'est l'archonte éponyme qui organisait la procession des Épidauria, jusqu'à l'Éleusinion probablement ; la fête comportait aussi un sacrifice et une *pannychis*. Le clergé d'Épidaure et les γένη d'Éleusis y participaient, sans doute parce qu'ils avaient collaboré pour établir ce culte à Athènes en 420. Encore au IIIe siècle *p.C.*, les Athéniens chantaient le péan de Sophocle aux Épidauria.

189. P. Baldassarri, *Ostraka* 4 (1995), 69-84 : *Augusto* Soter : *Ipotesi sul* monopteros *dell'acropoli ateniese*, propose la date de 19 *a.C.* (en tout cas entre 27 et 18) pour la dédicace *IG* II² 3173 (archonte Areios fils de Dorion de Paiania, stratège des hoplites Pamménès fils de Zénon de Marathon, prêtre de la déesse Rome et d'Auguste Sauveur).

190. Th. Mavrojannis, *Ostraka* 4 (1995), 85-102 : *Apollo Delio, Atene e Augusto*, rassemble les *testimonia* d'Athènes, Delphes et Délos sur le culte d'Auguste à Athènes, encore mal connu, et sur le culte d'Apollon Délien (prosopographie des prêtres connus). Plusieurs empereurs ont été assimilés à Apollon, Délien ou *Patroos*. Le sacerdoce d'Apollon Délien est souvent associé au culte impérial et on fait pour l'anniversaire d'Auguste les mêmes sacrifices que pour Apollon. La Pythaïde fut recréée sous Auguste sous le nom de dodécaïde. A Délos, le temple d'Apollon devient un lieu de culte de la famille impériale. Virgile a introduit dans son *Énéide* (III 94-98) un oracle d'Apollon Délien et Énée y sacrifie à Apollon et Neptune, dieux protecteurs d'Auguste et d'Agrippa (III 118-119).

191. A. Spetsieri-Choremi, *Ostraka* 4 (1995), 137-147 (photographie p. 142 fig. 6) : *Library of Hadrian at Athens. Recent Finds*, et *Arch. Delt.* 45 (1990) (1995), *Chronika*, 16 et pl. 11 β, publie une inscription trouvée dans les ruines d'une maison privée, près de la bibliothèque d'Hadrien, portant le nom de Néron, martelé mais lisible : ⟦Νέρωνος⟧ | Καίσαρος | νέου | Ἀπόλλωνος (la coupe des lignes est inexacte dans *Arch. Delt.*). Pour l'assimilation de Néron à Apollon, elle renvoie à *IG* II² 3278, 3182 et D. J. Geagan, *ANRW* 7, 1, Berlin 1979, 387.

192. E. Lippolis, *Ostraka* 4 (1995), 43-67 : *Tra il ginnasio di Tolomeo e il* Serapieion : *la ricostruzione topografica di un quartiere monumentale di Atene*, reprend l'étude topographique de tout le quartier situé entre Agora romaine et Olympieion, propose d'attribuer au Ptolémaion les inscriptions trouvées près de Saint-Dimitrios Katiphoris et d'ordinaire rapportées au Diogéneion. Les références épigraphiques sont souvent vieillies et mal utilisées : documents littéraires et épigraphiques attestent l'utilisation constante par les éphèbes du Diogéneion sous le Haut-Empire. Les restes archéologiques de la place Sainte-Catherine appartiendraient à un Sarapieion, qu'il met en rapport avec *IG* II² 2113, où est nommé Cl. Phocas de Marathon, néocore du grand Sarapis. Il est trompeur de dater l'ouvrage de Milchhöfer de 1977, date de réimpression d'un ouvrage de 1891.

193. V. Marotta, *Ostraka* 4 (1995), 157-167 : *Il senato e il* Panhellenion, commente le texte présenté sous forme provisoire au Congrès de Nîmes en 1992

par D. Peppa-Delmousou et S. Follet (qu'il cite largement p. 159 n. 7), *IG* II² 1088 + 1090, complétés = *TAM* V 2, 1180, décret de Thyatire sur le Panhellènion. Il conteste l'identification proposée pour Mettius Modestus (il pense au gouverneur d'Asie de 119/20 plutôt qu'au gouverneur de Lycie-Pamphylie de *ca* 130) et cherche à préciser par quelle procédure le Sénat romain a pu approuver la fondation du Panhellènion, en rapprochant les textes de Magnésie du Méandre et Kibyra (J. H. Oliver, *Marcus Aurelius*, nos 5 et 6) et une lettre d'Hadrien à Delphes, *FD* III 4, 302. De nombreux documents attestent le contrôle du Sénat pour toute initiative provinciale relative au culte impérial. Dans la note 6 p. 158, sur Thyatire, il aurait fallu renvoyer surtout à *TAM* V 2, où P. Herrmann a réuni et commenté les inscriptions de la ville. Précisons que notre texte paraîtra dans un prochain *BCH*.

194. M. Nafissi, *Ostraka* 4 (1995), 119-136 : *Tiberius Claudius Attalos Andragathos e le origini di Synnada, i culti plataici di Zeus Eleutherios e della homonoia ed il Panhellenion*, développant les indications données par L. Robert sur ce dossier, souligne avec raison, en examinant les titres accumulés par Ti. Cl. Attalos Andragathos, le rôle personnel qu'il a dû jouer dans la procédure d'admission de Synnada au Panhellènion et son intérêt pour l'«hellénisme» en général. P. 121 n. 9, il cite l'inscription de Sparte *IG* V 1, 452, sans l'améliorer notablement. Comme tous les récents éditeurs, il se fonde surtout sur la copie de F. Vernon, publiée par B. D. Meritt en 1949, mais celles de Leake et de Félix Trézel (*Expédition scientifique de Morée*, II, 1833, n° 16, p. 76-78 et pl. 42), aident à mieux rétablir le texte. Nous écririons :

[Ὁ ἱερεὺς τ]ῆς Ὁμονοίας τῶν
[Ἑλλήνων] καὶ τοῦ Ἐλευθερίου [Διὸς]
[καὶ Διὸς Ὀλ]υμπίου Κλαύδιος Ἀτ-
[ταλος Ἀνδ]ράγαθος Ἀθηνᾶν Π[ολι-]
[άδα ὑπὲρ Συ]γναδέων ἀποίκων, [ὡς]
[χρησμὸς ὁ] δοθεὶς Θυννάρῳ ἐ[πέ-]
[ταξεν] *vacat*

Nous rapprocherons aussi trois fragments de l'intitulé du décret de Synnada trouvé à Athènes *IG* II² 1075 + *IG* III 55, complété, dans notre prochain article du *BCH*. Nous remercions vivement Mme J. Robert de nous avoir fait parvenir quelques notes de son mari sur ce dossier et Ch. P. Jones de nous avoir communiqué à l'avance un article à paraître dans *Chiron* 1996, où l'inscription de Sparte est rééditée en Appendice.

195. O. Curty (n° 6) réédite (n° 81 p. 204-205) le décret de Kibyra trouvé à Pouzzoles, aujourd'hui au Musée de Naples, *IG* XIV, 829, et intègre les corrections d'A. Wilhelm, négligées par J. H. Oliver, *Marcus Aurelius*, n° 6 p. 95-96). Quelques points restent contestables. L. 3, il faut peut-être revenir à la restitution de l'*ed. princeps*, car il est question plus loin dans le texte des Romains et de l'empereur. L. 3-6, les deux génitifs et le tour μάλιστα ... μεγάλαις choquent. L. 6, la copie en majuscules, dans *CIG* 5852 et *IG* XIV, 829, donnait un article, qui dispense de restituer un participe. L. 8, [ἐξαιρέτοις] éviterait une répétition et serait appuyé par *IG* II² 1091, 9, δ]ωρεῶν ἐξαιρέτων τυχόντες ὑ[πὸ θεοῦ Ἁδ]ριανοῦ. Nous écririons :

[Ἀ]γαθῇι τύ[χ]ηι. Ζεὺς Σω[τήρ].
Ἡ Κιβυρατῶν πόλις, ἄποικος Λ[ακεδαιμονίων καὶ]
συγγενὶς Ἀθηναίων καὶ φί[λη, μετέχουσα καὶ]
αὐτὴ τοῦ κοινοῦ τῆς Ἑλλάδος [συνεδρίου, ἐν ταῖς]

ἐνδόξοις οὖσα καὶ μεγάλαις [τῆς Ἀσίας πόλε-]
σιν διά τε τὸ γένος τὸ Ἑλληνι[κὸν καὶ διὰ τὴν]
πρὸς Ῥωμαίους ἐκ παλαιοῦ φι[λίαν τε καὶ εὔνοι-]
8 αν καὶ διὰ τὸ εὐξῆσθαι τειμαῖ[ς ἐξαιρέτοις ὑπὸ]
θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἀνέθηκε τῆι [θεᾶι?, κατὰ τὸ δό-]
γμα τ[ο]ῦ Πανελληνίου ἐνγρα[φεῖσα εἰς τὸ συνέδριον].

L'allusion au «dieu» Hadrien fait attribuer l'inscription au début du règne d'Antonin, sans doute au moment de la création des *Eusebeia* de Pouzzoles à sa mémoire.

196. M. W. Baldwin Bowsky, *Cretan Studies*, 4 (1994) [1995], 1-44 : *Cretan Connections. The Transformation of Hierapytna*, étudiant la romanisation de la ville, notamment d'après son onomastique, dresse la liste des Crétois d'Hiérapytna attestés à l'étranger, y compris à Athènes, en liaison avec le Panhellénion. Voir les familles de L. Fl. Sulpicianus Dorion (nos 32-37) et T. Fla. Xénion (nos 38-41).

197. K. Clinton (*Bull.* 1994, 87), 56 et n. 152, modifie légèrement la restitution proposée par A. Kapétanopoulos, *Athèna* 76 (1977), 182-186, pour *IG*, III, 3851 (EM 9816), nommant Furius Marcellos de Gargettos, prêtre du dieu et de la déesse et prêtre d'Eubouleus.

198. I. Baldini Lippolis, *Ostraka* 4 (1995), 169-190 : *La monumentalizzazione tardoantica di Atene*, cherche à retrouver le tracé des deux enceintes tardives d'Athènes, d'après la documentation littéraire, archéologique et épigraphique. Elle souligne (p. 173-174) les difficultés présentées par la datation d'*IG* II² 5199 et 5200, relatives aux constructions d'Illyrius (IIIe ou Ve s.?), de 5201 (réparations de Panathénaios) ou 3193 (p. 178). Elle conteste la restitution du mot D[iogeneion] par A. Frantz dans *IG* II² 5205 et proposerait plutôt α[ἴθριον (atrium d'une église, plus probable à cette date qu'un gymnase païen).

199. J. Ebert, *Nikephoros* 7 (1995), 240 : *Bericht über das Forschungsprojekt «Olympia während der Kaiserzeit und in der Spätantike»*, publie (p. 238-241) les dédicaces de deux Athéniens, [Μᾶρ.] Αὐρ. Εὐκαρπίδης Ζωπύρο[υ] Ἀθηναῖος et [Μᾶρ. Α]ὐρ. Ζώπυρος Ἀθηναῖος, vainqueurs respectivement au pancrace et au pugilat, catégorie enfants, des 290e et 291e olympiades (385 et 389 *p.C.*). C'est cette date très tardive qui fait le principal intérêt de ces dédicaces.

200. *Oropos*. — F. X. Ryan, *ZPE* 108 (1995), 306-308 : *Two Senators in 73 B.C.*, discute l'identité de deux sénateurs nommés dans le sénatus-consulte sur Oropos *Syll.*³ 747, C. Annaeus C. f. Clu. et Q. Minicius Q. f. Ter. Thermos.

201. *Salamine*. — D. Pallas, *Arch. Delt.* 42 (1987) [1995], *Meletes* I, 169-230, dans une étude synthétique sur l'archéologie de Salamine, commente plusieurs inscriptions, notamment (185-189) *IG* II² 1035.

PÉLOPONNÈSE (Ph. G.)

202. **Argolide.** — *Épidaure*. M.L. del Barrio Vega, *Tratados Hippocraticos*, Actes du VIIe colloque intern. hippocratique, Madrid, 1992, 539-548, étudie les rapports lexicaux, dialectaux et thérapeutiques entre les *sanationes* d'Épidaure et le corpus hippocratique. Elle montre l'intérêt de la comparaison entre les deux types de texte pour les restitutions épigraphiques. [L. Dubois]

203. **Laconie.** — *Sparte*. M. Piérart, *BCH* 119 (1995), 253-282 : *Chios entre Athènes et Sparte. La contribution des exilés de Chios à l'effort de guerre lacédémo-*

nien, revient sur la liste *IG*, V, 1, 1, augmentée depuis peu d'un nouveau fragment, cf. *Bull.* 1992, 256 ; 1993, 32 ; 1994, 338 ; 1995, 216 ; *SEG* 39, 370. Il propose d'identifier τοὶ φεύγοντες τῶν Χίον τοὶ φίλοι τοὶ τῶν [Λακ]ε[δα]ιμονίον (qui contribuent pour 1 000 statères éginétiques) avec « les exilés de Chios », οἱ ἐκ Χίου φυγάδες, que le navarque Kratèsippidas, d'après Diodore XIII, 65, 3-4, ramena dans l'île en 409/8. Il s'agirait, selon P., d'ex-partisans de Pédaritas et de l'oligarchie, qui auraient été chassés de leur cité après le redressement athénien de 410. L'inscription daterait donc de la guerre en Ionie, non de la guerre archidamique. Examen des arguments qui s'opposent à la datation haute ; utiles commentaires sur le statut de Mélos et sur l'histoire politique de Chios à la fin du ve siècle.

204. G. Shipley et A. Spawforth, *ABSA* 90 (1995), 429-434 et pl. 43 : *New Imperial Subscripts to the Spartans*, publient un fragment de bloc inscrit remployé dans le mur d'une église au village de Kokkinorachi, à 4 km au nord de Sparte. Les restes d'un bandeau montrent que le texte est complet en haut et à droite. En revanche, il peut manquer beaucoup à gauche et au-dessous et l'on ne saurait calculer la longueur des lignes. L. 1 --- [ὑ]πέγραψα *vac.*, puis sept lignes d'une lettre d'un empereur, que les edd. proposent d'identifier avec Claude (rappprochement, forme et fond, avec la lettre aux Alexandrins, J. H. Oliver, *Greek Constitutions*, 19). L'empereur invitait, semble-t-il, les Spartiates à liquider leurs querelles (cf. l. 8, [στ]ασιά(ζ)οντες), à vivre dans la bonne entente (ὁμοφρονεῖν καὶ εὐνοεῖν) ; il évoquait la grandeur passée de la cité (l. 5, --- αι ἐπὶ τὴν πάτριον ἀγωγὴν τῶν ---). A la fin de cette lettre, l. 7, *vac.* αἴτημα *vac.*, puis trois lignes avec les restes d'une date et une allusion à des questions militaires (--- ΤΗΣ εἰς τὰ στρατιωτικά σοι χρεία[ς]). Enfin, après un *vac.*, à nouveau ὑπέγραψα, suivi des débris d'un autre texte. — Selon les edd., les deux mentions ὑπέγραψα (ll. 1 et 11) formeraient la conclusion des textes gravés auparavant. Cela ne paraît pas convaincant. On ne voit pas, en effet, comment la seule l. 1 aurait pu contenir (même en supposant un bloc identique à gauche) le texte de la première lettre, ni comment la pétition (αἴτημα) adressée à l'empereur aurait pu être insérée dans la seconde lettre. A chaque fois, la mention ὑπέγραψα doit se rapporter à ce qui suit. Ce texte sera à étudier.

205. Ti. Kl. Attalos Andragathos à Sparte n° 194. Tuile timbrée à Messène n° 63.

206. **Arcadie.** — *Tégée*. C. H. de Carvalho Gomes, *ZPE* 108 (1995), 103-106 : *Xouthias Son of Philakhaios*, revient sur les plaques de bronze concernant des dépôts, *IG*, V 2, 159, reproduites et commentées par G. Thür et H. Taeuber, *Prozessrechtl. Inschr.* (cf. *Bull.* 1995, 264), n° 1. Selon C. G., le nom du père de Xouthias (un Lacédémonien ?), Philachaios, ferait écho à la déclaration du roi Cléomène à Athènes, οὐ Δωριεύς εἰμι ἀλλ' Ἀχαιός (Hér. V, 72, 3-4). A partir de là, il développe diverses conjectures sur les sympathies protégéates de cette famille, sur la chronologie des générations et sur la date à laquelle Xouthias aurait fait ces dépôts à Tégée, vers 445 *a.C.*

207. *Stymphale*. — G. Thür (n° 7), 267-272 : *Zu den Hintergründen des Rechtsgewährungsvertrags zwischen Stymphalos und Demetrias*, revient sur cette convention très développée, que H. Taeuber et lui-même ont récemment republiée et commentée d'un point de vue juridique dans le volume *Arkadien* des *Prozessrechtl. Inschr.*, cf. *Bull.* 1995, 264 (T., suivant H. Schmitt, substitue à « Rechtshilfevertrag » le vocable « Rechtsgewährungsvertrag », qui correspond mieux au contenu et au but des *symbola*). Il note que la complexité des procédures et la variété des délits envisagés laissent supposer des relations fréquentes et multi-

formes entre les citoyens et les métèques des deux cités partenaires. Or, entre Stymphale, communauté essentiellement agricole, et Démétrias-Sicyone, les relations, notamment commerciales, ne devaient guère être intenses. T. en vient alors à supposer que cette convention aurait été conclue à l'initiative des *Demetrieis*, en 302/1, après le départ du Poliorcète, et vue comme un instrument de «politique de sécurité». Le modèle aurait été une convention (inconnue de nous) Démétrias-Corinthe (d'où le contenu et la complexité des clauses), utilisée ensuite, à peine modifiée, pour des conventions avec d'autres cités voisines, dont Stymphale. — *Se non è vero...*

208. **Élide.** — *Élis*. P. Siewert, *Symposion 1993* (1994), 17-32, publie, avec une excellente photographie, un petit fragment de plaque de bronze gravé boustrophédon en lettres archaïques, découvert en 1914 à l'agora et resté inédit. D'après la forme des lettres, S. le daterait du début du VIe s. *a.C.* On y lit encore ἀ ζίκα (l. 1), peut-être ὁ ζικ[αστάς?] (l. 3) et une forme verbale μὰ ζικ[άζοι?] (l. 5 et dernière). Il était donc question de jugement et de juge, ce qui, à une date aussi haute, a son intérêt pour les institutions d'Élis.

209. *Olympie*. M. P. J. Dillon, *ZPE* 107 (1995), 60-68 : *The Lakedaimonian Dedication to Olympian Zeus : the Date of Meiggs and Lewis 22 (SEG 11, 1203 A)*. Citée aussi par Pausanias (V, 24, 3) et rapportée par lui à la 2e Guerre de Messénie (milieu du VIIe s.?), cette dédicace gravée sur un pilier près du temple de Zeus à Olympie a été en général attribuée au début du Ve s., vers 490-480, et mise en relation avec d'hypothétiques soulèvements d'hilotes à cette date. D. examine et décrit la forme archaïque des E et des Υ ; il se prononce résolument pour la date et haute et pour la «reliability» de l'information de Pausanias. — Le doute reste permis. La chronologie des Guerres de Messènie est objet de controverse et les observations sur la gravure ne paraissent pas décisives. [M. Sève ajoute l'observation suivante. La statue dédiée mesurait selon Pausanias 12 pieds de haut, ce que confirme le diamètre de la base : au milieu du VIIe s., ce serait l'exemple le plus ancien de plastique colossale. Une discussion de cette dédicace ne peut faire l'économie d'un examen sérieux des problèmes archéologiques qu'elle pose : de ce point de vue, la date habituellement proposée, début du Ve s., est beaucoup plus satisfaisante.]

210. **Achaïe**. — A. D. Rizakis, *Achaïe I. Sources textuelles et histoire régionale* (*Mélétèmata* 20), Athènes, 1995, 450 pp. in-4° et 1 carte hors-texte. Préparant la publication des inscriptions achaïennes (*Achaïe* II, *Inscr. de Patras*, doit paraître en 1996), R. donne ici un volumineux et utile recueil de *testimonia*, littéraires (dans l'ordre alphabétique des auteurs) puis épigraphiques. Les inscriptions sont regroupées par catégories, un peu artificielles (1. cités et citoyens dans différentes listes ; 2. magistrats et affaires financières des cités ; etc.), mais les *indices* détaillés et précis permettent de retrouver aisément ce qui revient à chacune des cités achaïennes. La lecture de l'ensemble fait bien voir, constatation sans surprise, que les Achaïens n'ont guère entretenu de relations régulières qu'avec les régions voisines : dans le Péloponnèse l'Élide, l'Arcadie, l'Argolide ; sur la rive nord du golfe de Corinthe, Delphes, l'Étolie et l'Acarnanie. R. a ajouté aux textes d'utiles commentaires. — Quelques notules. N° 597, la liste de nomographes, *IG*, IV 1^2^, 73 : la date 229/8 n'est qu'un *terminus post quem* ; Fr. Gschnitzer, *Bull.* 1987, 260, a proposé *ca* 210-207. — N° 647, décret d'Orchomène pour un Pellanéen : il faut renvoyer à L. Dubois, *Rech. dialecte arcadien* II (1986), 171-2. — Le n° 650 est sans doute de 15 *a.C.* (et non *p.C.*). — Le n° 676, décret étolien pour un Dyméen, a été corrigé *Bull.* 1995, 282. — N° 701 : la convention Stymphale-Démétrias (Sicyone) doit être consultée à présent dans le

recueil d'inscr. juridiques commentées de G. Thür et H. Taeuber, *Bull.* 1995, 264. Fondé sur d'anciennes éditions et sur les discussions qui en dépendaient, le commentaire de R. est périmé ; il aurait dû disparaître, puisque la substitution de Démétrias-Sicyone à Aigeira fait que cette convention ne concerne plus l'Achaïe.

DELPHES, GRÈCE CENTRALE
(J. Bousquet [†] *discipulique maerore confecti*)

211. D. Knoepfler, *BCH* 119 (1995), 137-159 : *Les relations des cités eubéennes avec Antigone Gonatas et la chronologie delphique au début de l'époque étolienne*. Si la chronologie delphique, depuis l'ouvrage de G. Daux (1943), est fermement établie pour le IVe siècle, au moins pour le demi-siècle 370-320, grâce aux comptes, il n'en est pas de même pour le IIIe siècle dit «étolien». K.J. Beloch, en 1902, a reconnu que le fil conducteur devait être le nombre (et la nationalité) des hiéromnémons dits «étoliens» et que ce nombre reflétait les conquêtes de l'Étolie, absorbant les peuples de Grèce centrale, puis les perdant, jusqu'à l'abaissement de l'Étolie au début du IIe s., à condition que ce mouvement en plus et en moins fût constaté comme régulier. Cette théorie (à laquelle s'ajoutent des considérations de prosopographie) n'a pas reçu de démenti sérieux. Un second critère utilisé par Beloch, la non-participation à l'amphictionie des peuples ou des cités soumis au pouvoir des rois de Macédoine, a suscité, lui, les réserves de plusieurs savants. K. reprend la question grâce à sa parfaite connaissance de l'histoire de l'Eubée. Érétrie, Chalcis, Histiée ayant fourni des hiéromnémons à certains moments et pas à d'autres, K. montre la valeur des critères définis par Beloch et il en précise l'application. L'argumentation, très technique et très fine, ne peut être ici résumée, mais c'est un pas de plus pour la compréhension de ce puzzle compliqué (voir le tableau final p. 157), auquel s'est attaqué aussi, en liaison étroite avec K., Fr. Lefèvre (voir n° suivant). — Un détail : ne pas toucher à [ἐπὶ Πλείστω]νος, Πυθίοις dans *CID* II, 120,B + C, 1, mention insérée après les ll. 2-4 au-dessous du mot [Εὐβοιέων]. C'est une addition aux Eubéens, analogue aux mentions d'Athambos en A 34 et 48 ; donc il faut renoncer à la fin de la note de K. p. 146 n. 49. Pour les naopes, j'ai répété après P. de La Coste que les naopes ne sont pas des politiques, mais de purs techniciens désignés pour leur compétence et non pour leur ethnique : les vues anciennes sur leur rôle doivent être abandonnées. Ils peuvent travailler à Delphes même si les rapports politiques (et militaires) ne sont pas bons, comme le montre l'exemple du naope thébain entre 338 et 335 (*CID* II). Note 74 : lire *SEG* 18, 239 et non 243.

212. Fr. Lefèvre, *BCH* 119 (1995), 161-208 : *La chronologie du IIIe siècle à Delphes d'après les Actes amphictioniques*. Conçue comme une contribution à la refonte collective de la *Chronologie delphique* de G. Daux (1943) et précédant la publication du fascicule du *Corpus* consacré aux documents amphictioniques (*CID* IV, dont le sommaire est donné par la table de concordance, 163-164), cette étude complète celle de D. Knoepfler (n° précédent), dont elle adopte les conclusions, avec certaines réserves ou nuances. Utilisant principalement les listes amphictioniques, mais aussi les décrets honorifiques, L. fait le point sur les recherches des dernières décennies et propose quelques solutions originales. Les résultats sont satisfaisants pour les années 280-260 et 210-200 (la liste des archontes est alors complète et bien établie, voir les tableaux, 185 et 206), plus

incertains pour les autres périodes, même si L. parvient à réduire les approximations autrefois posées par G. Daux. Solide et prudente, cette étude sera très utile aux non spécialistes. Comme le souligne L. en conclusion, on ne peut guère espérer de nouveaux progrès que d'une étude complète des décrets de la cité de Delphes et de quelques documents attiques encore inédits. [Ph. G.]

213. J. D. Grainger, *Mnemosyne* 48 (1995), 313-323 : *The Expansion of the Aitolian League 280-260 B.C.*, reprend l'étude de la première phase de l'expansion étolienne, peu renouvelée depuis Beloch et Flacelière. L'enquête est empreinte d'une prudence de bon aloi (cf. 320 et 322, faisant écho à d'anciens développements de G. Daux), mais la méthode s'avère parfois défectueuse et les résultats sont inégaux. On retiendra surtout le rapprochement prosopographique proposé pour le Lamien Mélanthios, destinataire du décret honorifique *SGDI* 2514 et secrétaire «étolien» en *FD* III, 3, 190 : cela conduit à rapporter l'annexion de la Malide à la fin des années 260, hypothèse plus satisfaisante que les années 240 retenues jusqu'ici faute de mieux. Le reste est moins convaincant, notamment la nouvelle datation proposée (avec les réserves d'usage, il est vrai) pour le traité étolo-acarnanien, *Staatsv.* III, 480 (*ca* 270 au lieu de *ca* 263). L'information est parfois insuffisante. P. 333, le M de Flacelière (*Aitoliens*, App. I, 12), pour M[αλιέων?], est erroné et il faut citer J. Bousquet, *CID* II, 129 *a* (Ἐκτορί[δου], un Eubéen). Pp. 335-337, Oponte, pour laquelle il convient d'attendre la publication des travaux de D. Knoepfler, est hypocnémidienne ; *IG*, IX 1^2, 17 B, l. 121 (un Opontien garant de proxénie étolienne) ne saurait donc suffire à exclure l'idée d'une annexion provisoire de la *psèphos* épicnémidienne par les Phocidiens vers 263 (ou 270?). G. conteste (338) que la Phocide ait jamais fait partie de la Confédération étolienne : il eût été bon de citer au moins Polybe XVIII, 47, 9, qui suggère le contraire. L'annexion de l'Achaïe Phthiotide, vers 220 selon G., est insuffisamment discutée : la mention du hiéromnémon Gennadas (*Syll.*^{3} 444 B, vers 245), très probablement originaire de Mélitaia (cf. J. Tréheux, *I. Délos*, Index I, p. 34), montre qu'une date antérieure est plus vraisemblable. [Fr. Lefèvre]

214. Anne Jacquemin, D. Laroche, Fr. Lefèvre, *BCH* 119 (1995), 125-136 : *Delphes, le roi Persée et les Romains*. J. et L. ont identifié trois blocs appartenant à l'assise inférieure d'un pilier rectangulaire comparable à celui de Paul-Émile. Ils ont constaté d'autre part qu'un bloc de fût inscrit appartenait aussi à ce pilier. Or l'inscription gravée n'est autre que la lettre d'Adeimantos à Démétrios Poliorcète, autrefois interprétée par L. Robert, *Hellenica* II (1946), 15-33 (cf. L. Moretti, *Iscr. st. ellen.* II, 72), que L. réédite ici en y restituant, ll. 3-4, ἵνα παρακολουθῇς ἑκάστοις [δεδογμέν]ον ἀναγράψαντας εἰστ[ήλην κατ]ὰ τὸ γενόμενον δόγμα δ κ[αὶ] κτλ., (je t'ai envoyé de même les lettres de tes amis), «afin que tu apprennes que chacun d'eux a décidé d'en faire une transcription sur stèle et de la consacrer conformément au décret que...» La transcription de ce document à Delphes, dans la première moitié du IIe s. *a.C.*, accrédite l'hypothèse selon laquelle il s'agirait ici d'un pilier du roi Persée, destiné (notamment) «à faire la publicité rétroactive des grands épisodes delphiques de la politique antigonide» (la gravure ou la regravure de la lettre d'Adeimantos, source de bien des interrogations [cf. L. Moretti, *loc. cit.*], se trouverait ainsi expliquée). L. tente alors de démêler l'écheveau des luttes diplomatiques qui opposèrent à Delphes, dans les années précédant la 3e Guerre de Macédoine, Persée et les Romains. Le roi aurait recherché l'appui de l'Amphictionie ; les Romains, eux, auraient privilégié les relations avec les Delphiens. L. suppose que le «manifeste contre Persée» de 171 (pour la date, cf. J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, 170-1), dont

on a retrouvé une bonne partie à Delphes (*Syll.*^{3} 643 + J. Bousquet, *BCH* 105 [1981], 407-416), avait été adressé, non pas à l'Amphictionie, mais à la cité, tout comme la lettre du consul prévoyant la gravure du texte, adressée «aux magistrats et à la cité des Delphiens». Tout cela est séduisant, sinon assuré. [Ph. G.] — Monument de Triopas n° 49. Culte d'Auguste n° 190.

215. G. Rougemont (n° 554), 157-192 : *Delphes et les cités grecques d'Italie du sud et de Sicile*, offre une prudente mise au point sur ce sujet, en utilisant notamment les inscriptions. Pp. 180-185, liste des Italiotes et Siciliotes connus à Delphes. R. conclut que, mis à part la première moitié du ve s. (les Déinoménides), «rien... n'oblige à postuler l'existence de rapports privilégiés ou d'échanges particulièrement intenses entre Delphes et la Grande-Grèce». [Ph. G.]

216. Ap. Kontogiannis, *Τεκμήρια* I (1995), 38-46, analyse l'intitulé de l'affranchissement *SGDI* 1895 (155 av. J.-C.), le seul document dont on puisse s'autoriser pour définir l'éponymie à Héraclée de l'Œta : ἄρχοντος ἐμ μὲν Ἡρακλείᾳ Ἀριστοβούλου Πάτρωνος Θεοδώρου. Il écarte à la fois l'interprétation de J. Baunack (reprise par G. Klaffenbach, *IG* IX I^2, comm. au n° 31-F, l. 29), qui, malgré la double absence de l'article τοῦ, voyait là l'expression d'une triple génération, mais aussi celle de G. Daux (en réalité d'abord formulée par A. Nikitski, E. Preuner et H. Pomtow), qui admettait l'existence d'un collège de trois archontes, malgré le singulier ἄρχοντος. K. propose de lire ἄρχοντος ἐμ μὲν Ἡρακλείᾳ Θεοδώρου et de rattacher les deux autres noms à la liste des témoins, demeurée inachevée, de l'affr. *SGDI* 1894, conclu quatre mois plus tôt et gravé au-dessus ; comme cette explication suppose un nominatif, il envisage une erreur de lecture (plutôt que de gravure) et retrouve Ἀριστόβουλος Πάτρωνος, un Delphien bien connu au milieu du IIe s. (étude prosopographique et *stemma*). — Hypothèse ingénieuse, mais qui laisse sceptique : la lecture Ἀριστοβούλου est certaine (elle est signalée dans un *addendum*) ; surtout, on ne voit pas comment expliquer matériellement pareil glissement d'une inscription à l'autre, d'autant qu'elles ne paraissent pas avoir été gravées en même temps. Il semble plus prudent de mettre la rencontre onomastique sur le compte d'une troublante coïncidence et d'admettre l'existence d'un collège de trois magistrats, en dépit du singulier ἄρχοντος. L'affr. *FD* III 3, 25 (de 146/5) commence pareillement par l'indication ἄρχοντος ἐν Λιλαίᾳ suivie du nom de deux magistrats avec leur patronyme et, en d'autres endroits du formulaire des affr. delphiques, on pourrait fournir plusieurs exemples de confusion entre le singulier et le pluriel. [D. Mulliez]

217. Convention entre Myania et Hypnia n° 138.

218. **Phocide.** *Hyampolis, sanctuaire de Kalapodi.* — Dans *La légende nationale phocidienne, BCH Suppl.* XXVII (1993), P. Ellinger rassemble les attestations épigraphiques des cultes d'Hyampolis (notamment p. 26 et n. 68). Pour l'identification du sanctuaire exploré à Kalapodi, E. rappelle (p. 32) qu'il s'agit très vraisemblablement de celui d'Artémis d'Élaphébolos, même si les découvertes épigraphiques ont été de ce point de vue décevantes. Rien ne prouve, malgré E. (*ibid.*, et 243), que provienne de ce site l'acte d'affranchissement mentionnant la déesse, *ArchDelt* 2 (1916), p. 263-268, qui fut trouvé avec d'autres vestiges à 1,5 km de là. P. 243-245, E. traite des concours des Élaphébolia et Laphria, d'après *IG* IX, 1, 90, réédité par M. Sève p. 345-346. [D. Rousset]

219. **Doride.** *Akyphas-Pindos.* — M. C. J. Miller, *Boeotia antiqua* IV (1994), 175-182, revient sur la dédicace d'un autel, *SEG* 42, 477, cf. *Bull.* 1995, 276. Troublé par la gravure irrégulière du texte et la singularité du formulaire, M.

essaie de reconnaître une abréviation de τάγμα à la place de ταγο[ὶ] et le terme ἐπίκριμα à la dernière ligne, mais sans aboutir à un texte suivi. Il en vient finalement à mettre en doute l'authenticité de la dédicace. Même si le texte paraît original et la gravure malhabile, je ne crois pas qu'il y ait lieu de le suivre. [D. Rousset]

220. **Locride** (?). M. C. J. Miller *ibid.*, 175-178, commente les quelques lettres inscrites sur un bloc trouvé près de Viniani, site non identifié au Nord d'Amphissa, *SEG* 42, 480 : on lit sur ce bloc Εὐκλείδα et Εὐδάμου, l'un des noms ayant été gravé sur l'autre en en réutilisant les deux premières lettres. M. cherche en vain à éclairer ces noms par la prosopographie, sans avoir apparemment consulté *Les Locriens de l'Ouest* de L. Lerat, ni les *IG* IX I², fasc. 3. De ces inscriptions, disons seulement qu'elles doivent être des épitaphes, datant du IVe s. ou du IIIe s. av. J.-C. d'après l'écriture ; la médiocrité du monument fait songer à l'autre inscription découverte sur le même site, aussi au lieu-dit Agia Triada, la stèle funéraire deux fois réinscrite *IG* IX I², 777. [D. Rousset]

221. **Béotie.** *Thèbes*, Catherine Grandjean, *BCH* 119 (1995), 1-26 : *Les comptes de Pompidas (IG VII 2426), drachmes d'argent symmachique et drachmes de bronze.* Dans ce compte d'un hipparque thébain (que G. daterait de 170-150), ni G. ni ses prédécesseurs (Wilamowitz, Dittenberger, Melville-Jones) ne semblent avoir reconnu que des sommes d'argent « béotien » ou d'« argent symmachique » correspondent à des nombres entiers de mines de 70 drachmes d'étalon éginétique, comme dans les comptes du IVe s. à Delphes (*CID* II). La subvention de la cité à l'hipparque est de 2 100 dr., soit ½ talent (70 dr. × 30). De même, sept officiers ont reçu 280 (3 fois), 210, 140, 175, 245 drachmes « symmachiques », tous nombres multiples de 70. Le total, 1 610, vaut 23 mines de 70 drachmes. Pour le reste, je laisse la parole aux spécialistes. Il semble bien que béotien = symmachique = ancien étalon éginétique, selon lequel 70 dr. éginétiques = 100 dr. attiques. Ne pas oublier que talent et mine ne sont que des unités de compte (valeur ou poids). Dans les textes delphiques, *FD* III, 47, 279-284, on dit indifféremment, pour des talents, attiques, symmachiques ou στερέα, car quels que soient leurs noms, ces talents pèsent tous le même poids et ont la même valeur. — Onomastique de Thespies n° 150.

222. *Oropos.* — Chr. Löhr, *Ath. Mitt.* 108 (1993) 1995, 183-212, avec plans en annexe 9-14 : *Die Statuenbasen im Amphiareion von Oropos*, étudie la chronologie des bases inscrites du sanctuaire. Grâce aux bases historiquement datées, il constitue deux ou trois groupes répartis d'ouest en est, auxquels il s'efforce de rattacher (gravure, prosopographie) les autres bases. Placées d'abord (nos 1-12), à la fin du IVe et dans le premier tiers du IIIe s., à proximité du temple, les bases occupèrent ensuite, plus à l'est, l'emplacement du *koimètèrion* détruit, vers le milieu (nos 13-17) puis vers la fin du IIIe s. (nos 18-26). Ces bases furent ensuite réutilisées pour des inscr. de la fin de l'époque hellénistique et du Haut-Empire (cf. n° 8, pl. 43). [Ph. G.]

GRÈCE DU NORD-OUEST ET ILLYRIE MÉRIDIONALE
(P. Cabanes)

223. **Nikopolis.** I. Andreou, *Arch. Deltion* 43, 1988 (1993, mais en réalité fin 1995), B1, p. 308 publie (n° 1) une inscription gravée sur un petit autel trouvé dans un champ à l'Est de l'Odéon, en l'honneur de l'empereur Hadrien :

Αὐτοκράτορι / Καίσαρι Τραϊα-/νῶι Ἀδριανῶι / Σεβαστῶι Ὀ-/λυμπίωι Διὶ / Δωδωναίωι. Ce document vient compléter la série réunie par P. Cabanes, *Bull.* 1988, 787. — A. publie aussi (n° 2) une inscr. funéraire : Ἐρωτὶς / Κοίντου / ἐτῶν / χᾶρε. Il est possible que le défunt soit un homme, donc un Ἔρωτις, plutôt qu'une femme, avec un patronyme latin *Quintus* ; l'âge manque, peut-être a-t-il été rajouté à la peinture, et la formule de salutation est privée du *iota*.

224. **Ambracie** : l'épigramme du *polyandrion* d'Ambracie continue à faire couler de l'encre, après sa publication par I. Andreou (*Bull.* 1992, 19) et l'interprétation de J. Bousquet (*Bull.* 1993, 340). H. et I. Andréou, «The Epigrams of Ambracia and a unacceptable interpretation», *Arch. Deltion* 43 (1988), A' (Athènes 1995), 109-113, protestent vivement contre l'article de A. P. Matthaiou, *Horos* 8-9 (1990-91), 271-277 et 303-310. G. B. D'Alessio, *ZPE* 106 (1995), p. 22-26, repart du texte établi par J. Bousquet et propose quelques légères corrections par souci de la métrique : l. 2 : ἀ[λ]γινόεντα φόνον au lieu de α[ἰ]κισθέντα φόνον : «les fils des Pyraiboi ont infligé une mort douloureuse» ; l. 7 : Ναυσίστρατον à l'accusatif, au lieu du nominatif Ναυσίστρατος ; ici, Nausistratos est associé à Kallitas : ce sont les deux Ambraciotes qui ont subi le même sort et que retient la noire maison d'Hadès.

225. A. C. Cassio, *Studi Micenei ed Egeo-Anatolici* 33 (1994), 101-117. Outre la correction de Ναυσίστρατος en Ναυσίστρατο(ν), l. 7, C. élucide l'ethnique des assassins, les Πυραιβοί, comme une variante des Περραιβοί, à propos desquels le fragment de Sophocle 271 Radt nous apprend qu'il y avait des Perrhèbes occidentaux, aux sources de l'Inachos. L'orthographe Πυραιβοί pourrait s'expliquer par une alternance ancienne dont on possède plusieurs exemples, comme ἀγυρμός-/ἀγερμός ou σύρφος/σέρφος. C. évoque ensuite le problème posé par la première personne du singulier ὀλοφύρομαι et cite des épigrammes funéraires où s'exprime ainsi, non pas le mort lui-même, procédé banal, mais un passant anonyme, phénomène attesté au VIe siècle, puis chez Callimaque, mais quasiment absent de l'épigraphie funéraire attique classique. On aurait ici la preuve d'un lien très étroit entre l'élégie «thrènodique» et l'épigramme funéraire en distiques dont le ton commun serait celui de la lamentation funèbre des vivants sur le destin des morts, dans le cadre d'une cérémonie commémorative impliquant une oraison funèbre. On tiendrait donc là l'origine du genre littéraire de l'élégie, ce qui permettrait de justifier le lien sémantique et étymologique entre ἔλεγος «lamentation» et ἐλεγεῖα «vers élégiaques» puisque aucune des élégies littéraires connues jusqu'ici ne consiste fondamentalement en une lamentation. L'épigraphie fournirait donc la solution d'un important problème d'histoire littéraire. [L. Dubois]

226. **Dodone.** — J. Vokotopoulou (n° 554), 63-90 : *Dodone et les villes de la Grande-Grèce et de la Sicile*, publie ou republie les 14 textes qui mentionnent des ethniques italiotes et des villes de Grande Grèce et de Sicile. Les n°s 2 et 3 (musée de Jannina), très lacunaires, comporteraient la mention des Ῥεγῖνοι, les habitants de Rhégion, mais dans la seconde seule la première lettre est conservée. La 7e (Jannina) est inédite : Λήτωνι λώιον καὶ ἄ[μεινον - -] / μὴ διαπιστεύοντι α[- - - - -] / τῶι Θουρίωι πόκα ἐθη[- - -]. Il peut s'agir d'une réponse de l'oracle à un certain Lèton à Thourion (ou Thourioi). La 11e (Jannina), dont la face A a déjà été publiée par S. I. Dakaris, *ΠΑΛΗ*, 1967, p. 48-49, n° 4 (J. et L. Robert, *Bull.* 1969, 348), mentionne une Hérakleia qui peut être en Italie méridionale, en Acarnanie, en Athamanie ou en Illyrie. V. restitue l. 4 οἱ φύ[λακες] ; J. et L. Robert proposaient οἱ φυ[γάδες]. L'autre face de la même lamelle est inédite et fait allusion à Paros ou Pharos de Dalmatie : Ἢ μετὰ τῶν Παρίων εἰς Πάρον / πόκ(α

ἰ)κέοντι ε(ἰ)ς τὸν Ἰόνιον / κόλπον λώιον καὶ ἄμεινον ; faut-il suivre V., qui tient à ce que cette question soit contemporaine de la fondation de la colonie parienne dans l'île de Hvar vers 385-84 ? Il s'agirait alors, comme dans la 9e lamelle, de questions posées par des candidats à l'émigration. La 13e (Jannina) concerne la navigation vers Syracuse : Θεός. Ἀρίστων ἐρωτᾶι τὸν Δί-/α τὸν Νάϊον καὶ τὴν Δηώ-/νεν εἰ λόϊον μοι καὶ ἄμει-/νον καὶ δυνήομαι / πλεῖν εἰς Συρακόσας / πρὸς τὴν ἀποικίαν ὕστερον. V., dans sa traduction, veut distinguer Syracuse et l'*apokia* qui suit, comme s'il s'agissait d'une seconde destination qui pourrait être l'une des colonies syracusaines, Acrai, Casmenai ou Camarina ; on pourrait aussi bien comprendre : « Aristôn demande à Zeus Naïos et à Dionè s'il est meilleur et plus avantageux pour moi et si je pourrai plus tard faire voile vers Syracuse, vers la colonie », ce dernier terme désignant donc Syracuse. L'emploi du terme *apoikia* ne se justifierait alors que si Aristôn est originaire de la métropole, de Corinthe. On pourrait imaginer que cet Aristôn, qui consulte l'oracle de Dodone, soit le Corinthien Aristôn, fils de Pyrrhichos, « le meilleur des pilotes en service à Syracuse » selon Thucydide VII 39, 2, qui organise la lutte sur mer contre l'escadre athénienne, en 413 ; cf. Diodore XIII 10, 2 ; Plutarque, *Nicias*, 20 et 25 ; Polyen V 13, 5 (cf. Kirchner, *PW* (1895), *s.v. Aristôn*, n° 25). Si l'emploi du terme *apoika* convient bien à un Corinthien allant vers Syracuse, l'écriture semble révéler une date plus tardive, et l'emploi de l'attique et non du dorien ruine cette hypothèse. On observera le passage de la troisième à la première personne à partir de la ligne 3.

227. **Onomastique.** — Signalons l'article de A. Stramaglia Μαχάτας / Μαχάτης : *un « avatar » dimenticato*, *ZPE*, 111 (1965), p. 68, qui ne fait pas référence aux nombreux emplois de ce nom en Épire et en Illyrie méridionale, à Dodone comme à Bouthrôtos.

228. **Épidamne-Dyrrhachion.** — Sur le corpus des inscriptions voir *supra* nos 2 et 154. Nous publierons, dans le deuxième volume, les corrections suivantes : en D 64, comme en D 269, Κλειτία doit être un nom féminin, comme indiqué dans l'*Index*, et non un vocatif masculin, comme indiqué dans le commentaire de D 269. — D 85 et D 136 correspondent à une seule et même pierre. L'erreur tient aux conditions de travail qui n'ont pas été satisfaisantes au musée de Durrës : il a fallu pour D 85 travailler uniquement sur une photo et pour D 136 sur l'estampage, sans photographie ; le résultat est que dans D 85, l'*omega* cursif paraissait visible, mais, en réalité, l'ensemble des deux inscriptions présente trop de similitudes pour ne pas être le même texte ; il faut donc faire disparaître « Ἀδύλα Γόργωνος », pour ne conserver que la forme de D 136 Βαδύλα Γοργῆνος.

MACÉDOINE (M. B. Hatzopoulos)

[Cette contribution n'eût pas été possible sans le recours aux Archives Épigraphiques de la Macédoine, œuvre commune de l'équipe « macédonienne » du *Centre de recherches de l'Antiquité grecque et romaine*].

229. Nombreuses contributions épigraphiques dans le nouveau volume consacré aux activités archéologiques en Macédoine (et en Thrace) : *Τὸ ἀρχαιολογικὸ ἔργο στὴ Μακεδονία καὶ Θράκη* 6, 1992 (Thessalonique 1995).

230. Signalons aussi la parution du premier volume d'une nouvelle revue internationale dirigée par F. Gschnitzer et I. Touloumakos et consacrée à l'histoire du monde grec et romain : *Τεκμήρια* (Thessalonique 1995). Les articles portant sur la Macédoine seront signalés sous les rubriques appropriées.

231. *Histoire*. N. G. L. Hammond, *CQ* 45 (1995) 120-28 : « Connotations of ' Macedonia ' and of ' Macedones ' until 323 B.C. », discute les divers sens de ces termes sur la base des textes littéraires mais aussi des inscriptions. Parmi beaucoup d'observations justes se glisse une affirmation qui est démentie par les inscriptions. Dans les « nouveaux Territoires », à l'Est de l'Axios, les anciens habitants non seulement n'ont pas été expulsés, mais au moins une partie d'entre eux a été incorporée dans le corps civique des nouvelles fondations macédoniennes.

232. *Idem, Symb. Osl.* 70 (1995) 22-29 : « Philip's Innovations in Macedonian Economy », répond à un article de H. Montgomery paru dans la même revue dix ans auparavant et soutenant que les réformes économiques de Philippe II étaient un mythe. Hammond conteste cette conclusion et utilise en particulier la réponse d'Alexandre aux ambassadeurs de Philippes (*Bull.* 1987, 714) et la liste des prêtres éponymes de Kalindoia, faisant état de la refondation de la cité par le même roi (*Bull.* 1988, 847). Enfin, il insiste sur les conséquences révolutionnaires de la politique monétaire de Philippe, qui en mettant en circulation de vastes quantités d'or entraîna une dévaluation de ce métal par rapport à l'argent. H. fait appel aux témoignages littéraires pour contester la datation tardive de la frappe d'or par Philippe soutenue par Montgomery. Il aurait pu invoquer aussi le témoignage des actes de vente d'Amphipolis, qui fait remonter à la fin des années 350 le début du monnayage d'or de Philippe (*Bull.* 1992, 321).

233. *Géographie*. M. B. Hatzopoulos, *Πρακτικὰ τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν* 70 (1995) 164-77 : « Les limites de la Macédoine antique » (en grec, avec un résumé en français), utilise les textes littéraires mais aussi les inscriptions pour établir les limites de la Macédoine proprement dite. Il conclut que jusqu'à la fin de l'indépendance, les possessions des rois macédoniens furent toujours plus étendues que ἡ χώρα ἡ Μακεδόνων, c'est-à-dire le pays habité par des citoyens macédoniens et divisé en territoires civiques appartenant à des communautés macédoniennes. Notamment n'y furent jamais incluses ni la Thessalie (à l'exception de la Tripolis de Perrhébie pendant une période) ni la Thrace à l'Est de la vallée du Strymon ni l'Épire ou l'Illyrie à l'Ouest du Pinde et de la région des lacs ni la Péonie avec la Pélagonie au Nord des monts Barnous (Nidje) et Orbélos (Bélès).

234. *Langue*. O. Masson, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 90 (1995) 231-39 : « Sur la notation occasionnelle du *digamma* grec par d'autres consonnes et la glose macédonienne *abroûtes* », interprète cette glose dans le cadre du grec et renvoie pour le caractère hellénique du parler macédonien à la *defixio* de Pella rééditée récemment par L. Dubois (n° 259).

235. *Idem, Revue Suisse de Numismatique* 74 (1995) 5-11 : « Quelques légendes monétaires grecques », réexamine les légendes monétaires des Derroniens, des Édoniens et de Tragilos. Celles des deux premiers présentent des traits ioniens — ce qui n'étonne pas étant donné la dense colonisation ionienne sur toute la région à l'Est de l'Axios — mais aussi « doriens », dus peut-être à l'unique colonie corinthienne de Potidée ou plutôt à la proximité du royaume macédonien. Quant à Tragilos, M. établit, grâce au témoignage des tributs attiques, que ses légendes monétaires reproduisent l'ethnique tiré de la forme authentique du nom de la cité, ΤΡΑΙΛΟΣ. C'est un témoignage supplémentaire sur la précocité de la spirantisation du phonème marqué par *gamma*, puisque la forme ΤΡΑΓΙΛΟΣ, avec un *gamma* spirant, apparaît déjà dans la première moitié du IVe siècle *a.C.*

236. *Onomastique*. O. Masson, *ZPE* 110 (1996) 95-97 : « Un nom grec rare, Μόλυκος ou Μόλυκκος », réunit les attestations de cet anthroponyme et l'inter-

prête de façon fort convaincante comme un sobriquet à valeur apotropaïque appartenant au groupe de μολύνω «salir». Sur les huit porteurs de ce nom cités, il y a quatre Larisséens, un Ormeleus originaire des confins de la Phrygie et de la Pisidie, un homme originaire de Gonnoi, un officier de Cassandre et le dernier nous est connu par un poème récemment découvert de Posidippe de Pella. A la lumière de la popularité de ce nom à Larissa, M. estime, comme Chr. Habicht, que l'officier de Cassandre était probablement aussi un Larisséen et qu'il n'y a pas lieu de le considérer comme un Macédonien, non plus que son nom. Pourtant cet anthroponyme figure aussi dans une inscription inédite de Béroia (cf. Argyrô Tataki, *Ancient Beroea : Prosopography and Society* [*Mélétèmata* : 8; Athènes 1988] nos 549, 660, 664, 903 ; cf. p. 354 et 356) et dans un contexte qui laisse peu de doutes sur l'origine locale de son porteur. Étant donné que Posidippe était Macédonien, que l'officier de Cassandre avait toutes les chances de l'être aussi et que Gonnoi est située dans une région de transition entre la Macédoine et la Thessalie, n'aurions-nous pas affaire à l'un des nombreux anthroponymes communs aux deux contrées?

237. *Religion*. P. Lévêque, *Classica (Revista Brasileira de Estudos Clássicos)* 5-6 (1992-1993) 149-56 : «Brekekex koax koax : grenouilles-déesses de Grèce», revient sur les consécrations à Artémis Digaia Blaganitis (*Bull.* 1988, 826) pour replacer la référence à la grenouille dans son contexte religieux en Grèce et ailleurs. Il conclut qu'elle signifie la fécondité de la vie bondissante du milieu aquatique, qui est tout naturellement associée à des déesses Mères ou à une Fille comme Artémis qui se complaît dans l'humidité des marais.

238. *Institutions*. Marianna Ricl, *Ziva Antika* 43 (1993) 129-44 : «Consécration d'esclaves en Macédoine sous l'Empire» (en serbe, avec un résumé en français), étudie les documents de cette catégorie, afin d'en déterminer les effets juridiques. Sa conclusion, à savoir que l'esclave consacré à la divinité était *ipso facto* affranchi de son maître et devenait, malgré certaines restrictions de sa liberté de mouvements (service au sanctuaire des jours de fête, éventuellement *paramonè*), une personne libre, rejoint pleinement la nôtre (cf. *Mélétèmata*, 19, p. 113-19).

239. Chrissoula Veligianni (n° 230), 191-92 : «Zu den Inschriften *SEG* XLI 599 (aus Maroneia) und *SEG* XXXIX 647 (aus Abdera)», exprime sa perplexité au sujet de notre commentaire dans *Bull.* 1991, 377, et avec raison. Une ligne de notre manuscrit ayant été omise, il faudra lire : «qui s'ajoute à celles [connues depuis longtemps d'Amphipolis et de Thasos et à celles] plus récentes, que V. ne connaissait pas encore ...». La date de ces dédicaces reste controversée. Il faudrait peut-être faire la distinction entre l'identité du roi Philippe en question et la date de la gravure. Philippe II — s'il s'agit de lui comme nous le croyons — a sans doute continué à être honoré même après sa mort. Il est même possible que son culte ait reçu un nouvel élan sous le règne de son homonyme Philippe V, qui fut son admirateur et son imitateur conscient.

240. *Eadem*, *Arkeoloji Dergisi* 3 (1995) 167-95 : «Les καταγραφαὶ du sanctuaire d'Apollon Lairbénos», réunit en un corpus fort utile les affranchissements par consécration (43 documents, dont 19 inédits) de ce sanctuaire phrygien, qui présentent des similitudes tout à fait remarquables avec les documents contemporains du même genre en Macédoine, sur lesquelles Fanoula Papazoglou (dont V. fut jadis l'élève), avait attiré l'attention il y a bientôt vingt ans (*Actes du VIIe Congrès International d'Épigraphie Grecque et Latine* [Bucarest-Paris 1979] 168). Les textes sont suivis d'un commentaire où V. essaye de dégager le sens exact des termes καταγράφω ou καταγραφή utilisés dans ces documents et reprend son interprétation des documents macédoniens (voir n° précédent). Il est intéres-

sant de noter que ces termes exclusivement employés en Phrygie n'étaient attestés en Macédoine que dans le sanctuaire de Ma à Édessa, de sorte que V. en conclut que «le verbe καταγράφω est arrivé en Macédoine en même temps que le culte anatolien» (p. 188, n. 17). L'apparition maintenant du même terme dans une inscription inédite de Leukopétra (ὧν τὴν κα[ταγραφ]ὴν παρέδωκα τῇ θεῷ τῇ σήμερον ἡμέρᾳ) suscite des doute sur une explication aussi mécaniste, d'autant plus que le culte de Ma à Édessa, beaucoup moins exotique qu'on ne le pense (cf. n° 253), pourrait être attribué — comme le pensait Fanoula Papazoglou — au maintien en Macédoine des restes des groupes ethniques qui durant les «siècles obscurs» émigrèrent en Asie Mineure. Il est à noter qu'en Macédoine le terme καταγραφή alterne avec γραμμάτειον et, surtout, ὠνή, ce qui trahit une certaine confusion entre l'acte de donation lui-même (πιττάκιον δωρεᾶς) et le titre de propriété, (ὠνή), sans doute due au fait que la déposition de tous les deux était nécessaire pour assurer la légalité de la transaction (*Mélétèmata* 19, p. 66-67).

241. *Haute Macédoine. Élimée.* P. Nigdélis (n° 230), 173-79 : ΔΕΤΕΛΑ: «μία νέα πόλη της Ἐλίμιας», reprend, avec photographie, l'inscription funéraire de la région de Dorylée en Phrygie du IIIe s. *a.C.* pour un Macédonien (Φίλιππος Μακεδών), cf. *MAMA* X, n° 220, et plus particulièrement les deux dernières lignes : εἰμὶ δὲ Ἐλημιώτης | ἐκ πόλεως δὲ Τελᾶ. Pour les premiers éditeurs le défunt serait originaire de la ville de Téla en Élymée de Mésopotamie. P.N. objecte avec raison que Ἐλημιώτης est l'ethnique d'Élimée, en Haute Macédoine, attesté (inscr.) à l'époque impériale. Il propose de lire dans la dernière ligne ἐκ πόλεως ΔΕΤΕΛΑ(Σ), qu'il considère comme une cité jusqu'ici inconnue de l'Élimée. Cette dernière conjecture, que N. avance d'ailleurs avec prudence, reste à notre avis sujette à caution et, en tout cas, n'autorise pas des généralisations sur la structure politique des *ethnè* de la Haute Macédoine.

242. *Lynkos.* M. B. Hatzopoulos, *Chiron* 25 (1995) 163-85 : «La lettre royale d'Olévéni», réédite après autopsie la lettre royale publiée jadis par N. Vulic (*Bull.* 1950, 135 [et non 15]) et plus récemment par Fanoula Papazoglou (*Bull.* 1972, 254). Les quatre dernières lignes doivent se lire : ΘΙ. Κατλεστῶν οἱ π[α]|ραταξάμενοι μ[ετὰ] | τοῦ βασιλέως Φιλίπ|που πρὸς Δαρδανέας | [κ]αὶ νικήσαντες. H. discute de la nature des *Katlestai* (ethnique ou unité de l'armée macédonienne) et reprend l'examen de la récente querelle sur l'emploi du titre *basileus* par les rois macédoniens avant 330 *a.C.* et sur l'historicité de la régence de Philippe II (*Bull.* 1989, 428 et 471-72 ; 1990, 447 et 495 ; 1991, 376 et 417 ; 1993, 356 ; 1994, 377 et 436). Il conclut que le titre de βασιλεύς était usité, même avant cette date, et en particulier dans un document à usage interne comme celui-ci, dans le but d'identifier un personnage. Le problème de l'historicité de la régence de Philippe II paraît insoluble, mais en tout cas celle-ci ne saurait se refléter dans les années de règne de Philippe II, étant donné que les régents, après leur accession au pouvoir royal, incluaient les années de leur régence dans le décompte de leurs années de règne. Enfin, la forme des lettres ne s'oppose pas à la datation du document au IVe siècle, qu'exige le contexte historique et qu'indique l'emploi de l'accusatif pluriel Δαρδανέας (au lieu de Δαρδανεῖς, qui serait attendu dans un document de la chancellerie de Philippe V). Il s'ensuit que la mort de Perdiccas III et l'accession de Philippe II au pouvoir ont eu lieu entre juillet et octobre 360, comme l'indiquent par ailleurs les sources littéraires qui mettent en rapport Philippe II, déjà au pouvoir, avec le roi Odryse Cotys, assassiné avant la fin de cette année (voir aussi O. Picard, «Les Thasiens du continent et la fondation de Philippes», *Tranquillitas. Mélanges en l'honneur de Tran tam Tinh*

[Québec 1994] 459-74, qui intègre la date de ces événements dans la chronologie générale des côtes septentrionales de la mer Égée).

243. *Basse Macédoine. Piérie. Pydna.* M. Bessios (n° 229), 247. Deux pièces d'or de Philippe II trouvées dans deux tombes du IVe s. *a.C.* et qui avaient été placées dans la bouche des deux défunts portaient gravé leur nom : Ξεναρίστη et Ἄνδρων.

244. *Aigéai.* M. Andronicos, Stella Drougou, Chrysoula Paliadéli et P. Faklaris, *Egnatia* 3 (1991-92) 235-43 : «Ἀνασκαφὴ Βεργίνας 1990-1994», republient les inscriptions signalées dans *Bull.* 1994, 392-93.

245. P. Faklaris (n° 229), 60, publie un peson inscrit d'un quart de mine et des fragments de tuiles estampillées ou portant des graffiti.

246. *Béroia.* P. Nigdélis (n° 230), 179-83, publie le fragment supérieur d'une plaque (P.N. intervertit hauteur et largeur) conservée au Musée de Béroia et portant le début d'une inscription en l'honneur de Titos Klaudios Peierion, grand prêtre du culte impérial du *koinon* macédonien. Le document était déjà connu et avait été utilisé, notamment par D. Kanatsoulis, Μακεδονικὴ προσωπογραφία (Thessalonique 1995) n°s 708 et 709, et par Argyrô Tataki, *Ancient Beroea : Prosopography and Society* (*Mélétèmata* 8 ; Athènes 1988) n° 725 (nous avons étudié cette inscription, ainsi que les deux qui suivent, dans le cadre de la préparation du fascicule consacré à Béroia du corpus des inscriptions de la IIIe *meris* macédonienne, dont nous avons entrepris l'édition en collaboration avec Lucrèce Gounaropoulou, et nous renvoyons à cette prochaine publication pour plus de détails). L'apport de N. consiste dans l'hypothèse, à notre avis fondée, que ce monument, tout comme un monument similaire érigé par la tribu Béreikè *(sic)*, avait été l'œuvre d'une des tribus civiques de Béroia, dont le nom n'est malheureusement pas conservé.

247. *Idem, Klio* 77 (1995) 170-83 : «Oberpriester und Gymnasiarchen im Provinziallandtag Makedoniens : eine neue Ehreninschrift aus Beroia». N. publie une inscription honorifique d'une tribu de Béroia, dont le nom n'est pas conservé, en l'honneur du grand-prêtre et agonothète Titos Phlaouios Paramonos fils d'Amyntas. Le texte résulte du raccord de deux fragments déjà connus (voir J. Touratsoglou, *Ancient Macedonia* II 484, n. 8, et Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia* (*Mélétèmata* 16 ; Athènes 1993, 149) : Φυλὴ Α[- - -] | Πλαυ[τι]ᾳνοῦ Ἀλε[ξάνδρου] | Τ(ίτον) Φλάο[υ]ιον Ἀμύντο[υ υἱὸν] | Παράμονον τὸν ἀρ[χιε]|ρέα τῶν Σεβασιῶν καὶ [ἀγω]|νοθ[έ]τ̣ην τοῦ Κοινοῦ [Μα-]|κε[δό]νων, υἱὸν πόλεως, δ[ὶς | γυμν]ασίαρχον, δόντ̣α [μοινομά]χια καὶ θηριομ[άχια ἐν ταῖς] γυμνα[σιαρχίαις | ἑαυτὸν] ἀπ[ροφασίστως... Un commentaire savant et approfondi, dont la dernière partie est consacrée au problème des rapports entre le *koinon* macédonien et la cité de Béroia, accompagne l'édition du texte. N. y fait état d'un édit (inédit) adressé par le proconsul L. Memmius Rufus à la cité de Béroia, ayant pour objet le fonctionnement du gymnase de Béroia et dans lequel il est question du grand-prêtre de l'*ethnos* Titos Phlaouios Paramonos. A ce propos, il faut remarquer que, pour la Macédoine du moins, le terme «Provinziallandtag» n'est pas approprié et peut même induire en erreur. Le *koinon* macédonien, même à l'époque impériale, n'était pas l'organe de la province romaine de Macédoine tout entière ni ne suivait les péripéties des modifications de ses frontières. Il fut toujours l'expression de l'*ethnos* macédonien dans les limites pratiquement immuables des quatre *merides*. En ce qui concerne l'identité du personnage honoré, nous n'exclurions pas qu'il faille le mettre en rapport avec *un tel* fils d'Amyntas, probablement aussi agonothète et gymnasiarque, qui avait érigé à ses frais, mais au nom du *koinon* macédonien et de la cité de Béroia, un somp-

tueux monument en l'honneur d'un empereur Flavien (Gauthier-Hatzopoulos, *op. cit.*, 149, n. 4). N. déclare (p. 179, n. 41) que nous ne considérerions pas Paramonos comme un Béroien : il s'agit sûrement d'une méprise, car, au contraire, nous le rangeons parmi les «éminents citoyens de Béroia» (*op. cit.* p. 147).

248. J. H. Oliver, *Greek Constitutions of Early Roman Emperors from Inscriptions and Papyri* (1989), 342-45, n. 167, a publié une lettre de Marc-Aurèle et de Lucius Verus aux Béroiens datant de 167 *p.C.* Il y reconnaît un document confirmant les privilèges de Béroia en tant que *métropolis* et siège du *koinon* macédonien. Ses restitutions des lignes 6-14 ont été mises en doute par C. P. Jones, *AJPh* 113 (1992) 146-147 (cf. *SEG* 42 [1992], 573). En revanche, la connaissance du nombre approximatif de lettres par ligne et le caractère formulaire de la titulature impériale permettraient de restituer le début du texte sans grand risque d'erreur.

249. *Édessa*. Le volume des actes du colloque sur Édessa, *Πρακτικὰ Α' Πανελληνίου Ἐπιστημονικοῦ Συμποσίου ἡ Ἔδεσσα καὶ ἡ Περιοχή της : Ἱστορία καὶ Πολιτισμός. Ἔδεσσα 4, 5 καὶ 6 Δεκεμβρίου 1992* (Édessa 1995), contient plusieurs communications intéressant l'épigraphie, signalées ci-après.

250. A. Vavritsas (n° 249), 13-26, republie un affranchissement par consécration à la déesse Ma, sans tenir compte de nos corrections (*Bull.* 1988, 835, n° 13), et la dédicace à Héraklès, avec la même erreur que dans l'*editio princeps* (*Bull.* 1994, 403).

251. Argyrô Tataki (n° 249), 89-98, présente les conclusions de sa monographie, publiée ultérieurement, sur la prosopographie d'Édessa (*Bull.* 1995, 417).

252. P. Chrysostomou (n° 249), 99-110 : «Ἡ λατρεία τοῦ Διὸς Ὑψίστου στὴν Ἔδεσσα», réunit et republie les cinq documents épigraphiques sur le culte de Zeus Hypsistos de cette ville, auxquels il joint un relief et une petite statue fragmentaires d'aigle, typiques de ce culte, découverts lors des fouilles récentes. Il émet l'hypothèse que le sanctuaire de ce dieu se trouvait *extra muros*, sur la colline de Saint-Luc, à l'Est de la ville sur le parcours de la Via Egnatia. La présence de ce sanctuaire dans le voisinage de celui de la déesse Ma, qui, lui aussi, devait se trouver *extra muros*, ne saurait étonner, étant donné que Zeus Hypsistos-Dionysos en Macédoine est souvent le parèdre de la déesse vierge et mère des couches prémacédoniennes de la population (*Bull.* 1992, 305 et n° 253 ci-dessous). P. Ch. clôt sa communication par un examen du culte de Zeus Hypsistos dans le reste de la Macédoine et essaie d'en déterminer le caractère. Cette documentation ne laisse aucun doute sur l'origine très modeste de ses dévots (cf. *Bull.* 1994, 380).

253. M. B. Hatzopoulos (n° 249), 125-32 : «Ἡ λατρεία τῆς θεᾶς Μᾶς στὴν Ἔδεσσα», republie le fragment de colonne publié pour la dernière fois par J. M. R. Cormack (*Studies Robinson* II, 380, n° 6) et qu'il avait retrouvé dans le couvent de la Sainte Trinité près d'Édessa. Le déchiffrement de la dédicace la plus ancienne : [Ἔτου]ς ΓΜΣ σεβαστο[ῦ τ]οῦ καὶ ΘΝΤ, μην[ὸς | Δίου (?)] Λ, [Λ]ουκία ναοκ[όρος Μᾶς] ἀνικήτ[του τὰ] | ὑπεποίκια καὶ τὰς στοὰς τῇ θεῷ, l'amène à soutenir que, contrairement à ce que l'on pensait (*Bull.* 1977, 270), le sanctuaire de Ma est identique avec celui de la Mère des Dieux, à laquelle est adressée la consécration d'esclave gravée au-dessus de la dédicace et dont il faut corriger la date (ἔτους ΓΠΤ au lieu de ΕΠΤ des éditions précédentes). En fait Ma n'est que le nom local de la Mère des Dieux, une des nombreuses hypostases de la déesse mère-vierge pré-macédonienne qui réapparaît à Édessa même sous le nom de Parthénos

(*Bull.* 1994, 403). H. trouve une confirmation de son hypothèse dans la dédicace à Ma de Rachi (*Bull.* 1994, 401), qui pourrait bien provenir du sanctuaire de la Mère des Dieux Autochtone tout proche et dans le roman Λούκιος ἢ Ὄνος attribué à Lucien, ainsi que dans les *Métamorphoses* d'Apulée. Il conclut à l'origine locale, pré-macédonienne, du culte de Ma (ou Mère des Dieux) et de son parèdre, époux et fils, qui à la suite de la conquête macédonienne reçurent diverses *interpretationes graecae :* Artémis, Déméter, Pasikrata, Ennodia, Parthénos, d'une part, et Dionysos, Zeus-Dionysos ou Zeus Hypsistos, de l'autre. Ces cultes des couches populaire de la Macédoine, occultés pendant des siècles, refirent surface à la suite de l'annihilation des couches dominantes par les Romains et de la diffusion des cultes orientaux, parfois eux-mêmes de lointaine origine balkanique.

254. G. Panagiaris, Anastasia Chrysostomou et K. Zapheiratos (n° 249), 140, dans le cadre d'une étude anthropologique de la population antique d'Édessa, publient une épitaphe d'époque impériale : Ζώπυρος | ὁ κὲ Ἄττας | ζῶν καὶ ὢν ἐ|ποίησε ἑαυ|τῷ μνήμης | χάριν.

255. Anastasia Chrysostomou (n° 229), 188, signale le nom d'Asynkritios gravé sur un vase en céramique trouvé dans une tombe du IIIe s. *p.C.*

256. *Archontikon*. Anastasia et P. Chrysostomou (n° 249), 170, signalent la découverte d'une grande jarre portant gravée sur l'épaule l'inscription Μετρ(ητὰ) δ(έκα).

257. *Basse Péonie. Pella*. Maria Lilimbaki-Akamati (n° 249), 3, et (n° 229), 127-28, signale la découverte dans une tombe du IVe s. *a.C.* d'une petite feuille en or avec le nom de la défunte : ΗΓΗΣΙΣΚΑ (cf. *Bull.* 1992, 307). Le nom est intéressant, parce qu'il présente l'adjonction d'une finale dialectale à un radical qui ne l'est pas. — Posidippe de Pella nos 26 et 236.

258. I. Akamatis (n° 229), 111-14, et *Egnatia* 4 (1993-1994) 239, publie un canthare fragmentaire de la deuxième moitié du IVe s. *a.C.* sur lequel était gravé avant cuisson le nom de Zeus Philios ou Phratrios (ΔΙΟΣ Φ[- - -).

259. L. Dubois, *REG* 108 (1995), 190-97 : « Une tablette de malédiction de Pella : s'agit-il du premier texte macédonien ? », republie avec des corrections assorties d'observations judicieuses la *defixio* dialectale de Pella (*Bull.*, 1994, 413, où au début de la 5e ligne il faut lire IVe s. au lieu de Ve s). Son interprétation des particularités linguistiques du texte rejoint sur plusieurs points la nôtre, ainsi que des observations d'O. Masson (n° 234). Il en conclut que les traits dialectaux typiquement nord-occidentaux du nouveau texte « vont tout à fait dans le sens de l'idée aujourd'hui prédominante qui veut que le macédonien soit un parler grec et non une langue indo-européenne *sui generis* ».

260. *Europos*. P. Nigdélis (n° 230), 183-88 : « Ένα ἀποσπασματικὸ ψήφισμα ἀπὸ τὴν Εὐρωπό », publie un petit fragment de six lignes conservant à peine trois mots entiers (τὸ παράτειμον et ἐπέδωκεν) d'une inscription de haute époque impériale (Ier-IIe s. *p.C.*), qu'il interprète comme un décret honorifique. N. a raison de reconnaître dans παράτειμον le vocabulaire de παράπρασις, dont il donne d'autres exemples macédoniens. En revanche, les restes de la 4e ligne, où l'on lit les lettres ΣΤΡΑΤ suivies de la partie supérieure (gauche) d'une autre lettre, qui selon N. pourrait être un *iota*, un *êta* ou un *epsilon* — ce qui est le plus probable, si l'on se fie à la photographie — justifient difficilement les spéculations sur la présence d'un collège de stratèges civiques à Europos. En tout cas, les prétendus parallèles de Philippes et de Cassandreia ne sont pas pertinents, car la constitution de ces cités remonte à une époque où, contrairement à Europos, elles ne faisaient pas partie de la Macédoine proprement dite (cf. *Bull.* 1994, 426 et 435).

261. Thomaïs Savvopoulou (n° 229), 425-31 : à environ 5 km au Nord d'Europos, dans une tombe à ciste du début de la période hellénistique, le nom du défunt, Βόττακος, était gravé sur une lamelle d'or. Le site antique, situé à 200 m au Nord de la nécropole, pourrait être identifié avec l'antique cité de Gortynia-Gordynia (voir cependant Fanoula Papazoglou, *Les villes macédoniennes à l'époque rompaine* [Athènes-Paris, 1988], 181-82).

262. *Chalastra*. M. Tivérios, *Egnatia* 3 (1991-1992) 209-234, publie deux intéressantes inscriptions céramiques : l'une peinte en spirale sur la face interne du couvercle d'une *pyxis* (ou *lékanis*) : Καλὸν [λεκάνιον - - - | - - -]δος, καλὸς δὲ ὁ γράψας πρ[- - - | - - -]λησον ἱκετεύω σε κ[- - - | - - -]ει Εὔδικος Μενεστ[- - - | - - -]ω δὲ κελεύσας Εὔ[δικον [- - - | - - -]ας; l'autre, sur l'anse d'une coupe attique du milieu du ve s. *a.C.*, a déjà été signalée (*Bull.* 1994, 420). T. renonce à situer Sindos-Anchialos à Chalastra et préfère maintenant le site de Géphyra. Ses arguments ne nous paraissent pas convaincants : 1) le fait que Strabon situe les bouches de l'Axios entre Chalastra et Therma, alors qu'aujourd'hui ce fleuve se jette dans la mer à l'Ouest du site de Sindos-Anchialos, n'est pas déterminant, non seulement parce que le cours des fleuves macédoniens a été notoirement instable à travers les siècles, mais aussi parce que le fragment 20 du VIIe livre de Strabon, où se trouve cette information (elle est aussi répétée dans le fragment 23), contient d'autres erreurs (ainsi les bouches de l'Haliakmon se trouvent entre Dion et Pydna, Érigon se jette dans la mer à côté du Loudias, etc.). 2) Le fait que Hécatée appelle Chalastra πόλις Θρηίκων, alors que l'appellation πόλις Ἑλλήνων Θρηίκων, qu'il utilise pour Thermè, correspondrait mieux au caractère du site de Sindos-Anchialos aussi, relève d'une surinterrogation difficilement recevable des *membra disiecta* de l'œuvre de cet auteur conservés par Étienne de Byzance. En tout cas, il est à noter que pour Hécatée (*FGrHist* 1 F 147) les Sindiens (Σινδοναῖοι) ne sont pas moins des Thraces (Θρᾴκιον ἔθνος) que les Chalastréens. Quant au fait que les résultats, non encore définitifs, des analyses d'un « laboratoire » fouillé par T. ne permettent pas d'établir que celui-ci servait à la production du *nitron*, pour lequel Chalastra était connue (mais dont on ignore la consistance), est un *argumentum e silentio* trop faible, étant donné l'exiguïté du secteur fouillé comparativement à l'étendue du site. En outre, comme le reconnaît d'ailleurs T. lui-même, il y a une difficulté — et de taille : le site de Géphyra a été identifié à une cité appelée Hérakleia grâce à un milliaire portant le nom de cette cité et indiquant sa distance exacte de Dyrrhachion le long de la Via Egnatia.

263. *Eukarpia*. A.-Ph. Christidis et Katerina Tzanavari, *Kadmos* 34 (1995), 13-17, publient un *graffito* en langue carienne gravé après cuisson sur un fragment de *skyphos* attique du troisième quart du ve s. *a.C.*, qui a été trouvé sur la « table » de Lébet, près du village moderne d'Eukarpia. C'est un indice supplémentaire de l'ouverture « internationale » dont témoignent aux époque archaïque et classique les petits établissements des bords du golfe Thermaïque, qui participeront plus tard au synœcisme de Thessalonique.

264. *Thessalonique*. G. A. Souris (n° 230), 66-76, publie une inscription funéraire gravée sur un sarcophage fragmentaire pour un στρατ[ι]ώτης ἀναφερόμενος ἐν τῇ ἱερᾷ φάβρικι, dont le nom n'est pas entièrement conservé, et pour sa femme Aurélia Syra. La sépulture avait été achetée au prix de leurs labeurs communs (ἠγοράσαμεν τὴν σορὸν ταύτην ἐκ τῶν κοινῶν καμάτ[ων]. L'amende prévue en cas de violation s'élève à cinq millions de deniers. Ce texte constitue le premier témoignage épigraphique sur la présence d'une fabrique d'armes à Thessalonique sous le Bas Empire, qui n'était connue jusqu'ici que par une seule mention de la *Notitia Dignitatum*. S. discute de la chronologie du monument sur la base de

l'évolution du montant des amendes et de l'inflation sous le Bas-Empire et conclut que la somme stipulée indiquerait comme date probable la troisième ou quatrième décennie du IVe s. *p.C.*

265. Hélène Trakosopoulou-Salakidou (n° 230), 130-35, publie une inscription funéraire d'époque impériale gravée sur une plaque de marbre, découverte dans la nécropole est de la ville. Le monument auquel elle appartenait et qui est qualifié d'«héroon» avait été construit pour Phlaouia Hédéa et son frère Titos Phlaouios Europos.

266. P. Nigdélis (n° 230), 47-65, publie une inscription découverte fortuitement à l'emplacement des eaux thermales de Thermi (auparavant Sédès). Il s'agit d'une dédicace bilingue à Auguste, à Héraclès et à la cité de Thessalonique de la part d'Avia Posilla, fille d'Aulus qui leur consacre un temple (τὸν ναόν, *aedem*), des eaux thermales (τὰ θερμά, *aquas*), une piscine (τὴν δεξαμενήν, *piscinam*) et les portiques qui l'entourent (τὰς περικειμένας στοάς, *porticus circa piscinam*). N. aurait pu comparer utilement les installations offertes par Avia Posilla à celles que décrit A. Struck, *Makedonische Fahrten. Chalkidike* [Vienne et Leipzig 1907], 3. N. examine l'ordre dans lequel se présentent les textes des inscriptions bilingues et sa signification possible, discute les différents éléments de la donation de la dédicante, connue aussi depuis peu par une autre bilingue (*Bull.* 1995, 422a), étudie l'histoire de la famille des Avii, qu'il replace dans le cadre des autres familles d'Italiens de Thessalonique et, pour terminer, utilise la nouvelle inscription, afin d'expliquer le nom de l'antique Thermè et de déterminer les limites sud-est du territoire de Thessalonique. Si N. a raison d'attribuer au territoire de Thessalonique l'emplacement des eaux thermales où a été découverte l'inscription et d'en conclure qu'il s'étendait vers le Sud-Est au moins jusqu'à ce point (en fait les thermes se trouvaient tout près de la frontière du territoire de Thessalonique avec celui d'Antigoneia au Sud et d'Anthémonte au Sud-Est), il est malaisé de comprendre le lien qu'il établit entre ces eaux thermales et la cité de Thermè. Il rappelle l'inscription signalée jadis par L. Robert («Les inscriptions de Thessalonique», *RPh* [1974] 220-21), et qui fait mention des eaux curatives, et soutient, à juste titre, que Thermè pouvait avoir reçu son nom sans être nécessairement située à l'emplacement même des thermes : il aurait suffi que les eaux thermales fussent situées à l'intérieur de son territoire civique. Cependant, si l'on accepte — et N. ne semble pas le contester — que le centre urbain de Thermè était situé sur le cap Mikro Karabournou, on voit mal comment le territoire de cette petite cité, qui ne peut pas être comparé à celui de la Thessalonique hellénique, aurait pu s'étendre jusqu'aux thermes de Sédès, situées à une distance d'une quinzaine de kilomètres, alors qu'au voisinage immédiat de ceux-ci se trouvait une autre petite cité («table de Thermi»), que l'on doit peut-être identifier avec la cité des Paraipioi. Cf. M. B. Hatzopoulos et L. D. Loukopoulou, *Recherches sur les marches orientales des Téménides. Première partie* (*Mélétèmata* 11, Athènes, 1992, 133).

267. *Kalindoia*. K. Sismanidis et A. Kéramaris (n° 229), 395-404, signalent la découverte d'une stèle fragmentaire portant une dédicace à Déméter : Στραττώ 'Αριδαίου | Δήμητρι κατ' ἐπιταγήν. Son culte était populaire dans la région et en particulier en Bottikè ; sur cette question, voir M. B. Hatzopoulos et L. D. Loukopoulou, *op. cit.* (n° 266) 64-65. Stratô fille d'Arrhidée pourrait bien être la mère d'Apollonios fils d'Apollonios, qui avait été honorée d'une statue en même temps que son mari et son fils (*op. cit.* 79).

268. *Apollonia*. N. G. L. Hammond, *BSA* 90 (1995), 307-15 : «The Chalcidians and Apollonia of the Thraceward Ionians», ne tenant pas compte des

travaux récents sur la question (*Bull.* 1989, 464 ; 1990, 480 ; 1994, 424-25), soutient que les Chalcidiens de Thrace n'étaient pas d'origine eubéenne, mais avaient immigré dans cette région à la fin du second millénaire *a.C.*

269. *Aréthousa*. Sophia Moschonisioti (n° 229), 405-414, présente le premier rapport archéologique circonstancié sur cette cité située à l'entrée occidentale du défilé de Rendina et signale la découverte d'une *defixio* du début du IIIe s. *a.C.*

270. *Bormiskos (?)*. Polyxène Adam-Véléni (n° 229), 415-24, rapporte la découverte fortuite d'une inscription d'époque classique («une des plus anciennes de l'aire macédonienne») contenant une liste de noms, ainsi que de tuiles estampillées avec le nom d'une paire d'astynomes ἀστυνόμων Θουρίππου, Δημητρίου et ἀστυνόμων Πατροκλέους, Προξένου), venues au jour lors de la fouille d'un fort situé dans la plaine à l'Est du village moderne de Vrasna. La cité antique dont il dépendait et qui, à notre avis, ne pouvait être que Bormiskos, était située sur une pente à 1 ou 2 km à l'Ouest du fort. C'est le premier témoignage sur les astynomes en Macédoine.

271. *Chalcidique. Potidée-Cassandreia*. K. Sismanidès et Georgia Karaïskou (n° 229), signalent la découverte de fragments d'une amphore panathénaïque sur laquelle était gravée la dédicace suivante : Ἀριστόβουλος | Εὐβουλίδου | ἄρματι. Du nom de la divinité qui figurait sur une quatrième ligne ne reste qu'un *iota*. Le nom et le patronyme sont trop courants dans la région pour permettre une identification.

272. A Cassandreia appartiennent une stèle funéraire et un autel funéraire d'époque impériale (IIe-IIIe s. *p.C.*), venus au jour lors de la fouille du tumulus préhistorique d'Hagios Mamas, qui servit de cimetière pour le village qui avait conservé le nom d'Olynthe. Ils sont signalés par Maria Pappa (n° 229), 475-84. Sur la photographie de la stèle on peut déchiffrer : Διωνᾶς (? la lecture n'est pas sûre) καὶ Σαβεῖνα | Οὐαλερίᾳ τῷ ἰδίῳ τέκνῳ | μνείας χάριν, et sur celle de l'autel : Κοσμία τῷ ἀν|δρὶ ἐνδίκῳ Δομε|τίῳ τῷ γλυκυτάτῳ | μνίας χάριν εἰκ τῶν | κυνῶν κόπων καὶ τῷ τέκνῳ Βάσσῃ.

273. Nous saisissons l'occasion pour corriger deux coquilles typographiques qui se sont glissées dans notre édition des donations royales de Cassandreia (*Bull.* 1989, 456). A la page 17, l. 23 et à la page 23, l. 28-29 il faut lire ἐκγόνοις au lieu de ἐγκόνοις.

274. *Mendè*. Julie Vokotopoulou et A.-Ph. Christidis, *Kadmos* 34 (1995), 5-12 : sur une amphore datant de la période entre la fin du VIIIe et la première moitié du VIe s. *a.C.*, une inscription en syllabaire chypriote, qu'il faut probablement interpréter comme un anthroponyme suivi d'un ethnique abrégé.

275. *Stagire*. K. Sismanidis (n° 229), 451-65, signale la découverte de balles de fronde portant l'inscription Φιλίππου et Κλεοβούλου, pareilles à celles que l'on trouve à Toronè et en d'autres localités de la Chalcidique.

276. *Macédoine orientale. Amphipolis*. D. Lazaridis, Ἀμφίπολις (Athènes 1993), guide richement illustré que le fouilleur du site avait rédigé avant sa mort survenue en 1985. On y trouve des photographies en couleur de nombreux monuments épigraphiques (tous publiés, à l'exception de la célèbre loi éphébarchique, mais les photographies de cette dernière ne permettent la lecture que des trois premières lignes).

277. Maria Nikolaïdou-Patéra (n° 229), 549-59, signale la découverte, lors de la fouille d'un cimetière d'époque hellénistique, d'une stèle funéraire à relief portant l'inscription Ζώπυρος Διονυσίου.

278. Notre ami D. Rousset nous communique aimablement *per litteras* plusieurs suggestions concernant l'acte de vente n° IX de notre ouvrage *Actes de*

vente d'Amphipolis (*Mélétèmata* 14 ; Athènes 1991). Si l'on accepte une plus grande longueur des lignes, aussi bien à droite qu'à gauche, on pourrait proposer le texte suivant :

['Αγαθῆι Τύχηι. Θεός. 'Επὶ Π]ολυκράτους ἱερέως, ἐπι[στά]-
[του δὲ *τοῦ δεῖνος*]Σ, μηνὸς Δύστρου ὀγδόῃ φθίνον[τος]
[ἐπρίατο ὁ *δεῖνα*] παρὰ Δαμασίλεω τοῦ Εὐδήμου οἰκίαν καὶ [οἰκό]-
[πεδον στατήρων ἑ]κατὸν πεντήκοντα ἑνὸς ἡμιστατήρου [βε]-
[βαίως καὶ παγίω]ς. Γείτον(ε)ς κοινοί εἰσιν οἷς γειτονε[ύει]
[*ὁ δεῖνα, ὁ δεῖνα*]ΙΕΥΣ Κρατίνου. Βεβαιωταί : Εὔδικος [*τοῦ δεῖνος*]
[*ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος*. Μάρτυρ]ες. Κλείππος Ζωίλου, Παυσανίας [*τοῦ δεῖ*]-
[*νος* - - - - - -

279. *Gazoros*. Chrissoula Veligianni, *Klio* 77 (1995) 139-48 : « Gazoros und sein Umland. Polis und Kome », revient sur le décret hellénistique de cette cité (*Bull.* 1984, 259 et 1988, 864), afin de répondre à certaines objections qui ont été formulées au sujet de ses interprétations par Jeanne et L. Robert, Chr. Habicht, Ph. Gauthier et nous-même. On trouvera une nouvelle édition de ce texte, ainsi qu'un commentaire de l'article de Ch. V. dans notre ouvrage *Macedonian Institutions under the Kings : a Historical and Epigraphic Study* (*Mélétèmata* 21 ; Athènes 1996), 51-69 et 74.

280. *Philippes*. P. Pilhofer, *Philippi*. Band I. *Die erste christliche Gemeinde Europas* (Tübingen 1995), consacre une monographie bien documentée à la communauté chrétienne de Philippes. P. utilise les inscriptions pour replacer le phénomène chrétien dans le cadre d'une cité antique au carrefour de trois traditions culturelles : thrace, grecque et romaine. Le tome II, à paraître prochainement, comprendra toutes les inscriptions connues de cette cité et de son territoire. Nous attendrons cette publication pour en faire un compte rendu plus détaillé. Il serait, pourtant utile de dissiper dès maintenant quelques erreurs : 1) p. 6 : le KERA n'a jamais eu le projet de publier un *corpus* des inscriptions de Philippes ; 2) p. 104 : dans les inscriptions de Philippes il n'est jamais question « vom Verbrennen der Rosen » ; παρακαίω 'Ρόδοις, comme L. Robert l'a maintes fois rappelé (cf. *R. Phil.* 1974, 219-220 [*OMS* V, 306-7]), signifie faire « un holocauste ... à l'époque des *Rosalia* ; 3) p. 116-17 : si l'ethnique utilisé en dehors de la cité même est effectivement Φιλιππεύς, les monnaies et les inscriptions de Philippes utilisent exclusivement (au pluriel) l'ethnique Φίλιπποι. — Mosaïques n° 85.

281. *Pélagonie et Derriopos*. Marianna Ricl, *ZPE* 101 (1994), 151-63 : « New Greek Inscriptions from Pelagonia and Derriopos », publie avec compétence, dans le cadre de la préparation d'*IG* X, quinze inscriptions funéraires d'époque impériale. Le formulaire et l'onomastique sont en général banals. Nous relevons, cependant, les anthroponymes Synéros et Hiératikè (n° 2), Dagdas (n° 3), Ortorios (ou, plutôt Hortorios) (n° 4). Particulièrement intéressant le n° 3 : (Πούβλιος) Αἴλιος Μ|αρκελεῖνο|ς ἡβοκᾶτος, Γαΐου Διον|ῦνος δ', ἱερῆ|ος Διονύσου, καὶ Φίλλας, τῶ|ν γονήων ἀνέ|θηκεν). On y relève, outre le nom Dionys, avec sa déclinaison à nasale (cf. *Bull.* 1988, 812 ; 1989, 430 et 447 ; 1991, 397 ; 1993, 364) et l'emploi du génitif à la place du datif pour désigner les destinataires du monument (cf. les n°s 9 et 12), la mention de la prêtrise de Dionysos, exercée sans doute à vie par le père de Markelleinos. Les l. 4-5 posent un problème. R. comprend que le père de Markelleinos s'appelait Gaios Dionys, mais une telle combinaison d'un *praenomen* et d'un *cognomen* n'est pas normale. Pourrait-on comprendre « à Gaios fils de Dionys « ? Mais on s'attendrait à ce que le patronyme fût précédé de l'article. Tout

aussi intéressant est le n° 8, qui contient les noms de pas moins de quartorze personnes à qui le monument était destiné.

282. *Péonie orientale*. Marianna Ricl, *ZPE* 101 (1994), 139-50 : «Nouvelles inscriptions votives de Macédoine orientale», publie 22 plaques inscrites ou anépigraphes avec représentation du «cavalier thrace», de Zeus, d'Héra, du couple divin ou d'attribution incertaine, provenant d'un sanctuaire situé près du village Dolen Kozjak. Les anthroponymes sont dans leur majorité thraces, comme il est attendu dans une cité ayant pendant longtemps appartenu à la Thrace. Des plaques similaires dédiées à Asklépios et à Zeus proviennent des villages voisins de Crvulevo et Vinica.

PONT GAUCHE (Ph. G.)

283. *Kallatis*. — A. Avram, *Il Mar Nero* 1 (1994), 167-176 : *Zur Verfassung von Kallatis in hellenistischer Zeit*, s'intéresse aux πρόβουλοι, ainsi qu'au προαισιμνῶν mentionnés dans plusieurs décrets (références). Les premiers, mensuels, formaient une section du Conseil, le second apparemment présidait l'assemblée (et peut-être le Conseil). A. discute de la nature et de l'évolution (de l'oligarchie à la démocratie) de ces institutions, héritées de Mégare par l'intermédiaire d'Héraclée du Pont, mais bien des incertitudes subsistent. A. réédite (168, avec une bonne photo) le décret mutilé, gravé *stoichédon*, en l'honneur de bienfaiteurs étrangers, *Bull.* 1948, 165. Les suppléments proposés pour les ll. 2-3 (n'était-il pas question d'une guerre, [- - -]υ πολέμου, plutôt que des fils d'un Eupolémos?) et 9-10 demeurent douteux. Enfin, A. publie (176, photo) un fragment de décret (Ier s. *a.C.*), où seraient mentionnés les stratèges ll. 3-4 ποτὶ τοὺς συστρα[ταγοὺς καὶ *e.g.* τοὺς ἄρχοντας] τᾶς πόλιος. Le supplément ne me paraît pas assuré.

284. A. Avram, *Studii cercet. ist. veche* 46 (1995), 17-34 : *Kallatiana II* (en roumain, avec résumé en français), traite des εἰσαγωγεῖς mentionnés dans deux inscr. de Kallatis. Il y reconnaît un collège annuel d'«introducteurs» en justice, comme en d'autres cités. Outre Athènes, Lampsaque (l'exemple de Kymè, *I. Kyme* 12, me paraît de portée différente), Éphèse et Ténos — exemples cités par A. —, des *eisagôgeis* aux fonctions comparables sont attestés à Arkésinè d'Amorgos, *IG*, XII 7, 3, et dans la convention entre Temnos et Clazomènes, P. Herrmann, *Ist. Mitt.* 29 (1979), 253-4, ll. 25 et 40, cf. n. 66. Les *eisagôgeis* ayant à s'occuper notamment d'affaires maritimes, A. reproduit et commente le décret d'un thiase, *Syll.*³ 1108 : le personnage honoré, Bikôn, aurait placé (selon A.) les fonds des thiasotes dans un prêt maritime.

285. A. Avram, *ibid.*, 105-117 : *Kallatiana III*, traite du calendrier de Kallatis. Il rassemble les témoignages (8 noms connus de mois), puis rapproche les calendriers d'autres colonies mégariennes (Calcédoine, Byzance, Héraclée du Pont) et reconstitue la liste et l'ordre des mois dans ces cités (tableaux III et IV).

286. A. Avram, *ibid.* 45 (1994), 303-325 : *Kallatiana I*, publie ou republie plusieurs décrets honorifiques de Kallatis, dont certains sont repris par lui ailleurs (n° 283). Je mentionne seulement ici le n° 5, qui est la version révisée du décret *Bull.* 1965, 263 : l'étranger honoré était bien un Ἐλεάτας (A. a lu, l. 11, [Ἐ]λεάταν), comme l'avaient conjecturé J. et L. Robert. A. y verrait un homme

originaire d'Élaia près de Pergame, plutôt que de la cité de Grande-Grèce (que visitent au IIIe s. les théores de Kos, cf. R. Herzog et G. Klaffenbach, *Asylieurkunden aus Kos*, nº 11). — N'attendrait-on pas alors la forme Ἐλαΐτας (cf. *OGI* 335, 144 et n. 69)?

287. A. Avram, *BCH* 119 (1995), 235-252 : *Un règlement sacré de Callatis*, a revu les deux fragments, non jointifs, autrefois publiés par G. Tocilescu et reproduits avec diverses restitutions par F. Sokolowski, *Lois sacrées* (1969), nº 90. Corrigeant plusieurs lectures et plaçant le second fragment au bas et à droite du premier, A. propose une version très améliorée de ce texte, reste d'un calendrier de sacrifices offerts à Dionysos. A la l. 1, [ἐ]κ τοῦ συμμερισμοῦ devrait être compris comme un titre de chapitre : «extrait du règlement sur le partage» (ou sur la «distribution»? discussion sur cet *hapax*, 240-1) des morceaux de l'animal sacrifié, d'abord le 12 Dionysios une chèvre, puis à telle autre date un bouc, [τ]ράγον πρ[ατήνιον] (l. 11). Mention d'initiés, ὁ νεόβακχος, μ[ύστας?], l. 7. Commentaire fouillé sur Dionysos Δασύλλιος et Dionysos Πατρῷος (frg. inédit), sur les victimes sacrifiées et sur l'emplacement hors-la-ville du Dasyllieion, cf. l. 7-8 [ὁ]δοιπορεῖ εἰς τὸ Δασυλλιε[ῖον].

PONT NORD (J. G. Vinogradov)

288. *Voyageurs*. — R. Baladié, «Le sel dans l'Antiquité sur la côte nord de la mer Noire», *Il Mar Nero*, I (1994) 145-166, consacre un passionnant article, à la façon de L. Robert, qui rassemble, depuis Hérodote, IV 53, et Dion Chrysostome, XXXVI 3, tous les récits de voyageurs qui ont évoqué les salines de l'embouchure du Dniepr et de cette région ainsi que le commerce du sel. À titre de confirmation épigraphique des nombreux témoignages anciens et modernes sur l'utilisation du sel dans les conserveries de poissons de la région, on rappellera la mention explicite des τάριχοι dans une lettre privée de Kerkinitis du Ve siècle, *SEG* 37, 665. [L. Dubois]

289. J. G. Vinogradov, *Ancient Civiliz. from Scythia to Siberia* I (1994), 63-74 : *Greek Epigraphy of the North Black Sea Coasts*. Étude critique de quelques publications récentes. V. revient (nº 2) sur l'épigramme funéraire pour Parthenis (Olbia), *SEG* 38, 754, dont il explique le second distique : Parthénis, étant décédée à l'âge de 7 ans, n'a pas atteint l'âge où peut se manifester la vertu. — Dans un fragment trouvé dans les fouilles d'Hermonassa (nº 8), l'inscr. [Πυθ]οδωρὶς Λειουίαν τὴν| [ἀυ]τῆς εὐεργέτιν (*SEG* 39, 695) : V. montre que la mention nue de Pythodoris (la seconde femme de Polémôn, roi du Bosphore de 14 à 8 *a.C.*) et de Livie, l'épouse d'Auguste, ne convient pas. Il restitue deux lignes plus longues : [Βασίλισσα Βοσπόρου (?) Πυ]θοδωρὶς Λειουίαν τὴν | [τοῦ Σεβαστοῦ γυναῖκα ἀα]υτῆς εὐεργέτιν. — Une loi sacrée (nº 11) du IVe-IIIe s. *a.C.*, provenant de Vani imparfaitement publiée par T. S. Kaukhtchichvili, est reprise et étudiée par V. dans *VDI* 1995, 48-71. — V. signale la découverte d'un important décret hellénistique de Tyras en l'honneur d'un citoyen parti en ambassade à Istros pour obtenir du grain destiné aux citoyens de Nikonion (petite ville qui faisait probablement partie de la cité de Tyras); également la découverte, à Kertch, d'une inscr. de 47 lignes : ἐγκώμιον, *laudatio funebris*, en l'honneur d'un notable du Bosphore vivant au début du IIe s. *p.C.*

290. J. G. Vinogradov, *VDI* 1994, 61-66 : *Les tribus doriennes en Chersonèse Taurique*. Un petit fragment de marbre, trouvé fortuitement à Chersonèse et datant d'après la gravure du IVe-IIIe s. *a.C.*, énumère les noms des prytanes. D'après la position des noms, on peut restituer avec certitude à gauche le nom des trois tribus doriennes, Hylleis, Pamphyloi et Dymanes, jusqu'ici non attestées ni à Héraclée du Pont, ni dans ses colonies.

291. *Onomastique* V. F. Stolba, *Archeologiceskije vesti* 2 (1993), 107-113 : « Quelques noms de personnes dans les inscriptions grecques sur la céramique en provenance de Chersonèse ». 1) Βατάκων, -ωντος, Kosename du type Ξεν-άκ-ων : Ξένων, serait possible mais pas tout à fait probant ; plutôt du thème βαίνω > βατός : Βατάκ-ων ? 2) Ἡροκᾶς (en dorien l'accentuation Ἡρόκας est plus correcte) ; 3) Μόλοπρος, variante dorienne de Μόλοβρος, avec l'étymologie « glouton ». 4) Κοτυτίων, de la fête thrace Κοττύτια.

292. I. A. Levinskaja, S. R. Tochtasiev, *Les anciens noms hébreux du Bosphore*, dans : *Acta associationis internationalis Terra Antiqua Balcanica*, Serdica 1991, 118-128 (en russe). Les noms de personnes, analysés et commentés dans tous les détails, sont divisés en deux groupes : 1) indiscutablement hébraïques, 2) dont l'origine est moins sûre ou très peu probable. 1) Ἀζαρίων, Σαμβατίων, Ωνιας, Σαφατας, Σειμων, Ιουδα, Ἰσαάκιος, Σαμοήλ ; 2) Εμμει, Γαδας, Γαδεις, Βοχορο, Ιας, Βοθυλις, Μαρία, Ζαχ., Ζα., Ζαδο.

293. S. R. Tochtasiev, *Sur l'onomastique du Nord du Pont* II, *Les noms thraces au Bosphore*, in : *Eljudy po istorii i kulture Severnogo Pricernomor'ja*, Saint-Pétersbourg, 1991, 178-200 (en russe). Analyse méticuleuse d'une série de noms qu'on rencontre dans le Bosphore jusqu'au début de n. è. et qui passaient pour être thraces d'origine : Κοτυτίων, Σπαρτοκίων, Θυνο, Θρακί(δ)ας, Δαλατος, Σμόρδος, Ανοπτηνις, Ζοβην, Πατασιος, Δροβολους, Παιρισαλος, Γοκων, Βιθυς, Δινδος, Μοκκος, Σαδαλα, Βιστε[ιος]. T. les divise en noms thraces sûrs, probables et douteux. En conclusion, T. rejette la version traditionnelle de la thracisation du Bosphore et de la présence ici d'un substrat thraco-cimmérien et il estime que l'apparition dans l'onomastique du Bosphore d'une certaine quantité de noms thraces est liée à la présence de mercenaires thraces au service des Spartokides.

294. S. M. Krykin, *Les Thraces sur le littoral nord du Pont dans l'Antiquité*, Moscou 1993 (en russe), analyse le même problème que Tochtasiev, mais sur une longue période, depuis la colonisation grecque jusqu'à la fin de l'Antiquité. K. arrive aux mêmes conclusions en ce qui concerne le Bosphore des Spartocides. Il constate que la pénétration plus ou moins importante des Thraces (et donc de leur onomastique) dans le Bosphore date du temps de Mithridate Eupator qui recrutait des unités militaires en Thrace, puis de l'époque du pouvoir sur le Bosphore Cimmérien de la dynastie sarmate d'Aspurgos qui prit pour femme la princesse thrace Gépaipyris, arrivant au Bosphore avec sa suite et sa garde. Plus tard, le Pont du Nord devint le lieu de stationnement des garnisons de la Moesia Inferior, qui étaient en grande partie composées de militaires thraces. En annexe, deux listes, dans l'ordre topographique, puis alphabétique, des noms thraces (translittération malheureusement en russe). Cet ouvrage sera indispensable.

295. **L'île de Leukè.** — S. B. Ochotnikov, A. S. Ostroverchov, *Le sanctuaire d'Achille dans l'île de Leuké*, Kiev 1993 (en russe), présentent une synthèse des données littéraires, archéologiques, numismatiques et épigraphiques (photos et dessins des pierres). Quelques remarques. P. 57, tabl. 19, *3* et fig. 15, *2* : après le verbe ἀν]έθηκ[εν les auteurs postulent le nom du dédicant. En fait, comme je l'ai vérifié sur la pierre, il faut compléter τῆ]ς νήσο μ[εδέοντι (cf. le graffito fig. 13, *1* —

Γλαῦκός με ἀνέθηκεν Ἀχιλλῆι Λευκῆ(ς) μεδέοντι κτλ.). — *Ibid.* tabl. 10, *10* fig. 13, *2* les auteurs lisent le nom du dédicant ΟΡΜΟΦΑΙΟΣ, nom inattesté et inexplicable. Il est beaucoup plus logique de présenter l'inscription ainsi : [ὁ δεῖνα (ἀνέθηκεν) Ἀχ]ιλλῆι ὁρμοφαίο Σ[άμιος e.g.], où ΟΡΜΟΦΑΙΟ devient un patronyme ὁ Ἑρμοφαίο, cf. la légende sur les monnaies d'Abdère Σμόρδο τὸρμοκαλ( ) = τῶ Ἑρμοκάλ(λεος), O. Masson, *Onom. Gr. Sel.* II, 433 (hapax), ou dans un graffito de Bérézan : ἱερή εἰμι τὸρμέω= τῶ Ἑρμέω (Schwyzer, *DGE* 737). Ici, nous avons un patronyme pareil à Ἑρμόφαντος (Bechtel, *HP* 165 ; *LGPN*, I, 166) ; pour compléter l'ethnique, voir *ibid*, p. 58, tabl. 9, *8*, fig. 13, *8* -αιος Σάμιο[ς, si ce n'est pas le nom propre. P. 58, fig. 13,*9*, ΔΗΛΟΣ : probablement une terminaison -δημος négligemment gravée, mais en tout cas pas l'ethnique de Délos, toujours Δήλιος ; les auteurs n'excluent pas l'alternative Δημόστ(ρατος). *Ibid.*, fig. 13, *5* : Ἀνα]ξαγόρ[ης | χαρισ]τήρ[ιον (Yajlenko éd.) ; n'est pas exclu πο]τήρ[ιον. À noter le graffito rétrograde du temps romain sur un ostracon fait d'une anse d'amphore, qu'on peut lire Ἀγλάης (?). — En conclusion, observations sur les débuts du culte d'Achille et la fondation de son sanctuaire dans l'île ; sur la durée du protectorat olbien sur Leukè et sur le passage de ce protectorat à l'une des villes de l'ouest du Pont à la limite des Ier-IIe siècles (p. 115). Je montrerai ailleurs qu'il faut modifier cette chronologie. — Sur le culte d'Achille à Leukè, voir aussi nº 14.

296. **Olbia.** — J. G. Vinogradov, *Histoire politique d'Olbia du VIIe au Ier s. avant notre ère. Recherches historiques et épigrahiques*, Moscou, 1989 (en russe), utilise constamment et interprète les inscriptions (dont il donne la liste complète pour Olbia). Une traduction en allemand est à paraître. Voir *SEG* 42, 708-722.

297. G. Vinogradov, « New inscriptions on lead from Olbia », *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia* 1 (1994) 103-111, pubie deux *defixiones*. La première, mise au jour en 1982, date du début du IVe siècle ; il s'agit d'une *defixio* judiciaire, ainsi que le prouvent les mots καὶ οἱ ἄλλοι οἱ ἐναντίοι ἐμοί. À côté d'anthroponymes bien grecs comme les noms ioniens Εὔκαρπος ou Ἡγησαγόρης, ou encore le nom nouveau Φιλογήθης, on voit apparaître des noms barbares comme Καφακης, Ἀταης ou Θατορακος. La seconde *defixio*, de la même époque, ne contient que cinq noms dont trois seulement sont complets : Ἀθήναιος, Ἀρίζηλος et Δένων dans lequel la notation par *epsilon* de la diphtongue radicale constitue une particularité graphique désormais bien isolée à Olbia. [L. Dubois]

298. Dédicace du IIe s. *a.C.* nº 50.

299. P.O. Karychkovskij, *Nouvelles dédicaces d'Olbia des premiers siècles de notre ère*, *VDI* 1993, 1, 73-96. Trois stèles votives de la chôra d'Olbia : 1) dédicace à Achille Pontarque, de la fin du Ier - début du IIe siècle de n.è., émanant des archontes : Ζωρσανον Νεικηράτου τὸ β', Πουρθαις, Αδνακου, Σάτυρος Κουνχακου, Καλλίστρατος Ἡρακλείδους, ΤΥΝΑΟΒΩΝ (nom difficile) Δίωνος ; 2) à Apollon Prostatès les stratèges (première moitié du IIe siècle de n.è.) Ἐπικράτης Μαιακου, Ἄλκιμος Παπίου, Νουμήνιος Ραδαμψωντος, Σαραξαζος Ποσειδήου, Λαδαζος Ταορδουνου, Φάρνακος Ζήθου ; 3) les archontes à Achille Pontarque (2e quart du IIe siècle de n.è.), avec des noms incomplets. K. fait des remarques importantes sur le développement de la paléographie lapidaire d'Olbia aux Ier-IIe siècles de n.è. et pour la première fois donne la liste des magistrats d'Olbia de l'époque impériale.

300. Ju. G. Vinogradov, *« Et les autres constructions et ... celle-ci »*, *Drevnee Pricernomor'je* 3, Odessa 1993, 83-86, supplée à la fin de *IOlb.* 52 [καὶ] ἕτερα ἔργα καὶ τοῦ[το], une formule evergétique connue, très bien étudiée par L. Robert, *Documents d'Asie Mineure méridionale* 1966, 63 sqq.

301. A. S. Rusjaeva, P. D. Diatroptov, *Archeologija* 1994, 2, 141-144, font connaître un nouveau cratère d'Olbia, du milieu du Ve s. *a.C.*, portant l'inscrip-

tion Ἄρτεμις Ὑπάσιος Μητ[ρὶ θεῶν ἀνέθηκεν]. Les éd. notent que les deux noms ne se rencontrent pas dans le Pont nord. Or, s'il est vrai que le premier est enregistré en Grèce à partir du ve s. (O. Masson, *OGS* 543-547), le second semble être un nom fantôme. L'inscription doit probablement être lue autrement : Ἀρτέμι σὺ Πάσιος Μητρ[ο - - - ἀνέθηκας]. Sur l'emploi de la 2e personne du singulier dans une dédicace, voir *SEG* 42, 714.

302. A. K. Gavrilov, *in Eljoedi po anticnoi istorii i kulture...* (Saint-Pétersbourg, 1992), 53-73 : *Les Scythes de Saumakos : une révolte ou une invasion?* G. reprend l'analyse des ll. 30-45 du décret de Chersonèsos en l'honneur de Diophantos, *Syll.*^3^ 709 ; *IosPE* I^2^, 352 (cf. récemment l'étude de L. Boffo, *Bull.* 1990, 299 ; *SEG* 39, 692). Il tente de prouver que «l'invasion» par Saumakos du Bosphore représentait d'un côté la continuation de l'ancienne opposition entre les Scythes et les Hellènes de Crimée, et de l'autre une tentative pour contrebalancer les succès de Mithridate dans le Pont nord — ce qui est présenté alors comme «une révolte contre Mithridate» (p. 73). G. critique ma précédente publication sur le sujet, cf. *Bull.* 1990, 582, mais il passe sous silence le problème que j'avais posé : pourquoi, après une première victoire sur les Scythes de Palakos, Diophantos laisse-t-il son armée et se hâte-t-il d'arriver dans le Bosphore, où il conduit des négociations avec Pairisadès? G. ne dit rien de l'analyse que j'avais présentée : j'avais essayé de montrer que l'*épanastasis* de Saumakos n'était qu'une conspiration d'un petit groupe de l'élite scythe à la cour du roi du Bosphore, Pairisadès, qui fut finalement leur victime lorsque le Bosphore passa définitivement au pouvoir de Mithridate.

303. S. Ju. Saprykin, S. V. Djatchkov, Les graffiti de «La Caserne», *Drevnosti, Khar'kov*, 1994, 169-172. Deux graffiti des premiers siècles de n. è. sur des tuiles. 1. ΛΥΑ (ed.), la lecture est douteuse. 2. Χιλιανοῦ Μίδες ἔλαϐ(εν). En se basant sur les inscriptions analogues (Friedländer, *Epigrammata* 177d : μηδές με κλέψει) il est plus logique de compléter l'inscription ainsi : Χιλιανοῦ [εἰμι], μιδεὶς *(sic)* λάϐε [με].

304. D. I. Dan'chin, *La communauté juive de Phanagoria*, *VDI* 1993, 1, 59-72, publie un acte d'affranchissement (51 *p.C.*) de trois esclaves : un Carien, Sandanos, son compatriote Agos et Métrotimos, sous le patronage de la communauté juive (συνεπιτροπευούσης τῆς συναγω[γῆς] τῶν Ἰουδαίων). Comparaison et analyse des sources sur les communautés religieuses juives du Bosphore aux premiers siècles de n. è.

305. T. A. Levinskaya, S. R. Tokhtasiev, *The New Jewish Manumission from Phanagoreia*, *Bulletin of Judaeo-Greek Studies* 13 (1993), 27-28, font observer, à propos du n° précédent, que l'ethnique Κάρ devrait être placé après le nom et en outre qu'il n'est pas attesté à l'époque romaine pour désigner des esclaves de Carie. L. et T. proposent de voir ici les noms iraniens (scytho-sarmates) Καρσανδανος (*Kars-ant-ana) et Καραγος (*Karaka-). Cependant, les deux noms ont des analogies bien plus évidentes avec les noms de lieux, de personnes ou de dieux de l'Asie Mineure, Carie comprise, cf. L. Zgusta, *Kleinasiatische Ortsnamen* (1984), 44, § 9-2, Ζεὺς Ἄγος, 536, § 1158, Σανδαινα, Σανδης, Σάνδιος, Σάνδανις, Σάνδων, etc., ce qui rend la lecture du premier éditeur plus convaincante.

306. **Sindikè.** — T. V. Blavatskaja, *Ros. Arch.* 1993, 2, 34-47 : *Dédicace de Leukôn I*, publie (avec une mauvaise photo et un dessin) une base de statue avec épigramme votive, trouvée fortuitement à Semibratneje (dans le pays des Sindes, au N.-E. de Gorgippia), sous la forme suivante :

Εὐξάμενος Λεύκων υἱὸς Σατύρ[ο ἄρχων]

Φοίβωι Ἀπόλλωνι στῆσε τῶι ἐν Λ[αβρύτηι.]
Τῆς δὲ πόλεως μεδέοντι Λαβρύτωμ β[οηθῶν ἐπ']
Θευδοσίης τε μάχηι καὶ κράτει ἐξεδ[ήλωσα?]
'Οκταμασάδε(ι). ἄγε σε Ξίνδων παῖδε κ[αὶ λῦε]
τοῦ Σίνδωμ βασιλέως θ[α]νατερὰ ο[ἰκεῖα· ἐχθρὸς μὲν?]
ἐγβάλλων ἀρχὴ[ν] εἰς τὴν ἐπολιγο[δρανίαν?]

L'examen d'une bonne photo, le respect des exigences grammaticales et métriques et le recours aux parallèles me conduisent à proposer le texte suivant :

Εὐξάμενος Λεύκων υἱὸς Σατύρ[ο τόδ' ἄγαλμα]
Φοίβωι Ἀπόλλωνι στῆσε τῶι ἐνλ[ογίμωι?]
τῆσδε πόλεως μεδέοντι Λαβρυτῶμ, β[οσπόρο ἐχθροὺς?]
Θευδοσίης τε μάχηι καὶ κράτει ἐξελ[άσας].
'Οκταμασάδε, ἄγης ἐΞίνδων παῖδ' Ἐκ[αταίο]
τοῦ Σίνδωμ βασιλέως, ὃς πατέρα ο[ἰκηίης]
ἐγβάλλων ἀρχῆς εἰς τῆνδε πόλιγ κ[ατέκλεισεν?].

Soulignons brièvement l'importance historique du document. 1) Il nous révèle le nom de la cité qui occupait le site de Semibratneje, Λάβρυς (non pas Λαβρύτης, B.). 2) Il confirme que la conquête de Théodosia avait eu lieu dans les premières années du règne de Leukôn. 3) Pour le nom du roi des Sindoi, Hékataios, cf. Polyen VIII, 55 (à propos de Tirgataô). 4) Enfin, le document nous livre une information étonnante : l'incorporation de la Sindikè au Bosphore ne fut pas aussi paisible qu'on le croyait. Le fils anonyme du roi Hékataios avait privé son père de son pouvoir légitime et l'avait enfermé dans la ville de Labrys (qui n'était pas la capitale de la Sindikè). Malgré ses succès, Leukôn ne réussit pas à vaincre l'usurpateur et dut s'adresser au roi scythe (et non labrite, B.) Oktamasadès, homonyme de celui qui est mentionné chez Hér. IV, 80 (le nom aussi sur un graffito du ve s. *a.C.* à Hermonassa), frère du roi Skylès, ce qui témoigne de liens entre la Scythie et le Bosphore. Cet important document mérite une nouvelle publication, qu'entreprend V. dès maintenant.

307. **Sarmatie.** Ju. G. Vinogradov, Recherches d'histoire militaire et politique des Sarmates au Ier siècle de n.è., *VDI* 1994, 151-170, utilise notamment les inscriptions, dont certaines sont publiées pour la première fois. P. 155 : nouvelle restitution de *IOSPE* I², 669 : [Βασ]ιλεὺς Χωδ[αρζος υἱὸς *sive* ὁ ἐκ βασιλέως | Ομ]ψαλακου - - - et reconstruction des circonstances de l'ascension au pouvoir sur le Bosphore du fondateur de la dynastie sarmate Aspurgos. — P. 156-163 : publication d'une inscription sur un vase en argent de la sépulture d'un *skeptouchos* sarmate de la basse Volga (Kosika) : - - - βασιλέως Ἀρθεουάζου, Αμψαλακος ἐποίησεν. Ampsalakos, au nom bien sarmate (nombreux parallèles, du Bosphore à Olbia) avait fait ou décoré les objets de la vaisselle d'apparat pour le chef d'une unité des militaires sarmates (Aorsoi?) au service d'un hypothétique roi arménien du clan des Artachésides, Artevazdès. Cela doit être rapproché du récit de Tacite, *Ann.* VI, 33, 1 (cf. Dio 58, 26, 1 ; Suet., Tib. 41), sur le recrutement pour une solde *(sceptuchi ... donis acceptis)* d'unités militaires des Aorsoi (?) par les rois d'Ibérie Pharasmanès et son frère Mithridate durant leur lutte contre les Parthes pour le trône arménien. P. 166-169 : exposé du contenu (avec citation d'extraits) d'un décret de Mangupe en Crimée. Malheureusement le préambule et le nom de la personne honorée manquent, mais le formulaire permet d'attribuer le décret à Olbia. Parmi les mérites de l'inconnu, on note deux fois l'approvisionnement de sa ville natale en grain et ses ambassades chez les gouverneurs de

la Moesia, parmi lesquels certainement le fameux T. Plautius Silvanus Aelianus. Le résultat de la 2e ambassade, en 62, fut la mise à disposition par le légat romain d'*auxilia* pour défendre la ville des incursions des barbares, συνραπγέντων γὰρ [τῶν Σαρματῶν? (cf. l'*elogium T. Plautii Silvani* de Tibur *CIL* XIV 3608 = Dessau 986, 15/16 : *motum orientem Sarmatar(um)*) καὶ γενομένου τοῦ π]ολέμου ἔτυχεν οὗτος πρεσβεύων ἐν ἐ[παρχείῳ Μυσίᾳ *e.g.* τῷ τε ἡγεμόνι ἐμφανίζ]ων ἃ περὶ μεγάλων καὶ ἐπειγόντων πρα[γμάτων... *e.g.* εἶδεν, τοιαῦτα ἠξίωσ]εν, ἐφ' ἃ ἦν ἀπεσταλμένος --- καὶ συμμαχίας τόπον ἐπλήρωσεν [--- ἀποκαταστήσα]ς τὴν τῆς πατρίδος ἀνδρείαν καὶ ἐν[έργειαν]. La dernière des clauses conservées contient l'information la plus étonnante, ll. 22-24, ἐπρέσβευσεν δὲ καὶ πρὸς Ουμαβιον (?) [καὶ ---] τοὺς μεγίστους τῆς Ἀορσίας βασιλέ[ας] — « il a été en ambassade auprès d'Umabios (?)... et auprès des plus grands rois des Aorsoi », ce qui montre que les Aorsoi étaient non pas les adversaires, comme on le supposait, mais les alliés de Rome.

308. **Arménie.** — Ju. G. Vinogradov, « The Goddess Ge Meter Olybris. A New Epigrapic Evidence from Armenia », *East & West* 42, 1 (1992), 13-26. Nouvelle publication de l'autel (éd. princ. : F. I. Ter-Martirosov, *Istorico-filologiceskij zurnal* 1989, 1, 177-189), érigé dans la 2e moitié du IIe s. *p.C.* par un légionnaire romain dans la bourgade Areni : Ἐμίλιος Οὐάλης (un nom militaire typique) Γῇ Μητρ[ὶ] Ὀλυβρι θεᾷ δεσποίνᾳ. Pour l'épiclèse de la déesse, V. rapproche Zeus Ὀλυβρις, vénéré en Cilicie, en Cappadoce et, probablement, en Galatie. — Mise au point détaillée sur la politique romaine de 161 à 169.

ÎLES DE L'ÉGÉE (Ph. G. et O. M.)

309. **Délos.** — J. Tréheux, *J. Savants* 1995, 187-207 : *Archéologie délienne : l'Artémision ἐν Νήσωι, localisation et histoire*. Ultime mise au point sur un problème qui avait retenu l'attention de T. depuis 1946, cf. *Bull.* 1948, 168 ; 1977, 315. Il est désormais avéré que *Nésos* s'entendait de la moitié orientale de Rhénée et que l'Artémision se trouvait sur la colline de Khomasovounni, bien visible depuis le port et le sanctuaire de Délos. Le site en a été reconnu par M.-Th. Le Dinahet, *BCH* 1978, 876-7. T. montre que cette identification, à laquelle il souscrit, permet d'expliquer très simplement *IG* XI 2, 287 A, 56 (l'escalier entre le rivage et le sanctuaire) ; 161, 58-64 (réfection d'une terrasse sur la pente de la colline) ; 145, 8-9 (purification du rivage du sanctuaire, voisin de la nécropole).

310. L'hippodrome n° 52 ; l'agora des Italiens n° 53 ; l'agora dite des Hermaïstes n° 54.

311. *Onomastique des étrangers à Délos*. Il convient de revenir sur l'index aux *I. Délos* publié en 1992 par J. Tréheux, tome I, *Les étrangers à l'exclusion des Athéniens de la clérouchie et des Romains* (*Bull.* 1992, 9) ; voir P. Herrmann, *Gnomon* 67 (1995), 369-370, avec d'utiles observations et corrections. On sait que Délos, cité cosmopolite par excellence, a livré de nombreux témoignages concernant des étrangers d'origines très diverses. Le précieux index rédigé par T. offre un très riche répertoire, puisque la liste des ethniques, etc. (93-113) contient plus de 260 entrées. On pourra ainsi enrichir et contrôler la « prosopographie externe » de nombreuses cités ou contrées ; il faut en effet noter qu'il y a une moisson d'ethniques rares ou très rares. Tout d'abord, quelques remarques sur les anthroponymes, liste des « particuliers » (22-88). Ἀβιττίς, boulangère en 158 A, 40 ; c'est un hapax dont la forme est bizarre, on attend simplement Βιττίς, connu à Kos, etc. Ἀγέμορτος Μελάνταος ; il faut prendre garde que le second mot est l'adjectif

patronymique Μελαντά(ι)ος (d'où le nom Μελάντας enregistré plus loin). Ἀλυπίς, accentuer oxyton. Ἀπόλλα, ce nom féminin d'esclave est rarissime. Ἀπολλόδωρος Γοργίου Φείδων. Le troisième mot est le second nom placé après le patronyme, procédé bien mis en lumière par L. Robert, *Noms indigènes* 154, etc., et qu'on retrouve ici avec Νικόμαχος Ἀρτεμιδώρου Ἐχέας Σμυρναῖος, etc. Ἀττινᾶς, plutôt paroxyton (*REG* 1993, 165). Θαησις «souscripteur au Sarapiéion», c'est une femme (nom égyptien banal), comme plus loin Θερμουθρις, et la formulation ne doit pas tromper. Μαίστας, nom unique de l'auteur de l'arétalogie de Sarapis, dans un milieu gréco-égyptien. En songeant aux noms thraces en -ιστας, tel Βυρεβιστας, etc. et au composé *Romaestas* (Detschew, *Thrak. Sprachreste* 403, etc.), je propose de voir ici un nom thrace d'Égypte ; en Thrace même, *IG Bulg.* 1732, on trouve un Αμαιστας Μηδιστα (au III[a]). Νάννακος, sans ethnique : c'est un nom typique de Kos, *Lexicon* I s.v. Σοβαροκλῆς : renvoyer à Συβαροκλῆς, dont c'est une variante, avec l'explication, composé rare sur le nom de Sybaris, type de Λεσβοκλῆς ; il pourrait s'agir de Déliens. Φίλιππος Μαμμάριον bonne explication du deuxième mot comme un second nom sans ὁ καὶ ; c'est un neutre appliqué à un homme comme Βούδιον et autres exemples (voir déjà *Bull.* 1995, 176). — Venons-en maintenant aux ethniques. Au début les formes rares Ἀζαντῖνοι et Ἀζώτιοι (toutes les entrées sont au pluriel de rubrique) attirent l'attention. Dans le premier cas, il s'agit des habitants d'*Azetium* en Apulie (sud de Bari) ; une seconde forme Ἀζώτιος vaudrait aussi pour cette ville, tandis que le même ethnique servirait pour «Azotos de Palestine», ville (Asdod) dont cet ethnique est bien attesté. Une rectification est nécessaire. Pour Azetium d'Apulie, on trouve aussi Ἀζητῖνος (monnaies avec le gén. plur., *HN*[2] 45), mais une troisième forme avec vocalisme -ô- n'est pas plausible. On conclura que l'Εἰρηναῖος... Ἀζώτιος de 1713, 9 n'est pas un Apulien (ainsi les éd. des *ID* qui voulaient voir seulement des Italiens dans cette liste), mais un *Palestinien* associé à d'autres commerçants, avec le même ethnique que dans *Mon. fur.* 426. Quant aux hommes d'Azetium, ils portent de clairs noms indigènes, Δαζος et Δαζισκος, anthroponymes d'origine messapienne bien attestés dans la région, le premier aussi pour des habitants de cités grecques ; à Délos même pour le père d'un Tarentin (*Mon. fun.* 381) et pour le père d'un Métapontin probable (2136 et discussion ici p. 47). Ἀράδιοι, les gens de l'île d'Arados sont nombreux (noms grecs), tout comme les Βηρύτιοι de Beyrouth (même remarque). Γάζιουρηνοί. Cet ethnique, sans référence, intrigue. Recherche faite, il s'agit de l'exemple curieux d'une hypothèse spécieuse incrustée dans la tradition. Il faut remonter à *BCH* 7 (1883) 363, restes de deux lignes avec]ΑΡΟΥΓΑ[. Dès 1890, Th. Reinach, *Mithridate Eupator* 460, veut retrouver un homme honoré [Διόφαντον Μιθ]άρου Γα[ζιουρηνόν] *(sic)*, sans commentaire, en s'appuyant sur un fr. de Memnon concernant Mithridate, maintenant *FGrH* 434, 27. Cette construction avait été acceptée avec réserve par Durrbach, *Choix* 218 sq. et *ID* 1574 ; elle est cristallisée ici (articles [Διόφαντος], [Μιθ]άρας et ethnique). En fait, tout cela est plus que fragile : 1) pour la ville de Gazioura du Pont (ouest de Comana) le seul ethnique attesté est celui de bronzes avec Γαζιούρων ; 2) dans le fr. invoqué de Memnon, le patronyme de Diophantos est regardé comme corrompu par Jacoby, *l.c.*, qui place une *crux* et le personnage n'a pas d'ethnique. Je conclus donc à l'incertitude complète. Ἴωνες, des «Ioniens»? P. Herrmann, *Gnomon* 1995, 370, a bien remarqué que cet ethnique n'est pas attesté ici (en 593, proxénie) mais provient d'une note de Bechtel, *HPN* 511 «also Ionier». Ajoutons que cela veut dire «hommes de dialecte ionien». De fait, le nom rarissime Ἀρθμιάδης est connu à Paros, *Lexicon* 1 (Archiloque fr. 29, 2 West) ; le fils Ἄρησος a aussi un nom rare, *HPN* 63 ; ajouter Ἀρησῆς à Samos,

Lexicon I ; il pourrait s'agir de noms des Cyclades, à côté du composé Ἀρησίμβροτος fréquent à Délos. Κανυσῖνοι, autre ethnique rare pour *Canusium* d'Apulie, dans le décret de proxénie 642 pour un certain Βουζος Ορτειρα ; « nomina mira » disait P. Roussel, évidemment indigènes ; je ne sais si on a des parallèles (remarques chez O. Haas *Messapische Studien*, 1962, 130 et 166). Πετηλῖνοι, un homme de Petelia en Lucanie, 1244 Ἀγάθων Νυμψίου ; le patronyme n'est pas grec mais transcrit un nom osque caractéristique de la région, p. ex. *Iscr. Napoli* I (1990) 14, avec bibliographie. Προσταεννεῖς, cas intéressant d'une ville d'Asie Mineure, Prostaenna de Pisidie, dont c'est apparemment la seule mention dans l'épigraphie grecque, en raison du passage à Délos d'ambassadeurs de cette cité. Du fait d'une entrée erronée « Πρόσταμα » chez Ptolémée, article *Prostama* encore dans la *RE* (Kirsten). Mieux chez L. Zgusta, *Kleinas. Ortsnamen*, 1984, 510, *Prostanna* (Délos 1603 et monnaies Προσταεννέων). Mais il fallait ajouter ici L. Robert, *Bull.* 1958, 493 et surtout *Hellenica* XIII, 83, n. 1 : les ambassadeurs se seraient arrêtés à Délos au retour d'une ambassade à Rome. Sauf le premier nom Ἀγέλαος, les noms des cinq autres sont des anthroponymes indigènes plus ou moins rares. Ῥοιτειεῖς, ethnique rare de Rhoiteion, en Troade. Σύριοι. Mon attention a été attirée sur cet ethnique par P. Charneux. Il y a seize personnes, dont quinze portent évidemment l'ethnique de l'île de Syros ; en plus un Σύριος Γαλήσσιος qui est pourvu d'un démotique rare. Mais un cas doit être isolé, celui d'un Λα(ο)μέδων qui est déjà qualifié trop vite de « Σύριος » plus haut, 59. En réalité, cet homme qui agit au nom de Séleucos IV devrait être qualifié de « Σύρος » *Syrien*, et même pourvu d'un point d'interrogation, car il s'agit seulement d'une hypothèse (plausible) de Durrbach sur *ID* 443, B 676 (p. 190 de l'édition) ; doute déjà chez P. Herrmann, notice citée. Une fiche erronée « Σύριος ? » a dû entraîner ces classements. Il résulte de ces remarques sur les ethniques que toutes les formes rares et surtout les hapax auraient dû comporter davantage de brèves discussions et références, au lieu d'un trop grand laconisme. — Mais on voit, je pense, la richesse considérable de la documentation qui a été réunie dans ce volume. [O. M.]

312. **Rhodes.** — Voir nos 147 (onomastique) et 411 (Périée). Amphores timbrées n° 563.

313. **Kos.** — P. Ceccarelli, *ZPE* 108 (1995), 287-305 : *Le dithyrambe et la pyrrhique*, reproduit, traduit et commente la liste de vainqueurs aux Dionysies, M. Segre, *I. Cos*, ED 234, dont il rapproche ED 52 et R. Herzog, *Koische Forsch.* 13. Mention y est faite de chorège vainqueur, ἐνίκη τὰ Διονύσια χορανὸς κυκλίων τᾶι πυρρίχαι φυλᾶς *e.g.* Ὑλλέων *(nomen)*. Tout en restant, à l'époque hellénistique, une danse armée, la pyrrhique est donc insérée dans le cadre du concours de dithyrambe et C., partant d'Aristophane, *Gren.* 152-3, s'interroge sur l'évolution qui a conduit à cette association, à Kos et ailleurs. En ED 234, il restitue judicieusement, ll. 8-9, le patronyme Χαρι[δάμου] (cf. ED 145, 3-4), et, l. 24, Θα[υμί]α. Il propose aussi divers suppléments pour *Koische Forsch.* 13. Se fondant sur des rapprochements prosopographiques, il adopte la chronologie suivante : ED 52 A vers 205-203, ED 234 vers 190-180.

314. Ph. Gauthier, *REG* 108 (1995), 576-585 : *Du nouveau sur les courses aux flambeaux d'après deux inscr. de Kos*, commente surtout le règlement sur la vente de la prêtrise d'Hermès Ἐναγώνιος, M. Segre, *I. Cos*, ED 145. Aux Alseia se déroulaient successivement une course individuelle, ἔρις τᾶς λαμπάδος, appelée aussi *prata*, « première », et une course de relais, λαμπάς. De manière analogue, à Samos, à Rhodes et ailleurs, les vainqueurs λαμπάδι ἀπὸ πρώτων *uel* πράτας avaient sans doute remporté des courses aux flambeaux individuelles.

315. *Bull.* 1995, 448 *in fine*. Je corrige ce que j'avais écrit au sujet de l'origine de la liste de vainqueurs EV 175. Le nominatif suivi de la lettre A indique que le fils porte le même nom que le père. G. Cousin et Ch. Diehl, *BCH* 14 (1890), 104-106, avaient reconnu et expliqué cet usage dans des listes d'Halicarnasse. Voir plus récemment R. Koerner, *Sitzber. Akad. Berlin* 1961 (cf. *Bull.* 1962, 78), 52-57 : Halicarnasse et Iasos. EV 175 provient de l'une de ces deux cités. — Voir aussi nos 16, 28, 317.

316. **Paros.** — L'assemblée *kyria* n° 121.

317. **Samos.** — Kl. Hallof, *Klio* 77 (1995), 132-138 : *Pleistias von Kos*, rapproche deux fragments, l'un publié autrefois par E. I. Stamatiades, *Samiaka* IV (1886), 9, l'autre provenant de l'Héraion. Il peut alors restituer les premières lignes d'un décret de Samos en l'honneur de Πλειστίας Μοσχίωνος Κῶιος, qui date de *ca* 320-315 d'après la gravure, œuvre du «Cutter I» (cf. St. V. Tracy, *Bull.* 1991, 435). Identification possible, mais non assurée, avec le Pleistias de Kos qui commandait en 306 l'aile droite de la flotte antigonide à Salamine de Chypre (Diodore XX, 50, 4).

318. **Thasos.** — Sur le règlement de voirie urbaine (*Bull.* 1993, 395) voir n° 132. Exilés thasiens à Athènes (?) n° 165.

319. **Eubée.** — L'étude fouillée de D. Knoepfler (n° 211) éclaire vivement l'histoire politique d'Érétrie, de Chalcis et d'Histiée dans la première moitié du IIIe s. *a.C.*

320. *Érétrie.* — Relations avec Athènes au IVe s. n° 168. — D. Knoepfler, *REG* 108 (1995), XXXV-XL : *Du nouveau sur les dèmes et les tribus d'Érétrie*, corrige et complète la liste des dèmes dressée par N. Jones (*Bull.* 1989, 233), 75-76. Ces dèmes, encore mal localisés, étaient répartis en cinq districts territoriaux, χῶροι, dont un seul est connu par son nom, *Mésochôros*, le «pays du centre»; les appellations ἡ Μεταξύ et ἡ Φυλακή (*IG*, XII 9, 189), retenues encore par Jones, sont en réalité des épiclèses d'Artémis, la «Neutre» et la «Gardienne». Le district I serait à situer dans «la plaine triangulaire qui s'étend immédiatement à l'est d'Érétrie», le district V sur la côte nord (en face de Skyros). K. estime enfin qu'il y avait à Érétrie non pas trois, mais six tribus (deux noms connus, la *Mékistis* et la *Narkittis*), comprenant chacune des dèmes appartenant à plusieurs *chôroi* (déjà N. Jones), et il souligne les analogies avec le système athénien.

321. *Histiée.* — O. Curty (n° 6), 218-220, réexamine le décret *IG*, XII 9, 1186 en l'honneur des Sinopéens, Σινωπε[ῦ]σιν ἐκ παλαιοῦ φίλοις καὶ ἀδελφοῖς [οὖσιν] (ll. 22 sq.). Puisque les deux peuples sont «frères», il est impossible de restituer, ll. 3 sqq., ἐπειδὴ Σινωπεῖς ἄποικοι [ὄντες Μιλησίων] (E. Ziebarth), ou [Ἰστιαιέων] (D. Asheri, *Riv. St. Ital.* 3 [1973], 71-76). C. propose fermement [Τρικκαίων]; cf. déjà, sur la parenté thessalienne, K. J. Rigsby, *Bull.* 1981, 376, et N. Ehrhardt, *Actes du IXe Congrès* (Sofia, 1987), 111 (qui hésitait à suppléer dans le décret le nom des Thessaliens, des Perrhèbes ou des *Trikkaioi*).

322. **Crète.** — P. J. Perlman, *JHS* 115 (1995), 161-167 : *Invocatio and Imprecatio : the Hymn to the Greatest Kouros from Palaikastro and the Oath in Ancient Crete*, commente l'hymne, trouvé en 1904, *I. Cret.* III, 2, 2, le rapproche de serments attestés dans des actes publics de diverses cités crétoises (Itanos, Dréros) et en donne finalement une lecture «politique». [S. Follet]

323. Sylvia Kreuter (n° 7), 135-150 : *Die Beziehungen zwischen Rom und Kreta vom Beginn des zweiten Jhdts v. Chr. bis zur Einrichtung der röm. Provinz*, examine les sources et constate (comme autrefois H. Van Effenterre) que les cités crétoises purent conserver, plus longtemps que les autres cités grecques, une réelle indépendance vis-à-vis de Rome. Ayant recours, eux aussi, aux merce-

naires de l'île et voyant d'un bon œil les pirates affaiblir des cités à la fidélité douteuse (cf. l'attitude équivoque de Rome lors de la 2e Guerre Crétoise), les Romains évitèrent tant qu'ils le purent de se mêler des querelles intérieures de la Crète. Les choses commencèrent à changer quand les intérêts romains furent directement menacés par les pirates.

324. A. Chaniotis, *Tekmèria* 1 (1995), 15-37 : *Kretischen Inschriften*, publie ou étudie et corrige diverses inscr., signalées ci-après cité par cité.

325. *Itanos*. — A. Chaniotis (n° 324), 33-34, reconnaît dans *I. Cret.* III, IV, 46 une inscr. funéraire ; il coupe et lit : Στρόμβων Νικομβρότω, puis Κοσμυλώι (nom de femme) Σωσάρχω.

326. *Lyttos*. — A. Chaniotis (n° 324), 15-16, fait connaître un graffite, Εὔτυχος, de date incertaine, gravé sur un aqueduc près de la ville (photo pl. I).

327. *Gortyne*. — A. Chaniotis (n° 324), 34-36, retrouve dans *I. Cret.* IV, 261 la mention du *hiarorgos*, ll. 3-4, [ἱεραργοῦ]ντος δὲ Εὐρυάν[ακτος Ῥανίω - - - Ἐκόρμιον οἵδε· - - - Εὐ]ρυάναξ Ῥανίω ἰαρ[οργός]. Il restituerait de même dans *I. Cret.* IV, 171 (*Staatsv.* III, 576), l. 2, ἰα[ρεργοῦντος δὲ τοῦ δεῖνος].

328. Monique Bile, *Symposion 1993* (1994), 45-51 : *La patrôoque des Lois de Gortyne : étude linguistique*, interprète ainsi VII, 15-27 : la patrôoque épousait l'aîné de ses oncles paternels, la 2e patrôoque le cadet, etc. ; au cas où il n'y avait plus d'oncles paternels, mais seulement des cousins issus d'eux, la 1re patrôoque épousait le fils de l'oncle aîné, la 2e le fils du cadet, etc. Ainsi, les droits des frères cadets et de leurs héritiers eussent été préservés. L'hypothèse repose sur l'interprétation de la forme ἰõι, pronom démonstratif.

329. M. Gagarin, *ibid.*, 61-71 : *The Economic Status of Women in the Gortyn Code : Retroactivity and Change*, critique l'interprétation de R. F. Willetts (pour qui le Code reflétait les progrès d'une société plus « patriarcale ») et montre que certaines clauses du Code ont pour but d'assurer à la femme une meilleure part et une meilleure protection des biens que par le passé. Voir la discussion détaillée d'A. Maffi, *ibid.*, 73-78.

330. *Phaistos*. G. Manganaro, *Kadmos* 34 (1995) 141-142, a revu au musée de Phaistos le pithos du VIIIe siècle qui comporte vraisemblablement la plus ancienne inscription crétoise. M. Guarducci, *Ep. Greca* III, 331, lisait Ἑρπετιδάμō Παιδοπίλας ὅδε, « Ceci est le pithos d'Herpétidamos et de Paidophila », avec une asyndète ; O. Masson, *Studies Palmer* 1976, 169-172, préférait voir dans le second nom un métronyme : « Voici le vase d'Erpétidamos, le fils de Paidophila ». Après autopsie, M. estime que le graffite est postérieur à la cuisson, mais surtout que la neuvième lettre n'est pas un *mu* mais un *san* ; il propose donc de lire Ἑρπετίδας ὁ παιδοπίλας ὅδε et de traduire : « Voici Erpétidas, le pédophile ». Le terme παιδοφίλᾱς serait le correspondant dorien du παιδοφίλης de Théognis, v. 1357 (thème en *a* long possible, voir Chantraine, *DÉLG* 1205 A). L'absence d'autre anthroponyme à premier membre Ἑρπετι- rend cette lecture séduisante car le nom Ἑρπετίδας, pour nouveau qu'il soit, s'expliquerait fort bien comme un dérivé en -ίδας du nom d'animal thématique, ἕρπετον « serpent » du type de Μοσχίδης ou Νεβρίδας. Cette intéressante hypothèse de lecture n'explique cependant pas la présence de ce graffite ironique si minutieusement gravé sur l'épaule d'un pithos. [L.D.]

331. *Réthymno* : pesons inscrits n° 110.

332. *Éleutherne*. — A. Chaniotis (n° 324), 16-27, reconsidère le serment mutilé, du IIIe s. *a.C.*, trouvé à Éleutherne et publié par H. Van Effenterre, *Eleutherna* II, 26-30 (cf. *Bull.* 1992, 360). Raisonnant d'après les divinités dont les noms sont encore lisibles ou sûrement complétés, il conclut qu'il s'agit d'un

serment pour un traité liant Éleutherne et Cnossos et il apporte de nombreuses modifications au texte restitué par l'éditeur. Selon Ch. (23), «le serment d'Éleutherne n'autorise aucune conclusion ni sur le lieu de réunion du *koinon* crétois ni sur la localisation de Bilkôn» (que l'éd. plaçait à Éleutherne).

333. A. Chaniotis, *ibid.*, 27-31, revient sur le fragment de traité entre Éleutherne et Phaistos publié par H. Van Effenterre, *loc. cit.*, 24-26 (*Bull.* 1992, 359). Invoquant plusieurs parallèles, il interprète justement ἄνευ τῶν Κνωσίων (l. 1) comme l'interdiction faite aux deux parties (ou seulement à Éleutherne) de s'engager dans telle ou telle action «sans l'accord des Cnossiens».

334. *Cnossos.* — Voir les deux n^{os} précédents. A. Chaniotis (n° 324), 31-32 : dans le frg. relatif à la construction (?) d'une *paslas*, publié par Paula Perlman (*Bull.* 1995, 460), Ch. restitue l. 3 [Μό]σχωι, l. 4 [οἱ κό]σμοι τῶ̃ |ΣΑ - - *uel* τῶ̃ι ΣΑ - -.

335. A. Chaniotis, *ibid.*, 32-33 : sur une lampe romaine la signature Τρω[ὶλ]ου (dessin pl. I).

ASIE MINEURE (Claude Brixhe)

Pour les publications turques, *AST*, *KST* et *Müze*, dont je dois la réception à l'amitié de W. Blümel, voir *Bull.* 1991, p. 512, et 1992, p. 495. Je ne leur emprunterai que les inscriptions données avec transcription ou mentionnées avec photo utilisable.

336. **Généralités.** — On signalera ici l'excellent livre de M. Sartre, *L'Asie Mineure et l'Anatolie d'Alexandre à Dioclétien, IVe siècle av. J.-C./IIIe siècle ap. J.-C.*, Paris (Armand Colin) 1995, 376 p. : 1) il s'appuie très largement sur l'épigraphie et l'on y trouve de nombreuses inscriptions citées en traduction ; 2) il offre un cadre historique parfait pour les travaux épigraphiques.

337. D. Roques a publié chez Gallimard, Paris 1995, *Tombeaux grecs. Anthologie d'épigrammes*. La plupart des documents (texte et élégante traduction) proviennent de l'*Anthologie palatine* ou de l'*Anthologie de Planude ;* mais, dans la section «Épitaphes du bassin méditerranéen» (113-161), dont les poèmes (une soixantaine) sont tous empruntés à W. Peek, *Griech. Versinschriften*, on trouvera un certain nombre d'épigrammes micrasiatiques connues par l'épigraphie.

338. Maria Domitilla Campanile, *I sacerdoti del koinon d'Asia (I sec. a.C.-III sec. d.C.). Contributo allo studio della romanizzazione delle élites provinciali nell'Oriente greco*, Pise (*Studi ellenistici* VII), 1994, 231 pp. in-8°. Le corps de l'ouvrage est constitué par le catalogue commenté des grands-prêtres du *koinon* d'Asie, pour lesquels les inscriptions, loin devant les monnaies et les textes littéraires, sont les sources essentielles. Les plus anciens exemples remontent à la fin du Ier s. *a.C.* (7 entrées), les plus nombreux datent du IIe s. *p.C.* À l'intérieur des grandes sections chronologiques (par siècle), les noms sont rangés dans l'ordre alphabétique, ce qui peut se justifier. Rares, en effet, sont les grandes-prêtrises dont on connaisse la date exacte. D'autre part, ce classement permet de regrouper les personnages appartenant à la même famille et d'analyser les liens de parenté (17 *stemmata* en appendice), que les découvertes épigraphiques (ainsi à Aphrodisias) ne cessent de préciser. Ce travail, bien présenté, sera utile. Dans l'abondante bibliographie qu'a utilisée l'A., on regrette que le nom de P. Herrmann soit régulièrement estropié (parfois aussi celui de W. H. Buckler). La latinisation systématique des noms grecs (Apollonius, Charinus, Demetrius, etc.), habitude qui s'est heureusement perdue en France, a pour conséquence que la

présence des pérégrins, sensible au début de la période (cf. p. 159), est pour ainsi dire dissimulée. En introduction, l'A. a de brefs mais denses développements sur la nature du *koinon*, sur l'identité entre ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας et ἀσιάρχης, sur les grandes-prêtresses, épouses des grands-prêtres, et sur les néocories. En conclusion, elle souligne le rôle de la fonction de grand-prêtre provincial dans la promotion des familles de notables. Après avoir reçu la citoyenneté romaine par concession impériale (beaucoup de Claudius, de M. Aurelius et d'Aelius), tel notable local assume la coûteuse fonction de grand-prêtre provincial ; son fils entre dans l'ordre équestre, son petit-fils dans l'ordre sénatorial. [Ph. G.]

339. **Mysie et Troade.** — On connaît la thèse d'E. Ruschenbusch (*ZPE* 53, 1983, 125-143) sur le mode de calcul d'une population antique à partir du *phoros* indiqué dans les listes de tributs attiques : le *phoros* dépendait non de la taille de la population, mais de la surface construite (donc finalement de l'activité économique) ; et, en s'appuyant sur une densité démographique moyenne (déterminée à partir de statistiques sur les Cyclades entre 1889 et 1973), de la surface bâtie, on déduit le nombre d'habitants. B. Tenger, *Phoroshöhe und Bevölkerungszahl. Die Athener Tributlisten als Indikator für die Grösse der Einwohnerschaft einer Polis?*, *Studien zum antiken Kleinasien* III (= Asia Minor Studien 16), Bonn 1995, 139-160, applique la méthode à une série de villes de Mysie et de Troade : Parion, Paisos, Lampsaque, Percoté, Palaipercoté, Arisbé, Abydos, Dardanos, Sigée, Néandria, Skepsis, Bérytis (localisation ?), Kébren, Lamponeia, Assos, Gargara, Azeia (localisation ?).

340. *Cyzique*. A. Yaylalı et V. Özkaya, *KST* XVI-2 (1994), évoquent (115) la découverte du tombeau (ὑπόμνημα) que Μαρκία Πλωτεῖνα a fait construire pour elle et son fils. L'inscription n'est pas transcrite, mais on trouvera (118) un dessin du monument avec le texte, qui devra être revu. — Temple d'Hadrien Zeus n° 55.

341. M. Christol, Th. Drew-Bear, *Q. Aurelius Polus Terentianus et Q. Hedius Rufus Lollianus, proconsuls d'Asie*, *Anatolia antiqua / Eski Anadolu* III (1995), 67-93, rééditent d'abord un milliaire smyrniote, *I. Smyrna* 814. Ils montrent que la pierre porte en fait quatre inscriptions qui se superposent largement et qui ont été gravées à des époques différentes après effacement de la précédente. La plus ancienne, celle qui les intéresse, date de Septime Sévère. Reste la fin de la partie grecque, qui indique les autorités responsables du financement des travaux routiers et de l'érection du milliaire et donne le nom du proconsul du moment, Lollianus Gentianus. Puis, autour de la figure de ce dernier, ils regroupent neuf autres milliaires, qu'ils rééditent avec soin, modifiant ici et là le texte connu : deux de Smyrne (*I. Smyrna* 815 et 817), un de Kéramos (Varinlioğlu, French, *REA* 1994, 403-412), deux de Stratonicée de Carie (*I. Stratonikeia* 811 et 811a), un de Magnésie du Méandre (*I. Magnesia* 256), un de Cyzique (Radet, *BCH* 12, 1888, 66-67), un d'Halicarnasse (Bean, Cook, *ABSA* 50, 1955, 106-107, n° 33), et un de Tripolis, dont il ne reste que la fin (Anderson, *JHS* 18, 1898, 86, n° 23). Tous datent de Septime Sévère, tous nomment comme proconsul responsable Lollianus Gentianus, à l'exception de celui de Kéramos, où apparaît Polus Terentianus. En recoupant les éléments de datation fournis par la titulature impériale (consulat et puissance tribunicienne), les auteurs établissent que les deux hommes se succèdent : le second en 200-201, le premier en 201-202. Si Polus Terentianus semble avoir été un *homo novus*, Lollianus Gentianus appartient à une famille qui occupe le sommet de la hiérarchie sociale depuis fort longtemps : un arrière-grand-père a été consul suffect en 114, avant d'être lui aussi proconsul d'Asie en 128-129. Cette rapide recension ne rend que partielle-

ment compte d'un article très riche, mais non toujours facile à lire à cause de l'enchaînement des textes qui s'appellent mutuellement et des questions annexes fréquemment soulevées. Ainsi le texte de Kéramos, où apparaît Polus Terentianus : le nom de Plautilla, épouse de Caracalla, a dû être effacé ; mais la présence de Polus Terentianus indique qu'à l'époque du document elle n'était encore que la *sponsa* de Caracalla (considérations sur le changement de rang de Plautilla et de son père, entraîné par les fiançailles). Ce même milliaire mentionne le procurateur Atilius Clarus, inconnu par ailleurs : n'est-ce pas lui le procurateur anonyme de *CIL* III 6075 (= *I. Ephesos* 820), qualifié d'*adfinis dominſorum nostrſorum Augustorſum]?* etc. — Les auteurs, qui n'ont pas reçu d'épreuves pour relecture, font circuler une importante liste d'*errata*.

342. *Ilion :* voir *Bull.* 1995, 85.

343. *Pergame :* voir *infra* n° 364. D. Salzmann, *Zu den Mosaiken in den Palästen IV und V von Pergamon, Studien zum antiken Kleinasien* III (= Asia Minor Studien 16), Bonn 1995, 101-112 et pl. 6-21 : pl. 17.2, excellente photo de la signature de l'artiste de la mosaïque du « Palast V » (Ἡφαιστίων ἐποίει), décrite 103 sqq. — Frise du grand autel n° 82.

344. C. Eilers, *C. Sentius Saturninus Piso Pontifex and the Titulus Tiburtinus : A Reply*, *ZPE* 110 (1996), 207-226, revient, après bien d'autres, sur *CIL* XIV 3613, document référant à un sénateur qui fut proconsul d'Asie, sans doute au tout début de notre ère, mais dont le nom est malheureusement perdu. E. essaie de montrer que Lucius Calpurnius Piso reste un bon candidat pour l'identification du sénateur anonyme, notamment (221) à partir de l'inscription honorifique *Alt. v. Pergamon* VIII 3, n° 19. — Règlement des astynomes n° 132.

345. **Éolide.** — *Perpéné :* F.-M. Kaufmann, J. Stauber, *Perperene-Theodosiupolis*, *EA* 23 (1994), 41-58, se penchent sur les restes d'un établissement ancien, connu depuis longtemps, sis près du village d'Aşağıbey (près de Kozak, entre Pergame et Ayvalık) : ils les identifient avec la Περπερηνή (ou variantes) des sources d'époque romaine ou byzantine (Zgusta, *KON*, § 1047). Épigraphiquement, la cité est connue par *I. Smyrna* 447, 469, 689 ; le document Pfuhl-Möbius 1309, vu jadis au Sud d'Edremit/Adramyttion, pourrait venir de Perpéréné. Les sources byzantines nous apprennent que la cité fut rebaptisée Θεοδοσιούπολις (d'après Théodose I ou II), les deux noms étant associés dans les *Notitiae*. Nouvelle appellation donnée à l'occasion d'un déplacement de la localité ? En effet, il y a des ruines tardives et médiévales non loin de là, au-dessus du village d'Okçular. Selon les auteurs, si un déplacement est probable, le nom de Théodosioupolis risque d'avoir été attribué avant lui et le double nom, Perpéréné-Théodosioupolis continua à être utilisé pour le nouvel établissement près d'Okçular. L'article est suivi d'un catalogue des monnaies de Perpéréné, par M. B. Barth et J. Stauber, 59-82 et pl. 5-7.

346. *Kymé.* T. S. Scheer (n° 7), 209-223 : *Res gestae divi Augusti 24 : die Restituierung göttlichen Eigentums in Kleinasien durch Augustus, Rom und der griechische Osten*, illustre (211) par le texte bien connu *I. Kyme* 17 l'affirmation par Auguste des services rendus par lui aux sanctuaires micrasiatiques.

347. *Aigai :* voir *Bull.* 1995, 75.

348. **Ionie.** — Voir *Bull.* 1995, 448.

349. *Smyrne :* voir *Bull.* 1995, 53 ; *supra* n°s 341, 345 et *infra* n°s 363, 364.

350. A. C. Cassio, *La prose ionienne postclassique et la culture de l'Asie Mineure à l'époque hellénistique, La koiné grecque antique II : la concurrence*, Cl. Brixhe édit., Nancy 1996, 147-170, montre (166-167) l'influence de « la rhéto-

rique asianique» sur le texte *I. Smyrna* 1 (IIe ou Ier s. *a.C.*) : formulation, ordre des mots, lexique, avec présence même d'un hyperionisme (θανεῦσαν).

351. J. Kubinska, *Sépulture d'un Bithynien mort à Smyrne, Archeologia* 45 (1994) [1995], 95-97, attire heureusement notre attention sur *I. Smyrna* 443. Il s'agit, selon elle, non d'un autel funéraire, mais d'une grande urne funéraire (ὀστοθήκη, cf. b l. 8-9) : deux individus de Prousias de l'Hypios ont fait tailler, dans la seconde moitié du IIe s. *p. C.*, ce monument pour leur frère Κόιντος, mort à 18 ans (épitaphe a); puis, bravant les mesures protégeant le tombeau, un νεανισκάρχης (non -χάρχης, dans le texte de K.), Μητρόδωρος Ὀρέστης s'est emparé de l'urne et l'a intégrée à son monument funéraire (μνημεῖον, texte b, l. 12-13) et y a fait graver une seconde épitaphe (b) : le tombeau est destiné à lui-même, ses parents et ses affranchis ; mais sa mauvaise conscience lui a fait ajouter : καὶ τῷ ἐνόντι «et à celui qui est dedans», c'est-à-dire Κόιντος (non nommé).

352. *Érythrées* : voir *infra* n° 370. M. Corbier, *Alumnus ou alumna : un hommage des cités d'Afrique à leurs notables et bienfaiteurs, Bull. Société Nation. des Antiquaires de France,* 1990, 323-325 : présente un dossier africain exclusivement épigraphique, comportant neuf inscriptions (du milieu du IIe au début du IVe s. *p.C.*), où des individus sont honorés par leur cité de la qualité d'*alumnus* ou *alumna;* individus nés ailleurs, mais élevés dans la ville dès leur plus jeune âge, comme on le croit le plus souvent? non, titre accordé généralement, sinon toujours, à des notables, enfants du pays ; mais avant tout désignation métaphorique à teneur symbolique. Cette série documentaire est unique dans le monde romain. Sans qu'on puisse assurer un lien quelconque avec cette pratique africaine, M. C. attire notre attention, après C. P. Jones, sur la présence de l'équivalent d'*alumnus* dans le titre insolite τρόφιμος, fourni par une inscription d'Érythrées, *I. Erythrai und Klazomenai* 63 (milieu du IIIe s. *p.C.*).

353. *Téos.* — S. Şahin, *Epigr. Anat.* 23 (1994) 1995. 1-36 et pl. 1-4 : *Piratenüberfall auf Teos. Volksbeschluss über die Finanzierung der Erpressungsgelder.* Réutilisée comme seuil dans une maison démolie de Seferihisar, près du site de Téos, une stèle haute de 1,60 m, érodée en surface, abîmée aux angles, rayée d'un long sillon oblique par les griffes du bulldozer qui l'a dégagée, donne à lire ou à deviner un texte de 102 lignes, qui se poursuivait sur une ou plusieurs autres stèles (cf. l. 67, ἀν[αγράψαι]... εἰς στήλας λιθίνας). Le mauvais état de conservation est très regrettable, car il s'agit d'un texte aussi intéressant qu'original — ce qui rend les restitutions et l'interprétation singulièrement malaisées. On saura gré à Ş. d'avoir usé ses yeux sur la pierre et donné une édition soignée, avec un apparat critique indiquant (pas toujours de manière assez précise) les restes visibles de lettres, une utile traduction et un commentaire. Les photographies d'estampages sont de bonne qualité, mais elles permettent assez rarement de contrôler ou de modifier les lectures de l'éditeur. D'après la gravure, Ş. date le texte du IIIe s. *a.C.*, sans doute de la 2e moitié du siècle. La stèle reproduit trois documents distincts : un décret honorifique (I), très effacé (ll. 1-18); un autre décret (II), prévoyant les mesures à prendre pour faire face aux exigences des pirates (ll. 19-68); le début d'une liste (III) de citoyens qui ont prêté de l'argent, sous forme de monnaie d'or, d'argent ou de bronze, ou d'objets précieux, et qui ont apporté aussi les gages (objets précieux) qu'ils détenaient de leurs créanciers. Il est clair que des pirates ont débarqué à Téos et qu'ils y sont encore quand les Téiens délibèrent sur les mesures à prendre, cf. II, 65 [ἀφ' ἧς ἂν] ἡμέρας οἱ πειραταὶ ἐκ τ[ῆς] πόλεως ἀπέλθωσιν. Sans doute détiennent-ils en otages un certain nombre de citoyens (et de femmes et d'enfants?), ce qui leur permet de se montrer exigeants. L'interprétation de Ş. se fonde sur trois passages. L. 24, on lit [τοὺς

πολί]τα[ς π]άντας καταξιοῦν δανείζειν τόκων δεκάτων TO - - - ; ll. 65-66, Ş. restitue ἀν[αγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα καὶ τὰ] ὀνόματα τῶν δανεισάντων πατρόθεν καὶ τὸ πλῆθος τό[κων δεκάτων καὶ] ... ; enfin, au début de la liste, III, 69, Ş. restitue [Τὸ πλῆθος τῶ]ν τόκων δεκάτων ὃ εἰσεπράχθη ὑπὸ τῶν πειρατῶν τοῖς δανείσα[σι]. Après avoir hésité à retenir l'explication la plus simple, celle d'un prêt à 10 %, Ş. s'est décidé (cf. pp. 3-4 et 18-21) en faveur d'une autre hypothèse. Tous les citoyens et les étrangers résidents auraient eu à déclarer, dans un délai de 23 jours (l. 36, en partie restituée), tous leurs biens meubles et leurs objets de valeur. De l'ensemble de ces biens ainsi estimés, les pirates auraient exigé la dîme et tel serait ici le sens des τόκοι δέκατοι. Cela n'est pas convaincant. On ne peut faire de τόκοι δέκατοι l'équivalent de δεκάτη. Et pourquoi les pirates, en position de force, se seraient-ils contentés d'une dîme, et non du tiers ou de la moitié des biens déclarés? L'hypothèse de Ş. repose sur des restitutions qui sont à écarter, comme on le soulignera en suivant l'ordre du texte. Le décret I honorait probablement les gros prêteurs, donc les notables qui, aussitôt sollicités, s'étaient saignés pour la communauté. Ce prêt avait été sans doute destiné à obtenir le prompt départ des pirates, qui emmenaient toutefois avec eux les otages jusqu'au paiement total de la rançon. Les restitutions des premières lignes sont très douteuses (ainsi, après ἐπαινέσαι δέ, l. 6, que faire des génitifs τῶν στρατηγῶν καὶ [τιμούχων]?). Ensuite, S. présente le texte suivant (ll. 8-10) :

[- - - τ]οῦ δήμου καὶ στεφανῶσαι ἕκαστον αὐτῶν [- - -]
[- - -] ἀνειπ[εῖν - -]τωι αραΤεωι τοῖς Δι[ο]νυσίοι[ς - - -]
[- - - τὸν κ]ήρυκα Ι[- - τ]α[ῖ]ς ἄλλαις ἀραῖς καθ' ἕκαστο[ν ἐνιαυτὸν - -]

Ce texte est peu compréhensible (et que viendraient faire ici les ἀραί?). En s'aidant d'une part des notes de Ş. relatives aux traces de lettres, d'autre part des parallèles dans les décrets honorifiques, on préférera restituer καὶ στεφανῶσαι ἕκαστον αὐτῶν [θαλλοῦ στεφάνωι (cf. ll. 32-33)· | τὸν δὲ στέφανον] ἀνειπ[εῖν ἐν] τῶι θ[εά]τ̣ρ̣ωι (j'aperçois une partie de la boucle du thêta et, plus loin, la partie supérieure du E pointé par Ş. doit correspondre à la boucle d'un rhô) τοῖς Δι[ο]νυσίοι[ς *e.g.* τραγωιδῶν τῶι | ἀγῶνι τὸν ἱερον]ήρυκα [ἅμα τ]α[ῖ]ς ἄλλαῖς [τι]μαῖς (rapprocher à Téos même l'inscr. publiée par P. Herrmann, *SEG* 41, 1003, 91-92 ; ailleurs par exemple *I. Priene* 4, 31-32 ; *I. Smyrna* II, 578, 19-22). Ensuite, καθ' ἕκαστο[ν ἐνιαυτόν] me paraît condamné par les aoristes στεφανῶσαι et ἀνειπεῖν. On attend plutôt, je crois, une précision relative à la proclamation du héraut : on prescrivait non pas une formule honorant en bloc les évergètes, mais la proclamation du nom de chacun d'eux, peut-être καθ' ἕκαστο[ν πατρόθεν]. Comparer, à Samos, le décret Laurenzi, *Clara Rhodos* 10 (1941), 27, ll. 2-4 : καὶ ἀναγγεῖλαι τὸ[ν] ἱερ[οκήρ]υκα Διονυσίων τραγωιδοῖς ἐν τῶι θεάτρωι ἐπ' ὀνόματος ἕκαστον πατρόθεν, ὅτι ὁ δῆμος στεφανοῖ κτλ. De la fin du décret ne subsistent que des bribes. Cependant, les mentions τῆς ἀπο[δ]όσεως, l. 12, et τὰ δαν[ε]ισθέντα, l. 16, montrent qu'il était question d'emprunt. Le décret II est le plus développé. Après la formule initiale, nommant les magistrats qui avaient introduit le texte, - - - γνώμη, venait une proposition, commençant par ἐπ[εί] ou ἐπ[ειδή] et évoquant sans doute l'urgence des mesures à prendre. A mon avis, cette proposition se terminait après [ἀργ]υρίου (?), l. 21. Ensuite les lettres Ạ Ị doivent être le début de l'invocation, Ἀγ[αθῆι Τυχῆι καὶ | ὑπὲρ τ]ῆς [σω]τηρίας κτλ. On lit ensuite la formule de résolution, δ[ε]δόχθα[ι] τῶι δήμωι, puis ὅπως συντελῶμεν τὰ ὡμολο[γημένα χρέα — ou plutôt χρήματα — τοῖς | πειραταῖς (?)], «afin que nous acquittions les sommes convenues aux pirates (?)». Venait alors la demande (ou l'ordre?) adressée à tous les citoyens de «prêter au peuple à 10 %» (l. 24 citée plus haut — les lettres TO,

après τόκων δεκάτων, pourraient être lues ΤΩ, d'où τῷ[ι δήμωι]). Les lignes suivantes (25-27), avec la mention des ἔγγεια καὶ ναυτικά, me restent impénétrables. Aux ll. 28-29, je supppose qu'il faut restituer quelque part un verbe comme πράττεσθαι. Le sens devait être : sur les sommes prêtées (à la cité), nulle contribution (?), nulle *eisphora* ne peuvent être levées. Aux ll. 29-31, le texte restitué ne peut se construire : [ἐὰν δὲ οἱ στρατηγοὶ καὶ τιμοῦχοι] τα[ύτα]ς τὰς χρείας παράσχωνται τοῖς δανείσ[ασι · εἶναι δὲ αὐτοῖς ἐν τοῖς ἀγῶσιν προε]δρία[ν] τὴν αὐτὴν καὶ τοῖς ἱερεῦσι κτλ. Il me semble qu'il faut couper avant τοῖς δανείσ[ασι] et écrire quelque chose comme [ὅπως δὲ πάντες οἱ πολῖται (?)] τα[ύτα]ς τὰς χρείας παράσχωνται, τοῖς δανείσ[ασι (au moins telle somme) ὑπάρχειν προε]δρία[ν] τὴν αὐτὴν καὶ τοῖς ἱερεῦσι καὶ στεφαν[ῶσαι αὐτοὺς θαλλοῦ στεφάνωι τοῖς] Διονυσ[ίοις] ἅμα τοῖς εὐεργέταις τῆς πόλεως. Aux gros prêteurs étaient promises la proédrie, dans les mêmes conditions qu'aux prêtres, et une couronne de feuillage aux prochaines Dionysies. Ensuite le groupe de mots τοῖς ΛΗ[- - -]χειν θαλ[χ]οῦ στέφανον κατὰ τὰ αὐτά doit se rapporter à une catégorie inférieure de prêteurs, τοῖς δὲ [δανείσασι (telle somme) ὑπάρ]χειν κτλ., qui obtenaient bien la couronne de feuillage «de la même façon», mais non la proédrie. Ll. 33-4, était prévue l'inscription sur des stèles des noms de ceux qui auraient prêté au moins telle somme, ὅσοι ἄν [².]ς μνᾶς δανείσωσιν : cette courte lacune est tantalisante, on serait d'abord tenté de restituer [ἕχ]ς, comme dans le décret d'Éphèse *Syll.*³ 354, etc., mais le chiffre 6 est écrit ἕξ en III, 71 et 100. En tout cas, les [ταμίαι], restitués en tant que responsables de la gravure, ne sont pas en situation. Mieux vaut écrire ἀναγράψαι δ[ὲ εἰς στήλας], «qu'on inscrive sur des stèles ...», et à la fin καὶ χρείας παράσ[χωνται τῶι δήμωι]. Ll. 34-37, l'inscription obligatoire en vue du recensement *(apographè)* de tous ceux qui possèdent des coupes ou des bijoux en or ou en argent et du métal non monnayé ou monnayé (ἀργύριον ἄσημον ἢ ἐπίσημον) devait-elle avoir lieu dans un délai de 23 jours (qui paraît bien long), ἐν ἡμέραις τρισὶν καὶ εἴχ[οσι - - -]? Je crois voir après EI les restes d'un N avec sa haste oblique et serais tenté d'écrire καὶ εἶν[αι αὐτοῖς - - -], début d'une autre proposition (comparer l. 60). La déclaration et le dépôt des espèces monnayées, des objets précieux, des bijoux, etc., devaient permettre de régler aux pirates, après leur départ, le gros de la rançon et d'obtenir ainsi la libération des otages (mais cette reconstruction reste très incertaine). Ceux qui ne possédaient ni argent ni objets précieux ni vêtements de luxe (l. 47 μηδὲ εἱματισμὸν [γ]υναικεῖον πο[ρ]φύραν ἔ[χ]ον) devaient prêter serment, sous peine d'amende (l. 51 écrire ἀποτινέτ[ω]). La liste de ceux qui prêtaient ce serment était ensuite affichée sur des tableaux blanchis et exposée à l'agora, l. 55, καὶ ἐκτιθέτωσαν (les magistrats) ε[ἰς τὴ]ν ἀγ[οράν, ἐ]φ' ἧι [ἀξιοῦσιν?]. Je suppose qu'il y avait ici une précision sur la durée de l'affichage, [ἐ]φ' ἡμ[έρας *e.g.* δέκα], cf. *Revenue Laws* col. 48, 15-17, cité par Ad. Wilhelm, *Beiträge,* 285. Cet affichage public devait faciliter les dénonciations, dont il est ensuite question, avec des précisions sur la part attribuée au dénonciateur, τοῦ φήναν[τος] l. 57. La dernière clause du décret (ll. 65-68) a été lue et restituée ainsi : ἀν[αγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα καὶ τὰ] ὀνόματα] τῶν δανεισάντων πατρόθεν καὶ τὸ πλῆθος τό[κων δεκάτων καὶ - - - - -]νεισην τὸν ταμίαν Κριτίαν εἰς στήλας λιθίνας καὶ ἀν[αστῆσαι παρὰ τῶι ἱερῶι τοῦ Ἡρα]κλέους (déjà mentionné dans le décret de Bargylia pour Téos, *I. Iasos* 608, 40-41, le sanctuaire d'Héraclès n'est pas localisé). On a signalé plus haut que cette clause était à la base des hypothèses de Ş. relatives aux *tokoi dekatoi*. Or, le décret de Milet en l'honneur des prêteurs cnidiens, *Delphinion* 138 (L. Migeotte, *Emprunt public* n° 96), offre un excellent parallèle, qui conduit à restituer ici καὶ τὸ πλῆθος το[ῦ ἀργυρίου ὅσον ἂν ἕκαστος δα]νείσηι. De même, au début de la liste gravée des prêteurs (III, 69, cité *supra*), la formule restituée par Ş. doit être modifiée, car le

datif τοῖς δανείσασι ne saurait être le complément de εἰσεπράχθη. L. Migeotte me propose d'écrire : [Τόδε ὀφείλετα]ι τόκων δεκάτων, ὃ εἰσεπράχθη ὑπὸ τῶν πειρατῶν, τοῖς δανείσα[σι], « Relevé de ce qui est dû avec intérêt de 10 % (par la cité) — argent qui a été saisi par les pirates — aux prêteurs » (dont les noms suivent, tous au datif). La liste de ces prêteurs, enregistrés au cours de deux jours consécutifs, le 30 Τρυγητήρ (nouveau, mois des vendanges, environ septembre) et le 1er Apatourion, donnerait matière, elle aussi, à plusieurs observations, notamment à propos des monnaies mentionnées, « argent d'Alexandre », argent monnayé local, ἐπιχωρίου δραχμάς, monnaies de bronze. Mais c'est tout le document qui suscitera certainement des commentaires, en particulier sur les buts et les modalités de l'emprunt (ou des emprunts ?) d'une part, de la *timèsis* d'autre part et sur la relation, logique et chronologique, entre les deux opérations. Si ce raid de pirates date bien de la 2e moitié du IIIe s., on comprend mieux pourquoi les Téiens, dans les années 200, envoyèrent leurs ambassadeurs dans le monde grec (en particulier en Crète) pour demander la reconnaissance de l'asylie de leur ville et de leur territoire, consacrés à Apollon. [Ph. G.]

354. *Colophon :* voir *infra* n° 370.

355. *Claros :* voir *Bull.* 1995, 94.

356. *Métropolis :* voir *infra* n° 363.

357. *Éphèse.* Voir *Bull.* 1995, 729. *Infra* n° 378. Cl. Eilers, *A Patron of Myra in Ephesus*, *Tyche* 10 (1995), 9-12 : *I. Ephesos* 3902 (= *SEG* XXX 1315) semble dater, d'après le tracé des lettres, de la fin de la République ou du règne d'Auguste. Myra y honore pour la troisième fois un patron et évergète dont le nom a été effacé. Selon les traces de lettres subsistantes et à partir d'un faisceau d'indices, l'auteur suggère que ce patron pourrait avoir été M. Aemilius Lepidus, devenu gouverneur d'Asie en 26 et qui le resta au moins trois ans. Notre document pourrait dater de 28/29 *p.C.* Le personnage honoré aurait été victime d'une *damnatio memoriae* lors de l'exécution de son fils (homonyme) en 39, d'où l'effacement de son nom.

358. Dans la lettre *I. Ephesos* 1487, Hadrien recommande aux autorités d'Éphèse un certain Érastos, qui désirait devenir βουλευτής, qui avait le mérite de διακομίζειν les ἡγεμόνες de la province (τοῦ ἔθνους) et qui avait rendu ce service à deux reprises (124 et 129 *p.C.*) à l'empereur. Th. Drew-Bear et Fr. Richard (n° 8), 742-751, se demandent si, comme le croient les éditeurs et commentateurs, Hadrien a réellement navigué sur le vaisseau d'Érastos : 1) Il existe une seconde lettre d'Hadrien, qui recommande un certain Philokyrios, pour les mêmes services (*I. Ephesos* 1488) et l'empereur n'a pu naviguer sur deux navires à la fois. 2) Dans ces documents officiels, le nom des nauclères n'est pas suivi d'un patronyme ; c'est qu'il s'agit probablement d'affranchis de notables éphésiens. En fait, comme le laissent entendre d'autres témoignages, διακομίζειν signifie sans doute ici non pas « transporter », mais « convoyer », comme d'ailleurs συμπλεῖν (l. 10) ; l'empereur naviguait sur un vaisseau de guerre, tandis que Philokyrios et Érastos commandaient chacun l'un des navires marchands qui escortaient la flotte de guerre, avec bagages et personnages subalternes.

359. N. Lewis, *Three Textual Notes on the New Monumentum Ephesenum*, *ZPE* 107 (1995), 248, se penche ingénieusement sur trois passages de la *Lex portorii Asiae* (*Bull.* 1991, 480 ; 1992, 410) : — à la l. 8, où lacune d'environ 40 lettres, l'auteur estime avec H. Wankel (*Bull.* 1991, 482) que le sujet de ζωννύουσιν réfère non à des personnes *(editio princeps)*, mais à des villes ou des lieux, et il propose une restitution telle que [αἵτινες πόλεις / οἵτινες τόποι Παμφυλίας Λυκαονίας Κιλικί]ας ... Ἀσίαν ζωννύουσιν. — A la l. 59, la traduction donnée par

l'*editio princeps* pour δημοσίων χάριν πραγμάτων δήμου Ῥωμαίων, «wegen einer staatlichen Angelegenheit des römischen Volkes», est pour le moins maladroite, puisque δημόσια πράγματα δήμου Ῥωμαίων n'est que la version grecque standard de *respublica populi Romani*. — L. 60-61, on pourrait retrouver la même formule : ἐὰν τέ τι δημοσίων [χάριν / ἕνεκεν πραγμάτων τοῦ αὐτ]οῦ δήμου Ῥωμαίων= *eadem* [entendre *ejusdem* !] *reipublicae populi Romani gratia*.

360. B.C.Mc Ging, ZPE 109 (1995), 283-288 : *The Ephesian Customs Law and the Third Mithridatic War*, discute les arguments avancés par R. Merkelbach, *ibid.* 81 (1990), 97-100, en faveur d'une modification de la chronologie (début de la guerre en 74 et non en 73, début de l'ère pontique en 298 et non 297) et montre que le règlement d'Éphèse n'impose pas de rien changer à la chronologie admise. [Ph. G.]

361. À partir de l'analyse du lexique, notamment de μέχρι μόνης ὀνομασίας et de φαντασθῆναι, N. M. Kennel, *EA* 24 (1995), 131-136, essaie de montrer que, dans la lettre au préfet d'Éphèse dont nous avons la fin avec *I. Ephesos* 40, l'empereur Maurice vise, en février 585, non à prohiber «the sale of governorships», mais à réprimer une hérésie.

362. E. Guerber, *Cité libre ou stipendiaire? À propos du statut juridique d'Éphèse à l'époque du Haut-Empire romain*, *REG* 108 (1995), 388-409 : examine les arguments et les documents avancés par certains en faveur d'un statut de *civitas libera* pour Éphèse, pour en montrer ou la faiblesse ou le caractère bien vague. En fait, la documentation épigraphique des trois premiers siècles de notre ère oriente au contraire vers une cité stipendiaire, à la différence de ce que les inscriptions laissent apparaître pour Aphrodisias de Carie, de moindre importance certes, mais authentique *civitas liberia*, fédérée, jouissant d'une liberté pleine et entière.

363. Ç. Içten et H. Engelmann, *Inschriften aus Ephesos und Metropolis*, *ZPE* 108 (1995), 88-94 : publient huit textes inédits d'Éphèse (1-6) et Métropolis (7-8). — Pour Éphèse, citons : n° 1 (époque hellénistique), pilier portant les noms de deux νεωποιῶν ἐσσῆνες, avec petite bibliographie sur ce titre («roi»). N° 2 (basse époque hellénistique), une borne marquant la limite d'un terrain consacré à l'élevage de chevaux (χώρας τῆς ἐν Ἱπποβότωι) et dépendant de l'Artémision (où le document a-t-il été trouvé?). N° 3, une base ayant supporté une œuvre du célèbre sculpteur Alkaménès (Ἀλκαμένης ἐποίησεν), avec dédicace émanant de neuf individus appartenant à la communauté des Naeis, connue jusqu'ici par un unique texte d'époque impériale trouvé près de Blaundos (confins lydo-phrygiens, cf. Zgusta, *KON*, § 878) : deuxième moitié du IVe siècle *a.C.* selon les éditeurs ; probablement fort près du milieu du siècle, cf. la régularité des génitifs en -ō (ou -εō pour les noms en -ης). Voir aussi n° 84. — Pour Métropolis : n° 7, un document fragmentaire sur un grand sarcophage, avec intérêt particulier des dispositions concernant les destinataires du tombeau et la protection de ce dernier : datation latine et grecque (168 *p.C.*), indication du stéphanéphore éponyme de Smyrne (Tuccia Julia, morte pendant sa magistrature, d'où ἡρωίδος) et mention d'une copie déposée εἰς ἀρχεῖον τὸ λεγόμενον [Μουσεῖον τὸ] ἐν Σμύρνῃ (l. 3-4, cf. encore l. 9-10). N° 8, une longue inscription funéraire, concernant l'érection d'un hérôon par Agathopous, ses destinataires et sa protection ; document linguistiquement très intéressant, mais commentaire insuffisant : ainsi on ne dit rien sur la structure et le sens de ἐπὶ ὅπως τεθῆναι ἐμὲ τὸν Ἀγαθόπουν κτλ. (l. 6-7) : entendre ἐπὶ (τούτοις/τοῖσδε/τούτῳ) ὅπως (cf. Xénophon, *Anab.* VII 6.16), avec un ὅπως (final/consécutif) suivi de l'infinitif (v. Kühner-Gerth, *Ausführl. Grammatik* II, 377 A 7)? on mentionne l'élimination du ν final dans Ἀλεξάνδρα (l. 16),

mais non la «faute» inverse avec μηδέναν (l. 13); on ne voit pas que H pour E (ἡς pour ἐς, l. 11) et E pour EI (ἔναι et ἐ pour εἶναι et εἰ, l. 13 et 18) témoignent pour une prononciation fermée de *e* dans la langue du rédacteur; etc.

364. E. Collas-Heddeland, *Le culte impérial dans la compétition des titres sous le Haut-Empire : une lettre d'Antonin aux Éphésiens*, *REG* 108 (1995), 410-429, relit *I. Ephesos* 1489, une lettre d'Antonin le Pieux (entre 140 et 144 *p.C.*) pour régler un différend entre Éphèse, Smyrne et Pergame à propos des titres ([τοῖ]ς ὀνόμ[α]σιν, l. 9). Nature de ces titres accordés aux cités : «être la première», «être la métropole»; rapport entre titre de «métropole» et culte impérial : «métropole», sorte de doublet du titre de «néocore» / «gardien du temple (impérial)», accordé au siège du *koinon*, autrement dit aux chefs-lieux des circonscriptions provinciales du culte impérial; «être la première» indiquait «la place qu'occupait la cité concernée dans la procession qui avait lieu au moment de la réunion du *koinon* et de la célébration du culte impérial provincial» (427). Les titres dont il est question dans la lettre d'Antonin (l. 9 et 11) sont probablement la «primauté» et la «néocorie impériale». Histoire des néocories de Smyrne, Pergame et Éphèse : chaque cité, semble-t-il, a pu être «première» à son tour et a gardé ce titre. Pour rabaisser l'orgueil d'Éphèse, Smyrne et Pergame avaient omis les titres d'Éphèse dans leur correspondance avec elle : la lettre de l'empereur veut rétablir la concorde et invite chacune à respecter les titres de l'autre. Lettre peut-être ridicule pour les Romains, mais non pour les cités micrasiatiques, où elle pouvait entraîner de sérieux remous, d'autant qu'il est possible que la «primauté/néocorie» ait été accompagnée de privilèges (fiscaux par exemple). Au passage, utilisation d'*I. Smyrna* 697 (p. 425) et d'*Altertümer v. Pergamon* VIII 30 10-11 (p. 424 et n. 67). — Voir n° 338.

365. E. Fontani, *I Vedii di Efeso nel II secolo d. C.*, *ZPE* 110 (1996), 227-237 : examine la soixantaine de documents épigraphiques qui, d'Hadrien et Antonin au milieu du IIIe siècle, concernent une grande famille éphésienne, celle des Vedii, les carrières de ses représentants et leurs libéralités. Ayant fourni très tôt des sénateurs à Rome, elle illustre pleinement «le phénomène de l'intégration des élites (en français dans le texte) provinciales dans l'empire et de leur accès aux sommets de l'administration romaine» (227).

366. *Magnésie du Méandre*. Voir supra n° 341. O. Bingöl, *KST* XV/2 (1993), 47-48 et 52 (fig. 6 : photo) : provenant du théâtre, partie supérieure gauche d'une stèle avec, sur la base du fronton, une dédicace d'Αρτεμώ non à Μητρὶ Ὀρείᾳ (l'éditeur), mais, d'après la transcription majuscule maladroite qu'il donne, à sa variante Μητρὶ Ὀρεινῇ (sur cette épithète, qui se substitue parfois à l'habituel Ὀρείᾳ, v. *Bull.* 1995, 137 et 479).

367. *Priène*. Au sujet de *I. Priene* 82, l. 20 (cf. *Bull.* 1995, 494 *in fine*), je dois apporter une rectification. Sur la bonne photographie que m'a fait parvenir Ch. Crowther, on lit nettement M. TATETAYTA. (Ph. G.).

368. *Myonte*. W. Günther (n° 7), 87-92 (avec photo), enrichit le maigre corpus hellénistique de Myonte avec un décret de proxénie assignable, d'après le style de l'écriture, à la fin du IVe siècle ou au début du IIIe, donc à une époque où Myonte était encore une *polis* indépendante : la mutilation du début nous prive du nom du bénéficiaire. Voir n° 126.

369. *Milet*. Voir *Bull.* 1995, 108. V. v. Graeve u. Mitarb., *Milet 1992-1993. Vorbericht...*, *AA* 1995, 195 sqq. : — R. Senf, 224, mentionne avec photo (Abb. 26 : même photo donnée par V. v. Graeve, *KST* XV/2, 1993, 91, fig. 3) une dédicace à Aphrodite, peinte sur l'épaule d'une amphore. — P. Herrmann, I. «Weihungen an die Aphrodite von Oikus», 282-288 : **a.** 282-286, avec Abb.

82a-b, base de statue avec dédicace d'[Ἀ]λπάλη (rare) à [Ἀ]φροδίτηι τὴν (= τῆι ἐν) Οἰκοῦντι (cf.Théocrite VII, 115), VIe s. *a.C.* **b.** 286-288, avec Abb. 83, dédicace à Ἀφρωδ[ίτη] *(sic)* de Δωυζα (nom anatolien? thrace? absence de réplique exacte ailleurs), époque impériale. **c.** 288, dédicace d'Ἀμμιάς (*sic* pour l'accent, cf. e.g. *Bull.* 1994, 504) à Ἀφρο[δίτη], même époque [tous ces documents proviennent de Zeytintepe]. II. «Weihungen an die Athene von Assesos», 288-292 : **a.** 288-292, avec photo 312 (Abb. 97) : fragment d'une dédicace archaïque à Athéna. **b.** 292, avec Abb. 84, fragment archaïque de nature indéterminable : une dédicace également? Hérodote (I. 22.4) mentionne une Athéna ἐν τῇ Ἀσσησῷ, où Alyatte fit construire pour la déesse «deux temples ... au lieu d'un». — H. Lohmann mentionne (302-303, avec bonnes photos Abb. 87-88) deux stèles funéraires hellénistiques, vues à Inçirpınar, à 1 km de la nécropole de Değirmentepe (viendraient-elles de Milet?) : Ἑρμόφαντος | Ἑκαταίου, Ποσειδώνιος | Μενίππου.

370. J. Delorme, *Athènes et Milet au milieu du* V^e^ *s. av. J.-C.*, *J. Savants* 1995, 209-281. Au prix d'une discussion serrée de travaux antérieurs, D. tente de mettre en perspective les données épigraphiques (surtout athéniennes) disponibles. L'absence de Milet en tant que telle dans les premiers décomptes du tribut (*IG* I^3^ 259), où sont cependant mentionnées les contributions de deux sinon trois groupes milésiens établis hors de Milet, trahit pour 454/3 non seulement la sécession de Milet, mais aussi les troubles internes qui l'agitaient. L'apparition de Milet dans le décompte de 450/449 (*IG* I^3^ 261) semble indiquer que tout est rentré dans l'ordre et que Milet a été soumise, en 452 ou 451. Les xyngraphai d'*IG* I^3^ 21 illustrent une subordination politique et juridique, avec occupation militaire : avec les bribes d'institutions oligarchiques qu'on y entrevoit, elles pourraient dater de 449/8. Le décret milésien publié par P. Herrmann en 1970 (*Klio* 52, 163-173 = *Bull.* 1971, 584), assignable au mieux à 437/6, révèle des institutions proches de celles d'Athènes. Il est fort possible que la démocratie ait été installée en 446, après un coup de force tenté par l'oligarchie à la faveur des difficultés connues alors par Athènes. Refus de prendre en compte ici (252 sqq.) le décret milésien de bannissement Meiggs-Lewis 43, à cause de l'incertitude de la date, qui empêche d'en saisir la signification réelle. Il y a peu à tirer, pour le sujet, de la «Loi des Molpes» *SIG*^3^ 57 (257, n. 119). À travers *IG* I^3^ 14 (= Meiggs-Lewis 40) et 37 (= Meiggs-Lewis 47), intéressantee comparaison entre la soumission de Milet, d'Érythrées (238, 241 sqq., 245, 262-263, 265) et de Colophon (241, 243, 245).

371. W. Günther, *Chiron* 25 (1995), 43-53 (avec photographies) : *Zwei neue Temenitenverzeichnisse aus Milet*, fait connaître deux inscriptions, provenant de la nécropole de Değirmentepe, qui s'ajoutent à la série publiée par P. Herrmann, *Bull.* 1982, 324 ; *SEG* 30, 1339-1344. Toutes deux datent de la première moitié du IIe s. *a.C.* et sont bien conservées. Dans l'une des associations (οἵδε συνήχθησαν Τεμενῖται), il y a une femme (nouveauté), Τρυφέρα Ἀπολλωνίου, ainsi que 13 hommes désignés par leur nom et leur patronyme, donc des Milésiens (à noter, l. 10, un Σαβίων, d'origine juive). La seconde association, Τεμενῖται Τύχης Ἀγαθῆς καὶ Ἀπόλλωνος καὶ Ἑρμου, ne comprend que des étrangers (13), sans doute des métèques, en particulier des Antiochéens (5) et les Laodikéens (2), qui doivent être originaires de Syrie, comme le Δαμασκηνός, l. 8. A noter un Γαλάτης ; un Καπινδας Ξενάρου Τονατρεύς (nom et ethnique également énigmatiques). Au bas de la stèle, en lettres plus tardives (ép. impériale) : Τὸ ἡρῶον Ἀντιόχου τοῦ Ἐπικτήτου, ce qui appuie l'hypothèse d'un lien entre la formation de telles associations et l'entretien de monuments funéraires (cf. *SEG* 30, 1341). [Ph.G.]

372. P. Herrmann, *Hyperboreus* (revue publiée à Saint-Pétersbourg) 1 (1994/5), 118-127 et pl. 1 : *Eine Liste mit Zeus-Epitheta aus Milet*. Retrouvé au-dessus du théâtre, lors de travaux de nettoyage dans le fort byzantin, un fragment gravé en lettres de l'ép. impériale (IIe s. ?) donne à lire les restes d'une liste alphabétique d'adjectifs au masculin, Ἀνώλε[θρος], Ἀγοραῖος, Αἰγίοχο[ς], Ἄφθιτος, Ἀποβατή[ριος], dans laquelle H. reconnaît (cf. Αἰγίοχος) une liste d'épiclèses de Zeus. Il montre le caractère hybride de la liste (éléments empruntés à la langue poétique) et s'interroge sur sa raison d'être : utilité scolaire ? Rapprochements avec les autres textes inscrits dans des gymnases. — Reconnaissant à la l. 2 l'*apex* gauche d'un Ω, J. Bousquet avait songé à rétablir Ἀρῳ[γός] d'après *Iliade* 4, 408. [Ph. G.]

373. Monument et statue de C. Iulius Épikratès nos 57 et 78.

374. **Lydie.** — G. Petzl, *Ländliche Religiosität in Lydien. Forschungen in Lydien* (= Asia Minor Studien 17), éd. par E. Schwertheim, Bonn 1995, 37-48 et pl. 5-8, examine à partir des inscriptions les strates anatolienne, phrygienne, perse, grecque, juive, de la vie religieuse en Lydie. Puis il en dégage les traits caractéristiques, avec abondante évocation de documents venant du Moyen Hermos. Outres de belles photographies de monuments déjà connus (pl. 5.2, 6.1-2, 7.1-2), il produit, 40-42 et pl. 5.1, une dédicace inédite aux θεοῖς Περευδηνοῖς (texte et traduction 41 et n. 20) : appartenant apparemment à une collection privée, elle est assignable au N.-E. de la Lydie à partir des dieux évoqués, cf. G. Petzl [*Bull.* 1995, 510], nos 16, 17, 20.

375. *Hiérocésarée*. K. Rigsby (no 374), 77-83, *The Royal Letter from Sarıçam*. La lettre Welles 68 = *TAM* V 2, 1396, garantit l'asylie à un sanctuaire de la Περσικὴ Θεά. Aujourd'hui perdue, elle avait été vue jadis à Sarıçam, à une vingtaine de km à l'Ouest de Hiérocésarée. Pendant longtemps, on a cru que la missive émanait d'un prince hellénistique (séleucide ou attalide) et que la pierre inscrite avait été transporté de Hiérocésarée, siège précisément d'un sanctuaire d'Artémis Anaïtis. Or L. Robert soupçonnait l'auteur du document d'être romain et un passage à Sarıçam — où subsistent d'importants restes antiques — avait amené J. et L. Robert à penser que le monument ne venait pas d'ailleurs, mais avait été trouvé sur son lieu originel d'exposition. Selon Rigsby, la langue (ἀσυλίαν sans article : un latinisme ? ἐπιταγήν pour désigner l'ordre, ou encore emploi insolite de τύπος pour désigner la « copie » = *exemplum*) et la tonalité de la lettre (plus administrative que diplomatique) la confirment comme émanant d'un empereur romain, peut-être Claude. Si elle a probablement été vue à sa place originelle d'exposition, elle n'en pourrait pas moins appartenir à Hiérocésarée : il est fort possible que le sanctuaire de la « déesse perse » n'ait pas été implanté à Hiérocésarée même, mais à l'extérieur, à Sarıçam précisément, qui aurait ainsi appartenu à son territoire. Notre lettre ferait suite à une démarche de Hiérocésarée après la révision, par le Sénat, de la liste des asylies, en 22 *p.C.* (cf. Tacite, *Ann.*, 3.62.3).

376. *Sardes*. P. Herrmann (no 374), 21-36 et pl. 1-4 : *Sardeis zur Zeit der iulisch-claudischen Kaiser*, retrace d'abord à grands traits l'histoire de Sardes jusqu'au début de notre ère. Puis, il s'intéresse brièvement à l'attitude de la ville au début de l'empire, notamment au travers de l'éponyme qui sert à dater divers documents funéraires : le stéphanéphore, puis le prêtre de Rome, puis retour (époque d'Auguste ? cf. Sherk) au stéphanéphore. Dans ce cadre, H. produit une épitaphe inédite (23 et pl. 1.1), où l'éponyme cumule les deux fonctions : Ἐπὶ στεφανηφόρου καὶ ἱέρεως τῆς Ῥώμης Διονυσίου τοῦ Διονυσίου ; le document appartiendrait-il à la phase de transition ? — Le reste de l'article porte sur le terrible

tremblement de terre de 17 *p.C.*, sur ses conséquences et les interventions impériales dans la reconstruction. On trouvera là, partiellement restituée à partir de cinq fragments inédits, une grande inscription monumentale pour Tibère (deux lignes en latin et deux ou trois en grec), 27-29 et pl. 2.2 ; est donné également (31-32 et pl. 3.2) un autre texte inédit, simplement mentionné naguère par Hanfmann et Thomas, honorant vraisemblablement Caligula. H. reprend (32-33 et pl. 4.1-2) *SEG* XXXVI 1092 (pour Tibère), ainsi que *Sardis* VII, 1, 11 : il propose pour cette inscription, sans doute monumentale, un complément qui lui fait honorer la jeune Agrippine comme fille de Germanicus, sœur de Caligula et femme de Néron.

377. *Bassin du Moyen Hermos (région de Saittai, Maionia, etc.)*. Voir *supra* n° 374.

378. M. Alpers, H. Halfmann (n° 374), 1-7 : *Epigraphische Datenbank zu Lydien*. Un projet hambourgeois de banque de textes d'Asie Mineure, soutenu depuis 1993 par la D.F.G., vient au secours d'un programme de Princeton (« Princeton Project on the Inscriptions of Anatolia ») en dormition depuis 1991, en utilisant les conceptions développées là par D. F. McCabe. Dans une première phase, on produit sur CD-ROM un supplément aux *I. v. Ephesos* : environ 150 textes, auxquels se sont ajoutées une cinquantaine d'inscriptions déjà préparées par McCabe. — La seconde phase s'intéresse au N.-E. de la Lydie et à Sardes. Explications concernant les lemmes, extrêmement brefs et donnant l'essentiel ; échantillonnage de sept textes, tous tirés de *TAM* V 1 et provenant du bassin du Moyen Hermos.

379. Comme beaucoup, M. Ricl est vivement intéressée par les confessions du bassin du Moyen Hermos et de la Phrygie du S.-O. (sanctuaire d'Hélios Apollon Lairbénos), récemment rassemblées par G. Petzl, *Bull.*, 1995, 510. Avec *The Appeal to Divine Justice in the Lydian Confession-Inscriptions* (n° 374), 67-76, elle montre que pratiques et mentalité décelées là ne font sans doute que prolonger le second millénaire anatolien : mêmes types de fautes sanctionnées (rituelles et morales), même indifférence au caractère conscient ou non de la faute (ce qui compte, c'est sa manifestation objective), même effacement par la confession et le sacrifice que dans le monde hittite. — La plupart des transgressions enregistrées concernent les dieux, mais dans une vingtaine de cas les dieux sont sollicités pour régler des conflits entre les hommes : initiateur(s) de la procédure, qui semble ouverte par la présentation du sceptre symbole de la divinité, « interrogation » du dieu, son apaisement au minimum par la confession et l'érection d'une stèle proclamant sa puissance. Comparaison avec les Fluchtafeln de Cnide, que l'auteur aurait eu intérêt à citer d'après W. Blümel, *I. Knidos* 147 sqq. En définitive, une bonne introduction, qui appelle une étude plus approfondie. Voir n° 90.

380. T. Tek, *Grabstele des Schmieds Artemidoros aus Lydien*, *EA* 24 (1995), 93-94 et pl. 13 c-d, publie une stèle avec relief représentant un forgeron, appartenant à une collection privée d'Ankara, achetée dans le commerce de cette ville : la combinaison de ἐτίμησαν et de la malédiction finale, ἔξι τοὺς θεοὺς κεχολωμένου[ς], le dénonce comme originaire du bassin du Moyen Hermos

381. L. de Ligt, *Fairs and Markets in the Roman Empire*, Amsterdam 1993, revient sur [*Bull.* 1995, 497], n° 523 (Daldis), dont l'essentiel est constitué : 1) par une lettre en grec (avec contrepartie latine), de T. Aurélius Fulvius Boionius Antoninus (le futur Antonin le Pieux) à la communauté des Arillénoi, qui lui accorde, sauf appel, l'autorisation d'organiser annuellement une foire de sept jours, et 2) par une lettre en grec d'un certain Asinius Rufus aux magistrats

de Sardes, au contenu moins évident. Rééditant les documents, L. montre leur apport à notre connaissance de l'organisation des foires et marchés dans l'empire. La première lettre illustre le rôle de l'empereur, du Sénat et du gouverneur dans l'obtention du *jus nundinarum*. La seconde dont L. discute pied à pied les termes et pour laquelle il propose plusieurs compléments, concernerait non pas l'application du *jus nundinarum*, mais la requête d'un marché «tax-free»; elle montrerait que le *jus nundinarum* et l'*immunitas*/ἀτέλεια s'obtenaient par des voies différentes.

382. M. Christol, Th. Drew-Bear, *Inscriptions militaires d'Aulutréné et d'Apamée de Phrygie. La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire*, éd. par Y. Le Bohec, Paris 1995, 61 sqq., établissent notamment le stationnement de la *Cohors I Raetorum* à Euméneia. A cette occasion, ils examinent divers documents grecs ou bilingues, ainsi *TAM* V 1, 474 (Maionia), et *IGR* IV 733 (Euméneia). A partir d'*Illus*/Ἴλος présent dans ce dernier document, ils s'interrogent sur le nom, indigène selon eux dans ce contexte, comme l'Ἴλλος ou Ἴλλους d'une inscription isaurienne ou l'Illas pour un citoyen de Synnada dans une inscription des Xénoi Tekmoreioi. O. Masson a fait une mise au point sur ce groupe à l'occasion d'une table ronde organisée à Nancy en novembre 1995 (*Actes* en préparation).

383. *Blaundos* : voir *supra* n° 363.

384. **Carie.** — W. Blümel, *Über die chronologische und geographische Verteilung einheimischer Personennamen in griech. Inschriften aus Karien. La decifrazione del cario*, éd. par M. E. Giannotta *et alii*, Rome 1994, 65-86 : liste exhaustive des noms cariens de Carie (avec quelques excursions en dehors) trouvés dans les documents grecs, classés par ordre chronologique, avec lieu de trouvaille et datation ; considérations sur leur répartition dans le temps et l'espace. Sur une autre tentative en ce sens, mais avec perspectives différentes, voir *Bull.* 1994, 514.

385. *Aphrodisias*. Voir *Bull.* 1995, 730 ; *supra* n° 362, R. R. R. Smith, *Aphrodisias 1992*, *KST* XV-2 (1993), présente (355) la moisson épigraphique de 1992 : — Un fragment d'architrave dorique (photo 368, fig. 13), de basse époque hellénistique, mentionnée au XIXe siècle puis perdue, avec partie d'une dédicace : ...] τὸ ἐπισ[τύλιον] | [τῶι Διὶ ?] Νινευδίω[ι] (épithète locale de Zeus, connue par *MAMA* VIII 410 (Aphrodisias), voir déjà *Bull.* 1995, 78. — Une belle épigramme funéraire pour Εὐπείθιος, composée de quatre hexamètres (traduction partielle, et photo 369, fig. 14). — Une seconde épigramme funéraire, difficile à lire, car surface inscrite très érodée (photo 369, fig. 15).

386. Le même, *Aphrodisias 1993*, *KST* XVI-2 (1994) : mentionne (192) une inscription chrétienne sur architrave dorique de remploi (cf. déjà, à partir d'*AJA*, *Bull.* 1995, 731) : on demande à saint Michel d'aider (βοήθι) tous les contributeurs (πᾶ[σι το]ῖς καρποφοροῦσιν) à l'entretien (? la réparation ? la construction ?) d'une église ; bonne photo 199, fig. 2. — Voir n° 39.

387. *Amyzon*. — J. T. Ma, P. S. Derow, A. R. Meadows, *ZPE* 109 (1995), 71-80 : *RC 38 (Amyzon) reconsidered*. J. M. montre que l'auteur de la lettre, datée de mai 203, n'est pas — comme il était admis jusqu'ici — le roi Antiochos III, mais bien Zeuxis, son représentant tout-puissant en Asie Mineure cistaurique. A la l. 8, à propos de la fidélité attendue des Amyzoniens et des bienfaits que ceux-ci recevront en retour, la *junctura* [καὶ (?) π]αρ' ἐκείνων καὶ παρ' ἡμῶν doit s'entendre, non pas «des [dieux] et de nous (le roi)», mais «des [rois] (Antiochos III et son fils Antiochos le Jeune, associé à la royauté depuis 209) et de nous (Zeuxis)». La lettre de Tlépolémos aux Kildaréens, *Bull.* 1994, 528,

fournit ici un parallèle déterminant. L'intitulé de la lettre devant être désormais restitué [Ζεῦξις Ἀμυζονέων τῶι δή]μωι χαίρειν, les lacunes au début des lignes suivantes sont plus courtes, de sorte que le texte reconstruit par Ad. Wilhelm et reproduit par J. et L. Robert (*Amyzon* I, n° 9, pp. 132 sqq.) est à modifier (prudentes remarques et suggestions de P.D. à ce sujet). Discussion d'A.M. sur le contexte politique, complexe, en Carie dans le dernier tiers du IIIe s. [Ph.G.]

388. *Eurômos*. *Bull*. 1995, 528, regrettait que l'épigramme trouvée à l'entrée du sanctuaire de Zeus ait été publiée sans commentaire par R. M. Errington, *EA* 21 (1993), 29 sq., n° 8. Cette lacune est comblée par E. Voutiras, *Zu einer metrischen Inschrift aus Euromos*, *EA* 24 (1995), 15-20 : contrairement à l'assertion de l'éditeur, ce poème, qui invite à la pureté morale, ne figure pas sur un «Grenzstein» ; il n'en a ni le style, ni le contenu. Il entre dans une catégorie que, sous l'influence croissante des philosophes sur la religion, l'on trouve dans les sanctuaires grecs à partir de la basse époque hellénistique (premier exemple daté à Délos, *ID* 2529, 116/5 *a.C.*?), à des fins moralisatrices (parallèles à Épidaure, Rhodes). Considérations sur l'élégance de la forme : εὐίερον (v. 2), ordinairement adjectif («hochheilig»), est ici substantivé (κατ' εὐίερον sans doute synonyme de καθ' ἱερόν). Le dernier vers, tel qu'il est restitué par Errington, est non seulement difficile à comprendre, mais aussi amétrique : οὐ στέργει φαύλους | [ἰ]ερὸς δόμος ἀλλὰ κο|λάζει, τοῖς δ' ὁσίοις | [δεξ]ιοὺς ἀντινέμε[ι ὁ θεός] ; V. propose : τοῖς δ' ὁσίοις | [ὁ]σίους ἀντινέμε[ι | χάριτας[; le dernier mot, pour lequel il n'y a pas de place après ἀντινέμε[ι], était sur une autre ligne, probablement sous [ὁ]σίους. D'après l'écriture, Errington situait le document au IIe siècle *a.C.* ; sur mêmes critères, V. descendrait jusqu'à la fin du Ier, voire jusqu'au début de notre ère.

389. *Iasos*. — Ch. Crowther, *Bull. Inst. Class. St.* 42 (1995), 91-136 (avec deux planches) : *Iasos in the Second Century B.C. III : Foreign Judges from Priene*. Le titre est un peu trompeur, car C. étudie non seulement les deux décrets pour des juges de Priène, mais l'ensemble des décrets d'Iasos pour des juges étrangers. C. en analyse le formulaire, qui permet de distinguer deux catégories. Dans le «type 1» (*e.g. SEG* 41, 930), le texte gravé donne la substance du projet présenté par le ou les intervenants (περὶ ὧν ἐπῆλθεν *uel* ἐπῆλθον), puis de très brèves décision (proxénie, droit de cité). Dans le «type 2» (*e.g. I. Iasos* 73), le texte est beaucoup plus développé. La démarche des intervenants est seulement mentionnée, puis les considérants évoquent l'heureuse activité des juges, enfin les décisions sont détaillées et incluent éloge, couronne, proxénie, droit de cité, accès au Conseil et au peuple. Autre différence : les décrets du type 1 sont gravés et exposés (à Iasos) dans le sanctuaire de Zeus et d'Héra, ceux du type 2 dans le sanctuaire d'Artémis. Comme le marque justement C., cette distinction entre deux catégories ne correspond nullement à des différences de fond (quant à l'activité et aux mérites des juges), mais à des stades différents de la procédure (j'espère revenir sur ce point dans une étude d'ensemble sur les «intervenants» dans les cités hellénistiques), et cela sans doute à toute période (le type 1 est déjà reconnaissable dans le décret pour Olympichos, vers 240-215, *I. Iasos* 35). C. étudie ensuite la chronologie. Au terme d'une minutieuse discussion (qui reprend en partie les résultats d'autres études, voir n° 390), il propose le schéma suivant : vers 215-210, *I. Iasos* 76 (juges rhodiens, dont la venue serait peu postérieure à l'intervention de Rhodes en faveur d'Iasos, cf. *I. Iasos* 150) ; vers 195-192, à l'époque de la domination séleucide, après le séisme de 199/8 et les troubles nés de l'occupation macédonienne, *I. Iasos* 73, 74, 75, 77 et *SEG* 41, 929 ; enfin, peu après 189/8, à la suite de nouveaux troubles survenus dans le corps civique pendant la guerre contre Antiochos III, *SEG* 41, 930, 932 et 933.

Ce schéma me paraît très plausible et convaincant au sujet des années 195-192, moins assuré au sujet des décrets placés après 189. — Remarques sur la carrière d'Olympichos (109-112), sur la recherche et le sens de l'*homonoia* (119-122), sur la plus ou moins grande fréquence du recours aux tribunaux étrangers. En appendice, C. reproduit et traduit *SEG* 41, 930 et, après révision, *I. Iasos* 73 ; il apporte diverses corrections (formulaire) à *I. Iasos* 74, 75, 76, 77 et fait d'intéressantes observations sur le style de la gravure des inscr. d'Iasos à la période considérée. Cette étude sera très utile. [Ph.G.]

390. Ch. Crowther, *Chiron* 25 (1995), 225-234 : *The Chronology of the Iasian Theatre Lists : Again*, défend (contre L. Migeotte) et précise la chronologie qu'il avait proposée, cf. *Bull.* 1994, 531 et 532. Il maintient, comme étant la plus probable, la date de 196/5 pour la stéphanéphorie de Kydias, fils d'Hiéroklès (*I. Iasos* 4 et 162) ; également la correction en *I. Iasos* 203, 4 d'[Οὐ]λιάδης en ['Ασ]τιάδης Ηνδάρου, ce qui permet d'établir un lien entre plusieurs listes. A propos du statut d'Iasos après 188, C. appuie de façon intéressante l'hypothèse de R. M. Errington, *Chiron* 19 (1989), 283, selon laquelle, parmi les ambassadeurs étrangers nommés au début du traité entre Milet et Magnésie du Méandre, *Delphinion* 148, on devrait substituer à [Μυλασ]έων le supplément ['Ιασ]έων. En effet, le premier nommé de ces ambassadeurs est Apollonios, fils de Nysios, qui semble devoir être identifié avec l'épistate des prytanes d'un décret d'Iasos pour des juges de Clazomènes, *Bull.* 1992, 444 ; *SEG* 41, 930. Le traité entre Milet et Magnésie (corriger le lapsus « Herakleia », 233) datant des années 185, la participation des Iasiens, aux côtés des Rhodiens et d'autres cités, au règlement de la paix semble montrer qu'ils jouirent de la liberté après 188. [Ph.G.]

391. P. Herrmann, *Ark. Dergisi* 3 (1995), 93-99 et pl. X : *Eine « pierre errante » : Ephebenkatalog aus Iasos in Milet*, rappelle la dispersion des tambours de colonne sur lesquels avaient été gravées des listes d'éphèbes et qui ont ensuite servi de lest et notamment échoué à Karakuyu (au sud de Didymes) et de là à Istanbul. De la série rééditée par W. Blümel, *I. Iasos* 269-284, il retranche le n° 282 (liste de noms à l'accusatif, qui est de caractère différent). En revanche, il y ajoute *I. Mylasa* 910 (Hydai), à cause du nom typiquement iasien Σαμιάριος (l. 15), attribution que n'avait pas écartée W. Blümel. D'autre part, H. publie un nouvel exemplaire, déposé au musée de Milet à Balat, daté de l'an 110, où l'on retrouve un Σαμιάριος (l. 9). Il s'interroge à nouveau sur cette ère, qui a été diversement interprétée (cf. *I. Iasos* II, p. 36) et il évoque la possiblité d'une ère « gymnasiale » (par exemple à partir d'une fondation ou d'une refondation), sans rapport avec un événement politique important. Au revers, une dédicace du gymnasiarque Diodôros, comme *I. Iasos* 255, et au-dessous le début d'un décret des *presbytéroi* pour [Mélaniôn], fils de Théodôros, qu'il identifie avec le personnage honoré par le peuple, *I. Iasos* 98. [Ph.G.]

392. G. Pugliese Carratelli, *Rend. Lincei* 1995, 673-675, publie un fragment de base inscrite honorant M. Aurelius Daphnus (IIIe s. *p.C.*), qui lui permet de corriger et de compléter les premières lignes de l'inscription en l'honneur du même personnage, publiée dans la même revue en 1993, 265-268 (cf. *Bull.* 1994, 102, n° 2). Au sujet de cette dernière, P. Charneux m'avait suggéré *per litteras* de restituer (l. 10) κατάλογον ἐτῶ[ν ἑκα]τὸν κτλ. M. Aurelius Daphnus, l'année où il était lui-même stéphanèphore, aurait fait dresser la liste des éponymes des cent dernières années. [Ph.G.]

393. *Mylasa*. M. Çakıcı, *Müze* V (1994), 323 (transcription) et 330 (fig. 9 : photo honorable) : sur une colonne de marbre trouvée à Milas, Νίκη.

394. W. Blümel, *Epigraphische Forschungen im Westen Karien 1993*, *AST* XII (1994), 19-23, publie, 19-20, une inscription honorifique pour Arcadius (donc tournant du IVe au Ve s. *p.C.*), trouvée à Milas à l'occasion de la démolition d'une maison.

395. Le même, *ibid.*, 20-21, a trouvé dans la plaine au S.-O. de Milas (zone des inscriptions *I. Mylasa* 924-925) une intéressante dédicace à [X]θονίαι Βασιλαίαι (ou Βασιλλίαι) et à Ἑκάτηι Σ[ω]σσίδι. Le tracé des lettres lui ferait dater le document du début de l'Empire, mais les finales -αι et -ηι lui interdiraient en fait de descendre plus bas que la fin du IIe s. *a.C.*, sans doute parce que, dans la région, lesdites désinences ne sont pas attestées au-delà de cette époque. En réalité, l'attestation (dans les inscriptions publiques) de -ηι et -αι jusque fort tard (*e.g.* sur le territoire de Synnada, *MAMA* IV 63 : Ἀγαθῆι Τύχη[ι], IIIe s. *p.C.*) indique clairement que cette graphie — qui depuis des siècles avait cessé de correspondre à la prononciation — a continué à être enseignée pendant fort longtemps. Rien ne s'oppose donc à une datation plus tardive que celle de l'éditeur. Ainsi s'expliquerait mieux Βασιλαίαι ou Βασιλλίαι : ces graphies ne correspondent certes pas à la norme, Βασιλείαι, mais, -λείαι valant désormais */lja/*, elles se comprennent aisément : Βασιλλίαι, avec une banale géminée hypercorrecte ; Βασιλαίαι, avec un autre type d'hypercorrection : après la confusion de *ai* et de *e* et la fermeture de *e* en *i* puis *j* devant la voyelle, E, I et AI étaient, dans ce contexte, devenus des graphèmes interchangeables (valant */jj/*, cf. la « faute directe » ἐλιοπού[λο]υ pour ἐλαιοπώλου (Cilicie) ; sur ces deux points voir Brixhe [*Bull.* 1989, 493], 51 sqq. Une Χθονία Βασίλεια n'est pas attestée jusqu'ici ; son association avec Hékaté ne surprend pas ; l'épithète (mutilée) de cette dernière est également nouvelle.

396. Épigramme pour l'architecte Périclès de Mylasa n°s 58, 59.

397. *Labraunda*. J. Kobes, *Epigr. Anat.* 24 (1994), 1-6 : *Mylasa und Kildara in ptolemaischer Hand?* essaie d'éclairer l'une par l'autre deux inscriptions de Labraunda (*I. Labraunda* 3, ll. 3-8, cf. Chr. Habicht, *Gnomon* 1972, 167 sqq.) et de Kildara (*Bull.* 1994, 528). Mylasa et Kildara, étant voisines, pourraient en effet ; selon K., avoir connu les mêmes péripéties politiques vers le milieu du IIIe siècle : d'abord contrôlées par les Séleucides (K. fait du Sophrôn mentionné comme auteur d'une lettre à Mylasa un officier séleucide, et non lagide [Chr. Habicht]), les deux cités se seraient ralliées au Lagide en 246, au moment de la crise dynastique (après la mort d'Antiochos II), puis seraient redevenues séleucides à partir de *ca* 245. — Cette reconstruction est possible, mais non assurée. En particulier, l'hypothèse d'un « revirement » en faveur des Lagides en 246 ne me paraît pas établie (cf. *Bull.* 1994, 528). Mais on doit convenir avec K. que la situation politique en Carie au IIIe s. fut des plus instables. Espérons que de nouveaux documents viendront compléter peu à peu le puzzle. [Ph.G.]

398. *Sinuri*. W. Blümel, *AST* XI (1993), présente, 191-192, une épitaphe d'époque impériale, trouvée au village d'Aşağı Kalınağıl köyü, près des ruines du sanctuaire de Sinuri. Le monument, une base ronde, y est désigné par βωμός. Le texte est clos par la formule Δαίμονος Ἀγαθοῦ, encore mystérieuse, bien que fréquente (le plus souvent au pluriel) dans la région (Iasos, Mylasa). La défunte porte un second nom, Αρωσις, inconnu jusqu'ici : plutôt indigène que grec et non à lier à ἄροσις « terre cultivable », selon B. ; un Ἄροσις grec est pourtant peut-être attesté pour un Crétois, cf. Fraser-Matthews, *A Lexicon* I, *s.v.*

399. *Stratonicée*. Voir *supra* n° 341. — E. Varinlioğlu, *AST* XI (1993), mentionne, 200-201, sans transcription, mais avec fac-similé (204), une partie d'un

autel de Dionysos trouvé dans le théâtre de Stratonicée, avec Στρατονικέων τῶι δήμωι, époque hellénistique.

400. Le même, *Nouvelles inscriptions de Stratonicée*, *REA* 95 (1993) [1995], 533-535 (photos 536), présente quatre bases honorifiques (IIIe s. *p.C.*) pour trois personnages (les n°s 1 et 2 concernent le même homme), qui ont laissé une fondation destinée à l'organisation de spectacles. — Trois des inscriptions utilisent, comme banalement à l'époque (cf. pour Athènes L. Threatte, *The Grammar of Attic Inscriptions* I. *Phonology*, Berlin-New York 1980, 85), une interponction limitée à un point à mi-hauteur de la ligne, marquant une abréviation, isolant un anthroponyme ou séparant deux unités syntaxiques : ces signes sont représentés dans l'édition par des points en haut, ce qui prête fâcheusement à confusion. En outre la structure des textes a partiellement échappé à l'éditeur : ainsi le n° 1 (avec ponctuation de V.), Φλαϐ[ιαν]ὸν Ἑκατοδώρου, ἥρωα (lire ἥρωα) τὸ τρίτον, | ἐκ πλεονάσματος ὧν ἀπέλιπεν, θεωρί|ων (lire θεωριῶν) κ[α]θὼς αὐτὸς διετάξατο· οἱ περὶ | Αὐρ(ήλιον) Ἀ]ριστέαν Διογένους Χρυσάορα | ἄρχοντες ; traduction proposée : «(Statue de) Flavianos, fils d'Hékatodôros, héros pour la 3e fois *(sic)*, sur l'intérêt des sommes léguées (érigée par) les archontes sous la direction d'Aurélios Aristéas Chrysaôr, fils de Diogénès, chargés d'organiser les spectacles selon ses dispositions». **a.** Syntaxiquement, rien ne permet de dire ici que le rôle du collège d'archontes présidé par Aristéas a dépassé l'érection de la statue : la séquence οἱ... ἄρχοντες correspond au sujet du verbe sous-entendu ; **b.** la virgule qui suit ἀπέλιπεν montre que V. n'a pas compris que ἐκ... θεωριῶν n'était que le produit de la banale transformation de ἐκ πλεονάσματος τῶν θεωριῶν ἃς ἀπέλιπεν «sur le surplus (plutôt que «les intérêts»?) laissé par l'organisation des spectacles qu'il avait légués» (en instituant une fondation) ; **c.** Comme semble l'indiquer l'interponction qui sépare διετάξατο de οἱ περὶ... et comme V. l'a bien vu pour les textes 3 et 4, la disposition testamentaire évoquée ici concerne non l'organisation des spectacles, mais l'érection de la statue : «les archontes présidés par... (ont fait ériger la statue de) Flavianos, sur le surplus..., conformément à ses dispositions testamentaires». — Dans le texte 2, c'est la cité qui fait ériger la statue à l'occasion des cinquièmes spectacles (même formulation que précédemment pour la séquence ἐκ πλεονάσματος... διετάξατο) διὰ τῶ[ν ἐπιμελη] | σαμένων ἀρχόντον τῶν περὶ Μᾶρ(κον) Αὐρ(ήλιον) Ἀν[τίοχον] | Ἑκαταίου Λέοντα «sous la responsabilité des archontes présidés par...» (et non «les archontes... étant chargés d'organiser les spectacles selon ses dispositions», l'éditeur). — Dans le document 3, la boulè et le dèmos font ériger une statue pour le président des archontes précédemment mentionné (Aur. Antiochos), conformément à son testament (καθὼς αὐτὸς διετάξατο) et le texte ajoute, après une interponction, ἐπιμελησαμένων ὧν κατέλιπεν θεωριῶν πρώτων [= τῶν θεωριῶν ἃς κατέλιπεν] Αὐρ. Ἀριστέου τοῦ Ἑκατόμνονος καὶ Αὐρ. Κλεοϐούλου τρί[ς] «Aurélios Aristéas, fils de Hékatomnôn, et Aurélios Kléoboulos, troisième du nom, ayant assumé l'organisation des premiers spectacles qu'il a légués» (et non «sur ce qu'il a légué» — l'éditeur — syntaxiquement insoutenable). — Le texte 4 présente une formulation générale identique à 3 ; à la l. 3 [πρώ]των n'est pas assuré : [τρί]των conviendrait tout aussi bien. — Ainsi les trois bénéficiaires avaient, par une fondation, prévu non seulement l'organisation des spectacles, mais aussi l'érection d'une statue, apparemment lors de chacun d'eux (dans le n° 2, le notable honoré est statufié pour la cinquième fois).

401. E. Varinlioğlu, *REA* 96 (1994), 189-191 (photo), publie une nouvelle inscription, complète, relative à l'organisation militaire et à la défense de la ville à l'époque hellénistique (cf. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 183-187, et L. Robert, *Él. anat.*, 529 sqq.) : Τρίτου πύργου μέσης πύλης ὑπὸ τὸ Σαραπιεῖον· ἐπίσημον· Δελφικὸς τρίπους.

L'indication «au pied du Sarapieion» (et non «derrière le S.») s'entend peut-être du point de rassemblement du corps de troupe (cf. Ad. Wilhelm). V. date l'inscription, comme celles qui étaient déjà connues, «sans doute de la fin du IIIe siècle». La mention d'un Sarapieion, à cette date, est intéressante. Observations sur *I. Stratonikeia* 1003, où V. propose de voir dans Αὐχένο[ς] un toponyme. [Ph.G.]

402. *Panamara*. E. Varinlioğlu, *An Inscription from Panamara*, *EA* 24 (1995), 91-92 et pl. 4, présente une inscription amenée de Bağyaka (Panamara) au dépôt de Stratonicée : une épitaphe (? l'éditeur ne se pose pas la question) concernant une famille qui appartenait à la bourgeoisie locale et que V. tente de reconstituer à partir d'autres inscriptions mentionnant certains des personnages nommés là. Une nouvelle apparition de κόμβος (ἡ) «petite-fille».

403. *Kildara* : voi nº 397.

404. *Halicarnasse*. Voir *Bull.* 1995, 448, et *supra* nº 341. B. Poulsen, *KST* XV-2 (1993), 140-141 et 148 fig. 8 (photo), présente avec transcription une longue épigramme de huit lignes correspondant à quatre distiques élégiaques, découverte sur une mosaïque dans une maison romaine. Le texte invite à entrer et à admirer la beauté du sol, après restauration du bâtiment par Χαρίδημος. Il paraît faire écho à la poésie de Nonnos de Panopolis et être assignable comme ce dernier au Ve siècle *p.C.* — Voir nº 86.

405. *Kéramos*. Voir *supra* nº 341.

406. *Cnide*. Voir *Bull.* 1995, 448 ; *supra* nº 378. W. Blümel, *AST* XI (1993), 193 ; sur un fragment de base de statue, signature de l'artiste athénien Πείθανδρος, connu par des signatures sur bases à Lindos et Rhodes, aux alentours de 250 *a.C.* — Tablettes de plomb nº 90. Pas de phrourarque éponyme à Cnide nº 563.

407. Le même, *Two New Inscriptions from the Cnidian Peninsula : Proxeny Decree for Epaminondas and a Funeral Epigram*, *EA* 23 (1994), 157-159 et pl. 17 (v. déjà *Bull.* 1995, 37) : — Un décret de proxénie pour le grand Épaminondas de Thèbes, vraisemblablement pris par les Cnidiens vers 363 *a.C.* à l'occasion de la visite d'Épaminondas avec une escadre thébaine. Le texte est en dialecte cnidien ; le patronyme d'Épaminondas y est Πο[λυ]μμη : on sait que son père s'appeait Πόλυμνις ; de façon convaincante W.B. suppose ici un «Kurzname» béotien en -ᾱ (graphie -E, puis -EI ; gén. -ιος) avec gémination expressive et assimilation par les Cnidiens aux noms en -έας < -ῆς, d'où génitif en -η (Cnide, Rhodes) : ces génitifs en -η, souvent répertoriés comme dialectaux, pénètrent en fait dans les dialectes déclinants (cnidien, rhodien, éolien d'Asie, crétois, etc.) à partir de la koinè, où une flexion de type *-s/-O* s'est développée depuis la fin du Ve siècle, sous des influences diverses (génitif dorien en -ας/α, mais aussi périspomènes en -ᾶς/-ᾶ, voire ion.-att. νεώς/νεώ). — Le second texte donné par W.B. est une épigramme funéraire du IVe s. *a.C.*

408. Le même, *AST* XII (1994), 21-23, présente un document trouvé lors de la campagne de fouilles de 1993, d'un très grand intérêt malgré sa mutilation et de multiples fautes typographiques, non imputables à l'éditeur. Il s'agit, assignable à l'époque hellénistique, d'un palmarès de «distribution des prix» dans un gymnase : liste d'enfants, avec indication de la «classe» et de la discipline où ils ont excellé. Ce type d'inscription est nouveau pour Cnide, mais il était déjà connu à Téos, Érythrées, etc. On peut y mesurer l'ampleur de la formation de l'élève. Celui-ci était jugé : sur sa conduite (εὐταξία), sur des disciplines «intellectuelles (lecture ἀνάγνωσις, écriture καλλιγραφία), sportives (στάδιον, τόξον, ἀκόντιον, etc.), et artistiques (ici dessin ζωγραφία et musique ψάλτας).

409. Dès sa publication (M. Hassal, M. Crawford, J. Reynolds, *JRS* 64, 1974, 195-220), la *Lex de provinciis praetoriis* trouvée à Cnide a été perçue comme traduction de la même loi romaine perdue que le document delphique *FD* III 4, n° 37, malgré de notables différences dans la longueur de certains développements et dans la formulation (cf. la mise face à face des deux versions par W. Blümel, *I. Knidos* I 31 ; *Bull.* 1992, 456). Partant de la même hypothèse, A. Avidov et O. Timoney, *The lex de provinciis praetoriis from Delphi and Cnidos : A Revised Correlation*, *EA* 24 (1995), 7-14, proposent une reconstruction et une comparaison plus précises des deux documents, en tentant d'évaluer leurs longueurs respectives en nombre de lignes et de lettres, compte tenu de ce qui est censé être perdu ici et là.

410. *Cnide et Pérée Rhodienne*. M. Bile, *Une koina est-égéenne ?*, *La koinè grecque antique II : La concurrence*, édit. par Cl. Brixhe, Nancy 1996, 133-146, examine les inscriptions hellénistiques de Rhodes, de la Pérée Rhodienne, de Cnide et de l'Est de la Crète, pour conclure à la difficulté de cerner dans cette zone une forme particulière de koina dorienne, tant est faible alors la spécificité de la langue.

411. *Pérée Rhodienne*. V. Kontorini, *Gnomon* 65 (1995), 424-431 : long et méticuleux compte rendu des corpus d'A. Bresson pour la Pérée Intégrée (*Bull.* 1992, 453) et de W. Blümel pour les Pérées Intégrée et Sujette (*Bull.* 1992, 454). L'auteur compare les deux ouvrages, met en évidence leurs différences, leurs faiblesses dans l'illustration, la présentation des textes, les datations. Nombreuses remarques sur diverses inscriptions avec approbation ou scepticisme. — On apprend qu'une inscription inédite de la ville de Rhodes permet aujourd'hui d'attribuer le dème de Κεδρεαί (Blümel 551-562) à Lindos. Μίνδρων (Blümel 151 A, l. 27) n'est pas carien (*ibid.* 214), mais grec. — En Blümel 101, l. 4 (1re moitié du IIIe s. *a.C.*), l'éditeur écrit ἐν ᾧ ; K. préférerait qu'on écrivit à cette date ᾧ(ι) : l'adjonction d'un *iota* souscrit, qui ne correspond à rien sur la pierre et qui n'a pour seule fonction que de guider le lecteur, est déjà en soi linguistiquement contestable, puisque faussant l'image graphique ; que penser d'une graphie ω(ι) fondée sur la pratique ordinaire supposée d'un rédacteur ou d'un graveur ?

412. A. Diler, *Account of the Sanctuary Exposed at Caunus City*, *o.c.* [*supra* n° 343], 9-22 : mentionne, 14 n. 9, la découverte à Kaunos de deux timbres d'amphores dont l'argile semble venir de la Pérée rhodienne : le premier, cf. pl. 44, est à lire non ΒΡΑΧΥ[, mais Βραχυλ[, e.g. Βράχυλλος (bien attesté dans la région, à Cos et surtout Rhodes, v. Fraser-Matthews, *A Lexicon* I, *s.v.*). L'autre, sans illustration, porte Θεύλυ[τος], variante dialectale de Θεόλυτος (voir également Fraser-Matthews).

413. *Kaunos*. Chr. Marek, *AST* XI (1993), 85-104, publie plusieurs inscriptions issues des fouilles récentes. N° 1, 86-92 (transcription et commentaire) et 100-102 (photos) : sur un grand pilier inscrit sur trois faces, dont une très endommagée, une longue liste de donateurs (pour quoi ?) de près de 150 lignes (2e quart du IIe s. *a.C.* ?) complète notre connaissance de l'onomastique (totalement hellène) de la cité ; elle apporte un certain nombre de dèmes nouveaux : Καυνιάτης (la ville proprement dite ?), Ναυρανδεύς, Ορσυβλιητής, Ηλατανιστούσιος ; document, en outre, intéressant pour l'appréciation du rayonnement de Kaunos, puisque, parmi les donateurs, on trouve des métèques originaires de cités ou régions plus ou moins lointaines : Xanthos, Phasélis, Selgé, Héraclée (laquelle ?), mais aussi Sidon, Syracuse, la Thrace. — N° 2, 92-93 (transcription et commentaire) et 102 (photo) : une inscription honorifique pour Ῥωμαίων τὸν δῆμον. — N° 3, 93-94 (transcription et commentaire) et 103 (photo) : une inscription honorifique pour

Tiberius Claudius Clemens, qui fut, entre autres fonctions, procurateur de Corse. — N° 4, 94-95 (transcription et embryon de commentaire) : une liste de souscripteurs (?), datée par un prêtre éponyme. — N°s 5-8, 95-96 (transcription sans commentaire) : inscriptions sur bases de statues à prétentions poétiques (n°s 5-6) ou franchement métriques (7-8 : deux distiques élégiaques). — N° 9, 96, épitaphe. — L'édition des n°s 4-8, endommagés, a besoin d'être améliorée (M., 86).

414. **Lycie et Kibyratide.** *Boubôn*. H. A. Ekinci, *Müze* V (1994), mentionne sans transcription (336) la découverte, à l'occasion de fouilles, d'une inscription mutilée de tous côtés, qui semble être un texte honorifique, assignable selon le découvreur à la fin du Ier ou au début du IIe s. *p.C.* : fac-similé 333, bonne photo 343, fig. 7.

415. *Oinoanda*. Voir *Bull*. 1995, 45 . — *Xanthos* et les Kyténiens n° 6.

416. *Patara*. Chr. Marek, *AST* XI (1993), 96-99 : sept inédits de Patara : le n° 1 est une épitaphe, les autres des inscriptions honorifiques, dont les n°s 2-4 sont mutilés, mais 5-7 complets ou presque complets. Photos bonnes ou satisfaisantes pour les n°s 2, 4 et 6 (102-104).

417. N. Çevik, I. Kızgut, *KST* XVI-2 (1994), mentionnent, 256, avec photo (277, fig. 9) un autel votif; dédicace (donnée en translittération latine) : Ἀρτέ|μιδος | Κομβι|κῆς ; sur les différentes formes de cette épithète (< Κομβα), voir Zgusta, *KON*, § 565.

418. E. Voutiras revient sur l'épigramme d'un mime publiée par S. Şahin, *Bull*. 1995, 556, avec *Τέλος ἔχει τὸ παίγνιον : der Tod eines Mimus*, *EA* 24 (1995), 60-72. V. conteste l'économie et le sens du texte tels que les avait perçus le premier éditeur : à la l. 2, ἐπαίνων (gén.) engendrait une suite difficilement soutenable, τῆς Ἑλλάδος ἄνθος ἐπαίνων ; à juste titre, on lira avec V. ἐπαινῶ{ν} « je loue ». — A la l. 5, ΕΥΧΑΡΙΤΟΝ correspond non pas à l'adjectif εὐχάριτον, qui ferait double emploi avec le χαρίεν adjacent, mais au nom du défunt Εὐχάριστον (cf. l. 11), adapté au dactyle. — L. 7, ὅς est non pas un « relatif employé comme démonstratif (Şahin) », mais un banal relatif, qui a comme antécédent l'acclamation précédente (χαρίεν, σοφὸν οὔνομα, ἔξοχε μείμων). — ΨΠΕΡΗΡΕΣΑΠΑΝΤΑΣ est à entendre non ὑπερήρεσα πάντας (ὑπεραρέσκω laisse attendre le datif), mais ὑπερῆρες (de ὑπεραίρω) ἅπαντας. — L'*épainos* (l. 1-10 = v. 1-5) est tout entier dans la bouche du père, auteur de l'épigramme et qui « signe » Εὐχάριστος Εὐχαρίστῳ τῷ τέκνῳ μνείας χάριν (l. 11-12 = vers 6). Seules les trois dernières lignes (= trois vers) sont placées dans la bouche du défunt : les compléments de Voutiras y font voir non une citation de Philistiôn, mais une formule où l'artiste identifie la fin de sa vie avec la fin d'« un spectacle » : ... πολλάκις ἔλεξα· « τέ[λος] ἔχει τὸ παίγνιον ». | Σειγῶ τὸ λοιπ[ὸν· τέλος ἔχω γὰρ] τοῦ βίου. Une étude tout à fait convaincante.

419. *Kyanéai*. M. Zimmermann, *Inschriften aus Kyaneai und Umgebung* III, *Lykische Studien* 2. *Forschungen auf dem Gebiet der Polis Kyaneai in Zentral-Lykien. Bericht über die Kampagne 1991* (= Asia Minor Studien 18), éd. par Fr. Kolb, Bonn 1995, 49-55 avec pl. 7 (fig. 3-4) et 8 : publie une banale épitaphe et un fragment d'une autre (n°s 1-2) ; — améliore (n° 3) la lecture de l'épitaphe *CIG* 4303 h^3^ (= Le Bas-Waddington 1287) : en lisant à la l. 7, non τ[ὰ ὄντα], mais τὰ ὑπάρχοντα, à la l. 8 δούλεια (non δουλεία) σώματα au lieu de δοῦλ[α] σ[ώ]μα[τ]α, et surtout en faisant passer de la 3e à la 1re personne les verbes des l. 8-11 : ἐὰν δέ τινα καὶ ἕτερον βουληθῶ ἐνκηδευθῆναι ἔν τε τῷ μνημείῳ καὶ τῷ ὑποσορίῳ, ἐπιτρέψω διὰ τῶν ἀρχείων (si l'individu concerné modifie les dispositions de l'épitaphe, il le fera enregistrer par les archives). — Le n° 4 correspond à la reprise de Kolb-Zimmermann, *EA* 16 (1990), 124-127, n° 4, un décret honorifique sur base de statue, que Z. a pu lire désormais totalement : apparition d'un nom de femme

nouveau, Σεισαδλαν (acc.), avec considérations très problématiques — dues à G. Neumann — sur sa composition.

420. *Myra*. Voir *supra* n° 357.

421. *Arykanda*. Le corpus de cette cité, S. Şahin, *Die Inschriften von Arykanda* = Inschr. griech. Städte aus Kleinasien 48), Bonn 1994 (cf. déjà *Bull.* 1995, 3, 27, 80, 202, 733), a connu une mésaventure : à la suite d'un malentendu entre auteur et éditeur, le livre est parti à l'impression sans son avant-propos ni ses *indices*, parus dans *EA* 24 (1995), 95-126. L'incident permet à Ş. d'ajouter un nouvel inédit (*Nachtrag* 1). Jusqu'ici le corpus de la petite cité lycienne, contenu dans *TAM* II 3, ne comportait que 41 textes. Les fouilles turques menées depuis 1971 ont porté ce chiffre aux alentours de 230 (dont, il est vrai, de nombreux fragments inexploitables). C'est dire l'intérêt du présent volume. — Il complète notre connaissance de la toponymie locale : le n° 1 est un traité de sympolitie (IIIe/IIe s. *a.C.*) entre Arykanda et Tragalassos, qui n'était jusqu'ici connue que par la *Vie* de saint Nicolas de Sion (d'où Zgusta, *KON*, § 1359) et qui doit être située quelque part au S.-O. d'Arykanda. Le n° 34 honore Σαρπήδονα Πριάμου Δαφνιέα : Δαφνιεύς, qu'on retrouve dans le *Nachtrag* 1 susmentionné, renvoie-t-il à une kômé ou à une phylé d'Arykanda ? Le n° 82 est une dédicace à μεγίστῳ ἐπηκόῳ θεῷ Σομενδε[ῖ] : épithète inconnue jusqu'ici, référant sans doute à une montagne proche, mais laquelle ? Ş. montre que *TAM* II 3, 797 et 798, appartiennent au même document, donné ici sous le n° 101 : à la l. 1 (= *TAM* II 3, 798, où mal lu), il comprend]καὶ Μενδεδαριφοις θεοῖς, qui révèle un nouveau toponyme : celui-ci peut difficilement être *Mendedarisa* (ou *-sos*) [l'auteur], dont l'ethnique ne devrait pas avoir la même forme ; alors chercher là une formule telle que ἐν Δεδαρισοις θεοῖς ? La surface de la pierre est très endommagée et l'exiguïté de la photo d'estampage donnée pl. 17 ne permet pas une vérification complète. — L'abondance des inédits apporte son lot habituel d'anthroponymes nouveaux. **a.** Noms anatoliens : en 2, fragment de dispositions sur la vente de biens confisqués, nom de femme Κουαυα, qui est avec Κουας (masculin, bien attesté) dans le même rapport que Ουαυα/Ουαυας avec Ουα/Οας. D'un nom connu jusqu'ici par son génitif Κιλλορτου (Zgusta, *KPN*, § 607/20), on sait à présent que le nominatif était Κιλλορτης, cf. nos 44-45. En 101 (= *TAM* II 3, 797 + 798, cf. *supra*) Κενδηρας devrait-il remplacer l'un des deux exemples de Κενδηβας de Zgusta, *KPN*, § 576/12 ? La photo de la pl. 17 ne permet pas de vérifier. En 137, encore un anthroponyme nouveau, Ουδεπειμις, dont une variante, Ουιδεπειμις, est fournie par le *Nachtrag* 1 : rien ne le désigne comme nom de femme (l'éditeur). Dans le même document, nouveau aussi Περπεννυνεμιος (gén., homme). En 136, gén. masc. Οηγορα. Le n° 161 fournit la première version grecque du lycien *Piñleusi* (Zgusta, *KPN*, § 1261/2), avec gén. et dat. Πιντασυσιος et Πιντασυσει ; dans ce même texte, l'éditeur préfère Πιαπιλλᾳ Κοου à Πιᾳ Πιλλακοου (attesté), parce que Πια n'est pas encore attesté : mais cette absence est due au hasard, cf. au IIe millénaire *Piya* donné par E. Laroche, *Les noms des Hittites*, Paris, 1996, 141, que les commentateurs de textes grecs d'Asie Mineure ont tort d'ignorer (ils y trouveraient non seulement un riche répertoire, mais aussi de très sûres réflexions sur l'onomastique anatolienne, cf. e.g. les pages 239 sqq. sur les *Lallnamen*). Nos 69, 136, 137 : Καλιδαρσασις ; 140 : Ῥικομμας/-ου et Οσσυμμου (gén.) ; 107 : Συμαδιπυλις (homme) et Τεδιμονει (dat. fém.). Κτασαδας, connu jusqu'ici à Idébessos et qui pourrait être une forme syncopée de la base qui figure dans le selgéen Κιδασαδις (*I. Selge*, 22), apparaît en 17, 69 et dans le *Nachtrag* 1 : voir Brixhe, *RPh* 65 (1991) [1993], 76. On peut accentuer (seule attitude linguistiquement recevable) ou non (convention fréquemment adoptée pour marquer l'ori-

gine non grecque de la forme) les noms propres indigènes ; mais il faut choisir et se tenir à son choix ; or la plus parfaite anarchie règne dans la pratique de Ş., qui accentue ou non sans qu'on perçoive un principe directeur. — **b.** Noms grecs nouveaux ; en 43, Μεριμυθου ne serait-il pas un Μελί-μυθος (cf. Μελίδωρος ou Μελίφαντος, Bechtel, *HPN*, 304) avec mutation *l/r* ? Autre nom peut-être nouveau : Παραμυθία (125, l. 11), contrepartie féminine de l'eubéen Παραμύθιος (Fraser-Matthews, *A Lexicon* I, *s.v.*) ; de la même famille sans doute, en 205,]ρσι-μυθος : à lire [Θα]ρσίμυθος ou [Θε]ρσίμυθος ? En 112 Νεικο[σ]τεφέους (de -στέφης). Pour le féminin Ἄρτεμεις, d'où dat. Ἀρτέμειτι (non -εῖτι) et gén. Ἀρτέμειτος (non -εῖτος), en 120, 136, 154, voir O. Masson, *OGS*, 543-547. — Le lexique grec est également enrichi par ce corpus : en 46, ἐξεκγόνη « arrière-petite-fille », cf. déjà à Patara ἐξέκγονος, *EA* 17 (1991), 113, n° 1 (*Bull.* 1992, 461). En 136, adjectif substantivé προικαία dans τὰς ἐξ Ἀρτέμειτος προικαίας (à propos d'esclaves), sans doute formé sur l'acc. adv. προῖκα, avec même sens que πρόικας. En 147 (= *CIG* 4316 f = *TAM* II 3, 794), Ş. reprend la lecture μνημόδουλος « Denkmalpfleger » (entretien du tombeau ?) de *TAM* : le lexique LSJ enregistre d'abord μνημοδόχος d'après *CIG*, puis dans son *Suppl.* 1 il introduit μνημόδουλος et dans une autre entrée il élimine μνημοδόχος, sans dire que les deux formes procèdent du même document. A propos d'Ἐλέθερος pour Ἐλεύθερος, l'éditeur renvoie à Gignac, qui n'explique rien et parle de simplification de ευ devant consonne, alors que le phénomène se produit aussi devant voyelle, voir Brixhe [*Bull.* 1989, 496], 58. — Quelques remarques éparses : en 32 (décret honorifique), le génitif ἀ[π]άσης ἀρ[ετῆς] rend suspect le complément [κεκοσμημέ]νον, κοσμέω se construisant normalement avec le datif : à moins que confusion génitif/datif ? une explication eût été la bienvenue. En 125, écrire non συ<ν>χώρῳ, qui n'a pas de sens, mais συ<ν>χωρῶ (ou plutôt συχωρῶ, nasale débile). En 128, l. 8, la séquence [ἐκ]τὸς ἂν μὴ... me paraît douteuse. En 136, l. 15, écrire αὐτή, non αὐτή.

422. *Korydalla* ? voir *Bull.* 1995, 734.

423. **Phrygie.** — *Dorylaion*. P. Frei, *AST* XI (1993), présente (124-126) avec transcription et photo médiocre (128) un autel appartenant à une collection privée d'Eskişehir et portant une dédicace à Διὶ Πατρικῷ κὲ Συνγενικῷ Βιαδηριανῷ : cette dernière épithète, qui a tout l'air d'être un ethnique, est totalement inconnue et l'on ne connaît aucun toponyme permettant de l'identifier.

424. *Amorion*. Voir *Bull.* 1995, 137 et 739. Chr. S. Lightfoot, *KST* XVI-2 (1994) : dans la moisson épigraphique de 1993 (cf. 140), une inscription d'époque romaine tardive (6 lignes : 3 distiques élégiaques ?), vue dans le mur de la mosquée du village d'Ağılcık ; absence de transcription, mais photo satisfaisante, 151, fig. 11.

425. *Dokimeion*. Th. Drew-Bear, *AST* XI (1993) : mentionne, 114, sans la transcrire une épitaphe juive ; photo satisfaisante, 121, fig. 11.

426. *Synnada, Euméneia, Apamée* : voir n° 382.

427. *Aizanoi* : fondateur et dédicace du temple d'Artémis n° 61.

428. *Phrygie du Sud-Ouest*. Voir *Bull.* 1995, 81.

429. *Sanctuaire d'Apollon Lairbénos*. Voir *supra* n° 379.

430. *Hiérapolis*. S. Yılmaz, *Müze* V (1994), 131 : transcription en majuscules d'une épitaphe sur stèle d'époque romaine (photo 139, fig. 10 ? illisible), trouvée près de la porte Sud : Μαιάνδριος Αἰνέου | Φιλτῆς Μαιανδρίου (sous réserve de l'exactitude de la transcription). — 133, sur un sarcophage d'époque romaine, vu près de la porte Nord, une épitaphe fragmentaire, que la transcription majuscule donnée là ne permet pas de restaurer, en l'absence d'une photo.

431. D. F. de Bernardi, *KST* XVI-2 (1994), mentionne (350), sans transcrire l'épitaphe, la stèle funéraire d'un gladiateur ; photo satisfaisante, 356, fig. 7 : sur le corps, avec six couronnes dans le champ, le gladiateur (à droite) met la main droite sur l'épaule gauche d'une femme (à gauche) ; entre eux, à terre, bouclier (surmonté d'un casque ?) ; sur base épitaphe de 4 lignes.

432. *Tripolis*. Voir *supra* n° 341.

433. **Bithynie.** — Voir *supra* n° 351.

434. *Nicée*. S. Şahin, *ALMA[?]NIA, nicht « ALAMANNIA » Zum epigraphischen Verständnis eines stets missverstandenen historischen Reliefblockes von Iznik (Nikaia)*, *EA* 23 (1994), 125-136 et pl. 10-13 : montre d'abord que, sur un fragment appartenant à un grand relief brisé, la lecture ALAMANNIA (lettres latines) est fort douteuse et qu'il serait dangereux de mettre, comme l'ont fait certains, le relief en rapport avec la fin de la guerre contre les Alamans, conclue victorieusement en 298 par Constance Chlore. En revanche, dans un excursus (133-136), il met en relation deux inscriptions (*I. Nikaia* 11-12, respectivement de 269 et 268/9), qui évoquent la réfection des murs avec intervention impériale, l'incursion des Goths, le sac et l'incendie de Nicée en 257-258.

435. *Nicomédie, Şile*. K. Kalkan, S. Şahin, *Epigraphische Mitteilungen aus Istanbul* II. *Kreuzförmige Grabstelen aus Konstantinopolis*, *EA* 24 (1995), 137-148 et pl. 15-16, publient un lot de douze stèles funéraires cruciformes (VIe-VIIIe s. *p.C.*) : neuf trouvées à Constantinople, une acquise dans le commerce, toutes fort intéressantes pour mesurer le cosmopolitisme de la cité. Deux documents proviennent de Bithynie : n° 11, de Şile, pour un personnage originaire d'Hadrianoupolis, et n° 12, conservé au musée d'Izmit/Nicomédie. Voir n° 606.

436. *Héraclée du Pont*. Le corpus d'Héraclée du Pont par L. Jonnes, *The Inscriptions of Heraclea Pontica* (= Inschr. griech. Städte aus Kleinasien 47), avec prosopographie par W. Ameling, a déjà été présenté dans le *Bull.* 1995, 5, 168 et 736. Aux considérations qu'on trouvera là, je voudrais ajouter quelques remarques sur la langue, à portée parfois extralinguistique. — A une exception près *(infra)*, sauf erreur de ma part, tous les documents sont postérieurs au début de notre ère ; Héraclée étant une colonie de Mégare (et des Béotiens), on y trouve fréquemment des traits dialectaux, ceux qui banalement servent dans tous les territoires anciennement doriens à colorer un texte en koiné : essentiellement dans l'anthroponymie, mais aussi dans le lexique (e.g. γυνά en 10, l. 4) et dans la morphologie : ainsi en 72, un décret honorifique d'Héraclée (97 *p.C.*) pour Julia Aquilina (non Aquila, l'édit.), trouvé à Amastris, δᾶμος ὁ Ἡρακλεωτᾶν, ἀμφοτέραν τᾶν πολίων, etc., et l'infinitif hypercorrect (non signalé par J.) τιθημεν (τιθῆμεν dans le texte) pour τιθέμεν. — En 4, inscription honorant Ὠλίαν Πυθιάδα (de Πυθιάς/-άδος), il faut pour Ὠλίαν écarter l'équation, suggérée par Ameling, avec Ἰουλίαν, au profit de sa seconde hypothèse : Αὐλίαν (ΑΥ et Ω correspondant à deux variantes sociales latines : *au* et *ō*). — En 7 (IIe siècle de notre ère), dans ἰδοκατίων (= lat. *evocatorum* «les réservistes»), le *iôta* initial devrait refléter la fermeture du *ē* latin (confondu avec *ī*). — En 13, la tombe est désignée par τὸ μνημην : l'éditeur se contente, dans son commentaire de l'équation μνήμην = μνημεῖον ; l'accentuation retenue montre qu'il croit à une banale erreur de genre ; on sait que l'emploi de μνήμη pour le «monument funéraire» est rarissime (cf. le lexique *LSJ* ; apparemment aucun exemple en Asie Mineure, cf. J. Kubinska, *Les monuments funéraires dans les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Varsovie 1968) ; la méprise a peut-être une autre cause : on sait que, dans la koiné et dans la plupart des dialectes néo-grecs, -ιον est représenté par -ι(ν) et que ce phénomène épargne les mots en -ειον (phonétiquement *ijon*), cf. Brixhe [*Bull.*

1989, 493], 49-50 ; n'y aurait-il pas eu sporadiquement le même aboutissement pour cette dernière catégorie : μνημεῖον > μνημῖ(ν), c'est-à-dire confusion phonétique avec μνήμην (H valant *i*) ? d'où l'erreur du rédacteur ou du graveur ? — Accessoirement, on soulignera la régularité de la notation de la nasale finale dans notre corpus : dans le dialecte néo-pontique, parlé jusqu'au XIXe siècle et même jusqu'au traité de Lausanne (1923) de Samsun (Amisos) à Of (Est de Trébizonde), en cette position, non seulement la nasale ancienne s'est maintenue (παιδίν pour le standard παιδί), mais elle a été ajoutée parfois là où l'étymologie ne la fait pas attendre, par exemple à la finale des neutres en -μα (αἶμαν pour le commun αἷμα), cf. G. Drettas, *Aspects pontiques*, thèse inédite soutenue en 1993 à l'Université de Paris V, *passim* : ce trait plonge naturellement dans l'antiquité ; s'étendait-il alors jusqu'aux confins de la Bithynie, jusqu'à Héraclée ? — Autre trait à explorer à travers les textes en koiné de la région : dans le même dialecte néo-pontique (Drettas, 175-176), le phonème ancien recouvert par H, qui a abouti à *i* dans tous les autres dialectes néo-grecs, connaît universellement ce sort s'il est tonique, mais se confond avec *e* (anciens E et AI) s'il est atone : n'est-ce pas ce trait que reflète en 52 la finale de κατάκιτη pour -κειται ? — La mutation *io* > *i* avec maintien de la nasale se retrouve dans une formule onomastique : Ἀπολλώνις (=-ιος) ὁ καὶ Μόσχιν (= Μόσχιον) ; mais l'éditeur a-t-il compris ce à quoi il avait affaire ? on peut en douter à la lecture de l'index, où le surnom se retrouve au nominatif sous la forme Μόσχις ! Il s'agit bien évidemment d'un neutre, Μόσχιον, qui sert le plus souvent à désigner une femme, mais dont on a des exemples pour des hommes, en grec ancien ou moderne (O. Masson consacrera prochainement une étude à cette question). — Le seul texte ancien du volume est le n° 70 (vers 400 ?) : ὅρρος τῶ | ἱερῶ τότῶ | ἔνδος μὴ | θάπτειν, un règlement relatif à l'enterrement ; connu depuis longtemps, ce document a été édité notamment par Schwyzer, *Exempla*, 172, et Sokolowski, *Lois sacrées d'Asie Mineure*, 83 ; il pose au moins deux questions : *a)* quelle est la fonction de τότῶ ? Schwyzer ponctue après ce mot, ce qui implique une traduction « limite de ce sanctuaire. Qu'on n'enterre (personne) à l'intérieur » ; Sokolowski place un point avant lui, d'où « limite du sanctuaire. Qu'on n'enterre (personne) à l'intérieur de celui-ci » ; Jonnes, lui, ne ponctue pas ! *b)* ὅρρος, qui, dans l'esprit de l'éditeur, doit son aspiration à l'antique ὅρος (mais ὅρρος chez Schwyzer, *LSJ*, etc.), intrigue avec ses deux ρ : Héraclée, on l'a dit, est donnée par l'Antiquité comme fondée vers le milieu du VIe siècle par Mégare et les Béotiens (lesquels ?) et notre texte figure, par exemple, chez Schwyzer dans la section consacrée aux colonies de Mégare ; le mot initial lui-même est enregistré dans le chapitre « Mégare et colonies » de Thumb-Kieckers, *Hb. griech. Dial.* I, Heidelberg 1932, 139, et il est donné comme mégarien par *LSJ* et Chantraine, *DÉLG*, s.v. ὅρος. La forme pourrait remonter à **worwos*, or 1) on n'a aucun exemple sûr, en grec, du traitement *rr* pour *rw* ; *b)* à Mégare *w* disparaît après *r*/*n* sans laisser de traces ; en Béotie *w* subsiste avant d'être éliminé de bonne heure sans compensation. En fait, le monument, aujourd'hui perdu, a été vu par le seul von Diest, d'où l'édition de Hirschfeld, *Berliner Sitzungsber.* 1888, 885, à qui il aurait confirmé le double ρ. Aussi peut-on se demander après d'autres (e.g. M. Lejeune, *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris 1972, 159, n. 0) s'il ne faut pas lire OPBOΣ, avec B pour *F*, cf. ὄρβος à Corcyre à côté de ὄρϝος. On voit le danger à désigner la forme comme mégarienne : Héraclée semble avoir conservé *w* plus longtemps que sa (ses) métropole(s) et son parler pourrait avoir connu des développements particuliers. Avec O pour **ou* et *ō* secondaire τότō), mais déjà EI pour *ē* secondaire (θάπτειν), nous sommes sans doute vers 400 ou un peu plus bas. —

Deux courtes remarques encore : 1) en 76 (inédit), l'éditeur lit sans commentaire [Πο]γτιχὸς Λευκονδο|ρου, or les deux hastes verticales, mutilées en haut, qui commencent la ligne 2 invalident la lecture du patronyme : on peut guère hésiter qu'entre ΠΟΥ et ΡΙΟΥ ; préjugé favorable pour la seconde leçon, d'où Λευκονδορίου, de *Λευκοδώριος, avec *n* parasitaire et banal dérivé en -ιος de Λευκόδωρος (Λευκοδώριος apparemment non attesté, mais Λευκόδωρος l'est, Bechtel, *HPN*, 146, et les noms en -δώριος ne sont pas rares à époque romaine). 2) La face a de 2 (IIe s. *p.C.*) est close par une forme mutilée ἀναστάσε[(l. 24), qu'on retrouve dans l'index sous ἀνίστημι : dans un texte où il n'y a aucun trait dialectal, ce ne peut être qu'une forme du substantif ἀνάστασις.

437. **Paphlagonie.** — Amastris. Chr. Marek, *Das Datum einer Statthalterschaft in Pontus-Bithynia : L. Hedius Rufus Lollianus Avitus*, *EA* 23 (1994), 83-86, découvre dans une publication locale turque la photo (donnée ici pl. 9) d'une dédicace (perdue depuis longtemps) d'Amastris à la famille impériale, sous le gouvernorat (πρεσβευτοῦ καὶ ἀντ[ιστρατήγου]) de Lollianus Avitus ([Λ[ολλιανοῦ Ἀουείτου) = [*Bull.* 1995, 582], n° 11. La date donnée jadis par Hirschfeld (ἐν τῶι ΘΚΣ ἔτει, soit 229) avait été bien lue ; comme M. l'avait déjà supposé, l'ère de référence débute en 70 *a.C.*, avec la « libération » de la cité ; nous sommes donc en 159 et il faut en déduire que, déjà sous Antonin le Pieux, la province était passée sous administration impériale (cf. Dion Cassius, 69.14.4 : τῇ δὲ δὴ βουλῇ καὶ τῷ κλήρῳ ἡ Παμφυλία ἀντὶ τῆς Βιθυνίας ἐδόθη).

438. S. Ateşoğulları, Ö Şimşek, *Müze* V (1994), 94 (mention du document) et 105 (bonne photo) : fragment d'une inscription d'époque impériale, avec cinq lettres sur une ligne et traces du haut de lettres sur une seconde.

439. *Flaviopolis/Krateia*. D. H. French, *Inscriptions from Gerede and Region*, *EA* 23 (1994), 113-117 et pl. 1-2, publie trois documents, deux trouvés dans la région de Gerede, le troisième à Gerede même, qu'on a identifiée avec Krateia/Flaviopolis. Les nos 1-2, inédits sont respectivement une dédicace à Zeus (Διί) et à Zeus ἐπιδημίῳ : cette dernière par Ophéliôn, Κλαυδίου Σευήρου οἰκονόμος, et sa femme Ἡλιάς (non Ἡλιάς), ὑπὲρ τέκνων καὶ τῶν βοῶν. — La troisième inscription, déjà connue, est une dédicace à Antonin le Pieux.

440. *Nord-Ouest de Kastamonou*. Chr. Marek, *AST* XI (1993), 105-109, présente une inscription gravée sur au moins deux blocs, trouvée au village de Karafasil (sous-préfecture d'Azdavay) : lettre d'un empereur byzantin (23 lignes sur le bloc principal, A), au contenu difficile à définir, où il est question (l. 6, bloc A) de la forteresse de Ζιπορεα (nouveau). Du nom de l'empereur, reste (A, l. 2) la finale -γος : les candidats ne manquent pas.

441. *Sud-Ouest de Kastamonou*. Le même, *AST* XI (1993), 85-86 (transcription), 102 (bonne photo, fig. 1), 105 (traduction allemande) : une épitaphe chrétienne trouvée à Kavak köy, au N. de la route Kastamonou-Araç.

442. *Pompeiopolis*. N. Çakır, *Müze* V (1994), 44 (texte en majuscules sans commentaire) et 53 (fig. 6, bonne photo), présente un col d'amphore (?) découvert à l'occasion d'une fouille sur une colline du site de l'antique Pompeiopolis : peint en lettres tardives sur deux niveaux Γ | ΜΕΡΙΟΥ.Γ indication de capacité ? Précédé d'une énigmatique haste incurvée en bas vers la gauche, Μερίου, génitif d'un anthroponyme, marque de propriété ? cf. le féminin Μερίη à Chios, Fraser-Matthews, *Lexicon* I, *s.v.*

443. **Pont.** — *Sinope*. Voir *Bull.* 1995, 737. D. H. French, *Sinopean Notes 4. Cults and Divinities : the Epigraphic Evidence*, *EA* 23 (1994), 99-108 et pl. 9 (bonnes photos pour nos 6, 12/2 et 13) : dans le cadre de la préparation d'une étude sur les cultes et les divinités de Sinope, F. recense les inscriptions les

concernant. Parmi elles, quelques inédites des Ier-IIe s. *p.C.* : 106, n° 2, dédicace à Ἀθηνᾷ Πολιάδι καὶ Σωτείρῃ (forme ionienne). — 103-104, n° 10, dédicace à Μητρὶ Θεῶν. — 104-105, n° 12/2, dédicace à Θεῷ Ὑψίστῳ. — 105-106, n° 13, dédicace à Διὶ Ἡλίῳ Σαράπιδι κὲ Εἴσιδι μυριωνύμῳ ; on est surpris de ne pas trouver dans la bibliographie, pour Théos Hypsistos, « Divinités de Phrygie », de Th. Drew-Bear et Chr. Naour, *ANRW* II 18.3 (1990), 2032-2043 (avec riche bibliographie sur ce culte micrasiatique, notamment 2032-2033, n. 480).

444. *Bayburt (Sud-Est de Trébizonde).* G. H. R. Horsley, *Evagrianus*, *EA* 24 (1995), 55-56 et pl. 14 : sur le haut d'un gros pithos mutilé (trois fragments jointifs), gravé avant cuisson, ΟΥΑΚΡΙΑΝΟΥ, nom au génitif. Il s'agit sans doute d'une marque de propriété, dans laquelle l'éditeur croit retrouver Εὐαγριανοῦ : explication fantaisiste de ΟΥ pour ΕΥ, qu'il ne vaut pas la peine de discuter ; absence de commentaire sur Λ pour le Γ, qu'impliquerait son interprétation. Nom indigène avec suffixe latin ?

445. **Galatie.** — *Ancyre.* J. Kubinska, *Un tombeau de famille d'Ancyre de Galatie et la question de TETPI.OΣKON*, *AS* 45 (1995), 233-236 et pl. XXXIV, reprend, d'après une copie et une photo de D. H. French, un document publié naguère comme un autel par St. Mitchell [*Bull.* 1983, 428], n° 195 : pilier avec épitaphe d'une riche famille d'Ancyre. Le pilier actuel porteur du texte devait supporter l'ostothèque mentionnée par l'épitaphe, l. 10-11. C'est vraisemblablement lui qui portait le nom de TETPI.OΣKON (τὸ τ. σὺν τῇ ὀστοθήκῃ, l. 10-11), inconnu, jusqu'ici et qui, plus recherché, a été préféré par cette famille patricienne à l'habituel βωμός, lequel, avec le sens de « soubassement » et non d'« autel », accompagne généralement l'ostothèque. Avec une loupe à fort grossissement, il me semble apercevoir sur la photo un Χ après le *iôta*, mais je suis incapable de donner une étymologie plausible pour ce mot, qui devrait être un composé en τετρ(α)-. — L. 3, lire non γυναχί, mais γυναιχί, net à la loupe.

446. J. Kubinska, *L'ostothèque et le taphos dans une épitaphe d'Ancyre*, *Archeologia* 46 (1995) [1996], 97-98, s'intéresse au monument funéraire E. Bosch, *Quellen zur Geschichte der Stadt Ankara im Altertum*, Ankara 1967, 389-390, n° 324. L. Marius Pudens a fait construire τὸν βωμὸν | [κὲ] τὴν ἐπ' αὐτῷ ὀστοθή|[κ]ην σὺν τῷ τάφῳ (l. 6-8). Le monument est donné pour une stèle par les différents éditeurs. Or βωμός désigne le soubassement portant l'ostothèque, c'est-à-dire l'urne funéraire. Quant au τάφος, ce pourrait être l'édicule qui abritait ces deux éléments.

447. *Pessinonte.* La quatrième livraison des *Nouveaux monuments et inscriptions de Pessinonte*, par J. Devreker, *EA* 24 (1995), 73-84, compte 39 numéros, essentiellement des tessons avec fragments d'inscriptions ou des parties anépigraphes de monuments. Quatre textes complets sur pierres seulement : n°s 1, 3, 4 et 5. Notons en 1, une dédicace, la très rare combinaison de μέγας et d'ὕψιστος dans Μεγάλῳ Θεῷ Ὑψ[ίστ]ῳ. En 3, le nom celtique Βρίκκων (de *brigo* « valeur », « force » ; cf. *Bull.* 1971, 416).

448. **Cappadoce.** Voir *Bull.* 1995, 741. *Nazianze* (?). E. Equini Schneider, *Classical Sites in Anatolia : 1993 Archaeological Survey in Cappadocia*, *AST* XIII (1994), 429-440, présente (432, photos 438-439, fig. 7 a-b) deux stèles funéraires (dont l'une à surface inscrite fort érodée), trouvées au village de Nenizi-Bekarlar, à l'Est d'Aksaray/Archélais, 4 km de Nenizigözü, où pourrait être localisée la patrie de Grégoire de Nazianze.

449. **Pisidie.** *Territoire de Termessos.* M. Zimmermann, *Probus, Carus und die Räuber im Gebiet des pisidischen Termessos*, *ZPE* 110 (1996), 265-277, reprend trois documents vus près du village d'Ovacık, à une quarantaine de km au N.-E. d'Elmalı et à 45 au S.-O. de Termessos. I. Lettre d'un « duc des gardes » (τῶν

φρουρείων... δούξ) à Hermaios (= *Bull.* 1980, 488) : reprise partielle avec une amélioration importante : Ἑρμαίῳ Ἀσκούρεως (où Ἀ. paraissait être un patronyme) est remplacé par Ἑρμ. Ἀσκουρ[εῖ] (un ethnique, cf. *infra*). II. Réédition de [*Bull.* 1993, 537], p. 184-185 (= *SEG* XXXI 1390) : sur une même base, **a.** lettre d'un préfet à Kiliortès, fils du précédent, **b.** un δόγμα de la boulé et du démos en l'honneur du même personnage ; les deux textes sont notablement améliorés : en **a** Kiliortès est dit être πρόοικος κώμης Ἀ<σ>[ουρ]έων l. 2), ce qui avait été lu τῶν ἐπιπολασάντων Τητερμησέων Ῥαληστῶν (l. 4-5) devient τῶν ἐπιπολασάντων τῇ Τερμησέων [χώ]ρᾳ λῃστῶν. Les deux personnages, le père et le fils, ont pris une part active dans la lutte contre les brigands. Sur bases paléographiques et archéologiques, ces documents avaient jusqu'ici été datés du début du IVe siècle. Au prix d'une analyse serrée, Z. établit 1) que nous sommes sur le territoire de Termessos, qui s'enfonçait donc profondément dans le N.-E. de la Lycie, 2) que les restes antiques visibles à Ovacık sont ceux d'une kômé (celle des Ἀσκουρέων) de Termessos et d'un point fortifié, qui a dû jouer un certain rôle dans la lutte contre les brigands isauriens qui opéraient en Pisidie, Pamphylie et Lycie : probablement l'une des ἄνω κῶμαι que nomme *TAM* III 1, 104 (εἰρηναρχήσαντα τῶν ἄνω κωμῶν καὶ δρυμοῦ). On comprendra au mieux certains éléments des textes et de la situation qu'ils reflètent, si l'on place I un peu avant ou après 280 (Probus) et II sous Carus et ses fils (282-283).

450. *Andeda.* St. Mitchell, I. Güceren, *AST* XII (1994), évoquent (499) la découverte d'une stèle funéraire avec relief sur le corps (sur une corniche, trois personnages : deux femmes et un homme). Sur le linteau du fronton et le corps (cf. photo, 509, fig. 2), une épitaphe (non transcrite par les éditeurs) : un couple a fait ériger la stèle de son vivant, pour lui-même.

451. *Sagalassos.* Voir *Bull.* 1995, 740 et *supra* n° 100. M. Waelkens, L. Baert-Hofman, *The 1992 Excavation Season at Sagalassos*, *KST* XV-2 (1993), 373-407, mentionnent, sans transcription, sur le mur d'un bâtiment (la bibliothèque ?) érigé peu après 120 *p.C.* par un notable local, un jeu de sept inscriptions, honorant le fondateur, son oncle, son grand-père, son père, sa grand-mère, sa tante et son beau-père. De la première, excellente photo (402, fig. 9) : ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος | Τ. Φ. Σευηριανόν Νέωνα, υἱὸν πόλεως, φιλό|πατριν, κτίστην, πανάρετον ἀγωνοθέτην, ἐκ τῶν | ἰδίων, δι' αἰῶνος τειμῆς καὶ εὐνοίας τῆς εἰς ἑαυτούς.

452. *Agrai.* D. Kaya, *Zwei neugefundenen Grabstelen aus Atabey (Isparta)*, *Ist. Mitt.* 45 (1995), 179-180 et pl. 55, publie deux stèles funéraires vues respectivement dans le mur du jardin d'un medrese et le mur d'une mosquée à Atabey, site de l'antique Agrai. La première (IIe s. *p. C.*?) est mutilée. Dans la seconde, complète, l'éditeur lit μνήμ<ης> | χάριν, supposant ainsi un oubli du graveur : au lieu de MNHM, lire MNHΣ, d'où μνῆς χάριν? La photo ne permet pas de vérifier.

453. **Pamphylie.** Cl. Brixhe, *Le changement <IO> → <I> en pamphylien, en laconien et dans la koiné d'Égypte*, *Verbum* 1994/3-4, 219-241, revient sur l'évolution annoncée par le titre, en particulier pour la documentation épigraphique de Pamphylie : à la différence de l'Égypte, <IO> ici (comme sans doute en Laconie) a pu aboutir en finale à un *i* long (deux modalités possibles).

454. *Pergé.* Ş. Sahin avait rassemblé sommairement en 1988 (avec R. Merkelbach, cf. *Bull.* 1990, 787) les inscriptions de Pergé alors connues. Il y ajoutera les inédits apparus depuis dans un véritable corpus en préparation, à paraître dans la série des Inschr. griech. Städte aus Kleinasien. Comme, selon lui, l'esprit de cette série (voir discussion *Bull.* 1994, 526, et 1995, 533) se prêterait mal à l'exploitation historique approfondie des documents, il inaugure ici une série

d'études, dont devrait profiter le corpus : *Studien zu den Inschriften von Perge* I. *Germanicus in Perge*, *EA* 24 (1995), 21-36, avec pl. I-III. L'auteur présente deux plaques (a, b) appartenant apparemment au même monument, avec, sur a, la fin d'un texte où Pélopidès, fils de Lysimaque honore sans doute sa mère ; sur b, fin d'un texte où Apollônios honore son épouse et surtout un long décret honorifique (mutilé au début) pour ce même Apollônios. L'ensemble appartient au Ier s. *p.C.*, un siècle particulièrement riche pour Pergé. L'apport historique du décret de b est intéressant à plus d'un point de vue : on y voit l'émergence précoce d'une aristocratie locale (elle accédera très vite au sénat). On y apprend qu'Apollônios fut envoyé en ambassade à Rome : c'est le plus ancien document sur les relations administratives entre Rome et Pergé. On nous dit que Germanicus est venu à Pergé, vraisemblablement dans le cadre de la campagne qu'il fit en Orient en 18/19 *p.C.* (Ş. s'interroge, carte à l'appui, sur le tracé de son périple). Les citoyens, à cette occasion, semblent avoir été rassemblés sur le « Forum Augustum » (εἰς τὴν Σεβαστὴν ἀγοράν : pour un *conventus juridicus* ? Bref un document fort riche.

455. *Aspendos. Corrigendum :* dans *Bull.* 1994, 598, dans la première épitaphe mentionnée là, le lecteur aura compris que l'éditeur écrivait Δειϝειδώρ[υ], rectifié par nous en -ρ[ου].

456. **Cilicie.** Sur bases épigraphiques, mais surtout numismatiques, R. Ziegler, *Zur Einrichtung des kilikischen Koinon. Ein Datierungsversuch*, *o. c.* [*supra* n° 343], 183-186 et pl. 23/4, tente de montrer que la création du koinon cilicien, avec fête provinciale propre, est à mettre en rapport avec les efforts d'Hadrien pour renforcer les fondements de l'hellénisme (cf. la création du Panhellénion à Athènes, en 131/2. — Diogène de Laërte n° 37.

457. *Kélenderis*. L. Zoroğlu, *KST* XV-2 (1993), mentionne sans transcription (avec bonne photo 207, fig. 15) une inscription honorifique : Λούκιον Ἀντώνιον | Ῥουφεῖνον ἐπίτροπον | Αὐτοκράτορος Καίσαρος | Οὐεσπασιανοῦ Σεβαστοῦ | ὁ δῆμος.

458. *Gaziantep*. D. H. French, *Inscriptions in the Antakya and Gaziantep Museums*, *EA* 23 (1994), 118-124, présente trois inscriptions conservées au musée de Gaziantep, 121-122 : 1. (dédicace à Kronos par un trompette : κορνικλά[ρ]ιος = *cornicularius*) et 2 (dédicace à Ἡλίῳ Μίθρᾳ) d'origine inconnue ; la troisième, apportée d'Islahie à l'Ouest, est une épitaphe : Ἀτταλια|νὸν Καρχ|ηδὼν τὸ|ν ἴδιν ἄν|δρα μνή|μης χάριν ; l'épouse porte un nom de ville transféré dans la catégorie des anthropnymes (cf. Bechtel, *HPN*, 552-554) : « Carthage » ou avec Καρχηδών pour Καλχηδών/Χαλκηδών « Chalcédoine » ? Notons l'extrême rareté de la réduction de -ιος/-ιον à -ις/-ιν dans l'adjectif, ici ἴδιν, cf. *supra* n° 453.

459. *Düziçi (territoire d'Eirénopolis?) :* voir *Bull.* 1995, 743 (= *Bull.* 1994, 606).

460. *Antioche/Antakya*. D. H. French (n° 458), 120, publie une borne, conservée au musée d'Antakya et trouvée à une douzaine de km au Sud-Est de cette ville : ὅρος | ἐποικί|ου Φιλω|νᾶ « Limite du Hameau (ou du domaine) de Philônas ».

461. **Isaurie.** Voir *supra* n° 382. *Zénonopolis :* voir *Bull.* 1995, 742.

CHYPRE (O. Masson)

462. I. Nicolaou, *Report Dept. Ant. Cyprus 1994* (paru 1995), 181-195 : suite de *Bull.* 1995, 605. Nouvelle moisson d'inscriptions nouvelles, presque toutes des épitaphes d'Amathonte. La majorité présente une onomastique banale usuelle

dans la région. Il y a cependant quelques exceptions intéressantes. N° 9b, nouvel exemple du diminutif féminin Πνυτάρι(ο)ν, cf. mes *OGS* 188 ; nom de femme Βρισηίς, nouveau à Chypre, mais fréquent à Rome, *Briseis*, chez Solin, *GPN Rom* 533 (23 ex.) ; 17, noter l'adverbe τρίς en toutes lettres pour un cas d'homonymie familiale (procédé rare sur ces cippes). 21, Θυλλίς probable, déjà *SEG* 31, 1330 ; 25a, Μύστιον diminutif féminin de Μύστης / *Mystes*, qui se trouve à Athènes, *Lexicon* II s.v. ; 37, 39 et 44, exemples supplémentaires du diminutif bien chypriote Ὀνάσι(ο)ν ; 39 Σοζομένιν = -ιον, exemple nouveau d'un diminutif en -ιον, formé sur Σωζομένη. Les n°s 40, 42, 43 et 44 sont des cippes déjà publiés par S. Menardos en 1910 et qui ont été retrouvés sur place. 46, un milliaire au village d'Avdimou (ouest de Kurion) avec double légende, (A) nommant Licinnius et Gallien, (B) pour l'an 9 de Dioclétien et l'an 8 de Maximien.

463. O. Masson, *BCH* 119 (1995), 405-413 : *Kypriaka, XIX. Deux « Athéniens » à Chypre en 1878, M. Beaudouin et E. Pottier.* Détails sur la mission chypriote de l'été 1878 à Chypre, menée par Mondry Beaudouin et Edmond Pottier ; leurs divers itinéraires ; remarques sur les inscriptions rassemblées et publiées (*BCH* 1879). Appendice, étude sur les antiquités de Trémithous ou Tremetousta, village à l'ouest de Famagouste. Retour sur l'inscription de la mosaïque de l'église du monastère de Saint-Spyridon, avec photographie, texte et commentaire (cf. déjà *Bull.* 1994, 614, rectifiant notamment *SEG* 39, 1556). Remarques sur le nom Σφυρίδων, variante de Σπυρίδων.

464. Defixiones d'Amathonte (naguère classées à Kourion) n° 89.

SYRIE, PHÉNICIE, PALESTINE, ARABIE
(D. Feissel, P.-L. Gatier)

465. R. Kotansky (n° 91) : des 68 inscriptions magiques que compte ce recueil, 14 sont d'origine proche-orientale (n°s 45-58, p. 236-346). Certains de ces textes sont riches (surtout 52 et 58), et commentés comme ils le méritent. Nous nous bornons à dresser l'inventaire des provenances (parfois douteuses, comme pour 57) : en Syrie, Laodicée (45, déjà *IGLS* IV, 1284), Béroia (46, déjà *IGLS* I, 220), Épiphaneia (47), Émèse (48 ; 49, déjà *IGLS* V, 2494) ; en Phénicie, Baalbek (50), Bèrytos (51 ; 52, cf. *Bull.* 1992, 641 ; *SEG* 41, 1530), peut-être Tyr (53), la région du Carmel (54-55) ; en Palestine (Galilée) l'amulette juive 56 (*SEG* 41, 1553) ; en Arabie (Bostra), l'amulette 58, au sujet d'un procès devant le duc (*Bull.* 1992, 643 ; *SEG* 41, 1597). [F]

466. **Syrie du Nord.** *Antiochène.* — T. Masuda, *Bulletin of the Okayama Orient Museum* 12 (1993), fig. 1-17 : *A Byzantine Inscription in the Okayama Orient Museum and the Syrian Architect Markianos Kyris* (en japonais, *non legimus*, avec résumé anglais). Selon cette inscription votive, la mosaïque d'une basilique, y compris l'abside, a été dédiée par un Markianos et sa famille. Nous retranscrivons le texte, en le rectifiant légèrement à l'aide des photographies : <E>ὑξάμενος Μαρκιανὸ[ς] | ἅμα συνβίῳ καὶ τέκνῳ | καὶ Εὐσεβίᾳ νύμφης αὐτ[οῦ] | ἐψήφωσεν τὴν βασιλικὴν | σὺν τῆς κόνχης ἐπὶ τοῦ | εὐλαβεστάτου πρεσβηο[(*sic*, M. lit πρεσβητ[έρου]. M. identifierait ce Markianos à Markianos Kyris, l'architecte de plusieurs églises d'Antiochène vers l'an 400 (*IGLS* II, 531, 559 etc. ; cf. *Bull.* 1995, 614). [F]

467. T. Masuda, *Bulletin of the Okayama Orient Museum* 13 (1995), 17-32 : *Markianos Kyris Once Again*, poursuit ses conjectures généalogiques sur l'architecte Markianos Kyris. Il attribue à la même famille la mosaïque d'Okayama

(*supra* n° 466) et une mosaïque connue de la «cathédrale» de Brad, en Antiochène (en dernier lieu Donceel-Voûte [*Bull.* 1992, 608], p. 42), où un Markianos est le γαμβρός (beau-frère ou beau-fils) d'une Kyria, épouse d'Eusébios. [F]

468. D. Feissel (n° 575), 386-389, sous le titre «Jusqu'où? Jusqu'ici», étudie un trait d'humour funéraire attesté par des inscriptions païennes et chrétiennes, en Asie Mineure (notamment *Bull.* 1980, 517; *SEG* 35, 1118) et au Proche-Orient. Il a révisé en Apamène *IGLS* IV, 1439 (ici p. 387, fig. 4; texte revu également par Griesheimer et Naccache, *infra* n° 473) : τρέχις; τρέχω. αἴως ποῦ; αἴως ὥδαι. Sur le même modèle, F. restitue l'inscription inexpliquée d'une tombe d'Atme, en Antiochène (J. Jarry, *Annales islamologiques* 9 [1970], 189, n° 1). [F]

469. J.-P. Sodini, *Les saints et leur sanctuaire à Byzance : Textes, images et monuments* (Byzantina Sorbonensia, 11; Paris, 1993), 25-33 et pl. 1-4 : *Nouvelles eulogies de Syméon*. S. republie p. 33 la plaque signalée *Bull.* 1992, 639. Il y voit la dédicace de fondation d'un «bassin commun» : [Ἐγ]ὼ Σέργις ἀρχιμανδρίτης σὺ[ν Θ(ε)]ῷ ἐθεμελίωσα τὼ κυν(òν) νύπτ<ρ>ο(ν). La forme abrégée des derniers mots fait que ce déchiffrement reste conjectural. [F]

470. *Territoire de Séleucie.* — J.-P. Rey-Coquais, *Mél. Univ. Saint-Joseph* 52 (1991-1993, paru en 1995), 199-226 : *Inscriptions du Mont Admirable*, publie ou republie avec profit tout le dossier épigraphique du monastère de Saint-Syméon stylite le Jeune, fondé au milieu du VIe s., mais dont les inscriptions s'échelonnent jusqu'au XIIIe. La plupart de ces textes avaient été édités de façon provisoire, et assez fantaisiste, par J. Mécérian (plus bas abrégé M.) : cf. *Bull.* 1964, 492 et 1965, 437. L'ensemble est en six parties (§ I à VI). Seule antérieure au VIe s., l'épitaphe hellénistique de Xénon fils d'Athènodotos (§ I), remployée au monastère, a pu être apportée d'ailleurs. Bien que R.-C. la donne pour inédite, R. Mouterde l'avait déjà jointe au corpus de Séleucie d'après une copie de H. Seyrig (*IGLS* III, 1200, sans provenance précise). La triple inscription de la porterie (§ II, 1 à 3), de lecture très difficile, relatait selon M. des miracles du saint. R.-C. en rétablit la véritable signification. Le claveau de gauche présente «un centon de citations bibliques» (*Siracide* 2, 5 et 2, 14, non reconnus par M.; *Matthieu* 11, 12 et *Actes* 14, 22), adaptées et reliées entre elles. Le claveau du centre, en partie illisible, paraît commémorer une restauration postérieure à la mort du saint; c'est une invocation à Dieu pour le monastère miraculeux (θαυματουργὼν ... μονήν), par l'intercession de la Vierge et de Syméon. L'épitaphe du § III, gravée au chevet de l'église, était elle aussi rapprochée par M. d'un récit hagiographique. Elle marque en fait la sépulture de Sisinnios, un moine «vénéré tout à la ronde», à l'endroit où il avait fait une chute mortelle : πεσόντα δεῦρο κὲ θανέντα (pour θανόντα) κυκλόθεν | σεμνὸν Σησήνην ὅλβηον φέρη τάφος. Ces deux vers sont des dodécasyllabes. Ayant examiné l'inscription en 1980, nous la daterions de préférence à partir du VIIIe s. L'épitaphe du § IV est inédite et peut remonter au VIe s. : θέσις διαφέρουσα Ἀναστασίου διακόνου καὶ σκευοφύλ(ακος); le diacre Anastasios avait la garde du trésor du monastère. Au § V, sur une fresque, les deux invocations pour des donateurs, les moines Théodôros et Pétros, et l'épitaphe peinte du même Pétros, sont nouvelles. Déjà connues, les quatre épitaphes sur marbre du narthex nord (§ VI, 1 à 4) sont datées du XIIe et du XIIIe s. En VI, 1, la mort de Nicéphore, υ(ἱὸ)ς τοῦ Καλλουρ (un sobriquet Kallouros, «à la belle queue», selon M. et R.-C., ou plutôt un nom oriental?) date du jeudi 29 avril 1266. En VI, 2, Makarios, mort le 3 janvier 1193, serait selon R.-C. ἀ(δελφὸς) τοῦ Σαιφη, à savoir originaire du Saïfi, pays ou couvent non identifié. Il n'y a pourtant pas lieu de lire ἀ(δελφὸς) puisque «la lettre alpha semble surmontée d'un petit X» (déjà copié par M.) : c'est l'abréviation usuelle

de (μονα)χ(ός). D'autre part, plutôt qu'une marque d'origine, le génitif τοῦ Σαιφη semble bien être un patronyme. Sayf est en effet en arabe un anthroponyme usuel, et un nom grec suivi d'un patronyme arabe est chose normale dans des familles chrétiennes bilingues (comparer l'épitaphe de Nikolaos d'Antioche, fils d'Apolfaratzès, mort à Mopsueste en 1052 : Dagron-Feissel, *I. Cilicie*, n° 96). VI, 3, épigramme mutilée, invocation à la Vierge pour le donateur qui a fait couvrir le narthex de sa chapelle. VI, 4, épitaphe d'un natif d'Édesse. En appendice (p. 223), R.-C. reproduit le texte de la mosaïque *Bull.* 1991, 741, attribuée au XIe s., et se demande si la mention de Chariton renvoie au saint de ce nom ou à un personnage vivant. [F]

471. *Gabala.* — J.-P. Rey-Coquais, *ibid.*, 224-225, ayant revu l'épitaphe du moine Nicodème (*Bull.* 1987, 505), conteste la lecture de la date proposée par C. Mango (6551 selon l'ère d'Alexandrie, soit 1059 *p.C.*). R.-C. date l'épitaphe du 22 août 1089 *p.C.* : au lieu d'un xi changé en nu (Mango), le chiffre des dizaines serait un qoppa, celui des unités un ēta ; l'an 6598 correspondrait avec l'indiction 12 selon l'ère protobyzantine. [F]

472. *Apamée et son territoire.* — J. Bingen, *ZPE* 109 (1995), 194 : *Apamée de Syrie*, IGLS *IV 1319 (392 après J.-C.)*, a révisé au Musée de Bruxelles la principale dédicace de la synagogue d'Apamée. Il en rappelle la date exacte (7 janvier 392) et en rectifie la lecture, notamment l. 2 Νεμίου (génitif du nom Néémias), l. 5 le mois Εὐδυνέου (pour Audunaios).

473. M. Griesheimer, A. Naccache, *Mél. Univ. Saint-Joseph* 52 (1991-1992, paru en 1995), 75-119 : *Les hypogées enclos par des chancels (Deir Sunbul, Gebel Zâwiye, Syrie du Nord)*, réexaminent à la fois l'architecture et les inscriptions de ces tombes rupestres, connues (*IGLS* IV, 1431-1446) mais non révisées depuis 1905. — Voir aussi, pour *IGLS* IV, 1439, *supra* n° 468. [F]

474. G. Fiaccadori, *La Parola del Passato* 48 (1993), 287-291 : *ΚΑΠΕΡΚΟΡΑΩΝ / ΚΑΠΡΟΚΟΡΑΩ(Ν)*. À propos du trésor d'argenterie de Saint-Serge de Kaper Koraon (*Bull.* 1989, 874 ; 1994, 726), F. met en doute l'identification de ce village avec l'actuel Kurîn (selon M. Mundell Mango). Il préfère voir en Καπερκοραων une variante de Καπροκηρων, toponyme attesté par une borne tétrarchique d'Antiochène (*SEG* 20, 358). En dépit des arguments phonétiques invoqués, il est paradoxal de rechercher dans l'Antiochène l'origine d'un trésor découvert, selon toute apparence, sur le territoire d'Apamée. L'appartenance de Καπερκοραων à l'Apamène sera d'ailleurs confirmée par une inscription inédite de Mġāra (voir, du même village, *IGLS* IV, 1405-1407), découverte en 1991 par M. Griesheimer et A. Naccache. Cette épitaphe d'un prêtre païen, originaire ἀπὸ ἐποικίου Κοραων, fait partie d'un tombeau daté de 245/6 *p.C.* Nous sommes d'avis, M. Griesheimer et moi, que cet *époikion*, probablement voisin de Mġāra, n'est autre que la *kômè* plus tardive de Kaper Koraôn. [F]

475. F. de Maffei, *Milion* 3 (1995), 105-187 : *Il palazzo di Qasr ibn-Wardan dopo gli scavi e i restauri*. Deux inscriptions de ce palais datent de la fin du règne de Justinien : *IGLS* IV, 1842 de 564, et 1843 (ici phot. fig. 22) de 561. Un nouveau linteau inscrit (p. 110-111, phot. p. 170), est daté de septembre, indiction 6, an 883 (soit 572 *p.C.*), preuve que la construction s'est prolongée sous Justin II. [F]

476. *Épiphaneia.* — A. Zaqzuq, *Milion* 3 (1995), 237-256 : *Nuovi mosaici pavimentali nella regione de Ḥamā*. À la cathédrale, trois inscriptions sur mosaïque, dont une seule est analysée (p. 238) et illustrée. D'après la photographie (p. 244, fig. 5), nous lisons : Ἐ[πὶ τ]οῦ ὁσιωτάτου (καὶ) ἁγιωτάτου Ἡᾴππου ἐπισκόπου ἐγένετο ἡ στοὰ μηνὶ Δύστρου τοῦ ζκψ' ἔτους (Dystros 727, soit mars 415

p.C.). Z. relève le nom du même Pappos dans une dédicace datée de 412. Il est tentant d'identifier cet évêque d'Épiphaneia à «Pappos de Syrie», évêque de siège indéterminé, inquiété quelques années plus tôt pour ses liens avec Jean Chrysostome (cf. Palladios, *Dialogue sur la vie de Jean Chr.*, chap. 1, 172 et 20, 60, éd. Malingrey). — P. 239-240, au village de Ṭayybat al-Imām, une abside d'église avec inscriptions : l'une date l'ouvrage sous l'évêque Domnos et le périodeute Epi(...), au mois de Dios 754 (novembre 442 *p. C.*) ; une autre nomme les donateurs du «devant de l'abside», τὸ πρὸ τῆς κόνχης : Alexandra, Théodosios, Promôtos et Karteriè ; enfin des légendes accompagnent les représentations de deux églises, Βηθλεέμ et Εἰερουσ[αλήμ], et des quatre fleuves du paradis, l'Euphrate, le Tigre, Géôn et Phisôn (cf. *Bull.* 1995, 615). — P. 240-242, au village de Sawrân, mosaïque avec le nom d'Érôs, et une scène de chasse avec un serviteur (οἰκεῖ[ος] ou οἰκέτ[ης]?) et un chien du nom de Π[έλ]οψ (selon J. Balty, cf. *Bull.* 1995, 109 ; rappelons à ce sujet le répertoire de F. Mentz, *Philologus* 88 [1933], 104-125, 184-202 et 415-442 : *Die klassischen Hundenamen*). [F]

477. *Palmyre.* — A. Sadurska, A. Bounni, *Les sculptures funéraires de Palmyre* (*Rivista di Archeologia, Supplementi* 13 ; Roma, 1994), réunissent les sculptures du Musée de Palmyre en provenance des hypogées. Peu de textes grecs, sinon les bilingues, palmyréniens et grecs. Semblent inédits le n° 24, p. 29, Αβειβιωνα καὶ Νασραιον Μαλχου τοῦ Ἀρταβανου, μνήμης χάριν (photo illisible ; peut-on corriger en Αβειβιων (ὁ) καὶ ..., plus conforme au texte palmyrénien ?), et le n° 28, p. 31, Καμνυνα Μαλιχου Ἀρταβανου, du même hypogée. [G]

478. *Doura.* — P. Leriche, A. al-Mahmoud, *CRAI* (1994), 395-420 : *Doura-Europos. Bilan des recherches récentes*, récusent les deux dernières lettres du graffito D 12, *Preliminary Report*, II, p. 117, parfois interprétées comme une date, λρ' ; elles ne peuvent donc servir à placer à l'époque hellénistique la «Porte de Palmyre». [G]

479. **Phénicie.** *Antiliban (?).* — Catalogue de vente, Sotheby's New York, *Antiquities and Islamic Art, Friday December 8, 1995*, n° 117 (phot.) : dédicace de construction déjà connue (cf. *SEG* 40, 1604), datée de 157-158 ap. J.-C., sous la prêtrise de Vettius Lysimachos. Ce *cognomen* se retrouve essentiellement dans la Décapole et dans la zone de l'Hermon et l'Antiliban. Vu l'ère (séleucide), on suggérera, à titre d'hypothèse, ce dernier secteur avec, par exemple, le site de Souq Wadi Barada, Abila de Lysanias, cf. R. Mouterde, *Mél. Univ. Saint-Joseph* 29 (1951-52), 77-79. [F, G]

480. *Césarée Panéas.* — A. Kushnir-Stein, *Israel Expl. Journal* 45 (1995), 48-51, publie deux poids de plomb. Sur l'un, τὸ τρίτον τῆς λίτρης ἐντοπίας, formule originale pour désigner l'unité «locale», et le nom de personne Μαρίνου. Sur l'autre, LH au revers ; K. tente, en s'appuyant sur des parallèles de Gaza, de montrer que le premier signe ne serait pas, ici, une indication de date, mais de poids. Il est vrai que les exemples de Gaza soulèvent des difficultés, mais l'on maintiendra ici l'explication classique : «an 8». [G]

481. **Palestine.** *Gadara.* — T. Batanyeh, W. Karasneh, Th. Weber, *Annual of the Dep. of Ant. of Jordan* 38 (1994), 379-384 : *Two new inscriptions from Umm Qeis*, publient une inscription grecque, Συντεχνία οἰκοδόμων — datée, d'après le piédestal où elle figure, du tournant de notre ère, ce qui me semble bien trop tôt — et une latine. [G]

482. *Territoire de Gadara (?).* — R. Abu Dalu, *ibid.*, 5-19 (pagination de la partie en arabe) : *Final report on the results of the Ḥufa al-Wasṭiyah excavation, 1992*, fournit les photos sans lecture des inscriptions sur mosaïque d'une église de Jordanie du Nord-Ouest, que je connais et que je transcris. Dans la nef cen-

trale : Κύριε ὁ Θ(εὸς) ε(ὐ)λόγισον τὸ ἥσοδος τῦς (pour τοῖς) φροντιζόντων τοῦ τώπο(υ) τούτου ; devant le chancel, Ἀντονῖνος πρ(εσβύτερος) ; nef sud, Κ(ύρι)ε εὐλόγι(σον) τὸ κτῖμα (καὶ) Στέφανον (καὶ) Ἰωάννην (καὶ) Φοτίνιν *(sic)* πρ(εσβύτερον) (καὶ) Στέφανον Λεοντίου ὑπὲρ μνίμ(ης) Ὀλυμπίας (καὶ) Εὐστοργίας (καὶ ?) ἀδελφ(ῶν). Pour la référence au domaine, κτῆμα, voir *I. Jordanie* II, 52. [G]

483. V. Tzaferis, *Studies in the Archaeology and History of Ancient Israel* (Mél. M. Dothan ; Haïfa, 1993), 227-249 : *An Early Christian Church at Khirbet Samra*. À Kh. Samra (sur la rive orientale du lac de Tibériade, à ne pas confondre avec Samra, en Arabie), dans une église attribuée au VIe s., trois inscriptions sur mosaïques pratiquement inédites (cf. *Bull.* 1989, 998), publiées par T. p. 243-247, avec des photographies. N° 1, citation du *Psaume* 120 (non 122), devant le chancel. N° 2, du côté Est de la nef : Ἡ ἴσοδος ὑμῶν ἐν ἰρήνῃ, ἡ καταμονὴ ὑμῶν πολλυχρόνιος τῇ τοῦ Θ(εο)ῦ χάριτει κυβερνουμένη. Cette phrase n'est pas scripturaire (comparer cependant *IGLS* III, 770, avec la citation de *I Rois* 2, 13 : εἰρήνη ἡ εἴσοδος σου) et T. l'interprète, probablement à juste titre, dans un contexte monastique. Le mot καταμονή (où T. veut voir à tort la notion de solitude) paraît avoir le sens (d'ailleurs rare, ou nouveau) de « séjour permanent ». N° 3, du côté Ouest de la nef, le texte a subi plusieurs restaurations anciennes, qui défigurent en partie le texte primitif. T. reconnaît au début une citation de Paul, *Phil.* 4, 7, ainsi adaptée : ἡ ἰρήνη τοῦ σωτῆρος ἡμῶν Χ(ριστο)ῦ ἡ ὑπερέχουσα πάντα νοῦν (le réparateur a introduit absurdement νουσον). La suite n'est pas scripturaire. Abstraction faite des interpolations, on peut y lire : πάσῃ σοφίᾳ πνεύματος - - - ἁγίων, τὰς ἰσόδους καὶ [τὰς] ἐξόδους ὑμῶν ἐν Κυρί[ῳ], ἀμήν. [F] — Pas de n° 484.

485. *Césarée*. — K. G. Holum (n° 490), 333-345 : *Inscriptions from the imperial revenue office of Byzantine Caesarea Palestinae*. Cet édifice présente un pavement de mosaïque homogène, dont le dernier état est du VIe s. Des six inscriptions, une dans chaque pièce, trois étaient connues (A. Negev, *Rev. Bibl.* 78 [1971], 256-257) ; H. publie les trois autres, sous les n°s 2, 3 et 6. P. 338-340, n° 3, fig. 3-4, la citation de Paul, θέλεις μὴ φοβεῖσθαι τὴν ἐξουσίαν ; τὸ ἀγαθὸν ποίει καὶ ἕξεις ἔπαινον ἐξ αὐτῆς (*Rom.* 13, 3) était aussi inscrite, un peu abrégée, dans une pièce voisine (Negev, *loc. cit.*, pl. VI, n° 30) ; la phrase est bien à sa place dans les locaux d'un service public. P. 340-341, n° 6, fig. 5, invocation au Christ « pour Ampelios le *chartularius* et Mousônios le *numerarius*, et les autres chartulaires du même *scrinium* » (déjà *SEG* 32, 1498). P. 341-342, n° 2, fig. 5, invocation au Christ « pour Marinos le *mag(istrianos)*, ou *mag(ister)*, et Ampélios et Mousônios ». H. explique bien les fonctions respectives de ces bureaucrates, membres du service financier du gouvernement civil (et non militaire) de la province. L'édifice fouillé pourrait faire partie du prétoire de Césarée, comme le suggèrent la présence, non loin de là, d'une acclamation en l'honneur d'Andréas, proconsul de Palestine Ire (*SEG* 36, 1341 ; *Bull.* 1989, 1001), mais aussi la découverte (en 1993) de trois fragments inédits d'un tarif de sportules. [F]

486. *Samarie du Sud (?)*. — L. Di Segni, *Liber Annuus* 44 (1994), 579-584 : *A New Toponym in Southern Samaria*, transcrit en majuscules la copie prise par M. Piccirillo d'une autre copie, faite par des « paysans arabes », d'une inscription supposée venir de Kafr ed-Dik. C'est le texte, clair pour les cinq premières lignes, d'une dédicace aux dieux olympiens pour le salut de l'empereur Hadrien, εὐεργέτου <τοῦ> κόσμου καὶ κώμης Καπαραναίας, selon la restitution des l. 6-7. Les signes de la transcription en majuscules sont assez éloignés de ce texte, en particulier pour le toponyme. Le formulaire serait inhabituel et montrerait un lien peu banal entre un empereur et une kômè. Il n'est guère possible de se fonder sur

cette inscription, de texte et de provenance problématiques, pour en tirer des conclusions sur les rapports entre le pouvoir et les villages de Samarie. [G]

487. *Judée.* — L. Y. Rahmani, *A Catalogue of Jewish ossuaries in the collections of the state of Israel* (Jérusalem, 1994 ; 310 p., 135 pl.) réunit 879 ossuaires en pierre provenant de Jérusalem et de sites proches. Ces objets, datés entre la fin du Ier s. av. J.-C. et le milieu du IIIe s. ap. J.-C., servaient à recueillir, après un temps d'inhumation, les os des défunts, rassemblant une ou plusieurs personnes dans le même coffret. Un ossuaire est inscrit en palmyrénien, deux en latin, 143 en hébreu, 73 en grec, 24 en hébreu et araméen, 14 ou 15 en hébreu et grec. Certains noms peuvent être inscrits jusqu'à sept fois sur le même ossuaire (n° 383). Les photos, excellentes, privilégient l'objet au détriment de l'inscription. Manquent des tables de concordances, en particulier avec *CIJ*. La bibliographie, indigente, ignore le *SEG* et le *Bull.* Il n'est pas noté par exemple que G. Lüderitz, *Corpus jüdischer Zeugnisse aus der Cyrenaika* (Wiesbaden, 1983), a repris le n° 99 et commenté le n° 100, en considérant que la Ptolémaïs d'où est issue Sara est la cité libyenne. L'essentiel concerne l'onomastique. Quelques remarques : n° 53 Θενναsου Δου serait-il à corriger Θεννας (Ἰ)ούδου ? (cf. n°s 405 et 406, voir aussi *CIJ* II, 1233) ; n° 84, Απφιας est le génitif du féminin Ἀπφία, très fréquent ; n° 114, Ἰησοῦς Αλωθ serait-il à corriger en Ἰησοῦ, σαλω(μ) ? (salutation juive qui se retrouve dans un contexte funéraire, *CIJ* II, 1036-1038, etc.) ; n° 348, Ικλωδις serait-il simplement Κλώδις ? n° 478, Ικαρπια ou Καρπία ? n° 498, intéressant anthroponyme Ἰουλία Τρωξαλλίς, « sauterelle » ; n° 552, Σαλωνα κατανα Μαριαμη, le second mot compris comme un adjectif transcrit en grec de l'hébreu, « petite », serait-il un nom propre ? et le premier serait-il σαλω(μ) ? n° 643, Ιθαρου ou (Α)θαρου (nom connu de Wuthnow) ? n° 648, Δειφος ou (Αλ)ειφος ? n° 868, je comprends Ἀλεξᾶς (masculin), Μαρα μήτηρ, Σίμων υἱὸς αὐτοῦ (d'Alexas), Ἰούδας, noms au nominatif. [G]

488. *Jérusalem.* — M. Piccirillo, *Liber Annuus* 44 (1994), 585-590, pl. 47-50 : *L'no stampo per eulogia trovato a Gerusalemme.* Ce moule à eulogie, en calcaire, représente sur une face le sacrifice d'Isaac (entouré de la légende εὐλογία τοῦ Ἀβραάμ), sur l'autre Daniel entre deux lions (avec dans le champ la légende ὁ ἅγιος Δανιήλ, et tout autour εὐλογία τοῦ Δανιῆλος). [F]

489. *Ascalon.* — M. Fischer (n° 490), 121-150 : *The basilica of Ascalon.* P. 147, fig. 28, dans un médaillon encadré d'acanthes, acclamations à la gloire d'Ascalon et de Rome : αὔξι Ἀσκαλ(ών), αὔξι Ῥώμη. Ce marbre paraît byzantin, et « Rome » en ce cas désigne probablement Constantinople. [F]

490. **Palestine et Arabie.** *Journal of Roman Archaeology, Supplementary series* 14. *The Roman and Byzantine Near East : some recent archaeological research* (Ann Arbor, 1995 ; 346 p.). Dix-neuf études composent ce volume. Toutes ont trait à la Palestine ou à l'Arabie, plusieurs touchent à l'épigraphie. Voir n°s 484, 485, 489, 491.

491. L. Di Segni (n° 490), 313-332 : *The involvement of local, municipal and provincial authorities in urban building in late antique Palestine and Arabia.* L'étude repose avant tout sur les inscriptions de fondation des sites les mieux explorés, en Palestine Scythopolis (avec d'importants textes inédits), Gadara, Césarée, en Arabie surtout Bostra et Gérasa. Elle porte sur le rôle des instances civiles ou militaires aux divers échelons de l'administration, sans oublier les cas d'intervention de l'empereur (p. 319, 330-331), ainsi que le rôle de l'évêque (à juste titre « compté parmi les autorités municipales », p. 332) dans des programmes édilitaires profanes (voir *Bull.* 1990, 883-884). À l'appui de ses analyses, D.S. cite *in extenso* un choix d'inscriptions significatives, dont le texte est

parfois assorti de remarques critiques. Commençant par les constructions ecclésiastiques (p. 312-317), elle laisse naturellement de côté le rôle déterminant de l'évêque et du clergé en ce domaine, et constate à cet égard le peu d'implication des autorités laïques. Le «stratélate» Théodore, dédicant d'une église de Galilée, lui paraît être un maître des milices honoraires, plutôt qu'un duc de ce nom (p. 313-314, n. 2, le traitement onomastique et prosopographique de plusieurs ducs nous paraît contestable). Dans quelques églises de villages (en particulier *Bull.* 1990, 946), elle juge le rôle des *pistikoi*, attestés individuellement ou collégialement, comparable à celui des *pistoi* dans le Hauran : non pas des «fidèles», mais des «trustees» chargés de la gestion de l'ouvrage (voir, dans le même sens, l'étude de P.-L. Gatier [citée n° 493], spécialement p. 41-42 ; dans d'autres contextes, un πιστικός est un capitaine de navire : voir *BCH*, 104 [1980], 498, n. 55, où nous n'aurions pas dû proposer cette acception pour la mosaïque de Palestine *SEG* 30, 1685). Passant aux édifices profanes, D.S. étudie le rôle des gouverneurs civils et des ducs, fonctionnaires le plus souvent nommés dans une formule de type chronologique, ou éponymique ; parfois, la construction fait suite à un ordre de leur part (p. 320, διατύπωσις, κέλευσις), c'est-à-dire à un acte écrit ; dans l'ensemble, D.S. leur reconnaît moins un rôle d'initiative que d'autorisation préalable et d'attribution de crédits. Le contrôle direct des travaux incombait à divers responsables locaux (p. 323-328) : *principales* du conseil municipal, «père de la cité», ou gouverneur militaire de la ville (τοποτηρητής). C'est à tort que le πατὴρ πόλεως est ici encore assimilé (p. 325) au *curator civitatis* (en grec λογιστής), malgré les preuves du contraire (voir Dagron-Feissel, *I. Cilicie*, p. 215-220). *Pater* et *curator* (que les sources tardives appellent parfois encore astynome et agoranome) exercent des responsabilités financières distinctes, le *pater* étant chargé des travaux publics, le *curator* d'autres aspects de la gestion municipale. — Sur l'activité du «père de la cité» en Palestine, on peut lire également l'oraison funèbre nouvellement publiée par A. Sideras, *Unedierte byzantinische Grabreden*, Thessalonique, 1990, p. 27-30. Attribuée par l'éditeur à Chôrikios de Gaza (début du VIe s.), cette pièce anonyme célèbre la mémoire d'un «père» de Gaza, alternativement appelé πατήρ ou ἀστυνόμος. Il faudra commenter la carrière du personnage, qui fut professeur de droit à Beyrouth, gouverneur provincial en Égypte et ailleurs, et consacra la fin de sa vie à sa patrie. L'intervention du *topotèrètès*, et d'autres agents du duc, se limitait peut-être à des constructions (en particulier des bains) à l'usage de l'armée. Dans deux dédicaces jumelles de Gérasa, parallèlement à τὸ ἔργον τοῦ δώματος τοῦ Ὀκαιανοῦ (*I. Gerasa* 278), D.S., p. 326, restitue judicieusement τοῦ δώματος [τοῦ λουτ]ροῦ (*I. Gerasa* 277). Il ne faut toutefois pas traduire τὸ ἔργον τοῦ δώματος par «the work of the construction», mais par «les travaux de terrasse», selon le sens usuel de δῶμα aussi bien en Égypte (cf. G. Husson, *OIKIA*, Paris, 1983, p. 63-65, «toit plat, terrasse») qu'en Palestine (cf. C. Saliou, *Le traité d'urbanisme de Julien d'Ascalon*, Paris, 1996, p. 109-111). Le même sens convient au composé δωματουργία, «travaux de toiture», dans une basilique profane de Sepphoris (*SEG* 20, 417 ; *Bull.* 1963, 282), et non pas «structure» (ainsi D.S., p. 325, comme LSJ, *Suppl.*, *s.v.*). Ce terme technique très rare n'est connu qu'en Palestine, le seul emploi littéraire étant chez Julien d'Ascalon, *Traité*, § 32 (éd. Saliou, *op. cit.*, p. 54-55, «charpente de la terrasse», avec le commentaire p. 111, qui renvoie aussi à l'inscription). En conclusion, D.S. souligne la rareté de l'évergétisme individuel (deux importantes inscriptions inédites de Scythopolis, analysées p. 329, illustrent à nouveau le rôle d'une famille samaritaine bien connue sous le règne d'Anastase). Ordinairement, le financement des travaux repose sur des

fonds publics, parfois don de l'empereur en numéraire, le plus souvent crédit ouvert sur les comptes provinciaux ou municipaux. [F]

492. S. Loffreda, *Liber Annuus* 44 (1994), 595-607 : *Dieci lucerne con iscrizioni*, complète ses catalogues précédents (*Bull.* 1992, 606 ; 1994, 638) avec une lampe d'époque romaine, attribuée à Gérasa (n° 1, au nom du potier Simon), et neuf autres lampes chrétiennes, de type plus ou moins connu. L'inscription sinistroverse du n° 10, υπητφιλαπο.πωλυ, est traduite « Ipatio, filo-apo... (figlio di) Polo ». Ne peut-on restituer l'épithète φιλαπο[σ]<τό>λ<ο>υ ? [F]

493. **Arabie et Syrie.** — J. D. Grainger, *Levant* 27 (1995), 179-195 : « *Village Government* » *in Roman Syria and Arabia*, discute de deux questions liées à l'épigraphie du Haurân (au sens large), celle de l'urbanisation et celle des institutions villageoises. G. repousse l'idée d'une politique délibérée de fondation de cités par Rome, soulignant particulièrement la proximité géographqiue des rares cités fondées dans le Haurân romain. Il estime que l'existence de *métrokômiai* ne peut servir à démontrer ce processus d'urbanisation volontaire, puisque aucun de ces bourgs du Haurân n'a été élevé, par la suite, au rang de cité. Mais il aurait fallu tenir compte des interférences entre les demandes locales et le pouvoir central, et étendre l'observation dans le temps et dans l'espace. L'analyse aurait pu englober des régions voisines du Proche-Orient et concerner la période chrétienne. Pour le rôle des bourgs, rappelons G. Dagron, « Entre village et cité : la bourgade rurale des VIe-VIIe siècles en Orient », *Koinonia* 3 (1979), 29-52 ; cf. aussi mon étude « Villages du Proche-Orient protobyzantin (IVe-VIIe s.). Étude régionale », *in* G. R. D. King, A. Cameron (éd.), *The Byzantine and Early Islamic Near East*, II, *Land Use and Settlement Patterns* (Princeton, 1994), 17-48. La deuxième partie est l'examen de divers titres et fonctions, épimélète, *stratègos* et centurion, pronoète (avec les expressions concernant la πρόνοια et la σπουδή), *episkopos, syndikos, ekdikos*, diocète et *pistos*, parmi lesquels la présence de centurions vient entretenir la confusion. G. ordonne chronologiquement ces titres, pensant que seul *pistos* continue à être utilisé à l'époque chrétienne, et uniquement jusqu'en 450 (mais c'est oublier *pistikos*, cf. *supra*, n° 491). Il limite les fonctions villageoises aux zones du Haurân ; on renverra, *contra*, à l'article de J.-P. Rey-Coquais, analysé *Bull.* 1994, 632. Enfin il repousse la théorie d'un « elaborate system of self government » dans les villages, pour y opposer les « informal gatherings of well-respected local men » ; il convient de relire l'article de M. Sartre, analysé *Bull.* 1994, 657, que l'auteur mentionne sans le discuter. [G.]

494. **Arabie.** *Territoire de Bostra.* — P.-L. Gatier, *Studies in the History and Archaeology of Jordan*, V (Amman, 1995), 399-402 : *Inscriptions grecques des carrières de Ḥallābāt*. Sur un site d'extraction de blocs de calcaire, quatre inscriptions rupestres en grec (A, Ba, Bb, C), au plus tôt du Ve s., se rapportent à des personnages intéressés aux travaux. Le plus important, Théodôros, était selon A « diacre et épimélète », selon Ba « épimélète de Saint-Jean, et questeur », ἐπιμελητοῦ ἁγ(ίου) Ἰωάννου, τοῦ κυαίστορος ; Bb mentionne un Sergios fils de Kastrikios ; C un Zénôn fils de Porph(yrios), « chef de chantier de la tribu d'Athéna », ἐργοδιώκτης φυλῆς Ἀθηνᾶς. L'opération d'extraction, probablement unique, était destinée à une église de Saint-Jean. La cité intéressée avait désigné un épimélète *ad hoc*, qui était aussi *quaestor*. Ce dernier titre, caractéristique des colonies romaines, permet de trancher entre les deux cités les plus proches des carrières, Bostra et Philadelphie : seule Bostra était colonie, et le titre de *quaestor* y est déjà attesté. C'est donc de Bostra que dépendaient ces carrières, à quelque 40 km au sud de la ville, et c'est à la même cité que G. assigne la tribu (nouvelle)

d'Athéna, suggérant que le cadre de la tribu a pu être utilisé pour le recrutement de la main-d'œuvre. [F]

495. N. Atallah, *Newsletter of the Inst. of Arch. and Anthr., Yarmouk Univ., Irbid*, 17 (1995), 19-20 : *Greek funerary inscription from Mafraq in Jordan*, publie une stèle de basalte : Φουσκιανὸς Κητου (nom rare) ἐτ(ῶν) λς'. [G]

496. *Gérasa.* — P.-L. Gatier, *Actes de la Table ronde « Présence arabe dans le croissant fertile avant l'Hégire », 1993*, éd. H. Lozachmeur (Paris, 1995), 109-118 : *La présence arabe à Gérasa et en Décapole*, discute de l'onomastique de Gérasa, p. 114-116, massivement grecque, sans apport important de noms sémitiques à l'époque protobyzantine. Les noms sémitiques y sont araméens plus qu'arabes. L'inscription *SEG* 20, 409 n'est pas gérasienne. Correction des inscriptions *Bull.* 1988, 289 (*SEG* 37, 1550), où Αδδαχναθας doit être lu Αβδαλλαθας (théophore d'Allath) ; et *I. Gerasa* 335 où Σαώλα Κ̣ο̣[.]ησσαμιοῦς est à lire κώ̣[μ]ης Σαμσιους, avec la racine šmš pour le nom du village. Est également signalée la dédicace inédite d'un militaire romain au « dieu Aumos », θεῷ Αυμῳ, connu dans le Ledja sous le nom plus exact de « dieu de Aumos ». [G] — Voir aussi *supra* nos 491 et 492.

497. I. Z'ubi, P.-L. Gatier, M. Piccirillo, J. Seigne, *Liber Annuus* 44 (1994), 539-546, pl. 27-30 : *Note sur une mosaïque à scène bachique dans un palais d'époque byzantine à Jérash*. Ce pavement du VIe s. présente un décor dionysiaque mutilé, que les légendes inscrites aident à restituer. Au niveau supérieur figurent Pan, Dionysos, une bacchante, un satire et un Éros : du registre inférieur, ne restent que trois légendes sans aucune figure. Comme nous l'indique P.-L. Gatier (afin de compléter les indications de l'article), la scène perdue peut être restituée d'après une mosaïque de Mèdaba présentant les mêmes personnages (*I. Jordanie* II, 128 ; M. Piccirillo, *The Mosaics of Jordan* [Amman, 1993], 76-77). À Gérasa comme à Mèdaba, le personnage de gauche était une « paysanne » (ἀγρυχίς pour ἀγροικίς, forme féminine ignorée des dictionnaires) ; à droite, Κύπ[ρι]ς est évidemment Aphrodite (à Mèdaba, Aphrodite et Adonis) ; φιλάνθε̣ρ̣[ι] *(sic)* qualifie probablement des abeilles (à Mèdaba, Éros et les abeilles), la forme fautive paraissant due à une confusion entre φιλανθής et φιλάνθεμος. [F]

498. *Philadelphie.* — Ch. Kanellopoulos, *The great temple of Amman, the architecture* (Amman, 1994), 34-37, ajoute diverses marques d'appareillage et graffiti à *I. Jordanie* II, 19-21. Il ne faut pas hésiter à comprendre Ἡλιό(δωρος), pour le graffito du socle sud. L'inscription de l'architrave *I. Jordanie* II, 18, est complétée partiellement, p. 46-51, grâce aux dégagements de blocs connus et à la découverte de nouveaux fragments. [G]

499. P. Bikai, M. Sha'er, B. Fitzgerald, *Annual of the Dep. of Ant. of Jordan* 38 (1994), 406-407, fournissent le fac-similé d'un fragment inscrit, en remploi dans un mur moderne, sur le site de l'église Saint-Georges. Il conviendra de revenir sur cette inscription, que j'ai vue, où les éditeurs reconnaissent à juste titre (d'après E. Sironen) la titulature de Trajan. [G]

500. *Territoire de Philadelphie.* — M. Daviau, A. Pietersma, *BASOR* 295 (1994), 73-80 : *Inscribed artefacts at Tell Jawa, Jordan : Naoumas' jug*, lisent sur une cruche attribuée à la fin du VIe s. ou au début du VIIe, au génitif Ναουμα. [G]

501. M. Najjar, F. Sa'id, *Liber Annuus* 44 (1994), 547-560, fig. 1-19 aux pl. 31-40 : *A new Umayyad Church at Khilda-Amman*. Dans cette église à deux nefs pavées de mosaïques, un ensemble d'inscriptions se rapporte aux donateurs du sol le plus tardif. D'après la dédicace placée devant l'abside, la nef Nord a été rénovée sous Géôrgios, évêque de Philadelphie, en l'an 750 (687 *p.C.*), par Géôrgios fils de Iôannès et Iôannès le prêtre. Dans le même nef, invocations pour le

prêtre Iôannès, Stéphanos et Samuel. Dans la nef Sud, plus détériorée, on restitue une invocation au « Dieu de saint Ouaros » (écrit Οαρου), à nouveau pour le prêtre Iôannès et le même Géôrgios. [F]

502. *Mèdaba*. — M. Piccirillo, *Liber Annuus* 44 (1994), 381-404, pl. 1-12 : *La chiesa del profeta Elia a Madaba. Nuove scoperte*. Faisant partie de la mosaïque de 607/8 (déjà datée par la dédicace *I. Jordanie* II, 145, cf. *Bull.* 1989, 987), une citation du *Psaume* 64, 5 (aussi attestée à Gérasa) a été découverte au seuil de la nef centale : Ἅγιος ὁ ναός σου, θαυμαστὸς ἐν δικαιοσύνῃ. [F]

503. *Territoire de Mèdaba*. — *Umm al-Rasas, Mayfa'ah, I. Gli scavi del complesso di Santo Stefano*, éd. M. Piccirillo, E. Alliata (Studium Biblicum Franciscanum, Coll. maior, 28 ; Jérusalem, 1994 ; 376 p.). Aux p. 241-269, *Le iscrizioni di Kastron Mefaa*, M. Piccirillo reprend, avec une illustration magnifique, l'ensemble des mosaïques inscrites déjà éditées par lui (*Bull.* 1990, 945-946 ; *SEG* 37, 1552-1616), y compris les toponymes des vignettes topographiques (Arabie, Palestine, Égypte), ainsi que les inscriptions sur objets (p. 263-267). Bornons-nous à une remarque : au n° 1, 8, on a lu Ἰωά(ννου) πρε(σβυτέρου), mais l'alpha marqué d'une barre oblique doit avoir valeur numérique. Mieux vaut lire Ἰω(άννου) (πρωτο)πρε(σβυτέρου), avec le même titre de prôtoprêtre qu'au n° 4. [F]

504. M. Piccirillo, *Liber Annuus* 44 (1994), 521-538, fig. 1-13 aux pl. 19-26 : *Le due iscrizioni della cappella della Theotokos nel wadi 'ayn al-Kanisah - Monte Nebo*. Cette chapelle monastique, dégagée en 1994, est pavée d'une mosaïque avec deux médaillons inscrits. L'inscription A, devant l'abside (p. 525-527, pl. 25, fig. 8), correspond à la première pose du pavement, au VIe s. C'est une invocation pour Abraamios, l'higoumène du monastère, et deux moines, abba Longin le stylite, et abba Jean. Soulignant l'intérêt du titre « archimandrite de tout le désert » (qu'il compare à celui de saint Sabas, archimandrite des laures et anachorètes de toute la Palestine), P. se demande si Abraamios a succédé à Sabas dans cette compétence, ou s'il n'avait pour ressort que le désert d'Arabie. L'inscription B (p. 527-530, pl. 25, fig. 9), plus tardive, commémore la restauration du monastère de la Vierge en 762 *p.C.*, sous Iôb, évêque de Madaba (déjà attesté en 756, cf. *Bull.* 1990, 946), et Géôrgios le reclus. Le texte forme un cercle inscrit dans un carré, avec aux quatre coins les noms des fleuves du paradis : Γηών, Φήσων, Τίγρης, Εὐφράτης. Dans le médaillon : Διὰ τῆς τοῦ Θ(εο)ῦ προνοίας ἀνεκτίσθη ἡ σεπτὴ μονὴ αὕτη τῆς ἁγίας Θεοτόκου ἐπὶ Ἰὼβ ἐπισκόπου Μηδάβων (καὶ) Γεωργίου ἐγκλίστου, ὑπὲρ σωτηρίας τῶν καρποφορησάντων, ἰνδ(ικτιῶνος) ιε' ἔτ(ους) ,ϛσο'. Cette date est exprimée dans une ère mondiale (ou ère de la création), dont traite L. Di Segni, *ibid.*, 531-533 : *La data della cappella della Theotokos sul monte Nebo*. L'an 6270 coïncide avec l'indiction 15 en 762 *p.C.*, à condition de suivre l'ère mondiale byzantine, qui place la Nativité en 5508. Ainsi est brillamment confirmée l'hypothèse sagace de D.S., qui avait reconnu cette ère dans une inscription controversée de Mèdaba, en 767 *p.C.* (cf. *Bull.* 1994, 665, avec nos réserves, qui n'ont plus lieu d'être). Comme le rappelle D.S., à la même époque, des ères mondiales différentes étaient en usage en Palestine (cf. *Bull.* 1994, 650) et en Arabie. [F]

505. *Pétra et Nabatène*. — L. Di Segni, *Liber Annuus* 43 (1993), 496-515, rend compte de M. Sartre, *Inscriptions de la Jordanie*, t. IV (Paris, 1993, analysé *Bull.* 1994, 615, etc.), discute de la géographie administrative et montre les difficultés pour établir la correspondance entre le calendrier nabatéen et les mois macédoniens. Extrayons les hypothèses de lecture de ce compte rendu pointilleux : n° 36, à Pétra, nom de lieu M[αρ]δα, de l'araméen « site fortifié » ; n° 68, près de Pétra, anthroponyme Σανιθου, gén., suggéré par Brünnow et refusé par Sartre ;

n° 101, de Hammam 'Afra, Θεόδωρον ποι[μένα], un évêque Théodore qu'elle identifie à Théodore d'Arindela, connu en 431. [G]

506. *Golfe d'Aïla.* — A. Hafiz *et alii*, *Sociétés urbaines en Égypte et au Soudan* 16 (1994), 81-92 : *On the Church at the Gezira al Fir'aun in Sinai.* La fouille d'une église du VIe s., sur cette île du golfe d'Aqaba (Aïla), a livré deux invocations, que publient J.-Y. Carrez-Maratray et G. Wagner (87-92, sans dessin ni photographie). La première, incisée et peinte sur l'enduit interne de l'abside, invoque pour plusieurs personnes le « Dieu de saint Eglôn », Κ(ύρι)ε ὁ Θ(εὸ)ς τοῦ ἁγ(ίου) Ἔγλονος. Ce nom d'origine vétéro-testamentaire (Ἐγλώμ dans la Septante, plus tard Ἔγλων, Αἴγλων, graphie qui nous semble influencée par le vieux nom grec Αἴγλων, de αἴγλη), s'est très peu diffusé à l'époque chrétienne. L'intéressant commentaire cite en Égypte l'évêque Aiglôn de Kynopolis (avant 325), et l'anachorète Aiglôn de Scété, qui devint un saint du calendrier palestinien et du synaxaire byzantin. Relevant aussi des homonymes dans des inscriptions du VIe s. en Palestine (*SEG* 37, 1469 A ; 40, 1477), les A. penchent pour identifier à saint Aiglôn de Scété, l'higoumène d'un monastère du VIe s., près de Bethléem (*SEG* 37, 1498). Après les bénéficiaires de l'invocation (Nilos, Kaïkos, Anastasios), la fin du texte n'est pas élucidée ; on ne saurait expliquer l'abréviation ειαγ( ) par les verbes poétiques ἰάζω ou ἰάχω. — Trouvée au même endroit, la seconde invocation concerne plusieurs personnes : Élizabeth (Ἐλισαβέδ), le prêtre Pétros et ses enfants, un esclave d'Élisabeth. Faute d'illustration, plusieurs lectures difficiles restent invérifiables. À la fin, nous ne croyons pas qu'un vocatif ἑνηογενῖτα, appliqué au Christ, puisse être l'équivalent de μονογενής. [F]

507. *Sud de la province d'Arabie, pays de Madian (Hisma).* — M. C. A. Macdonald (n° 496), 93-101 : *Quelques réflexions sur les Saracènes, l'inscription de Rawwāfa et l'armée romaine*, reprend l'étude des inscriptions de ce site de l'Arabie Séoudite du Nord-Ouest, dont un texte bilingue grec et nabatéen, *Bull.* 1978, 739, daté du règne de Marc Aurèle et Lucius Vérus. M. analyse l'étymologie du mot « Saracène », qu'on avait pensé jadis expliquer par le terme nabatéen šrkt, correspondant à ἔθνος grec, explication repoussée. Cependant, la proposition de M. de comprendre τὸ τῶν Θαμουδηνῶν ἔθνος comme « l'unité militaire des Thamoudéens » semble sans parallèle, en dépit du recours à Waddington 2203, et il serait préférable de continuer à y voir une « nation » ou une « tribu », tout en admettant que le sens « confédération » ne s'impose pas. M. trouve « curieux » qu'« une tribu de nomades ait construit un temple classique en l'honneur des empereurs romains ». Pourtant, les formules de dédicace, pour la durée éternelle ou pour la victoire des empereurs, n'empêchent pas que la divinité honorée dans le temple puisse être autre ; en ce cas, il faudrait restituer son nom dans les parties manquantes des textes, grec et nabatéen. [G]

508. **Péninsule arabique.** — Ch. Marek, *Arabia Felix, Beiträge zur Sprache und Kultur des vorislamischen Arabien, Festchrift W. W. Müller* (Wiesbaden, 1994), 178-190 : *Der römische Inschriftenstein von Barāqiš*, propose une restitution des parties manquantes de l'inscription bilingue grecque et latine de ce site du Yémen, *Ann. ép.* 1980, 890 ; *SEG* 31, 1480. D'après le latin, qu'il restitue *eques m*[*issicus*, il donne le grec [--- ἀπολύσιμος ἱππεὺς ---]. Si cette construction paraît fragile, le retour à la datation augustéenne et à l'idée d'une inscription funéraire de militaire, en liaison avec l'expédition d'Aellius Gallus, jadis avancée mais contestée, est raisonnable. [G]

ÉGYPTE ET NUBIE (J. Bingen)

509. J. Kügler, *Göttinger Miszellen* 139 (1994), 53-60 : *Priestersynoden im hellenistischen Ägypten. Ein Vorschlag zu ihrer sozio-historischen Deutung.* Les grands synodes sacerdotaux et les décrets qui en émanent traduisent une double stratégie, celle du pouvoir royal, qui a bien discerné le groupe dominant égyptien avec lequel il faut compter, et celle du clergé égyptien, qui adopte une attitude pragmatique d'alliance avec le pouvoir alexandrin tout en préservant son intégrité dans le monde fermé du temple. — Artistes et athlètes en Égypte n° 30.

510. J. K. Winnicki, *JJP* 24 (1994), 149-190 : *Carrying off and bringing home the statues of the gods. On an aspect of the religious policy of the Ptolemies towards the Egyptians.* L'allusion, fréquente dans l'épigraphie sacerdotale, au rapatriement, par le roi vainqueur, de statues de dieux emportées par les envahisseurs traduit une certaine réalité et n'est pas un éloge traditionnel vide de sens (il remonte d'ailleurs à l'époque pharaonique). L'enlèvement des objets sacrés a été largement pratiqué dans l'Antiquité.

511. A. Łajtar, *JJP* 24 (1994), 57-70 : *Die jüdischen Inschriften aus Ägypten. Bemerkungen zu : W. Horbury und D. Noy, Jewish Inscription of Graeco-Roman Egypt :* recension comportant de nombreux commentaires et corrections de détail. Ł. note que l'inscription funéraire *Bull.* 1989, 814 (*SEG* XXVIII 1689), présentée comme inédite et provenant probablement d'Esneh, est la stèle de Léontopolis *Bull.* 1974, 685 (Horbury-Noy 102).

512. J. W. van Henten - P. W. van der Horst (edd.), *Studies in Early Jewish Epigraphy* (= Arbeiten zur Geschichte des antiken Judentums und des Urchristentums, 21. Leiden, 1994), contient plusieurs contributions se rapportant entièrement ou partiellement à l'épigraphie grecque juive d'Égypte. 9-43 : W. Horbury, *Jewish Inscriptions and Jewish Literature in Egypt, with special Reference to Ecclesiasticus.* 129-147 : P. W. van der Horst, *Jewish Poetical Tomb Inscriptions.* 162-182 : D. Noy, *The Jewish Communities of Leontopolis and Venosa.* 183-225 : G. Lüderitz, *What is the Politeuma?*

513. **Basse-Égypte.** *Canope.* — M. Malaise, *Tranquillitas. Mélanges en l'honneur de Tran tam Tinh* (Québec, 1994), 353-370 : *Le culte d'Isis à Canope au IIIe siècle avant notre ère.* La documentation la plus ancienne est essentiellement épigraphique. Les cultes d'Isis Euploia et Pelagia n'apparaissent pas avant le IIe s. *a.C.* On peut se demander si le culte d'Aphrodite Arsinoé Euploia de Canope n'a pas contribué à l'essor de la dévotion à Isis, déjà protectrice des bateliers du Nil.

514. *Térénouthis.* — J. Pelsmaekers, *BIHBelge* 65 (1995), 5-12 : *Studies on the Funerary Stelae from Kom Abou Billou.* II. Mise à jour de la liste publiée par P. dans *BIHBelge* 59 (1989), 5-29.

515. *Léontopolis.* — Sur l'épigraphie juive de Léontopolis, voir n° 512.

516. G. Lüderitz (n° 512), 208-210, pour l'épigramme funéraire *I. métr.* 96 = *CPJ* III 1530A, conteste l'explication par L. Robert de l'ἀρχὴ πάνδημος ἐθνική du πολιταρχῶν Abramos comme magistrature dans un politeuma juif dont l'existence serait ainsi prouvée. L. lui oppose la mention d'une «civic magistrature» qui apparaîtrait dans une lettre privée contemporaine, où il est fait allusion à l'intervention d'un πολιτάρχης nommé Théophilos. Mais nous ne savons pas où

fut écrit le *P. Oxy.* IV 745, ni où Théophilos résidait. Il n'y a aucune indication sur la nature du titre qu'il portait ; de plus, d'après son nom, Théophilos est peut-être juif.

517. G. Wagner, *ZPE* 106 (1995), 126-130 : *Deux inscriptions grecques d'Égypte.* 1. Dédicace d'un ex-voto en forme d'omphalos lauré par un σημεαφόρος (Ier s. *a.C.*?). 2. Stèle funéraire de marbre (IIe-IIIe s. *p.C.*) : P. Papirius Apollônios fut τριήραρχος στόλου πραιτωρίου Μισηνῶν pendant 18 ans. On supprimera la 5e ligne de l'inscription qui est un accident typographique. L'attribution à Léontopolis est incertaine ; on peut tout au plus dire que ces inscriptions proviennent du Delta.

518. *Péluse.* — J.-Y. Carrez-Maratray, *CRIPEL* 16 (1994), 161-166 : *Épitaphes de la nécropole de Péluse (Tell el-Kana'is).* Fragments d'épitaphes grecques de l'époque impériale. — Caracalla et Alexandrie nº 38.

519. **Moyenne-Égypte**. *Memphis.* — G. Lüderitz (nº 512), 199 : dans le décret *OGIS* 737 de Memphis voté par τὸ πολίτευμα καὶ οἱ ἀπὸ τῆς πόλεως Ἰδουμαῖοι, L. plaide, contre D. J. Thompson, *Bull.* 1988, 928, pour l'ancienne explication par l'existence d'un « politeuma of the city of Memphis », défini en n. 46 comme « a public institution of the city administration » et « the decision taking body of the city ». Une fois de plus, on omet de dire ce que pourrait être ce « decision taking body » dont il n'existe pas la moindre trace dans la multiethnique Memphis ou ailleurs dans la *chôra* des Ptolémées. Parmi les nombreuses acceptions qu'a prises le mot πολίτευμα, il y a celle, bien attestée, où l'élément de référence πολίτης a le sens de « concitoyen », souvent élargi à la notion de « congénère ». D. J. Thompson a bien montré qu'en Égypte le mot désigne des associations de militaires de même origine, qui, dans ce cas-ci comme souvent, sont rejoints par leur συμπολιτευόμενοι dans certaines occasions. La vague mention de la πόλις en fin de décret, décisive pour L., est susceptible de diverses interprétations (elle oppose, à mes yeux, les Iduméens de Memphis aux autres implantations iduméennes). Le corps du décret, lui, ne laisse place à aucun « misunderstanding « : l'assemblée du πολίτευμα et des συμπολιτευόμενοι a eu lieu dans le sanctuaire des Iduméens en l'honneur du stratège Dôrion, prêtre du πλῆθος τῶν μαχαιροφόρων ; celui-ci est honoré parce qu'il a payé le revêtement de crépi et le chaulage du temple des Iduméens ; pour cela « lors de tous les sacrifices », il sera l'objet d'honneurs κατὰ τὸν πάτριον νόμον, de même lors des banquets du πολίτευμα (le mot réapparaît ici). La stèle sera érigée dans le sanctuaire des Iduméens. Il n'y a aucun moyen d'appliquer ces dispositions à un imaginaire corps civique de Memphis.

520. *Théadelphie.* — G. Lüderitz (nº 512), 190-192, commente *I. Fay.* I 121 (attribuée à tort à Philadelphie), dédicace de la réfection d'un τόπος réservé à une confrérie religieuse (πολίτευμα) de dévots d'Isis Sachypsis.

521. *Héracléopolite.* — J. Bingen, *CE* 70 (1995), 206-222 : *Les ordonnances royales C. Ord. Ptol. 75-76 (Héracléopolis, 41 avant J.-C.).* Réédition et commentaire du double *prostagma* de Cléopâtre VII et Ptolémée XV César relatif aux privilèges des Alexandrins détenant des exploitations agricoles dans la campagne égyptienne. Ceux-ci, loin d'être des déracinés qui ont perdu leur citoyenneté alexandrine, appartiennent aux sphères influentes de la cité. Opposition entre la « langue qui organise », qui apparaît dans les décrets proprement dits, et la « langue qui persuade » des attendus, celle-ci relevant d'une *koinè* nouvelle en voie de formation. On s'est étonné à tort de l'absence de traduction en démotique sur notre pierre : l'ordre de publier le *prostagma* principal et le procès-verbal d'audience « en lettres grecques et indigènes » s'applique à l'affichage offi-

ciel sur papyrus, et non à une inscription sur pierre, qui relève d'une initiative privée.

522. **Haute-Égypte.** *Thèbes.* — L. Criscuolo, *Hunderd-Gated Thebes. Acts of a Colloquium on Thebes and the Theban Area in the Graeco-Roman Period (P.L. Bat. 27)* (Leyde 1995), 21-30 : *L'epigrafia greca a Tebe.* Inventaire des inscriptions des deux rives de Thèbes (29 : liste à l'exception des proscynèmes, signatures et graffiti) et examen des problèmes d'interprétation qu'elles suscitent. Au sujet du décret sacerdotal *BIFAO* 70 (1971), 1-21, suivant une suggestion de W. Clarysse, qui voit en Hiérax un nom propre et propose d'y reconnaître le stratège de ce nom attesté sous Ptolémée VIII, C. date le document de ce règne (G. Wagner : Ptolémée V Épiphane) et peut-être plus précisément de 141/0 *a.C.*, si on peut interpréter la mention de τριακονθετηρίδες, comme la «commémoration du 30e anniversaire du règne» plutôt que comme «fête trentenaire».

523. P. W. Pestman (n° 522), 101-137 : *Haronnophris and Chaonnophris. Two Indigenous Pharaohs in Ptolemaic Egypt (205-186 B.C.)*, étudie, y compris dans les inscriptions grecques, la chronologie, qui s'en trouve modifiée, et l'extension géographique, variable, de la sécession thébaine sous Ptolémée V Épiphane.

524. G. Wagner (n° 541), 547 : nouvel exemplaire d'«inscription commémorative» du dromos de Karnak (14/15 *p.C.*). Sur ces textes de l'an 1 de Tibère, voir L. Criscuolo (n° 522), 25-26, qui y reconnaît des bornes du *castrum*.

525. K. Van Landuyt (n° 522), 69-82 : *The Soter Family : Genealogy and Onomastics*, confronte à son contexte de langue égyptienne l'un des plus vieux dossiers de l'épigraphie grecque d'Égypte, celui des textes sur cercueil relatifs à Sôter, à qui on donne le titre officieux d'ἄρχων Θηβῶν, et de sa famille (Ier-IIe s.).

526. T. Derda - A. Lajtar, *JJP* 24 (1994), 19-22 : *A Christian Prayer from Ramses IVth Tomb in the Theban Valley of the Kings.* Réédition de l'inscription peinte *I. Syringes* 302 (VIe s.). Remarques sur l'emploi de ἄπα, terme étudié d'une manière plus approfondie *ibid. (JJP)*, 23-56, par T. Derda - E. Wipszycka, *L'emploi des titres* abba, apa *et* papas *dans l'Égypte byzantine* : «étant appliqué exclusivement à des ecclésiastiques, *papas* ou *papa* a fini par être perçu comme un terme désignant une fonction, et non pas seulement comme un terme honorifique ; *apa*, par contre, a gardé un sens beaucoup plus vague».

527. *Omboi.* — G. Wagner, *ZPE* 106 (1995), 123-125 : *Épitaphe d'une prophétesse d'Amon.* Stèle de grès (Ier s. *a.C.* - Ier s. *p.C.*) avec l'épitaphe τάφος Τημαλιτος προφήτιδος Ἀμμωνος. Le nom Τημαλις (à moins qu'il ne faille lire Τημαλυς ou Τημαλ'λ'ις) ferait partie «d'un vieux fond (chamito) sémitique». Il ne faut pas déduire du titre (nouveau) de la défunte qu'il y avait un culte important d'Ammon à Omboi (il n'y en a aucune autre trace) ; elle était peut-être simplement de passage.

528. *Éléphantine.* — Fr. Piejko, *BASP* 29 (1992), pp. 5-24 : *The Relations of Ptolemies VIII and IX with the Temple of Chnum at Elephantine.* Cette réédition des lignes 1-60 d'*OGIS* I 168 ignore les éditions de Marshall (1916) et *I. Th. Sy.* 244 (1989, reprise dans *I. Prose* 24) et pratiquement celle de M.-Th. Lenger (1964) et nous ramène à une épigraphie d'un autre âge : alors qu'au moins deux tiers de chaque ligne sont perdus du début jusqu'à la fin de cette longue inscription, on prétend rétablir un texte continu «as to sense, if not always in every word and expression». Il s'agit, on s'en doute, du «sense» que les restitutions imposent à ces cinq pages de grec. La démarche est souvent arbitraire : P., pour faire passer la médiocrité qu'il prête aux rédacteurs du texte, explique qu'il s'agit d'un ensemble introduit par un décret «à l'orientale». Il n'explique d'ailleurs pas ce que représente cet exotisme : une note en bas de page cite, parmi

d'autres, l'exemple du décret de Canope, dont l'hellénisme est reconnu depuis longtemps et où on cherche en vain ce qui est «à l'orientale» dans l'expression ou l'ordonnance. Il est trop commode d'attribuer de prétendues déficiences à l'origine du document dans une «native community remote from the centers of Hellenic culture». La région de la 1re cataracte a toujours connu une forte présence grecque de fonctionnaires et de militaires, et un clergé aussi puissant que celui de Khnoum d'Éléphantine pouvait se payer les meilleurs secrétaires grecs de la vallée. La partie conservée est d'ailleurs d'excellent grec. En fait, ce «décret à l'orientale» n'est décret que parce que P., en tête de la lacune initiale, a coiffé le texte d'un ἐπειδή à une place peu crédible et en modifant toute l'économie du document.

529. D. Feissel, *AnTard* 3 (1995), 33-53 : *Les constitutions des tétrarques connues par l'épigraphie : inventaire et notes critiques.* Aux pp. 37-43, F. procède à un examen critique de la dernière étude par P. Brennan (*SEG* XXXIX 1698) des rescrits d'Éléphantine *Bull.* 1989, 815. Il apporte plusieurs corrections à la copie défectueuse de Pococke, unique témoin de l'inscription. À la ligne 2, en restaurant τῷ διασημοτάτῳ καθολικῷ προσελθῖν φροντίσαται , D. rétablit heureusement la construction et la portée du début de ce qui est conservé du rescrit de Dioclétien. P. 44, réédition prudente, mais en net progrès, de toute l'inscription.

530. *Philae.* — G. Dietze, *Ancient Society* 25 (1994), 63-110 : *Philae und die Dodekaschoinos in ptolemäischer Zeit. Ein Beitrag zur Frage ptolemäischer Präsenz im Grenzland zwischen Ägypten und Afrika an Hand der architektonischen und epigraphischen Quellen.* On notera ici particulièrement la section consacrée à l'évolution de la typologie des inscriptions grecques de Philae à l'époque ptolémaïque (77-90). Soulignons combien la confrontation de l'activité monumentale et des sources grecques et hiéroglyphiques (documents littéraires et épigraphiques) éclaire l'histoire des rapports politiques et religieux de Philae et du Dodécaschène à l'époque hellénistique.

531. J. F. Oates, *BASP* 32 (1995), 13-21 : *Equal in honor to the First Friends.* Dans son étude sur ce titre aulique, O. restitue dans la dédicace *I. Th. Sy.* 319, l. 10, τῶν ἰ[σοτίμων τοῖς πρώτοις φίλοις], rétablissant ainsi la hiérarchie aulique entre le père, τῶν πρώτων φίλων, et ses fils. Cette inscription (*SEG* XXVIII 1663) n'est pas perdue (*Bull.* 1988, 990) et la photo publiée dans *Elephantine* IX, pl. 48 d, favorise précisément la lecture du I avant la lacune au lieu du Π des éditions précédentes. O. restitue aussi le titre dans *I. Philae* I 13 et le cite pour la dédicace d'Éléphantine *I. Th. Sy.* 243 (où l. 7, il faut lire Καλλικράτου, cf. *SEG* XXXIX 1675). Le titre semble n'avoir été utilisé que fort peu de temps.

532. H. J. Thissen, *Göttinger Miszellen* 141 (1994), 89-95 : *Varia onomastica*, étudie, entre autres, le titre de προφήτης Πτιρέως dans les proscynèmes *I. Philae* II 190-191 (Ve s. *p.C.*). Il y reconnaît un dieu crocodile à tête de faucon Πτιρεύς (et non Πτῖρις), qui semble avoir été honoré par les Méroïtes et les Blemmyes au moins depuis le Ier s. *a.C.*

533. **Désert Oriental.** *Mons Porphyrites.* — W. Van Rengen, *CE* 70 (1995), 240-245 : *A New Paneion at Mons Porphyrites.* Après sa découverte des carrières de porphyre (plus ancienne mention de πορφυρίτης), de porphyre noire (première mention), de κνηκίτης (une roche jaune) et de ποικίλοι λίθοι (dans lesquelles V. reconnaît des granits), C. Cominius Leugas (cognomen d'origine gauloise ?) dédie en ex-voto à Pan et à Sarapis le τέμενος où l'inscription a été trouvée (18 *p.C.*).

534. A. Łajtar - E. Wipszycka, *JJP* 24 (1994), 71-85 : *Deux καθολικαὶ ἐκκλησίαι dans le Mons Porphyrites.* Réédition des *I. Pan* 27 (en fait, l'établissement chrétien du Bir Qattar ne se situe pas dans le massif du Gebel Dokhan) et 28 (Mons

Porphyrites) du IVe s. Les auteurs voient dans l'utilisation de l'expression καθολικὴ ἐκκλησία dans les deux inscriptions la volonté des Mélitiens de proclamer «que c'était eux, et seulement eux, qui appartenaient à l'Église universelle». Dans *I. Pan* 28, à la 1re ligne, le titre καθολικὴ ἐκκλησία Μελιτίου est suivi de signes informes (une ornementation?) que représentent de manière inconciliable les deux copies que nous avons. Les auteurs rejettent à juste titre les π(ραι)π(οσίτου) et π(ά)π(α) qu'on a voulu y voir et proposent d'y trouver le *nomen sacrum* ΠΠΠΙ, sous la forme ΠΠ. Les copies ne semblent guère encourager cette lecture. Notons, dans le même tome, 191-212, l'étude d'E. Wipszycka : ***Καθολικὴ et les autres épithètes qualifiant le nom ἐκκλησία. Contribution à l'ordre hiérarchique des églises dans l'Égypte byzantine.***

535. J.-L. Fournet, *BIFAO* 95 (1995), 173-233 : *Les inscriptions grecques d'Abū Kū' et de la route Quft Quṣayr*, expose les résultats d'une prospection épigraphique de la route de Koptos à Myos Hormos. Inédits et corrections aux *I. Ko. Ko.* donnent une image désormais plus cohérente de la fréquentation de cette route. Pour l'époque ptolémaïque, seul le site d'Abu Kueh (voir n° 538) fournit des graffiti ; liés à ceux d'el-Boueib (voir n° 540), ils révèlent peut-être l'existence à cette époque d'une variante au début de la piste Koptos-Bérénikè. F. signale qu'une inscription démotique témoigne de l'exploitation, peut-être momentanée, des carrières du Ouadi Hammamat au IIIe siècle *a.C.* La route de Myos Hormos (port aujourd'hui définitivement identifié avec le site de Quṣayr al-Qadīm) est régulièrement fréquentée dès l'époque d'Auguste et sera protégée par une chaîne de *praesidia*. L'épigraphie témoigne du passage de Syriens et de Nabatéens. Voir n°s 536 et 538-540.

536. *Ouadi Hammamat*. — J.-L. Fournet (n° 535), 199 et 203-205. Signature inédite d'époque impériale d'un Nabatéen, Αβδουβας, «serviteur d'Obodas». Comme le prévoyait *Bull.* 1973, 527, l'étrange τόπος σκήνου de *I. Ko. Ko.* 109 est une mélecture pour un banal τὸ πρ(οσκύνημα) Σερήνου. Parmi les retouches apportées à plusieurs inscriptions, F. reconnaît dans la ligne 3 de *I. Ko. Ko.* 40, justement omise par les premiers éditeurs, une inscription démotique et non une date par Tibère (cf. *Bull.* 1993, 684).

537. *Al-Muwayḥ*. — A. Bülow-Jacobsen, H. Cuvigny, M. Gabolde, Chr. Robin, *BIFAO* 95 (1995), 103-124 : *Les inscriptions d'Al-Muwayḥ*. Avec la réédition de l'inscription latine *I. Ko. Ko.* 19, où Dida fils de Damanaus est Dace, et non Volque (ce qui faisait problème sur le plan de l'onomastique du père comme du fils), les auteurs publient différents graffiti grecs, dont certains d'origine sémitique. Signalons le nom de femme trois fois répété Γάζα et la présence d'une inscription thamudéenne.

538. *Abu Kueh*. — J.-L. Fournet (n° 535), 174-199, établit un nouveau corpus des abris sous roche d'Abu Kueh. Parmi les inédits, signalons le proscynème à Πὰν Κύριος, une épiclèse caractéristique de l'ensemble du Ouadi Hammamat. F. réédite les *I. Ko. Ko.* 20-37 qui reprenaient pour l'essentiel l'édition princeps de Reinach (1920). Au n° 10 (*I. Ko. Ko.* 28), la signature de Philonidès porte une date que j'attribuerais au règne d'Auguste, soit le 15 août 7 *a.C.* Sous les n°s 12, 13, 16 et 21, F. reprend un groupe de signatures de haute époque ptolémaïque, présentant dans deux cas des *rasurae* par lesquelles on a probablement voulu oblitérer des patronymes de fantaisie. C'est dans cette catégorie que F. est tenté de ranger le patronyme obscène Κυσθολοίχου (n° 13), mais il n'exclut pas l'hypothèse qu'il s'agisse d'un patronyme réel. Dans le n° 21, qui améliore *I. Ko. Ko.* 36, contrairement à F. qui écarte cette hypothèse, je crois qu'en raison du cadrage des deux inscriptions, il faut dissocier la signature d'Attalos de l'énig-

matique εὖ τυφλὸν ἐπαινῶ qui occupe l'espace résiduel de la pierre (εὔτυφλον, peut-être Εὔτυφλον, épiclèse, F., avec beaucoup de réserves, mais il me semble peu opportun de créer un *hapax legomenon* dans un contexte aussi insaisissable). Si εὖ n'est pas rare dans le voisinage d'ἐπαινέω, il porte alors sur un participe ou un infinitif qui dépend de ce verbe, élément qui manque ici.

539. *Kasr el-Banat*. — J.-L. Fournet (n° 535), 201-203. Comme P. J. Sijpesteijn, *Bull.* 1993, 683, F. écarte l'attribution au règne d'Hadrien de *I. Ko. Ko.* 4 ; même remarque pour *I. Ko. Ko.* 5 : il s'agit ici de la signature d'un Nikias, esclave de l'esclave impérial Iambos, datant en fait de l'an 29 d'Auguste (2/1 *a.C.*). Le θ(εῷ) Σω(τῆρι) de *I. Ko. Ko.* 14 est une inscription fantôme (en fait un chiffre arabe). F. reconnaît la formule μνησθῇ ὁ γράψας dans *I. Ko. Ko.* 10. La formule est surtout attestée en Syrie : « ce n'est probablement pas un hasard que les deux seules attestations égyptiennes se rencontrent sur la route Quft-Quṣayr, où le passage de voyageurs-commerçants en provenance du domaine syro-palestinien a laissé de nombreuses traces ».

540. *El-Boueib*. — J.-L. Fournet (n° 535), 206-208. Sans avoir revu le site, F. fait diverses remarques sur les inscriptions de ce site publiées dans les *I. Ko. Ko.* Le n° 176 de cette collection est une inscription copte, ce qui renvoie trois noms fantômes aux oubliettes.

541. **Égypte, localisation incertaine.** — G. Wagner, *Cahiers de Karnak* X (1995), 545-550 : *Inscriptions grecques des Archives photographiques du Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak*. 1. Dédicace (début IIIe s. *a.C.*) Σαράπει [Ἴσει ?] Ἀφροδίτη[ι θεοῖς] πατρῶιο[ις] (je crois que la graphie proposée Σαράπειδ[ι n'est guère possible à une date aussi haute) par un Timoklès fils d'Onètôr. — 3. Stèle (funéraire ?) d'un ἱππεὺς ἄλης Αὐγούστης, τύρμης Σευήρου. — 5. Stèle d'une Συρία (pas attesté comme anthroponyme en Égypte), âgée de 10 ans, qui est déclarée εσι (ép. rom.). J. Quaegebeur, *ZPE* 24 (1977), 246-250, a montré que cette expression translittère l'égyptien *ḥsj* « glorifié », particulièrement par une immersion rituelle, sans qu'on puisse parler de noyade.

542. G. Nachtergael, *CE* 70 (1995), 246-251 : *Une dédicace à Harpocrate*. Dédicace au dieu Zeus Hèlios ἐνάρετος Σεμφθόπος Harpokratès et à ses σύνναοι θεοί (2e m. du IIIe s. *p.C.*). Le dieu Harpocrate Somtous et les nombreux noms théophores qu'il a inspirés dans l'Arsinoïte et l'Héracléopolite. Première attestation de cette combinaison syncrétique : « peut-être suffit-il de dire, sans rechercher à tout prix des formules d'équation, que l'identification se justifie par l'universalité du dieu solaire et par le pouvoir suprême, royal et impérial, qu'il incarne ». L'épiclèse nouvelle ἐνάρετος, d'après les emplois profanes de l'adjectif dans les papyrus, semble indiquer qu'il s'agit d'un dieu qui préside à la fertilité agraire. L'expression διαδεχόμενος στρατηγίαν après la disparition de la fonction de basilicogrammate.

543. **Nubie.** — É. Bernand, A. J. Drewes, R. Schneider, *Recueil des inscriptions de l'Éthiopie des périodes pré-axoumite et axoumite*. Tome I, *Les documents*. Tome II, *Les planches*. Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Diffusion De Boccard), 1991. Les inscriptions grecques, toutes de la période axoumite, ont été traitées par É. Bernand (bibliographie, texte et apparat critique), 361-387, nos 269-274. Un 3e volume (traductions et commentaires) suivra.

544. *Abou-Simbel*. — O. Masson, *Studi micenei ed egeo-anatolici* 34 (1994), 137-140 : *La grande inscription grecque d'Abou-Simbel et le nom probablement carien Peleqos*. Dans le grand graffite archaïque (photographies), pour Πέλεqος οὐδάμο, Péléqos fils d'Eudamos, il n'y a plus lieu d'hésiter ; il portait un nom

aujourd'hui attesté, semble-t-il, dans des documents cariens. Eudamos (le nom est fréquent à Cos et à Rhodes) a pu épouser une femme carienne.

545. *Adulis*. — Ét. Bernand (nº 543), 375-378, nº 276, donne le bulletin de victoire de Ptolémée III (*OGIS* 54) d'après le texte de la nouvelle édition de Cosmas Indicopleustès due à W. Wolska-Conus dans *Topographie chrétienne* I (1968), II, 58-59. On doit au *Vaticanus Graecus* 699, le texte correct de la l. 8 δυναμέως πεζικῶν καὶ ἱππικῶν (δυναμέων codd. LS et *OGIS*). — H. Hauben, *AfP* 36 (1990), 31-32, date l'inscription d'Adulis entre juillet 245 et le 17 septembre 243 *a.C.*

546. *Daqqi Mahari*. — Ét. Bernand (nº 543), 374-375, nº 275, revient pour la dédicace du βασιλεὺς ἐκ βασιλέων Ἀξωμειτῶν μέγας Σεμβρούθης à la date et au texte proposé dans *SB* III 6948, en écartant la lecture ι' ἰν(δικτίονος) d'Altheim-Stihl (*SEG* XXIV 127), qui renvoyait ce règne à la période byzantine. D'après la gravure, je daterais cette inscription du Ier ou IIe siècle.

CYRÉNAÏQUE ET AFRIQUE DU NORD (Catherine Dobias-Lalou)

547. **Cyrénaïque.** — L. Gasperini, *Scritti di antichità in memoria di Benita Sciarra Bardaro* (C. Marangio, A. Nitti éd.), Fasano 1994, 189-192, publie, avec d'excellentes photographies en couleur, un graffite incisé sous le pied d'une amphore apulienne à vernis noir ; elle fait partie d'un lot d'objets de provenance cyrénéenne entrés par donation dans les collections de l'Antiquarium Arborense d'Oristano (Sardaigne). On ne sait rien de plus sur l'origine. Le vase est entier, le graffite complet : Παρμενίσκος Ἡροστράτω. Les deux noms sont nouveaux pour la Cyrénaïque. On suit volontiers l'éditeur pour une datation aux confins du IVe et du IIIe s. *a.C.*

548. Vases gravés nº 117. Le chant des sirènes nº 88.

549. *Cyrène*. — *Idem*, *Quad. Arch. Libya* 17 (1995), 5-12, a repéré au musée de Cyrène des graffiti inédits provenant probablement du sanctuaire d'Apollon. Sur huit tessons, attiques à vernis noir on retrouve des restes du génitif τὸ̄πόλλōνος et du mot δεκάτα. Le plus intéressant est une dédicace [- - - - Ἀπόλλō]ν̣ι Qόρακί με ἀνέ[θēκε. L'emploi de *qoppa* et la forme des lettres indiquent le milieu du VIe s. *a.C.* L'épithète d'Apollon Κόραξ est nouvelle ; elle évoque un détail des traditions sur la fondation rapporté par Callimaque, *H. Ap.* 65-68.

550. C. Dobias-Lalou et M. Fadel Ali, *Libya antiqua* N.S. 1 (1995), 55-59 et pl. XVIII, publient un bloc de calcaire inscrit très fragmentaire provenant de la nécropole occidentale. D'après plusieurs indices, c'est l'inscription lapidaire la plus ancienne de la région : gravure *boustrophédon*, emploi de *san* et de *qoppa* ; les hasards de l'édition nous en livrent donc deux cette année, alors qu'il fallait jusque-là se contenter d'un exemple peut-être cyrénéen à Olympie ; formes nouvelles pour *iota* et *gamma*. On ne repère que des mots, πρόγονος et θυγάτηρ ou un dérivé, et l'anthroponyme Πρόqλος.

551. L. Bacchielli, *Riv. Fil.* 122 (1994), 267-270 et pl. II-V, *L'ostracismo a Cirene*, identifie comme des *ostraka* une douzaine de tessons. L'un d'eux, publié par L. Gasperini en 1967, n'avait pas permis de conclure à l'existence de cette institution. Les autres, tous inédits, portant nom et patronyme, ont été retrouvés notamment en 1993 sur l'agora, dans des couches de nivellement du début de l'époque hellénistique. Neuf d'entre eux visent Πραξιάδας Ζήνιος, dont un descendant Ζῆνις Πραξιάδα fut stratège vers 330. Les trois autres tessons

concernent trois personnes différentes, mais ont de fortes chances d'appartenir à ce matériel. L.B. propose une datation fondée sur trois types d'arguments. La forme des lettres lui paraît conduire dans la seconde moitié du ve s. *a.C.*; je descendrais volontiers un peu plus bas. Il est vrai qu'on ne peut pas trop s'éloigner des derniers exemples connus d'ostracisme athénien et L.B. pense trouver un moment favorable vers la fin du siècle, moment auquel il attribue tous les témoignages transmis sur des troubles politiques à Cyrène. C'est dans ce contexte qu'il situe l'éloignement d'Aristippe et son exil à Athènes. L'emprunt de l'ostracisme aux institutions athéniennes va avec celui des «modèles politiques et architecturaux» sur lesquels L.B. a fourni ailleurs une ample démonstration.

552. C. Dobias-Lalou, *Verbum* 1994 [1995], 243-256, donne après autopsie un texte révisé, avec notes critiques et traduction, de la «stèle des fondateurs» (*SEG* IX 3). Le propos est de mieux prendre en compte les particularismes dialectaux, afin de fournir aux historiens des arguments linguistiques sur l'origine de ce document composite. Il consiste en un décret dialectal cyrénéen (l. 1-22), un texte rédigé comme un décret en dialecte théréen avec quelques traits de la *koinè* (l. 24-40), enfin une chronique (l. 40-51) qui pourrait provenir aussi bien de la colonie que de la métropole.

ITALIE, SICILE (L. Dubois)

553. **Grande Grèce.** *Généralités.* — L. Dubois, *Inscriptions grecques dialectales de Grande Grèce* I (École Pratique des Hautes Études, IVe Section, série III, n° 21), Genève (Droz), 1995, 202 pp. in-4°. Ce premier tome est consacré à l'épigraphie dialectale des colonies eubéennes (Pithécuses, Cumes, Naples, Rhégion) et ioniennes (Siris, Vélia), ainsi qu'à celle des emporia d'Italie (Gravisca, Adria et Spina). Certaines inscriptions figuraient déjà dans les *IG* XIV de Kaibel (1892), mais les fouilles italiennes ont, depuis un siècle, été si fécondes qu'il valait la peine de réunir un matériel très dispersé. D'une cité à l'autre le matériel épigraphique est très variable. Pithécuses n'a fourni que des graffites de la fin du VIIIe siècle; l'épigraphie archaïque de Rhégion consiste surtout en dédicaces apparues à Olympie et à Delphes; des traces du dialecte eubéen de Naples ne sont guère plus perceptibles que dans le texte du décret des Aristaioi, n° 29, du début de notre ère. Finalement, seule la colonie phocéenne de Vélia fournit une véritable épigraphie lapidaire constituée surtout de bornes d'enclos sacrés. Comme, pour les hautes époques, se posent de nombreux problèmes de graphie, ont été incorporées à ce recueil les légendes des vases chalcidiens qui, depuis les études de G. Vallet, sont attribués à des potiers rhégins.

554. *La Magna Grecia e i grandi santuari della madrepatria. Atti del trentunesimo Convegno di Studi sulla Magna Grecia, Taranto 4-8 ottobre 1991*, Tarente, 1992 (en fait 1995). Voir n°s 215, 226.

555. *Pithécuses.* St. West, *ZPE* 101 (1994), 9-15, propose de voir dans l'inscription de la «Coupe de Nestor» une allusion à une utilisation du récipient à des fins magiques : son propriétaire, dans la tombe duquel elle fut retrouvée, y aurait bu un philtre qui lui aurait donné la virilité héroïque de Nestor. Outre que l'on possède peu de renseigements sur la magie amoureuse dans l'Antiquité, il me semble que les nombreux parallèles des graffites symposiaques incitent toujours à voir dans cette inscription un document rédigé par un poète local qui,

dans un milieu d'aristocrates eubéens cultivés, utilisait avec humour et brio la matière et la forme épique dans le cadre d'un banquet.

556. A. C. Cassio, *Annali di Archeologia e Storia Antica, 1994* = *Ἀποικία. Scritti in onore di Giorgio Buchner*, 55-57, analyse en détail certains aspects linguistiques de la «Coupe de Nestor». La présence de l'adjectif καλλιστέφανος, variante métrique de la forme ἐυστέφανος de l'*Odyssée* et des *Hymnes*, est à attribuer à une phase finale de la constitution de l'Épopée. L'utilisation de κῆνον en fin de vers avec un enjambement s'écarte de l'usage homérique, tout comme la séquence hὸς δ' ἂν + *consonne*. Il y a donc eu réélaboration d'un formulaire épique par un poète local. L'intérêt de cet article concerne plutôt l'histoire littéraire et en particulier l'origine eubéenne de l'Épopée défendue avec brio par M. West, «The Rise of the Greek Epic», *JHS* 108 (1988) 151-172, article qui a déjà suscité maintes controverses évoquées dans cette brillante contribution de Cassio.

557. Dans l'inscription de la «Coupe de Nestor» G. Manganaro, *Kadmos* 34 (1995), 142-146, propose de restituer Νέστορος [ἔν το]ι : εὔποτ[ον] ποτέριον «La coppa di Nestore [era appunto] piacevole a bersi» : pourtant, d'une manière générale, l'ajout d'une cheville dans la restitution d'un texte archaïque est plus gratuite qu'efficace sémantiquement. M. met en rapport le ποτήριον de Nestor avec le vase appelé Νεστορίς chez Athénée 11, 489c, ἐτετυπωμένα ἔχον τὰ ὁμηρικὰ ἔπη et qui était conservé dans le temple de Diane à Capoue. Mais peut-on vraiment rapprocher les traditions épiques, qui ont inspiré des œuvres hellénistiques, de l'inscription d'Ischia ? Enfin, M. propose de retrouver dans les lettres NH gravées à gauche de l'inscription, non pas un faux départ de l'inscription, mais le chiffre 57, à titre de marque commerciale.

558. *Naples*. E. Miranda, *Iscrizioni greche d'Italia, Napoli* II, Rome 1995. Avec la parution de ce beau volume se trouve achevé le corpus épigraphique de Naples. Le tome I, paru en 1990 (*Bull.* 1991, 686), était consacré aux documents publics, celui-ci a pour principal objet les funéraires, nos 89-188. La plupart des inscriptions sur pierre sont connues depuis longtemps, mais les photographies des stèles qui figurent dans ce volume constituent une réelle nouveauté : la typologie des reliefs ainsi que l'écriture permettent de proposer une datation plus affinée que celle, très vague ou même absente, des *IG* XIV. Non moins intéressantes sont les photographies des inscriptions gravées dans le stuc des nombreux hypogées napolitains. On mentionnera en particulier l'inscription inédite nº 126 *ter*, Ier *a./p.C.*, qui contient, après la mention de trois personnages, la formule Οὐ θέμις ἄλλον θῆναι. [Ἱερ]ὰ [κ]αταρή qui présente à la fois une graphie archaïsante et une forme ionienne, vraisemblablement héritée, pour le terme qui désigne la malédiction. Parmi les inscriptions publiées après les *IG* XIV, signalons aussi le nº 152 dont je ne comprends pas bien pourquoi M. ne l'a pas traitée avec les nos 102, 114-117, puisqu'il s'agit d'inscriptions peintes provenant de la même tombe et d'individus de la même famille, enfants d'un Εὔλυτος qui portent des noms tantôt grecs comme Ἀριστόλη, tantôt étrusco-italiques comme Τρέβιος, Τάρχιος ou Βίβιος (102, 114, 115). L'ouvrage s'achève sur de riches index et d'utiles cartes de Naples.

559. L. Dubois, *Ann. Ist. Univer. Or. Napoli, Sez. fil.-letter.* 16 (1994), 157-162, revient sur l'énigmatique nom de magistrat napolitain *λαυκέλαρχος, terme attesté par le participe λαυκελαρχήσας d'un certain nombre de *cursus honorum* d'époque impériale. Il propose d'y voir un hybride italo-grec dont le premier membre serait un dérivé en *-elo-* du nom de la clairière à défricher, le *loukos* italique qui serait normalement passé à **laukos* en étrusque. Le diminutif ita-

lique **loukelos* désignerait un canton déboisé dont le chef aurait été le *λαυκέλαρχος, après que les Eubéens de Cumes et de Naples eurent emprunté le terme aux Étrusques de l'arrière-pays napolitain.

560. *Calabre*. M. L. Lazzarini, *Ann. Ist. Univer. Or. Napoli, Sez. fil.-letter.* 16 (1994), 163-169, publie avec soin une *defixio* dorienne du IVe/IIIe siècle *a.C.* découverte à Tiriolo, dans le Bruttium à 18 km de Catanzaro. Après le nom corrompu de la *deficta* (ATIEAN), vient le verbe nouveau mais non ambigu ἐνδίδημι suivi de la divinité infernale dont l'aide est sollicitée, πὰρ Ἡρμᾶι *(sic)* ; à la l. 2, l'éditrice propose de lire [ἐπ]ὶ παρκάτθεμα « in affidamento », terme nouveau qui rappelle et l'abstrait παρακαταθήκη « mise en dépôt » et le verbe παρκαττίθεται des affranchissements par consécration d'Héraclée de Lucanie, *Bull.* 19 81, 684 ; coordonnées par un καὶ sont ensuite énumérées les parties du corps de la *deficta*, ψυχὰν, γλώσας, [..στο/σῶ]μα ; ces mots sont suivis de deux abstraits qui se rapportent aux juges eux aussi maudits : ἰσχύν, δύναμι(ν) τὰν κριτᾶν. La l. 3 s'achève sur les cinq lettres ΩΝΚΥΣ, suivies à la l. 4 de trois adjectifs au nominatif féminin μυσαρά, ψυχρά, μ[ι]σέτα (pour μισήτα) « dégoûtante, froide, putain ». La trivialité bien connue de ces textes pourrait inciter à retrouver dans les lettres ΩΝΚΥΣ une interversion de syllabes pour κυσ(σ)ῶν, « les cons », en apposition à κριτᾶν.

561. *Hipponion*. A. C. Cassio, *Ann. Ist. Univer. Or. Napoli, Sez. fil.-letter.* 16 (1994), 183-205, consacre un article très détaillé à la langue des lamelles orphiques dont la plus ancienne est celle d'Hipponion (*ca* 400) couramment appelée H depuis l'étude de R. Janko, *Class. Quart.* 34 (1984) 89-100. Au vers 12 de ce texte, il faudrait lire non plus ψυχρὸν ὕδῶρ πιεῖν αὐτῆς Μνημοσύνης ἀπὸ λίμ[νης], comme le voulait M. Guarducci, *Riv. Fil.* 113 (1985) 385-397, mais πιέναι τῆς Μνημοσύνης, selon les nouvelles lectures de G. Pugliese Carratelli, *Le lamine d'oro « orfiche »*, 1993 (ouvrage hors commerce). La disparition du pronom αὐτῆς rend le passage beaucoup plus clair et fait apparaître un infinitif πιέναι dont la désinence rare, et qui ne pouvait être dorisée en πιέμεν pour des raisons métriques, est attestée chez Parménide d'Élée, πελέναι *Vorsokr.*[6] 28, B 8, 11 et 40 DK. Cassio déduit de ce rapprochement que le modèle de H était d'origine ionienne orientale, ce qui s'accorde avec les observations de M. West, *The Orphic Poems*, 1983. Pour une autre forme d'infinitif thématique en -έναι, voir le graffite sicilien n° 566.

562. *Rhégion*. G. Cordiano, *Quaderni Urbinati* 1995, 111-123, propose une lecture très stimulante des deux dédicaces rhégines sur armes de bronze, d'Olympie, publiées par E. Kunze, *Ol. Forsch.* XXI, 1991, p. 129, n° 12 : à la place de Διὶ Ῥηγῖνοι Γελεαίῶν « A Zeus, les Rhégins après leur victoire sur les Géloens », C. propose de retrouver dans le génitif pluriel, non pas l'ethnique de Géla pour lequel on attend la forme Γελοαίῶν attestée en *IGDS* 132, mais celui de Vélia, Ϝελεατῶν. C. fait donc de la première lettre un *digamma* et croit apercevoir les traces de la barre supérieure d'un *tau* au-dessus de la haste verticale lue jusqu'ici comme un *iota*. Il situe cette victoire rhégine au moment de l'éphémère fondation de Pixunte, à une vingtaine de km au nord de Vélia, par Mikythos en 471/470 (Diodore XI 59, 4, Strabon, VI 1, 1). Tout en admettant que le second *epsilon* de l'ethnique sicilien est très gênant, je ne puis adhérer à l'hypothèse de C. pour des raisons paléographiques : le *digamma* dans les inscriptions grecques d'Occident a soit sa forme normale Ϝ soit une variante Ⅎ mais jamais la forme C qu'il présente ici et qui ne peut être qu'un *gamma*. J'avoue également que la haste supérieure de l'hypothétique *tau* figure, si l'on en croit les excellentes photographies de Kunze, dans une partie tellement corrodée qu'il est impossible

de trancher. Il est donc plus prudent de conserver l'hypothèse d'un conflit entre Rhégion et Géla, plus plausible d'ailleurs historiquement que celui d'une guerre entre deux cités ioniennes qui semblent en outre avoir eu de bonnes relations au siècle précédent, après la bataille d'Alalia (Hérodote I 167).

563. *Ancône*. F. Cordano, *Picus* 12-13 (1992-1993), 188-193, présente trois timbres d'amphores utilisées pour des sépultures à *enchytrismos*. Les deux premiers sont rhodiens : les éponymes, Νικασαγόρας (fabricant Δαμοκράτης) et Ἀστυμήδης sont connus, et datés de 188-183 et 130 *a.C.* Le 3e timbre est cnidien, avec un éponyme connu par des timbres trouvés à Délos et datés de 188-166. C. transcrit : ἐπὶ φρουράρχου Ἐπιγένους Ἀριστ[- - -]. Mais il n'y a pas de phrourarque éponyme, ni à Cnide ni ailleurs ; à Cnide, le magistrat éponyme est le *damiourgos*, cf. R. K. Sherk, *ZPE* 88 [1991], 242. Il faut donc écrire Φρουράρχου (cf. F. Bechtel, *HP* 515), nom de l'éponyme. — Ancône était au IIe s. *a.C.*, une escale du commerce grec en Adriatique.

564. *Rome*. G. Bevilacqua, *Scienze dell'Antichità* 6-7 (1992-1993), 143-151, republie en parallèle la *defixio* romaine *IG* XIV 1047 connue par un manuscrit de Paris et le papyrus magique du Fayoum, *PMG* II, p. LVIII. La *defixio* se présente comme l'application au cas particulier d'un certain Νικομήδης de la recette contenue dans le papyrus. Outre d'avoir mangé des poissons sacrés, les oxyrhynques nés du démembrement d'Osiris, le *defictus* est accusé d'avoir brûlé le bosquet de papyrus d'Osiris, ὁ καύσας τὸν παπυρῶνα τοῦ Ὀσείρεως. Le papyrus serait ici l'emblème du Nil et du dieu Osiris assimilé au Nil. En fait, il n'y aurait pas de lien direct entre ce dont est accusé Νικομήδης et les accusations formulées qui sont de nature mythique : au *defictus* seraient imputés les mêmes crimes que ceux qui sont attribués à Seth. Il y aurait donc une sorte de sympathie magique entre Osiris et le rédacteur du texte, la victime de Nicomèdès. — Sur *IGUR* 109, voir n° 109. Dédicace peinte à Satricum n° 115.

565. *Falerii Novi*. G. Bevilacqua, *Epigrafia della produzione e della distribuzione*, Collection de l'École de Rome, n° 193, 463-475, publie douze timbres amphoriques rhodiens provenant d'une tombe inédite de la nécropole orientale et datés de la fin du IIIe à la fin du IIe siècle *a.C.* Il s'agit là de la première attestation d'amphores rhodiennes à Falerii Novi. Les noms des éponymes et des fabricants sont connus. — Strigiles de Préneste n° 95.

566. **Sicile.** G. Manganaro, *Quaderni Urbinati* 1995, 93-109, publie plusieurs inscriptions inédites. P. 93-94 : au musée d'Agrigente, provenant de Montagna di Marzo, un vase en forme de pied de terre cuite chaussé d'une sandale porte l'inscription peinte Λυδί[ō]ν ἐποίε̄ με, signature du potier. L'objet, peut-être funéraire, doit dater du VIe siècle et avoir été fait à Camarine. P. 94-96 : intéressant graffite, en alphabet eubéen, sur la panse d'un skyphos archaïque qui pourrait venir de la région de Léontinoi : après trois génitifs de lecture très incertaine, -μείνōνός ἐμι qo[ινέ, μέ μ]ε κλεπτέναι, χρ[ε̄σ]θαι δὲ τὸν θέλοντα. L'idée de retrouver, sur un objet parlant, l'adjectif κοινή, plutôt qu'un nom de vase comme κοτύλη ou κώθων, est fondée sur le parallèle de l'inscription de Géla, Παντάρεός εἰμι καὶ τōν φίλōν qοινὰ εἰμι, *IGDS* 17. L'infinitif ionien κλεπτέναι a désormais comme parallèle la forme πιέναι de la tablette orphique d'Hipponion, n° 561. P. 96 : sur un lécythe provenant de Leontini, Ἀρίστōν Ἀρίστō. P. 96 : sur la lèvre d'un caractère de même origine, une inscription du Ve siècle très soignée Νικομέ[δε̄ς Νικο-]μένιος ἐπὶ νεκυσίō ; l'inscription commémorerait une offrande faite lors d'un repas en l'honneur des morts, le νεκύσιον, terme nouveau au singulier par rapport au pluriel τὰ νεκύστα, un peu mieux attesté. P. 98-103, petite base en bronze avec dédicace : Ἄνταν̄δρος Πύθιος τōι Ἀπόλλōνι δεκάταν ἀνέθε̄κε τōι Πατρόιōι. La base

devait supporter une petite statuette d'Apollon Patrôios, divinité familiale encore inconnue en Sicile. M. met cette dédicace en relation avec les tessères de Camarine, ce qui devrait être davantage étayé. P. 103 : intéressante mention chiffrée sur un fût de torche du ve siècle, τετάρτας ἐπὶ δέκα ; il s'agit vraisemblablement de la désignation d'une subdivision des jeunes gens qui participaient aux « séries » des lampadédromies, voir Ph. Gauthier, *REG* 1995, 576-575. P. 103-105 : lamelles de bronze inscrites, destinées à être clouées, provenant de plusieurs régions siciliennes : de Terravecchia di Grammichele, Δαμαίνετος Μνασία, ve siècle ; d'Himère, Ἀλμένας corrigé en Ἀλ(κ)μένας ; p. 104, note 52, M. signale la présence naguère au musée de Syracuse d'une boule de bronze portant l'inscription ξα Σαίσκος Ηολυξένω{ι} dont l'abréviation initiale rappelle tout à fait la désignation des citoyens dans les Tables de Locres. P. 105-106, poids siciliens inscrits : venant de Camarine un poids de 371 g avec l'inscription Καμαριναίων δαμοσία (μνᾶ) : il s'agit d'une mine sicilienne équivalant à 20 ὀγκίαι de 18 g dont on connaît deux exemples à Enna. Un osselet de bronze d'une collection privée pèse 216 g et doit équivaloir à une demi-mine attique ; l'inscription qu'il comporte, ΓΕΡΙ, est mystérieuse. P. 106-109, une tablette de plomb plutôt tardive comportant des indications chiffrées et des abréviations difficiles à élucider. Voir aussi n° 570.

567. *Entella*. J. B. Curbera, *ASNP* 1994, 879-893, tout en admettant la chronologie absolue globale proposée par D. Knoepfler, *Bull.* 1990, 864, propose une chronologie relative des décrets sur bronze d'Entella fondée sur l'étude du dialecte, du formulaire et des différences dans les mentions institutionnelles. Il isole donc trois groupes : le plus ancien regrouperait les décrets V, VI, VIII, IX ; le suivant, d'une date nettement postérieure, serait constitué par le décret IV et le troisième par les textes I, II, VI. L'histoire d'Entella pourrait alors être reconstituée ainsi : après leur retour dans les murs de la cité, les Entelliniens commémorent ceux qui les ont accueillis quand ils étaient chassés de leur cité (VIII), ceux qui ont facilité le retour des prisonniers de Carthage (IX), et ceux qui ont fourni du grain lors de la restauration de la cité (V). Plus tard, après que la cité s'est ouverte au monde hellénistique, comme tendrait à le prouver l'évolution du formulaire, elle remercie Tiberius Claudius pour son aide (V). Après un retour à une situation politique normale, elle renouvelle d'anciens traités avec Assoros (VI), Herbita (I) et Géla (II) qui l'ont aidée pendant la guerre contre Carthage. Cette séduisante reconstruction fondée sur des critères internes appelle une remarque : parmi les critères retenus, les faits linguistiques dans l'ensemble peu discriminants sont beaucoup moins pertinents que l'étude comparative des formulaires qui frappent par leur variété, laquelle ne peut être que le signe d'une réelle évolution institutionnelle. — Tuiles n° 69.

568. *Sélinonte*. G. Nenci, *Ann. Sc. Norm. Pisa*, 1994, 459-466, consacre un ingénieux article à la présentation matérielle du texte de la loi sacrée de Sélinonte, *Bull.* 1995, 692. Le fait que les deux colonnes de texte soit séparées par une bande verticale non inscrite et que les deux colonnes soient disposées tête-bêche indique que la plaque de plomb devait être repliée sur une planche de bois de l'épaisseur maximum de la bande non inscrite, planche dans la tranche de laquelle la plaque de plomb était maintenue grâce à la barre de bronze munie de clous apparue en même temps que la plaque elle-même ; l'ensemble devait être muni de pivots latéraux qui permettaient, après une rotation de 180°, de faire apparaître l'autre colonne qui se trouvait alors dans le bon sens pour le lecteur. Nous aurions là le premier exemple d'une *kurbis* antique.

569. *Sélinonte*. F. Cordano, *Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia di Macerata*, 25-26 (1992-1993) 323-328, revient sur l'onomastique de la *defixio* sélinontine conservée à Würzburg, *SEG* 39, 1021 (= *Bull.* 1990, 863). En A 4 C. propose de lire le nom Κίβδν, hypocoristique de la famille de Κιβῦς, Κιβᾶς ou Κίβις (cf. O. Masson, *OGS* I, 93-96), bâti sur le radical de l'adjectif κίβος, «stupide», attesté par une glose d'Hésychius attribuée aux Paphiens. La troisième lettre de ce nom a une forme serpentine qui pourrait en effet être un *bêta* local : la nouvelle *lex sacra* de Sélimonte, *Bull.* 1995, 692, est venue confirmer que cette lettre avait dans l'Ouest sicilien la forme d'un *nu* inversé, dont la *defixio* de Würzburg présenterait peut-être une variante cursive.

570. *Agrigente*. Fr. Ghinatti, *Sileno* 18, 1992, 1-2, 67-72, publie une tablette de plomb provenant de Palma di Montechiaro, brisée à gauche : [- - -]ρητος παρκατίθεται [αὐτὸς αὐ]τὸν πάρ ⊦ηρακλεῖ. Il date le texte du IIIe siècle, mais l'usage du signe de l'aspiration de forme ⊦ étant attesté en Sicile à la fin du Ve siècle (*IGDS* nº 177 et p. 10), le IVe siècle me paraît s'imposer. En restituant le pronom réfléchi qui procède de l'itération de αὐτός, Gh. voit dans le texte la dédicace d'une image du dédicant lui-même en se fondant sur le parallèle des dédicaces sur bronze à Déméter d'Héraclée qu'il avait lui-même publiées dans la *Festschrift B. Neutsch* 1980, 137-139 (par ex. nº 3 παρκαττίθεται 'Ανταλλὶς τᾶι Δάματρι αὐτὰ αὐτά = nº 14, p. 408, de la contribution de F. Sartori dans le même volume). Or, comme dans les documents d'Héraclée le verbe παρκαττίθεται est parfois remplacé par ἀνέθηκε, il est probable qu'il s'agit plutôt à Héraclée d'affranchissements par consécration. Or G. Manganaro, *Quaderni Urbinati* 1995, 108-109, est revenu sur le texte d'Agrigente et propose de restituer [τάλαν]τον en voyant dans ce texte une sorte de reçu d'un dépôt d'argent à un certain Héraklès. Il me semble plus obvie de retrouver ici le nom du fils d'Alcmène, en tant que divinité descendue aux Enfers, et par conséquent psychopompe. Comme dans la *defixio* de Pella, *REG* 1995, 190-197, le verbe παρκαττίθεται (voir aussi l'abstrait παρκάτεμα dans la *defixio* de Tiriolo *supra* nº 560) doit signifier ici «remettre en dépôt» à une divinité un individu maudit. Il serait donc préférable de supposer dans la lacune l'accusatif du nom d'un *defictus*, *exempli gratia* ['Ανίκα]τον.

571. *Camarine*. F. Cordano, *Par. Pass.* 1994, 418-426 : *La città di Camarina e le corde della lira*, rassemble les passages littéraires qui assimilent les géomètres fondateurs de cités à des joueurs de lyre. Son point de départ est le nom que portent, à Camarine, la première et la dernière phratrie, qui est en fait la quinzième, l'ὑπάτᾱ et la νέτᾱ (voir son ouvrage *Le tessere pubbliche dal tempio di Atena a Camarina*, 1992). Or ces deux adjectifs substantivés désignaient pour les Grecs de toute région la première et la dernière corde de la lyre à sept cordes. C. évoque alors les quartiers de Ténos qui, dans l'inscription *IG* XII 5, 872, IIIe *a.C.*, portent le nom significatif de τόνος «corde». Mentionnant ensuite les portes de Thèbes dont les remparts s'étaient édifiés d'eux-mêmes au son de la lyre d'Amphion, elle allègue Pausanias IX, 8, 4 : la porte appelée Νήισται πύλαι avait le même nom que la dernière corde de la lyre, la νήτη. Il est également probable que la porte voisine appelée Ὑψισται πύλαι avait, en dépit de l'interprétation fantaisiste du Périégète (19, 3), un nom en rapport avec l'ὑπάτη de la lyre. Même si les exemples littéraires sont tous en rapport avec le chiffre sept, la métaphore musicale des cordes de la lyre, de la première et de la dernière d'entre elles, était omniprésente à la conscience du géomètre-nomothète hippodaméen, y compris quand il devait prévoir une organisation spatiale du corps civique fondée sur un autre chiffre.

572. *Camarine*. A. C. Cassio, *Riv. Fil.* 122 (1994), 5-20, propose une interprétation nouvelle pour une inscription sur plomb trouvée au milieu des tessères de Camarine publiée par F. Cordano, *Le tessere pubbliche del tempio di Atena a Camarina* 1992, n° 6, p. 34-35 (*Bull.* 1992, 592). Mentionnée rapidement dans le précédent *Bulletin*, 1995, 35, cette étude mérite un commentaire. Le point fondamental est la lecture ἀκίδōν et non plus ἀείδōν à la ligne 8, ce qui non seulement élimine un verbe incompréhensible, mais encore introduit un parallèle très évocateur avec le terme δορί de la ligne 5, en faisant disparaître le curieux composé Δοριστόνφōν. Cassio restitue deux trimètres ïambiques écrits en *scriptio plena* dont seul le second est complet : ΚΕΑΣ Θράσυς Ἐμμενίδας δορί | στονφῶν ηαπάντōν ἐστὶ ηυπέρτατος ἀκίδōν « ...eas Thrasus l'Emménide de sa lance l'emporte sur les flèches de tous les vantards ». Il pourrait s'agir d'une dédicace après une victoire dans un concours local entre des archers vantards et des hoplites lanceurs de javelots. Cette rivalité est un *topos* dans la littérature grecque : le rédacteur de cette inscription a même pu être directement inspiré par le vers 229 du chant VIII de l'*Odyssée*, où Ulysse affirme δουρὶ δ' ἀκοντίζω ὅσον οὐκ ἄλλος τις ὀιστῷ. On notera, pour l'histoire du vocabulaire, l'apparition du terme στομφός à la base du στόμφαξ « vantard » d'Aristophane ; il n'était auparavant attesté que dans une scholie à Hermogène.

573. D. Musti, *ibid.*, 21-23, insiste sur la nature du mot δορύ qui désigne tantôt la lance, tantôt le javelot, comme sur la tessère. Il n'exclut pas que l'événement qui a motivé la rédaction de ces deux trimètres puisse être non tant agonistique que militaire. Il estime que le parfait τέθνᾶκε de certaines tessères pourrait inciter à voir dans la ηικάς et la τριακάς plutôt des unités militaires que des fractions du corps civique, hypothèse que ne contredirait pas le caractère guerrier de l'Athéna πολιάοχος (Pindare, *Ol.* V 11) dans le sanctuaire de laquelle ces lamelles de plomb ont été retrouvées.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES ET BYZANTINES (D. Feissel)

574. Le recueil de Mélanges ΘΥΜΙΑΜΑ (Athènes, 1994), à la mémoire de Laskarina Boura, compte nombre d'objets et monuments inscrits : outre *Bull.* 1995, 724, voir *infra* n°s 588, 593, 602.

575. D. Feissel, *BCH* 119 (1995), 375-389 : *Notes d'épigraphie chrétienne (X)*. Cette série réunit trois contributions, analysées aux n°s 468, 607, 610.

576. **Chronologie.** — Consulat de Justin II, n° 607. Année de règne de Maurice, n° 592. Ères mondiales, n°s 471, 504. — *Inscriptions postérieures au VIIe s.* : 470, 471, 501, 588, 603, 604.

577. **Citations bibliques.** — A. E. Felle, *Annali di storia dell'esegesi* (Bologna) 9 (1992), 467-492 : *Note su Sacra Scrittura ed epigrafia cristiana in margine a C. Wessel, Inscriptiones Graecae Christianae Veteres Occidentis*, a relevé dans le recueil posthume de C. Wessel (*Bull.* 1990, 964) 17 textes d'origine scripturaire, directe ou indirecte. Il n'a mis à jour que partiellement la bibliographie des textes cités. Les uns sont inscrits sur des tombes, d'autres sur des objets liturgiques ou personnels. Le commentaire, comme il se doit, se réfère aussi à la liturgie. — Autres citations et allusions bibliques, n°s 470, 483, 485, 502, 590, 604, 622, 624.

578. **Droit.** — Constitution de Maurice n° 608.

579. **Épigrammes.** — N°s 615, 618. — *Dodécasyllabes* : n°s 470, 588, 593, 604.

580. **Prosopographie.** *Hauts fonctionnaires civils et militaires :* nos 485, 491, 596, 597.

581. *Évêques :* nos 476, 501, 609, 615, 618.

582. **Vocabulaire.** *Noms de métiers :* voir O. Masson no 146. *Autres noms de métiers :* κουβίτωρ, mot fantôme, no 606 ; παπυλιονάριος no 607.

583. *Autres mots rares ou nouveaux :* ἀγροικίς no 497 ; ἀρχιήτρος no 484 ; βάνδον no 613 ; δωματουργία no 491 ; ἡλιοσεληνᾶτον no 593 ; καταμονή no 483.

584. **Art byzantin.** — Le catalogue d'exposition *Byzantium, Treasures of Byzantine Art and Culture*, éd. D. Buckton (London, 1994), présente plusieurs catégories d'objets inscrits, souvent inédits, de collections britanniques publiques (surtout Londres et Oxford) ou privées. Les objets de métal sont commentés par D. Buckton ou M. Mundell Mango, les poids par C. J. S. Entwistle. Nous ne signalons que les principales notices, *infra* nos 587, 592.

585. **Mosaïques :** nos 466, 467, 470, 476, 482, 484, 485, 497, 501-504, 599, 602.

586. **Peintures.** — S. Kalopissi-Verti, *Cahiers arch.* 42 (1994), 139-158, fig. 1-12 : *Painters in Late Byzantine Society. The Evidence of Church Inscriptions*, étudie les mentions de peintres (ζωγράφος, ἱστοριογράφος) dans les inscriptions d'églises des XIIIe-XIVe s., dans l'Empire et dans des régions sous domination latine ou voisines de Byzance. Ces mentions sont relativement rares parmi les nombreuses inscriptions d'églises. Outre de brèves signatures, il s'agit de formules d'invocation pour le peintre, parfois de dédicaces quand lui-même est donateur. L'a. analyse la situation sociale de l'artiste, ou plutôt artisan, à la lumière des inscriptions, mais aussi de documents d'archives plus riches de précisions. Sauf exception, quel que soit son succès, le rang du peintre reste modeste : il est souvent clerc ou moine, voire paysan. Son nom n'apparaît pas dans les dédicaces des grands centres urbains, au côté de commanditaires prestigieux, mais seulement parmi des donateurs aussi modestes que lui.

587. **Objets métalliques.** — Le catalogue *Byzantium* (no 584) offre plusieurs croix de bronze inscrites. L'inscription du no 114 (inédit, photographie peu lisible) est simplement traduite ; le texte est double, invocation à la Vierge pour le donateur Konôn, et menace du sort de Judas contre un voleur éventuel. Le no 116, lampe à suspension *(polykandèlon)* d'origine syrienne, fait partie d'une importante collection inédite ; le monogramme cruciforme, qui indique la période 550-650, peut se lire Anastasios ou Ioustinianos. No 175, on lit sur une croix inédite des Xe-XIIe s. : σήγνο (pour σίγνον) τῆς ἁγήας Ἀναστασήας. No 189, croix de l'évêque Léon de Stauropolis (Aphrodisias), datée de 1172, autrefois à Ainos (cf. *infra* no 604). — Pour l'argenterie profane, illustrée au no 133 du catalogue par six des cuillers de Lampsaque, voir aussi *Bull.* 1993, 739-741.

588. M. Mundell Mango, *Mél. L. Boura* (no 574), 221-227 : *The Significance of Byzantine Tinned Copper Objects*, étudie comment et pourquoi le cuivre étamé remplace, dans l'Orient médiéval, l'argenterie de l'Antiquité. Un calice et une patène, conservés à Oxford et tous deux inédits, portent les habituelles inscriptions eucharistiques. Pour l'écriture incisée à doubles traits parallèles, courante sur les objets de ce genre, les parallèles datent surtout du Xe et du XIe s. L'a. signale en passant deux autres objets inédits. Sur une lampe de cuivre, du IXe ou Xe s., elle lit l'invocation (p. 224, pl. 117) : σῶτερ παράσχου λύσιν τῶν ὀφελημάτων : on préférerait ὀφλημάτων, qui ferait un dodécasyllabe. Sur un luminaire du Musée d'Istanbul, du VIe ou VIIe s., la formule votive est gravée en pointillé (p. 225, n. 76, pl. 118) : ὑπερὲ *(sic)* εὐχῆς Κυριακοῦ δηακόνου κ(αὶ) τῆς συδίο αὐτοῦ Ἀντιγούνης.

589. M. Grünbart, *Tyche* 9 (1994), 41-49, pl. 8-9 : *Stempel in Mondsichelform. Ein Beitrag zur frühbyzantinischen Stempelkunde.* Après des généralités sur l'usage des cachets (variété des supports de l'empreinte, fonction profane ou religieuse ...), et un chapitre consacré à des inscriptions plus ou moins courantes (ζωή, καρποί, ὑγίεια, δύναμις, ἀθανασία), G. publie deux nouveaux exemples de cachets de bronze en forme de croissant (type qui remonte au Ier s.). Le premier, à Vienne, a pour légende ζωή ; le second, à Toronto, se lit ὑγία.

590. A. Bilban Yalçin, *Milion* 3 (1995), 525-555 : *I due medaglioni di Adana nel museo archeologico di Istanbul*, revient sur ces médaillons d'or, connus depuis 1883. Une série de scènes du Nouveau Testament s'accompagnent de légendes, au recto et au verso (p. 528-529). L'a. conclut à une provenance palestinienne, vers le milieu du Ve s.

591. Médaillon d'Abraham en Italie du Nord nº 624. Encensoirs de bronze en Sicile nº 627.

592. **Poids.** Le catalogue *Byzantium* (nº 584), 86-90, nos 78-91, présente une série de poids protobyzantins, en bronze ou en verre. Le poids de bronze nº 81, inédit, porte une date en latin, la 10e année du règne de Maurice (592). On croit identifier le monogramme grec du même empereur sur le poids de verre nº 88 (sur les poids monétaires de ce type, voir aussi *Bull.* 1993, 750). Au XIe s., noter l'important poids en argent de l'impératrice Théodora (nº 164 du catalogue, *infra* nº 593).

593. C. J. S. Entwistle, M. Cowel, *Mél. L. Boura* (nº 574), 91-93, pl. 47-48 : *A Note on a Middle Byzantine Silver Weight*, publient un nouveau poids en argent du British Museum, inscrit sur une face οὐγγία μία (une once), et portant sur la tranche une invocation à la Vierge pour l'impératrice Théodora (1055-1056), Θεοδώρᾳ αὐγού<σ>τῃ, plutôt que αὐγού<σ>τ(ᾳ) τῇ, πορφυρ[ο]γενήτῳ. Comparant les rares poids inscrits médiévaux, les a. citent les légendes de cinq poids de bronze correspondant à divers types monétaires : 1) τετάρτερον ; 2) δύο τετάρτων ; 3) παλαιὸν ὁλότραχον ἐλαφρόν ; 4) ἡλιοσεληνᾶτον, et au revers : τὸ δὲ ἐλαφρότερον τούτου ἀργεῖ ; 5) δίκαιος σταθμὸς τοῦ τραχέος ὑπερπύρου. Ils comparent enfin l'inscription (qui, m'indique C. Morrisson, est connue depuis Schlumberger, *Rev. num.* 1884) d'un des très rares poids monétaires en argent, sous Andronic II et Michel IX. C'est un dodécasyllabe : χάραγμα σεπτὸν καταβολὴ κυβδίλου (et non κυβαιλου, lecture erronée) : « la frappe de bon aloi supprime la fausse ».

594. **Amulettes.** — Tatiana Matantséva, *Jahrbuch für Antike und Christentum* 37 (1994), 110-121, pl. 14 : *Les amulettes byzantines contre le mauvais œil du Cabinet des Médailles*, publie avec soin quatre médaillons de bronze, dont deux jadis édités par G. Millet, *BCH* 17 (1893), 638, et G. Schlumberger, *REG* 5 (1895), 73-75, et deux inédits. Un commentaire systématique, bien au fait des travaux récents, traite de l'iconographie du cavalier et de la « femme terrassée » (probablement la diablesse Gellô), ainsi que des personnages apotropaïques mentionnés par les inscriptions : Salomon, Sisinnios, l'ange Araaph. Un tableau (p. 121) et une planche comparent le décor et les légendes de ces quatre amulettes à cinq autres objets de même type.

595. R. Kotansky, *Le Muséon* 108 (1995), 143-156 : *Remnants of a Liturgical Exorcism on a Gem*, commente cette formule d'exorcisme par « les sept ciels, les deux archanges et le grand nom ».

596. **Hellade.** *Athènes.* — E. Sironen, *Arctos* 29 (1995), 163-173 : *Statue Base Epigrams in Honor of a Restorer from early Byzantine Athens*, réexamine deux épigrammes mutilées, gravées sur la même base, naguère restituées comme funéraires par W. Peek (cf. *Bull.* 1976, 222). Ces deux quatrains (peut-être deux

distiques et quatre hexamètres) sont probablement contemporains (selon S., fin v^e^ ou vi^e^ s.), bien que le premier présente un style d'écriture antiquisant. Ils doivent être honorifiques puisqu'il s'agit d'une base de statue. Les vestiges du texte, restitués et commentés sobrement, semblent se rapporter à un bienfaiteur qui a restauré la ville [ἀπ]ὸ χθο[ν]ὸς αὖθις ἔγειρε[ν], peut-être un haut fonctionnaire impérial.

597. *Mégare.* — C. Habicht, *Hyperboreus, Studia Classica* (Saint-Pétersbourg), 1 (1994/1995), 128-131 : *Eine verkannte Bauinschrift aus Megara des Publius Ampelius von 359/60.* Dans une inscription de l'agora de Mégare (désormais *SEG* 41, 412 ; *Ann. ép.* 1992, 1551), H. identifie de la même façon que nous (*Bull.* 1994, 738) le proconsul Ampelius initiateur des travaux, et rappelle les sources relatives à sa carrière. — De son côté, M. Heil, *ZPE* 108 (1995), 159-165 : *Zwei spätantike Statthalter aus Epirus und Achaia* (aux p. 162-165) est parvenu à la même identification.

598. *Olympie.* — U. Sinn, *Antike Welt* 26 (1995), 155-156, fig. 1-2 : *Neue Erkenntnisse zu den letzen olympischen Spielen in der Antike — Ein Neufund aus Olympia,* signale la découverte, en 1994, d'une plaque de bronze portant une liste d'athlètes de Grèce et d'Asie Mineure, du i^er^ au ive s. La victoire la plus tardive, dans cette liste, date de la 291e olympiade (385 *p.C.*). Ce document important (que publiera J. Ebert) révèle la vitalité, plus tardive et plus continue qu'on ne pensait, du sanctuaire et de ses concours. Il confirme également l'identification de l'édifice servant de siège, et de lieu de culte, à une organisation d'athlètes.

599. **Îles de l'Égée.** *Rhodes.* — [Anonyme], *Arch Deltion* 43 B/2 (1988, paru en 1993), 661, pl. 391a. Rapport de fouille d'une église, à Trianta. La mosaïque de galets présente la formule anonyme d'ex-voto «de ceux dont Dieu connaît les noms» : [ὧν] ὁ Θ(εὸ)ς τὰ ὠνόματα ὔδε, dont le début a été mal lu Χ(ριστ)ὸ(ς) Θ(εό)ς. Cette formule très répandue (cf. *Bull.* 1993, 739 ; *infra*, n° 602) était attestée à Rhodes (*SEG* 31, 737).

600. **Macédoine.** *Thessalonique.* — D. Papakonstantinou-Diamantourou, *Tyche* 10 (1995), 139-141, pl. 1-14 : Inscriptiones deperditae *aus* IG *X 2. 1*, dresse un inventaire de 20 inscriptions considérées comme perdues en 1972 (Edson, *IG*), et retrouvées depuis lors par elle-même ou par d'autres. Les 7 de l'époque protobyzantine avaient été déjà révisées (voir notre recueil, analysé *Bull.* 1983, 33). L'a. en donne de nouvelles photographies (n°s 4, 7 à 11, 17 de son inventaire).

601. G. A. Souris, *TEKMHPIA* 1 (1995), 66-76 : *The Roman arms factory (fabrica) in Thessaloniki : A new inscription* (en grec, avec résumé anglais p. 77-78), dans ce nouveau périodique édité à Thessalonique, publie l'épitaphe d'un «soldat inscrit sur les rôles de la manufacture (d'armes) impériale», στρατ[ι]ώτης ἀναφερόμενος ἐν τῇ εἱερᾷ φάβρικι. La *fabrica* de Thessalonique, créée sous la Tétrarchie, était attestée par la *Notitia dignitatum*. S. date l'inscription du ive s., notamment en raison du montant élevé de l'amende prévue, 500 myriades de deniers.

602. *Vergina.* — K. Loverdou-Tsigarida, *Mél. L. Boura* (n° 574), 155-163 : *Παρατηρήσεις πάνω στα ψηφιδωτά δάπεδα βασιλικής στη Βεργίνα Ημαθίας,* présente le décor de cette basilique inédite, proche des tombes royales de Vergina. Dans le narthex, une plaque de marbre (p. 156) porte la formule votive anonyme : ὑπὲρ εὐχῆς οὗ ὁ Θ(εὸ)ς οἶδεν τὸ [ὄνομα]. La dédicace de la mosaïque du baptistère, attribuée au vi^e^ s., est répartie en deux *tabulae ansatae* : ὑπὲρ ἰάσεως (formule rare) κὲ ἀφέσεως ἁμαρτιῶν | Εὐγενίου κὲ Ἀλεξάνδρου.

603. N. Oikonomides, *Διεθνές συμπόσιο Βυζαντινή Μακεδονία, 324-1430 μ. Χ.*, octobre 1992 (Thessalonique, 1995), 239-243 : *Ὅρος Ῥωμαίων καὶ Βουλγάρων*, précise le contexte historique de cette «borne des Romains et des Bulgares», découverte à 22 km au Nord de Thessalonique et commentée notamment par V. Beševliev, *Protobulg. Inschr.* (1963), nº 46. Daté de l'an du monde 6412 (903/4 *p.C.*), le texte ne mentionne d'autorités que bulgares : le tsar Syméon ; Théodôros ολγου τρακανου — titre que l'a. compare au Draxanos (nom ou titre) mentionné plus tard par Skylitzès ; enfin le comte Dristros, peut-être en charge du commandement bulgare sur le Danube. Aucun responsable byzantin n'étant impliqué dans ce bornage, l'a. repousse l'hypothèse habituelle d'un «traité de 904» entre l'Empire et le royaume, et montre que cette borne, comme d'autres de même époque, témoigne de revendications unilatérales de Syméon, d'ailleurs sans lendemain. Ces bornes ne furent cependant pas arrachées, témoin un acte de délimitation du XIe s. où O. relève encore la mention d'une «pierre dressée portant l'inscription ὅρος τῶν Βουλγάρων».

604. **Thrace.** — C. Asdracha, *Arch. Dellion* 43 (1988, paru en 1995), 219-291, pl. 101-118 : *Inscriptions byzantines de la Thrace orientale et de l'île d'Imbros (XIIe-XVe siècles), présentation et commentaire historique*, annonce la publication en quatre parties d'un recueil d'inscriptions qui, du IVe au XVe s., comptera plus de 160 textes de cette partie de la Thrace aujourd'hui turque. Elle publie ici d'abord les plus tardifs, en tout 47, dont 20 du XVe s. N'ayant pu, sauf exception, avoir accès aux pierres, A. s'appuie à la fois sur une bibliographie étendue (titres aux p. 286-291), et sur une documentation d'archives (copies et photographies) en partie inédite. L'ensemble s'ordonne en trois parties : lieux divers (voir la carte, p. 222), Ainos (y compris la période génoise des Gattilusi), Imbros. Chaque partie suit l'ordre chronologique. Les sites les plus documentés sont Andrinople (nos 4-5, 15), Sèlymbria (11-14, 16-17), Héraclée (18-19), Ainos (22-36), Imbros (37-47). Le commentaire développé justifie les datations, identifie les personnages, commente les titres. Ce recueil, une fois achevé (et indexé), fournira un utile instrument de référence, vu la rareté de la plupart des publications dépouillées. Sans l'analyser pas à pas, nous nous bornons à préciser quelques détails. — Les deux inscriptions de Michel VIII à Andrinople (mises en rapport par A., suivant Mordtmann, avec la campagne de 1263 contre les Bulgares) avaient été souvent publiées (déjà *CIG* IV, 8713 et 8755). Dans l'épigramme nº 4, Michel se glorifie d'«édifier un rempart (πύργωμα) contre les barbares», μάχας πρὸς αὐτῶν ἀπτόητον καθάπαξ. Ce dernier vers est traduit par A. : «(en livrant) des batailles contre eux, intrépide». On comprendra : «un rempart qui n'a pas à craindre de combats de leur part». — A Sèlymbria, le nº 17 (avec le dessin de Stamoulis), dédicace d'un puits datée de 1401, était inédit. Dans l'invocation finale, au lieu de ἀντάξιον δώσοι, mieux vaut lire δοει σι pour δώῃ σοι, et comprendre : «que Dieu te rétribue» (non pas «[te] rende digne»). — Jadis à Ainos, la croix de l'évêque Léon de Stauroupolis (datée de 1172) se trouve à Oxford, comme l'indique A. (cf. *supra* nº 587). En appendice au recueil d'Ainos (nº 36), la citation du Psaume 28, 3 (dont A. réunit des exemples) peut remonter à l'époque protobyzantine.

605. *Constantinople.* — L. Safran, *GRBS* 34 (1993), 409-435, 11 pl. : *Points of View : the Theodosian Obelisk Base in Context*, s'interroge sur la visibilité des reliefs et la lisibilité des deux épigrammes, grecque et latine, à partir des gradins de l'Hippodrome. Elle conclut positivement : les inscriptions de la base (p. 409-410, 419-421) étaient matériellement lisibles, malgré la distance et l'angle de

vue. Il paraît plus difficile à démontrer que les textes grec et latin correspondaient respectivement à des spectateurs capables de les comprendre.

606. H. Kalkan, S. Şahin, *Epigraphica Anatolica* 24 (1995), 137-148, pl. 15-16 : *Epigraphische Mitteilungen aus Istanbul*. II. *Kreuzförmige Grabstelen aus Konstantinupolis*. Ces 12 stèles cruciformes, illustrées (sauf 11 et 12) de bonnes photographies, ont été récemment découvertes aux abords de la muraille théodosienne (sauf 11 et 12). Leur forme de croix est caractéristique de la capitale et de ses environs (aux exemples de ce type cités p. 137, n. 1, s'ajoute une série réunie par nous, cf. *Bull.* 1995, 722). Ce sont surtout des épitaphes de militaires ou de leur famille, souvent, d'après leur nom, d'origine barbare. Certains de ces textes, et certains décors, appellent un commentaire développé. Qu'il suffise ici de rapides remarques. N° 1, épitaphe de Ηστοτζας φεδερᾶτος ἀνὶρ Δοδου (mari de Dodous, plutôt que Dodon). Le nom de ce fédéré est identique, sauf la voyelle d'appui initiale, à celui du fameux Stotzas, chef de la rébellion africaine de 536. N° 2, Eumorphia, fille de Maxentios, soldat de la garde impériale *(scholarios)*. N° 3, Armatos (selon nous Ἀρμᾶτος, du latin Armatus, plutôt que Ἁρμάτος, comme Pape-Benseler), soldat du *numerus Bracchiatorum*. N° 4, Λαπετία (nom nouveau), femme de Théodôros l'*excubitor*, Θεοδόρο(υ) σκουβίτορος (les a. lisent Θεόδορος κουβίτορος, qui est un « mot fantôme » et non un dérivé de *cubitus*, coudée). N° 5, fragment au nom d'un Théodôros. N° 6, épitaphe de Kallinikos. N° 7, Stephanis, femme de Komenstolos *(sic)* le *bucellarius* (les bucellaires, ou gardes de grands personnages, sont rares dans les inscriptions : voir Meritt, *Corinth* VIII 1, n° 207). N° 8, Matrôna, femme de Himeras, porte pour nom de baptême (εἰς βάπτισμα) Geôrgia. N° 9, l'épitaphe développée du soldat Théodôros mentionne, dans un contexte jusqu'ici peu clair, la province de Mauritanie (ἐπαρχίας Μαυριτανίας) et, selon les a., un nommé Zargenos (identifié par eux au même Théodôros), qui vécut en Tripolitaine (ἐν μέρι Τριπόλεος) ; le texte daterait du début du VIIIe s., après la conquête arabe de la Mauritanie. Une lecture et une interprétation très différentes seront offertes par C. Zuckerman. N° 10, épitaphe de (...)rianè, originaire d'Amaseia, mère de Géôrgios ; ce dernier, ψάλτου τοῦ ἁγίου Γαβριὴλ τῶν ἐνταῦθα, était chantre de l'église locale de Saint-Gabriel, probablement voisine du cimetière (on connaît à Constantinople plusieurs églises du même saint). La lecture de la date est très défectueuse : au lieu de μη(νὶ) [Ὀ]κτοβρίᾳ, lire [Ὀ]κτοβρ(ίῳ) ια' (le rhô porte une marque d'abréviation, et le chiffre 11 est surmonté d'un trait) ; le chiffre suivant (alpha ou delta) n'est pas le quantième du mois, mais le jour de la semaine, comme aux n°s 6, 7 et 8 de la même série ; enfin, l'indiction ne peut être 17, puisque le cycle indictionnel est de 15 ans : le zèta (7) n'était pas suivi d'un iota (10), mais d'une croix finale. Le n° 11, qui provient d'une banlieue asiatique de la capitale, est l'épitaphe d'Himerios, originaire d'un village du territoire d'une Hadrianoupolis, χωρίου Ζιζινων ὁρων Ἀδριανοπόλεος τῆς εὐτυχεστάτης Βωριάδος. Ce serait Hadrianoupolis de Thrace, dite « Hadrianoupolis du Nord », Βωριάδος étant pris pour épithète de la cité. La lecture ne peut être vérifiée, faute d'illustration, mais le texte est de toute façon à corriger : il s'agit sûrement d'Hadrianoupolis d'Honoriade, τῆς εὐτυχεστάτης Ὀνωριάδος, désignée dans les mêmes termes par deux épitaphes d'Odessos : cf. Beševliev (*Bull.* 1965, 2), n°s 100-101. Le toponyme nouveau Zizina s'ajoute aux villages déjà connus du même territoire, Gdaméos et Kitora (Beševliev, 100-101 et 102), sans oublier Moréa, d'après une pierre errante attribuée par nous à Constantinople (*SEG* 26, 789 ; cf. *Bull.* 1977, 26). N° 12, au Musée d'Izmit (Nicomédie), une nouvelle stèle croix (comparée à *TAM* IV 1, 369, de même origine) porte l'acclamation Ἐμμανουήλ, μεθ' ἡμῶν [ὁ Θεός] ; il n'est

pas exclu qu'un texte de ce genre soit funéraire, mais il n'est pas plausible pour autant qu'Emmanuel soit le nom du défunt.

607. *Hadrianoupolis*. — D. Feissel (n° 575), 379-386 : *XXXI. Une épitaphe d'Andrinople sous Justin II*. Tirant partie de la révision de la pierre par Meïmaris et Mpakirtzis (*Bull.* 1995, 718, n° 37), auxquels est empruntée la photographie fig. 2, F. donne une édition critique de l'épitaphe de ce Komentiolos, un clerc «de la Grande-Église» (probablement, écrivions-nous, de Constantinople, mais il est vrai qu'Andrinople aussi devait avoir sa Grande-Église). Il passe en revue les diverses éditions et restitutions du texte, non sans proposer des lectures et des compléments nouveaux. Au lieu de prétendus noms, Papylè et Marios, il lit παπυλιοναρίου : le père du défunt, le prêtre Kosmas, était en même temps *papilionarius*, fabricant de tentes (*papiliones*, pavillons), nom de métier jusqu'ici sans exemple en grec comme en latin. Il restitue surtout, d'après les papyrus contemporains, la formule de datation mutilée, dont le seul chiffre conservé n'est pas la 9e année du règne, mais la 9e après le consulat de Justin II (entre 574 et 577 selon l'année consulaire de référence).

608. **Asie.** *Éphèse*. — N. Kennell, *Epigraphica Anatolica* 24 (1995), 131-136 : *Heresy at Ephesus*, interprète de façon neuve une constitution de Maurice, de 585, dont seule la fin est conservée (Wankel, *I. Ephesos* I, 40). La phrase clé est une interdiction, suivie d'un ordre : [μηδόλ]ως (K. préférerait [μήτε] ὡς) συνχωρηθῆναι παρὰ σοῦ μέχρι μόνης ὀνομασίας τοιοῦτόν τι φαντασθῆναι, ἀλλὰ τὰς ἡσυχίας ἅπαντας ἄγειν. Prêtant à φαντασθῆναι une valeur prégnante, l'a. suggère avec des exemples pertinents (de sources patristiques, mais aussi juridiques) que ce verbe s'applique, de façon péjorative, aux vues imaginaires des hérétiques en matière de théologie. L'interdiction de prononcer «ne serait-ce que le nom d'une fiction pareille» rappelle aussi des décisions impériales du Ve et du VIe s. visant à réduire l'hérésie au silence. L'ordre donné à tous de «se tenir coi» (K. rapproche à juste titre la Novelle 42, 3, § 1) peut être allégué dans le même sens.

609. **Lydie.** *Stratonicée*. — H. Täuber, *Arkeoloji Dergisi* (Izmir) 3 (1995), 145-163, fig. 1-22 aux pl. 26-42 : *Inschriften aus dem Bereich des Oberen Kaikos-Tales*. N° 4 (fig. 5), dédicace d'un édifice (église ?) sous l'évêque Polychronios, au VIe s. d'après l'écriture. N° 5 (fig. 6-7), dédicace en deux parties, de dates distinctes : la première pour Gratien, Valentinien II et Théodose Ier (379-383) ; la seconde pour Arcadius et Honorius (395-408), avec l'addition du nom de Théodose II, gravé d'une autre main probablement après 402. N° 8 (fig. 13), dédicace à l'empereur Julien.

610. **Carie.** *Aphrodisias*. — D. Feissel (n° 575), 375-379 : *XXX. Une épitaphe d'Aphrodisias et le calendrier de la province d'Asie au Bas-Empire*. Cette épitaphe, connue pour son luxe de détails chronologiques, énumère quatre dates : naissance et mort de Philosophia (décédée en 551 *p.C.*), mort de son père et de sa mère. Chaque fois, le mois est indiqué par un nombre ordinal, interprété jusqu'ici d'après le calendrier julien. F. montre qu'il s'agit en fait du calendrier asiatique (où la numérotation des mois est traditionnelle), hypothèse qui, pour la mort de Philosophia, rétablit la concordance désirable avec le jour de la semaine indiqué. Le «20 du 7e mois» n'est donc pas un 20 juillet, mais un 12 avril, qui en 551 est bien un mercredi. — Suit un choix d'exemples tardifs de mois asiatiques numérotés, notamment en Carie et en Lycie (où l'on rectifiera la date d'épitaphes de Philadelphie, citées p. 379, n. 15 : comme nous en avertit G. Petzl, l'ère de cette cité, jusqu'au VIe s., reste l'ère d'Actium).

611. **Lycie.** *Telmessos*. — Un Lycien de Makri en Espagne, n° 628.

612. **Bithynie.** *Nicomédie*. — Stèle cruciforme, n° 606 *in fine*.

613. *Pylai*. — C. Zuckerman, *Tyche* 10 (1995), 233-235 : *Le δεύτερον βάνδον Κωνσταντινιακῶν dans une épitaphe de Pylai*, donne de l'épitaphe *Bull.* 1989, 938 une lecture nouvelle (annoncée *Bull.* 1994, 754). Le défunt, [...]ριος Σαββάτου (ce serait le génitif de Sabbatès), était un soldat, [σ]τρατιούτης δευτέ[ρο]υ [β]άνδου Κοσταν[τ]ινηακῶν. Z. identifie ces *Constantiniaci* à une unité d'infanterie enregistrée par la *Notitia dignitatum*, et dont la création remonte à Constantin Ier. Sa division en compagnies (βάνδα, mot d'origine gothique) est plus tardive. L'unité ne comptait probablement pas plus de deux *banda*, chacun d'environ 300 hommes. Les données chronologiques (vendredi 15 août, indiction 9), à supposer qu'elles soient toutes exactes, permettraient de dater l'épitaphe de 531.

614. **Pont.** — Gens d'Amaseia et d'Hadrianoupolis ensevelis à Constantinople, n° 606.

615. **Phrygie.** *Amorion*. — C. S. Lightfoot, E. A. Ivison *et alii*, *Anatolian Studies* 45 (1995), 105-138, pl. 13-20 : *Amorium Excavations 1994 : The Seventh Preliminary Report*, publient l'épitaphe métrique d'un évêque d'Amorion, Pientios (une photographie avait déjà paru, *Bull.* 1993, 730). Le texte est transcrit, traduit, mais non commenté. On remarque une variante d'un thème funéraire connu, l'attente de la résurrection : εἰσόκ' ἀναστάντος γεύσεται ἀμβροσίας.

616. **Lycaonie.** *Territoire de Mistheia*. — J. Dresken-Weiland, *MDAI, Röm. Abt.* 102 (1995), 405-412, pl. 108 : *Ein frühchristliches Jonas-Relief in Konya*. Un sarcophage inédit du Musée de Konya, provenant des environs du lac Karalis, a d'après l'épitaphe été exécuté par un neveu à la mémoire de ses oncles Mithios (*sic*, nom nouveau, rapproché par l'a. de la ville de Mistheia) et Paulos. La figure de Jonas à demi englouti (ou régurgité) par un cétacé est accompagnée de la légende : κετος (pour κ<ῆ>τος) κὲ Ἰωνᾶς. L'ensemble de l'iconographie (y compris la croix dans une couronne) ne serait pas, selon l'a., antérieur au Ve s. Cependant l'épitaphe nous paraît plus ancienne (IIIe ou IVe s.), tant par sa graphie que par son formulaire, du type préchrétien et paléochrétien ἀνέστησεν... μνήμης χάριν.

617. **Cilicie.** Médaillons d'Adana, n° 590.

618. **Chypre.** *Trimithonte*. — O. Masson, *BCH* 119 (1995), 405-413 : *Kypriaka, XIX*, développe aux p. 411-413 le commentaire d'une épigramme sur mosaïque, qu'il avait brièvement esquissé (*Bull.* 1994, 614). Il hésite à attribuer cette dédicace à un évêque homonyme de saint Spyridon (comme nous le pensons), ou au saint lui-même.

619. **Syrie, Phénicie, Palestine, Arabie.** — Voir *supra* nos 465-476, 482-485, 488-492, 494, 497, 501-506.

620. **Égypte.** — Voir *supra* nos 526, 534.

621. **Italie.** *Rome*. — P. W. van der Horst, G. Mussies, *ZPE* 110 (1996), 285-289 : *A Greek Christian Epitaph in Utrecht*, ont identifié cette pierre, en dépôt au Musée Sainte-Catherine, à l'épitaphe *ICUR* VI, 15755, provenant d'une catacombe de la Via Latina. Le petit fragment gauche étant perdu, les a. republient le reste. Ils commentent le nom Μούσενα (pour Mousaina, ce dérivé de Mousa semble unique), la formule [ἡ] σὴ ψυχὴ ἀθάνατος παρὰ Χρηστῷ, et proposent une nouvelle lecture des deux dernières lignes, dont le déchiffrement reste problématique, en dépit des ponctuations gravées sur la pierre : ..[.]νηα · ανδροc · εθηε | [.....]ωcουσαν ..κ6. La discussion aboutit aux conjectures suivantes : ἐν [μ]νήᾳ ἀνδρὸς ἔθη<κ>ε [.....] ὡς οὔσαν κϛ'.

622. A. E. Felle, *Vetera Christianorum* 32 (1995), 61-89 : *Loci scripturistici nella produzione epigrafica romana*. Outre des textes latins eux-mêmes très peu nombreux, F. relève en grec des acclamations funéraires inspirées de *Luc* 1, 28 (ὁ

Κύριος μετὰ σοῦ), ainsi que deux gemmes d'origine orientale dont les légendes se rapportent au même récit de l'Annonciation.

623. *Aquilée.* — J. B. Brusin, *Inscriptiones Aquileiae*, 3 vol. (Udine, 1991-1993). Ce corpus, ouvrage posthume, concerne au premier chef l'épigraphie latine et l'époque impériale. Les textes chrétiens réunis au vol. III, à Aquilée (nos 2904-3252) mais aussi à Grado (nos 3330-3393), comptent quelques inscriptions grecques, souvent dues à des Orientaux.

624. A. Ferrua, *Riv. arch. crist.* 70 (1994), 161-180, consacre un compte rendu aux inscriptions chrétiennes du corpus d'Aquilée (n° 623), avec d'intéressants compléments. Il signale, p. 163, l'omission par Brusin de *IG* XIV, 2350. D'après les dossiers de Marini conservés au Vatican, il publie deux textes inédits copiés au XVIIIe s. par un correspondant de Marini à Udine. 1) Légende d'une médaille, se rapportant à l'hospitalité d'Abraham (*Genèse*, 18). La copie ancienne, que nous accentuons, appelle des corrections : ἐφάνι τῷ Ἀβραὰμ Θε(ὸς) τρις προσωποι (lire τρισὶ προσώποις, ou τριπρόσωπος?) ἐν τὶ δρυὶ παλε τιμων (?) Θε(ὸς) τῆς φιλοξενίας μίστον τὸν Ἰσαὰκ ἀντιδὼς δι' ἔλεον ὄνπερ καὶ νῆν δοξάζομεν ὡς Θε(ὸν). 2) Sur un sarcophage, épitaphe de Viktôria, épouse d'Eusébios καταρκων (obscur, selon F. pour κατ' ἀρχῶν) ; le mois de Péritios suggère une origine proche-orientale.

625. **Sicile.** — Nom de métier dans une épitaphe juive, *supra* n° 146.

626. *Syracuse.* — J. B. Curbera, *ZPE* 108 (1995), 100-101 : *Two Christian Inscriptions from Sicily*, rectifie la lecture de deux épitaphes. En tête de la première (Wessel [*Bull.* 1990, 964], n° 684), il reconnaît une acclamation : Χρ(ιστὸ)ς αὐτῇ. Dans la seconde (Agnello [1953], n° 30), l'âge de Kyrakè n'était pas suivi du signe L pour « années », mais du signe < indiquant ½, donc ἔτη β' (καὶ ἥμισυ).

627. G. Manganaro, *Cassiodorus. Rivista di studi sulla tarda antichità* 1 (1995), 51-61, fig. aux p. 62-77 : *Documenti di devozione della Sicilia bizantina*. Après un sommaire de récentes publications d'objets byzantins en Sicile, M. publie un luminaire *(polykandèlon)* en bronze, de la région de Messine, ayant sur son pourtour une invocation pour le moine Théophilos, du monastère, non identifié, de Saint-Jean de Mélétè, τῆς εὐαγοῦς μονῆς τοῦ Θεολόγου Μελέτης (peut-il s'agir de Malte, Μελίτη?). Il réunit ensuite tous les encensoirs de bronze du type dit « de saint Zacharie » (le père de saint Jean-Baptiste), provenant de tombes de la Sicile centrale-orientale, et qui présentent, plus ou moins complète, une formule issue de la liturgie funéraire : ὁ Θεὸς ὁ προσδεξάμενος τὸ θυμίαμα τοῦ ἁγίου Ζαχαρίου, πρόσδεξαι τοῦτο. Après un catalogue de dix exemplaires connus (dont un exporté de Sicile à Majorque), M. en publie quatre nouveaux, où le même texte est plus ou moins défiguré (fig. 4-7), plus un encensoir à inscription votive (fig. 8) : ὑπὲρ εὐχῆς κὲ σωτιρίας Εἰσιδόρου. Il signale enfin deux reliquaires de ceinture en bronze (fig. 9-10) — dont l'un au nom d'un militaire, Πέτρου (πεμπτο)κεντάρχου —, et un « marteau » (ou garde de poignard, fig. 11) au nom de l'intendant Staurakios, Σταβρακέου μι<ζο>τὲρο(υ).

628. **Espagne.** — J. B. Curbera, *ZPE* 110 (1966), 290-292 : *Two Greek Christian Inscriptions from Spain*, rectifie la lecture de deux textes, diversement interprétés depuis l'édition de E. Hübner (1871). N° 1, la dédicace grecque Hübner, n° 177, à Carthagène, n'est pas due à une Kitoura, κ<υ>ρίε<ς> Κιτούρας (prétendu nom indigène), mais à une Crescitura (nom latin), en grec Κρισκιτούρας. N° 2, à Carteia, l'épitaphe Hübner, n° 289, pour un [Ν]ικόλαος Μακριόταις, a été l'objet de corrections arbitraires. C. rappelle l'explication, injustement négligée, de G. Anrich (1917) : ce Nicolas, au nom si fréquent en Lycie, devait être originaire de Makri, nom médiéval de l'antique Telmessos.